Digitized by Google

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
163
D
30
NAPOLI

163.
D.
30.

Digitized by Google

L'ISLAMISME

2

Orléans, imprimerie de G. Jacob, cloître Saint-Étienne, 4.

VA1 1529609

SCIENCE DES RELIGIONS

L'ISLAMISME

D'APRÈS LE CORAN

L'ENSEIGNEMENT DOCTRINAL ET LA PRATIQUE

PAR GARCIN DE TASSY

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR A L'ÉCOLE SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES

TROISIÈME ÉDITION

PARIS
MAISONNEUVE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
15, QUAI VOLTAIRE, 15

1874

BIBLIOTECA NAZIONALE V.E.III NAPOLI

Digitized by Google

PRÉFACE

Il est tellement question en ce moment des musulmans de l'Inde, que je crois opportun de mettre au jour de nouveau mes anciennes publications sur la religion musulmane, afin qu'en en connaissant les principes et que, tout en déplorant l'aveuglement des sectateurs de Mahomet, on sache que leur religion n'offre pas les monstruosités que quelques personnes croient y voir.

Les pièces que j'ai réunies ici sont :

1° Doctrine et devoirs de la religion musulmane, tirés textuellement du Coran ;

2° Exposition de la foi musulmane, catéchisme sunnite traduit du turc ;

3° Eucologe musulman, traduit de l'arabe et du persan ;

4° Religion musulmane dans l'Inde.

Mahomet naquit au sein du paganisme ; mais, dès l'âge le plus tendre, il montra, avec beaucoup

de génie, une grande horreur pour le vice, un ardent amour pour la vertu, une sincérité et une bonne foi peu communes, au point que ses compatriotes lui donnèrent le nom d'*Amin*, l'*homme sûr*. Dans les voyages qu'il fit en Syrie pour le commerce d'échanges auquel il se livrait, il fréquenta des chrétiens; il eut connaissance de leurs livres sacrés et put ainsi s'abreuver à la source de l'éternelle vérité. Dès lors son âme élevée, qui pliait en gémissant sous le joug de la superstition, se réveilla comme d'un songe; éclairé par la Bible, il put se convaincre qu'il ne pouvait y avoir qu'une seule vraie religion (1) dont les dogmes fondamentaux (l'existence d'un Dieu unique et la vie future) avaient été annoncés chez les différents peuples par des prophètes envoyés de Dieu (2). Jetant un regard sur l'Arabie, il la vit adonnée au culte le plus grossier, quoique les noms d'Abraham et d'Ismaël, que ses habitants prononçaient quelquefois dans leurs prières, pût leur rappeler qu'ils avaient jadis reçu le dépôt sacré de la foi. Son

(1) Voir sur Mahomet un jugement analogue par Kennedy, *Trans. of the litt. Soc. of Bombay*, III, 392.

(2) Les musulmans, suivant ce système, donnent le nom de prophète à Zoroastre, à Manès, etc.

ambition ne pouvait se contenter du rôle de missionnaire chrétien; il voulut malheureusement devenir le fondateur d'une religion nouvelle. Après quinze années de méditations, il entreprend la conversion de son pays à ses idées. Sa prédication est couronnée du succès, et en quelques siècles la moitié du monde connaît la loi de Mahomet.

La religion musulmane est, après le bouddhisme et la religion chrétienne, qui est la seule vraie, une des religions le plus répandues (1). La moitié de l'Asie et de l'Afrique et une partie de l'Europe suivent la loi de Mahomet. Que dis-je? Un moment l'Europe entière fut sur le point de voir ses temples changés en mosquées, et il y a moins de quatre siècles que les musulmans occupaient encore des provinces d'un royaume limitrophe de la France. Cependant, on s'est formé de cette religion les idées les plus fausses. Durant plusieurs siècles, on a donné aux musulmans le nom de *païens*, et le

(1) La religion musulmane s'étend depuis le cap Vert, à l'ouest, jusqu'aux côtes de la Nouvelle-Guinée, à l'est; depuis Mozambique, au sud, jusqu'à la Lithuanie, au nord. (Il y a en Lithuanie, sous le gouvernement russe, des Tartares mahométans établis depuis le XVe siècle.) On dit qu'il y a des musulmans parmi les nègres marrons ou insurgés indépendants de la colonie de Surinam.

Tasse lui-même les a désignés sous ce nom dans son admirable poème (1).

Toutefois, « jamais peuple, » ainsi que l'observe fort bien un écrivain célèbre, « ne fut plus éloigné de ce que nous appelons improprement le *paganisme* et ne fut plus attaché, sans aucun mélange, à l'unité de Dieu. »

On a été plus loin : on a nommé les divinités qu'on a prétendu qu'ils adoraient : Vénus, Astarté, la Lune, Uranie, etc. On a même divinisé pour eux *Safa* et *Merva*, collines de la Mecque.

On est tombé dans des erreurs aussi étranges pour tout ce qui concerne leurs autres dogmes et les pratiques de leur culte (2).

Aujourd'hui, si l'on ne nomme plus les musul-

(1) Cela tient à ce qu'en Italie, où on connaît si bien les langues classiques et l'antiquité grecque et latine, on ignorait ce qui concerne les religions modernes, parce qu'il était formellement défendu de lire des livres hérétiques. Ainsi, on n'y connaissait pas la religion musulmane, et encore moins les différentes divisions du protestantisme. Pour publier le Coran, Maracci fut obligé de le réfuter et de le déchiqueter dans son travail.

(2) Reland, dans son ouvrage intitulé : *De religione mohammedicâ*, s'est attaché à réfuter les fausses inculpations que l'on a accumulées contre l'islamisme et contre Mahomet. Mais j'avoue que Reland est trop indulgent et qu'il prend la défense de bien des choses que je crois difficile de pouvoir justifier. On pourrait peut-être même lui reprocher un peu de partialité pour les musulmans.

mans païens, et si l'on ne cite plus le nom de leurs divinités prétendues, du moins continue-t-on de les nommer *adorateurs de Mahomet*, et a-t-on toujours de leur religion à peu près les mêmes idées que l'on en avait.

Dans le dernier siècle, Voltaire a contribué à jeter du mépris sur l'islamisme, et surtout sur son auteur, par sa tragédie intitulée : *Le Fanatisme* ou *Mahomet*. Dans ce poème, Voltaire a représenté sous les traits d'un scélérat le législateur des Arabes, qui a substitué le culte d'un seul Dieu à l'idolâtrie grossière dans laquelle étaient plongés ses malheureux concitoyens ; il n'a vu qu'un brigand dans le législateur qui a remplacé par des lois sages et sévères (1)

(1) On me ferait peut-être le même reproche de partialité que je viens de faire à Reland, si je n'exceptais de cet éloge de la sévérité musulmane l'article du mariage, car on sait que la religion de Mahomet permet d'avoir jusqu'à quatre femmes, et même de cohabiter avec ses esclaves. La même impartialité qui me fait poser cette exception me commande aussi de dire que, malgré ces dispositions de la loi, la polygamie n'est pas chez les musulmans aussi commune qu'on pourrait le croire. D'abord il faut avoir une certaine aisance pour entretenir plus d'une femme, et quand on a cette aisance, il faut encore vaincre la répugnance qu'ont en général les parents de donner une fille à un homme déjà marié, ou qui ne leur promet pas de n'avoir qu'elle seule pour épouse. D'ailleurs, il n'est pas inutile de remarquer qu'en permettant la polygamie, Mahomet n'a fait que suivre l'usage établi dans tout l'Orient de temps immé-

les coutumes barbares et sanguinaires des anciens Arabes (1).

« On ne trouve pas que Mahomet ait été noirci d'aucun vice, dit le célèbre W. Jones. Ses talents pour la guerre, ses vertus morales, sa sagacité, le mettent au niveau des Alexandre, des Solon et des Lycurgue; et si le Coran est de sa composition, comme cela paraît démontré, on doit le mettre au rang des plus habiles rhétoriciens et des plus élégants poètes (2). »

Ne serait-ce point par antipathie pour les idées

morial; il a même resserré cet usage dans des bornes plus étroites. Les enfants que les musulmans ont de leurs esclaves sont légitimes.

(1) Les Arabes païens considéraient les femmes comme la propriété de leurs maris, et bien loin de leur donner aucune part dans l'héritage de leurs époux, ils en disposaient contre leur consentement. Ils enterraient leurs filles toutes vivantes, lorsqu'ils craignaient d'être réduits à la pauvreté en pourvoyant à leur entretien, etc. Ils regardaient la naissance d'une fille comme un malheur, et leur mort comme un grand bonheur. Ils avaient aussi coutume de faire vœu que s'il leur naissait un certain nombre de garçons, ils en offriraient un en sacrifice aux idoles, sacrifice qu'ils accomplissaient exactement. Voyez, pour l'ancienne religion des Arabes, les observations historiques et critiques de Sale sur le mahométisme, observations qui se trouvent à la tête de sa traduction anglaise du Coran, ou en français au commencement de la traduction de ce livre par du Ryer, édition d'Amsterdam, 1775.

(2) *Dissertation sur la poésie orientale.* (Jones's Works, t. XII, p. 298.)

religieuses que le philosophe de Ferney aurait fait sa tragédie (1)? On pourrait hésiter à répondre si l'on ne connaissait pas les vers qu'il adressa à La Noue, auteur de la tragédie de Mahomet II, en lui envoyant celle de Mahomet le prophète (2).

Néanmoins, je ne prétends point me faire ici le champion du législateur des Arabes, ni le défenseur de la religion qu'il a établie.

Je prétends encore moins faire la plus légère comparaison entre le christianisme et l'islamisme (3), entre l'Évangile et le Coran. Comment, en effet, tout autre argument à part, pouvoir comparer le christianisme propagé, dans les premiers siècles, par la seule voix de la conviction, à l'isla-

(1) Voltaire, dans sa lettre au roi de Prusse, datée du 20 janvier 1742, avoue que le fait historique sur lequel repose sa tragédie est faux. « Je sais, dit-il, que Mahomet n'a pas tramé précisément l'espèce de trahison qui fait le sujet de cette tragédie. »

(2) Les voici :

Mon cher La Noue, illustre père
De l'invincible Mahomet,
Soyez le parrain d'un cadet
Qui, sans vous, n'est point fait pour plaire.
Votre fils est un conquérant;
Le mien a l'honneur d'être apôtre,
Prêtre, fripon, dévot, brigand :
Qu'il soit le chapelain du vôtre.

(3) Le mot *islamisme* signifie proprement *résignation à Dieu*, et *musulman*, *résigné à Dieu*.

misme prêché les armes à la main? « L'Évangile, lit-on avec plaisir dans Bayle, prêché par des gens sans nom, sans étude, sans éloquence, cruellement persécutés et destitués de tous les appuis humains, ne laissa pas de s'établir, en peu de temps, par toute la terre. C'est un fait que personne ne peut nier, et qui *prouve clairement que c'est l'ouvrage de Dieu.* » (*Dict. hist. et crit.*, art. *Mahomet.*)

Le Coran est le dépositaire de cette loi. Mahomet l'annonça par portions détachées, toutes écrites d'un style vivant et animé, toutes empreintes de cette éloquence persuasive qui sait entraîner les cœurs. Ces fragments furent réunis en corps d'ouvrage après la mort du prophète; mais on négligea de les disposer selon l'ordre du temps où ils avaient paru (1), et, au lieu de procéder avec critique et goût, on se borna presque à rapprocher les versets qui sont terminés par une même rime, en plaçant d'abord les plus clairs, puis ceux qui le sont moins, et dans les dernières pages ceux qui présentent un sens obscur. Dans ce confus assem-

(1) Ainsi, par exemple, les cinq premiers versets du chapitre XCVI sont les premiers qui furent *révélés* à Mahomet.

blage, les préceptes religieux, moraux et civils, les narrations bibliques, les traditions arabes, les allusions aux événements du temps, les versets abrogés, les abrogeants, tout se trouve pêle-mêle, au milieu de répétitions sans nombre. Si ces défauts ne sauraient obscurcir dans l'original les beautés de pensées, que le charme et l'harmonie du style font ressortir, il n'en est pas de même dans nos pâles traductions. Aussi le Coran est-il généralement inconnu à ceux qui ne sont pas à même de le lire en arabe, presque personne ne pouvant soutenir la fatigante lecture des versions européennes.

Pour que l'on pût apprécier cet ouvrage célèbre et les véritables principes d'une religion qui compte tant de sectateurs, j'avais formé le dessein de publier une traduction du Coran dans l'ordre chronologique des matières; mais, après y avoir réfléchi, j'ai cru que j'atteindrais plus aisément le but que je me proposais en ne donnant que les fragments qui ont trait à la doctrine religieuse prêchée par Mahomet. En effet, il est inutile à la généralité des lecteurs de connaître la partie historique du Coran. Mahomet ne se piquait point d'être historien; il s'est borné à répéter, avec les traditions de ses compatriotes, les récits de la Bible développés

par les traditions juives ou chrétiennes. Son seul but était d'éclairer les hommes sur la religion universelle annoncée par les prophètes, et de les engager à sortir des épaisses ténèbres que l'ignorance avait entassées autour d'eux. Quant à ce qui, dans le Coran, a trait à l'époque où vivait Mahomet, c'est dans l'histoire du Prophète qu'il doit trouver sa place, et non dans un ouvrage du genre de celui-ci.

Je me suis simplement servi pour ces extraits de la traduction de Savary, bien qu'elle ne mérite pas toujours une aveugle confiance, celle de M. Kazimirski n'ayant pas encore paru quand j'ai fait ce travail.

On m'accusera peut-être d'avoir présenté le livre sacré des musulmans sous un jour favorable, en faisant un choix des passages les plus remarquables, et de ceux qui se rapprochent le plus de nos idées. J'avoue qu'effectivement, comme il y a un grand nombre de répétitions dans le Coran, j'ai choisi, sur plusieurs versets qui expriment le même sens, celui qui m'a paru le meilleur, comme aussi j'ai dû élaguer ceux que les musulmans eux-mêmes nomment *obscurs*. Je ne me suis pas cependant fait une loi de ne point laisser subsister de répéti-

tions; plusieurs étaient nécessaires, et ceux qui connaissent le Coran savent qu'il aurait été impossible de les éviter entièrement.

Le *Riçâlé-i Berkevi*, ou petit traité par Berkevi (1), que j'ai intitulé : *Exposition de la foi musulmane*, et dont j'offre aujourd'hui la traduction (2), n'est autre chose qu'un *catéchisme* à l'usage des Turcs. Il est chez eux très-estimé et très-répandu; on en a fait plusieurs éditions à Scutari, une à Casan en 1806, et une en vers turcs. Cazi-Zadé Islambouli Ahmed ben-Mohammed Amin en a donné un commentaire (in-4° de 352 pages) qui, ainsi que le catéchisme, est en turc, et qui est également imprimé à Scutari (3). Il est

(1) Feu de Hammer a critiqué cette manière d'écrire le nom de notre auteur (*Jahrbücher der literatur*, dernier trimestre de 1827, p. 8). Il a prétendu à tort qu'il faut écrire Birgilu. A la vérité, on appelle ainsi vulgairement cet auteur, avec la syllabe patronymique turque; mais dans son ouvrage et dans le commentaire qu'on en a donné, j'ai toujours vu ce nom écrit Berkevi, avec le *yé* patronymique arabe.

(2) Elle a été reproduite en norvégien par mon savant ami, M. Holmboe.

(3) Le traité de Berkevi et le commentaire d'Ahmed se trouvent indiqués dans le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque impériale de Vienne (*Mines de l'Or.*, t. V, p. 286). L'orientaliste qui a fait ce catalogue a constamment écrit en latin *Beregli* au lieu de *Berkevi*, que d'Herbelot écrit *Bareali*.

intitulé : *La perle précieuse d'Ahmed* (nom du commentateur) (1) ou *Commentaire du petit traité de Berkevi*. Je m'en suis utilement servi, car l'on rencontre souvent de l'obscurité dans le texte. L'auteur, natif de Birghi, en Natolie (2), auprès de la montagne de ce nom, l'ancienne Hypaepa (Hammer, *Jarhbücher der literatur*, 4e trim. de 1827, p. 3), mourut de la peste à l'âge de cinquante-cinq ans, en 981 de l'hégire (1573-74). Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages de philologie et de théologie dont on peut voir la liste dans la continuation de la biographie des savants ottomans de Tachkeuprizadé, par Attaï, avec l'histoire détaillée de sa vie.

Les traités les plus complets de la religion musulmane embrassent le dogme, le culte et la morale; mais il y en a qui ne renferment que le

(1) Et non point, comme a traduit le rédacteur du catalogue des manuscrits orientaux de la Bibliothèque de Vienne (loc. cit.) : *Corolla margaritarum laudabilis*, et encore moins, comme a traduit feu Bianchi (*Notice sur le premier ouvrage d'anatomie et de médecine imprimé en turc à Constantinople*, etc.) : *Commentaires très-estimés sur la religion, par Beregli.*

(2) Sur la gravure qui se trouve en tête de l'ancienne traduction française (dont j'ignorais l'existence, et qui ne me fut signalée par mon ami, le baron de Montbret, que lorsque ma traduction était imprimée), on le dit natif de Philadelphie.

dogme et le culte, d'autres le dogme seulement. Quelques-uns enfin s'attachent au dogme et à la morale, et passent légèrement sur le culte. C'est dans cette dernière classe que le traité de notre auteur doit être rangé.

En effet, Berkevi parle du dogme d'une manière assez étendue: il y consacre les six premiers chapitres de son ouvrage; mais il indique à peine les devoirs du culte. Il est vrai que l'auteur entre dans des détails minutieux au sujet des ablutions et des règles touchant la prière, détails qu'il a joints à son traité sous le titre d'*appendice*.

En terminant son *Riçâlé*, Mohammed Elberkevi entre aussi dans les détails les plus circonstanciés sur ce qu'il désire que l'on observe à sa mort. J'ai omis ces détails peu intéressants pour nous.

Quant à la partie morale, elle se trouve renfermée dans le septième chapitre; mais elle est mêlée à des choses qui tiennent au dogme et au culte. Elle est assez étendue; toutefois, l'auteur a négligé de parler de plusieurs articles, comme de l'interdiction des images, de celle des vases d'or et d'argent, etc. J'ai divisé en sections ce dernier chapitre, pour y mettre plus d'ordre.

Le traité dont je publie la traduction n'a rien de

commun avec un ouvrage allemand intitulé : *Birghilu risale, oder Elementarbuch der Muhammedanischen Glaubenslehren*. L'*Exposition* que je donne au public est traduite du turc de Mohammed ben-Pir Ali Elberkevi; celle de l'auteur allemand l'est de l'arabe de Nejmuddin Omar Nessefi. L'ouvrage de Nejmuddin est bien plus court que celui de Berkevi. Il ne traite ni du culte (il faut en excepter la prière), ni de la morale. Il ne renferme en tout que cinquante-huit articles fort succincts, mais que l'interprète allemand a eu soin d'accompagner de la traduction du commentaire de Sad-Uddin Teftazani et de notes intéressantes.

L'Eucologe musulman *sunnite*, qui suit la série des textes du Coran que je publie, a été imprimé en arabe et en persan à Calcutta, sous le titre de *Hidayut ool Islam* (1). C'est sur ce double texte que j'ai fait ma traduction. Pour rendre plus complet ce recueil de prières musulmanes, j'y ai ajouté quelques autres prières extraites du *Tableau de l'empire ottoman* de M. d'Ohsson et le chapelet musulman qui jusqu'ici n'avait paru en français que d'une manière plus qu'imparfaite, dans la

(1) *Hindoostance press*, 1804, in-8°.

mauvaise traduction du bon ouvrage italien sur la *Littérature turque*, par Toderini. Je pense qu'on me saura gré d'avoir fait connaître les prières tant publiques que particulières du culte musulman. C'était un complément nécessaire et de l'*Exposition de la doctrine du Coran* et du *Catéchisme musulman sunnite.*

Digitized by Google

PASSAGES DE LA SAINTE BIBLE

QUI, D'APRÈS L'OPINION DES DOCTEURS MUSULMANS, SE RAPPORTENT A MAHOMET OU A SA MISSION

---

1. Dieu dit à Abraham..... « Je t'ai aussi exaucé touchant Ismaël : je le bénirai, et je lui donnerai une postérité très-grande et très-nombreuse : douze princes (1) sortiront de lui, et je le rendrai le chef d'un grand peuple. » (*Genèse*, XVII, 20.)

2. Le Seigneur dit à Moïse : « Je leur susciterai, du milieu de leurs frères (2), un prophète semblable à toi; je lui mettrai mes paroles dans la bouche, et il leur dira tout ce que je lui ordonnerai. »
(*Deutéronome*, XVIII, 18.)

3. « Moïse..... avant sa mort, dit : Le Seigneur est

(1) Des musulmans pensent que ces douze princes dont il est ici parlé sont les douze *imans* par excellence, c'est-à-dire Aly, ses deux fils Hassan et Hussein, et neuf autres princes descendants de Hussein, qui ont eu un droit plus réel et plus légitime que les khalifes *Ommiades* et *Abassides*.

(2) On sait que les Arabes descendent d'Ismaël, frère d'Isaac.

venu de Sinaï, il s'est levé sur nous de Séïr, il a paru sur le mont Pharan (1). » (*Ibid.*, XXXIII, 2.)

4. « Voici ce que le Seigneur m'a dit : Va poser une sentinelle qui vienne te dire tout ce qu'elle verra. Et la sentinelle vit un chariot conduit par deux hommes, montés, l'un sur un âne (J.-C.), et l'autre sur un chameau (Mahomet)..... » (*Isaïe*, XXI, 6, 7.)

5. « Voici mon serviteur dont je prendrai la défense; voici mon élu dans lequel mon âme a mis toute son affection : je répandrai mon esprit sur lui, et il annoncera la justice aux nations..... Je t'ai envoyé pour être la lumière des nations, pour ouvrir les yeux aux aveugles..... Ceux qui mettent leur confiance en des images taillées retourneront en arrière : ils seront couverts de confusion, ceux qui disent à des images de fonte : Vous êtes nos dieux. »

(*Ibid.*, XLII, 1, 7, 17, et tout le chap.)

6. « Qui est celui qui vient d'Edom, de Bosra avec sa robe teinte, qui éclate dans la beauté de ses vêtements, et qui marche avec une force toute puissante ? C'est moi dont la parole est la parole de justice, qui viens pour défendre et pour sauver..... J'ai foulé aux pieds les peuples dans ma fureur..... J'ai renversé leur force par terre. » (*Ibid.*, LXIII, 1, 6, etc.)

(1) Ceci désigne évidemment, disent les musulmans, le Pentateuque donné sur le mont Sinaï, l'Évangile sur le mont Séir et le Coran sur le Pharan, nom générique de toutes les montagnes qui enveloppent la Mecque.

7. « Je vis comme le Fils de l'homme, qui venait avec les nuées du ciel et qui s'avançait jusqu'à l'ancien des jours (1). Ils le présentèrent devant lui, et il lui donna la puissance, l'honneur et le royaume..... et ce royaume ne sera jamais détruit. » (*Daniel*, VII, 13, 14.)

8. « Dieu viendra du côté du midi, et le saint de la montagne de Pharan (2). » (*Habacuc*, III, 3, etc.)

9. « Ceux qui n'étaient venus que vers la sixième heure s'étant approchés, (les premiers) reçurent chacun un denier..... Ainsi les derniers seront les premiers ; et les premiers seront les derniers (3). »

10. « Je prierai mon père, et il vous donnera un autre consolateur (4). »
(*Évangile de S. Jean*, XIV, 16, et XV, 26.)

11. « Il vous est utile que je m'en aille, parce que, si je ne m'en vais point, le consolateur ne viendra point à vous..... Il vous enseignera toute vérité ; car il ne

(1) Allusion, selon les musulmans, à la prétendue ascension au ciel de Mahomet.

(2) C'est-à-dire la Mecque. Voyez la note de la p. 22.

(3) Les musulmans appliquent à Mahomet cette parabole des ouvriers. Ils disent que leur prophète est représenté par les derniers. Voyez à ce sujet le voyage en Europe d'Iliçam-uddin, intitulé : *Shigurf Nameh*, p. 97 du texte hindoustani et 110 de la traduction anglaise.

(4) Au lieu de παράκλητος, les musulmans lisent dans ces deux passages περικλυτὸς, mot qui, comme Mahomet (Mohammed), signifie *illustre, recommandable*, etc. Le même changement orthographique se trouve dans l'Évangile apocryphe de saint Barnabé.

parlera pas de lui-même ; mais il vous dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir. »
(*Ibid.*, XXI, 7, 13, etc.)

12. « Aussitôt il sortit un autre cheval qui était noir ; et le pouvoir fut donné, à celui qui était monté dessus, d'enlever la paix de dessus de la terre, et de faire que les hommes s'entre-tuassent, et on lui donna une grande épée. » (*Apocalypse*, VI, 4.)

DOCTRINE & DEVOIRS

DE LA

RELIGION MUSULMANE

Digitized by Google

Digitized by Google

DOCTRINE & DEVOIRS

DE LA

RELIGION MUSULMANE

CHAPITRE PREMIER

DE DIEU

Dieu est le seul Dieu, le Dieu vivant et éternel. Le sommeil n'approche point de lui. Il possède ce qui est dans les cieux et sur la terre. Il sait ce qui était avant le monde et ce qui sera aprés. Les hommes ne connaissent de sa majesté suprême que ce qu'il veut bien leur en apprendre. Il conserve sans effort la création entière. Il est le Dieu grand, le Dieu très-haut, II, 255; le maître du passé, du futur, du présent. Il ne connaît point l'oubli. Les cieux, la terre, ce que renferme l'espace qui les sépare, forment son domaine, XIX, 65, 66. Les créatures et le droit de les gouverner lui appartiennent.

Béni soit le Dieu souverain du monde, VII, 52. Il tient en ses mains les clés de l'avenir ; lui seul le connaît. Il sait ce qui est sur la terre et au fond des mers. Il ne tombe pas une feuille qu'il n'en ait connaissance. Vous lui

devez le sommeil de la nuit et le réveil du matin, VI, 60. Il est le centre où tout se réunira, III, 104. Il est le terme de toutes choses, XL, 3. Il est le commencement et la fin. Il est apparent et caché. Il est avec vous en quelque lieu que vous soyez ; il connaît le fond des cœurs, LVII, 3-6. Votre Dieu est le Dieu unique. Il n'y en a point d'autre. La miséricorde est son partage..... La création des cieux et de la terre, la succession de la nuit et du jour, le vaisseau qui fend les flots pour l'utilité des humains, la pluie qui descend des nuages et rend la vie à la terre inféconde, les animaux qui couvrent sa surface, la vicissitude des vents et des nuages balancés entre le ciel et la terre, sont, aux yeux de ceux qui ont la science, des marques de la puissance du Très-Haut, II, 158, 159.

Tout ce qui est sur la terre passera ; la face seule de Dieu restera permanente. La gloire et la majesté l'environnent. Tous les êtres qui peuplent le ciel et la terre lui adressent des vœux, LV, 26-29. Quand tous les arbres seraient des plumes, quand sept océans réunis rouleraient des flots d'encre, ils ne suffiraient pas pour tracer les merveilles du Tout-Puissant, XXXI, 26. Si les eaux de la mer se coloraient en noir, pour décrire les louanges du Seigneur, ils seraient épuisés avant d'avoir célébré ses merveilles. Un autre océan semblable ne suffirait point encore, XVIII, 109.

Les plus beaux noms appartiennent à Dieu ; sers-t'en pour l'invoquer (1), VII, 179.

(1) Ces noms, au nombre de quatre-vingt-dix-neuf, forment le chapelet musulman. Voyez ci-après.

Il n'y a de Dieu que le Dieu vivant et éternel, III, 1. Il n'y a de Dieu que le souverain du ciel et de la terre. Il donne la vie et la mort, VII, 158. Il juge, et ses arrêts sont irrévocables, XIII, 42. Vous n'avez de patron et de protecteur que lui, IX, 118. Le Seigneur est plein de bonté pour ses créatures, et la plupart ne le paient que d'ingratitude, X, 59. C'est lui dont la science embrasse tout l'univers, II, 27. Soit que vous cachiez ce qui est dans vos cœurs, soit que vous le produisiez au grand jour, Dieu le saura, III, 27. Celui qui parle dans le secret, celui qui parle en public, celui qui s'enveloppe des ombres de la nuit, et celui qui paraît au grand jour, lui sont également connus, XIII, 11. Si trois personnes s'entretiennent ensemble, il est le quatrième. Si cinq personnes sont réunies pour converser, il est le sixième. Quelque nombre qu'on soit, en quelque lieu qu'on se trouve, il est toujours présent, LVIII, 8. Rien de ce qui est dans les cieux et sur la terre ne lui est caché. C'est lui qui vous forme comme il lui plaît dans le sein de vos mères. Il n'y a point d'autre Dieu que lui ; il est puissant et sage, III, 4. Il voit l'œil, et l'œil ne saurait l'apercevoir. Tout est plein de sa bonté et de sa science, VI, 103.

En quelque état que vous soyez, nous (1) vous accompagnons. Nous sommes présents lorsque vous lisez le Coran. Nous assistons à toutes vos actions..... Le poids d'une fourmi, sur la terre ou dans les cieux, le poids le

(1) En faisant parler Dieu, les Orientaux se servent souvent du pluriel par un sentiment de respect. Cet usage paraît fort ancien, puisqu'il a été suivi dans le Pentateuque.

plus petit comme le plus grand, n'échappe point à la connaissance du Très-Haut. Tout est écrit dans le livre de l'évidence, x, 60.

Vous n'avez point de protection ni d'asile contre le Tout-Puissant, xi, 114. Rien ne peut changer les décrets de celui qui voit et qui entend, vi, 115..... Tout vient de Dieu, iv, 80. Il donne la science à qui lui plaît. Celui qui reçoit cette faveur posséde le plus grand des trésors, ii, 271. Dieu est l'auteur du bien qui t'arrive; le mal vient de toi, iv, 81. Il est la vérité suprême. Les autres dieux qu'on invoque ne sont que mensonge, xxii, 61. Dieu est un. Il est éternel. Il n'a point enfanté et n'a point été enfanté. Il n'a point d'égal, cxii, 1-4.

Ne dites pas qu'il y a une trinité en Dieu, iv, 169. Ceux qui soutiennent la trinité de Dieu sont blasphémateurs (1). Il n'y a qu'un seul Dieu. S'ils ne changent de croyance, un supplice douloureux sera le prix de leur impiété. Ne retourneront-ils point au Seigneur? Il est indulgent et miséricordieux, v, 79. Ils disent que Dieu a un fils : ils proférent un blasphême. Peu s'en faut que les cieux ne se fendent à ces mots ; que la terre ne s'entr'ouvre, et que les montagnes brisées ne s'écroulent,

(1) Malgré l'anathème lancé par Mahomet contre ceux qui soutiennent le mystère de la Trinité, les poètes mystiques musulmans parlent quelquefois de ce dogme chrétien avec un respectueux enthousiasme. Tel est Hamed-Hatif, poète persan, dans l'ode dont la traduction suit :

« Je rencontrai un jour dans une église une jeune et belle chrétienne : « O toi, qui es maîtresse de mon cœur, lui dis-je, toi dont « les charmes semblent avoir attaché chacun de mes cheveux aux « fils de ta ceinture sacrée, quoi! tu n'as point encore trouvé le « secret de l'unité de Dieu? Comment peux-tu donner les noms sa-

XIX, 91, 92. Dieu ne saurait avoir un fils..... Il commande, et le néant s'anime à sa voix, XIX, 37. Il se suffit à lui-même. Sur quel fondement établissez-vous votre croyance ? Ne dites-vous point de Dieu ce que vous ne savez pas ? X, 67. Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre lui appartient ; tous les êtres obéissent à sa voix. Il a formé les cieux et la terre. Veut-il produire quelque ouvrage, il dit : Sois fait, et il est fait, II, 110, 111.

Nous sommes les enfants chéris de Dieu, disent les juifs et les chrétiens. Réponds-leur : Pourquoi vous punit-il donc de vos crimes ? Vous êtes une portion des hommes qu'il a créés. Il pardonne ou châtie à son gré, V, 21. Mortels, vous êtes bien pauvres devant Dieu. Lui seul possède la richesse. Il peut vous faire disparaître de la terre et produire une création nouvelle. Ce prodige n'est point au-dessus de sa puissance, XXXV, 16-18. L'Orient et l'Occident appartiennent à Dieu. Vers quelque lieu que se tournent vos regards, vous rencontrerez sa face. Il remplit l'univers de son immensité et de sa science, II, 109.

C'est Dieu qui vous a donné l'ouïe, la vue, et un cœur pour sentir ; combien peu reconnaissent ces bienfaits !

« criléges de *Père*, de *Fils* et d'*Esprit saint* au Dieu unique en son « essence ? »

« Elle ouvrit alors ses douces lèvres pour me répondre et laissa couler ces paroles à travers un charmant sourire : « Si tu connais « réellement les mystères de l'unité divine, ne te permets pas de « nous traiter d'impies, car l'Éternel, objet de notre amour, peut « bien lancer dans ces trois miroirs les rayons de sa face éblouis- « sante. Mais, dis-moi, la soie change-t-elle de nature parce que tu « l'appelles brocart, satin et taffatas ? » (*Mines de l'Orient*, t. II, p. 311 et 312, texte, et traduction par Jouannin.)

XXIII, 79. Votre nourriture est un don du ciel, XL, 13. Il vous serait impossible de nombrer ses faveurs, XVI, 18.

La création du ciel, de la terre et de tout l'univers, est notre ouvrage. Ce n'est point un jeu du hasard, comme le pensent les incrédules, XXXVIII, 24. Nous avons tiré tous les êtres du néant; c'est une vérité incontestable, XLIV, 38, 39. Dieu a formé d'eau tous les animaux..... Il crée ce qu'il désire, parce que rien ne limite sa puissance, XXIV, 44. Il donne à qui il lui plaît des filles et des fils. Il commande, et la mère met au jour deux jumeaux de différents sexes. Il rend stériles celles qu'il veut, XLII, 48, 49. C'est Dieu qui fait descendre la pluie pour faire éclore les fruits divers qui servent à votre nourriture. Il a soumis les fleuves à votre utilité. Il a ordonné au soleil et à la lune de vous dispenser libéralement leur lumière. Il a formé la nuit et le jour pour servir à vos besoins. Il vous a donné tous les biens que vous lui avez demandés. Ses bienfaits sont innombrables, XIV, 38. C'est lui qui a placé les astres au firmament, pour vous conduire au milieu des ténébres, sur la terre et sur les mers. Le sage voit dans tout l'univers l'empreinte de la puissance de l'Éternel. C'est lui qui vous a formés d'un seul homme. C'est lui qui vous prépare un lieu de repos dans le sein de vos mères, et qui vous dispose dans les reins de vos pères. C'est lui qui envoie la pluie féconder les germes des plantes, qui couvre la terre de verdure, qui forme les grains rassemblés dans l'épi, qni fait croître les palmiers et leur fruit suspendu en grappes. Vous lui devez ces raisins, ces olives, ces grenades qui enrichissent vos jardins. Considérez la naissance et la maturité des fruits, et si vous

avez la foi, vous y reconnaîtrez la puissance du Très-Haut, VI, 97-99.

Il a suspendu au firmament la lune pour réfléchir la lumière, et le soleil pour la communiquer, LXXI, 15. Il a réglé les phases de la lune; elles servent aux hommes à partager le temps et à compter les années (1). Il a créé tout l'univers avec vérité. Il offre partout, aux yeux du sage, des marques de sa puissance. L'harmonie de tous les corps créés, aux cieux et sur la terre, sont des signes éclatants pour tous ceux qui craignent le Seigneur, X, 5, 6. Il a déployé la terre sous vos pas comme un tapis, LXXI, 18. Elle offre partout un tableau diversifié : ici sont des jardins ornés de vignes et de légumes, là croissent des palmiers isolés ou réunis. Tous les fruits sont arrosés par la même eau. Cependant ils diffèrent en bonté. Ainsi nous donnons des marques de notre puissance à ceux qui comprennent, XIII, 3, 4.

Votre Seigneur est le Dieu qui, aprés avoir créé le ciel et la terre en six jours, s'assit sur son trône pour gouverner l'univers. On ne peut intercéder auprés de lui sans sa volonté. Il est votre Dieu. Adorez sa majesté suprême, X, 3. Il a parlé, et à sa voix la nuit, le jour, le soleil, la lune et les étoiles, se sont empressés de servir à vos besoins : prodige éclatant pour ceux qui réfléchissent ! Il a formé les diverses couleurs que la terre étale à vos yeux : signe manifeste pour ceux qui pensent ! Il a soumis la mer à votre usage. Les poissons qu'elle renferme dans son sein deviennent votre nourriture. Vous y pêchez des ornements qui décorent vos

(1) On sait que, chez les musulmans, l'année est lunaire.

habits. Vois le vaisseau fendre les flots, et le navigateur chercher l'abondance, et rends grâce au Très-Haut. Il a posé de hautes montagnes sur la terre ; il y a tracé le cours des rivières, et des chemins pour vous conduire. Il a placé au firmament les étoiles où l'homme lit la route qu'il doit suivre..... XVI, 10-17. Il envoie les vents, avant-coureurs de ses grâces, et fait descendre la pluie des cieux..... Par elle nous vivifions la terre stérile. Elle sert à désaltérer nos créatures, les animaux et les hommes. Nous la versons sur leurs campagnes, afin qu'ils se souviennent de nos bienfaits ; mais la plupart oublient tout, excepté d'être ingrats, XXV, 50-52. N'as-tu pas vu comment Dieu abaisse les nuages qui versent la pluie ? Comment il la rassemble en ruisseaux qui coulent à travers les campagnes ? L'eau pénètre dans le sein de la terre et fait éclore les plantes, dont les couleurs sont variées à l'infini. La chaleur jaunit les moissons. Elles tombent sous le tranchant de la faux. Tous ces effets servent à l'instruction du sage, XXXIX, 22. La diversité de vos langues et de vos couleurs sont pour l'univers un monument de la puissance de Dieu.... La foudre qu'il fait briller à vos yeux au milieu de vos craintes et de votre espérance annonce sa grandeur à ceux qui comprennent, XXX, 21-23. Il fait sortir la vie de la mort et la mort de la vie, VI, 95. Architecte des cieux et de la terre, lorsqu'il veut donner l'existence aux êtres, il dit : Soyez, et ils sont, VI, 72. Il fait subsister l'harmonie de tout ce qui existe, XXV, 2.

Ceux qui debout, assis, couchés, pensent à Dieu et méditent sur la création de l'univers, s'écrient : Dieu n'a point formé en vain ces ouvrages, III, 187. Mon

Digitized by Google

Dieu est le dispensateur de toutes choses. C'est lui qui a tiré tous les êtres du néant, et qui les gouverne, xx, 52..... Le Tout-Puissant donne les diadêmes à son gré, II, 247. Le Seigneur élève ceux qu'il lui plaît. Il est savant et sage, VI, 83. Les clés du ciel et de la terre sont dans ses mains. Il dispense ou retire ses trésors à son gré, XLII, 10. La terre appartient au Très-Haut. Il en donne l'héritage à ceux qu'il lui plaît, VII, 125. Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre rend à l'Éternel un hommage volontaire ou forcé. L'ombre du soir et du matin l'adore, XIII, 16. Le tonnerre célèbre ses louanges, XIII, 14. Tout ce que renferme l'univers publie ses grandeurs ; mais vous ne sauriez comprendre leurs cantiques, XVII, 46.

CHAPITRE II

DES ANGES

Les anges sont les messagers de Dieu, XXXV, 1. Ils ne dédaignent point de s'humilier devant lui, et ne se lassent point de l'adorer. Ils le louent le jour et la nuit. Ils ne cessent de publier ses grandeurs, XXI, 19, 20.

L'homme est environné d'anges qui se succèdent sans cesse. Dieu les a chargés de veiller à sa conservation, XIII, 12. Chacun a un ange gardien qui l'observe, LXXXVI, 4.

CHAPITRE III

DU DÉMON

Satan est l'ennemi de l'homme, XII, 5. Oppose à ses piéges l'assistance du Très-Haut, VII, 199. Si le tentateur te sollicite au crime, cherche un asile dans le sein de Dieu ; il voit et entend, XLI, 36. Satan n'a point de pouvoir sur le croyant qui met sa confiance en Dieu, XVI, 101 ; mais il est le patron des incrédules. Il les conduit de la lumiére dans les ténèbres, et ils seront précipités dans un feu éternel, II, 258.

Que ceux qui craignent le Seigneur se rappellent ses bienfaits quand ils seront tentés, et Dieu les éclairera. Les infidéles ne pourront dissiper le nuage ténébreux que Satan épaissira autour d'eux, VII, 200, 201. Il flatte ses adorateurs par de vaines espérances. Il allume dans leurs cœurs le feu des passions ; mais la tromperie sera le fruit de ses promesses, IV, 119. Nous avons donné pour ennemi aux prophétes le tentateur des hommes. Il emploie des discours séduisants pour corrompre, VI, 112.

Dieu le chargea de sa malédiction, IV, 118.

« Sors du paradis, lui dit-il, tu seras réprouvé. Ma malédiction te poursuivra jusqu'au jour du jugement, »

xv, 34, 35. — « Puisque tu m'as chassé, ajouta l'esprit rebelle, je rendrai le mal agréable aux hommes, et je les séduirai tous. » — Dieu dit : « Je suis la voie du salut; tu n'auras aucune puissance sur mes élus; les infidèles seuls t'obéiront : l'enfer est leur unique promesse, » xv, 39-43.

Je mets ma confiance dans le Seigneur des hommes, afin qu'il me délivre des séductions de Satan, qui souffle le mal dans les cœurs, cxiv, 1, 4, 5.

CHAPITRE IV

DES LIVRES INSPIRÉS

Nous donnâmes à Abraham, à Isaac, à Jacob, et à leurs descendants, les prophéties et les écritures, XXIX, 26. Nous révélâmes le Pentateuque à Moïse, pour conduire les enfants d'Israël, et nous leur défendîmes de rechercher d'autre protection que celle de Dieu, XVI, 2. C'est à sa lumière que doit marcher le peuple hébreu, XXXII, 23. Ce livre distingue le bien du mal. Il est la lumière et la règle de ceux qui sont pieux ; de ceux qui craignent le Seigneur dans le secret, et qui redoutent l'heure fatale, XXI, 49, 50. Nous avons envoyé le Pentateuque pour diriger et éclairer les hommes. Les prophètes qui suivaient l'islamisme (1) s'en servirent pour juger les Juifs. Les docteurs et les pontifes guidèrent par ses lois le peuple confié à leur garde, V, 49.

Nous élevâmes les prophètes les uns au-dessus des autres. Nous donnâmes à David le Livre des Psaumes, XVII, 57.

Tous ceux qui ont reçu les écritures ne se ressemblent pas. Il en est dont le cœur est droit. Ils méditent les préceptes de Dieu pendant la nuit, et sont ses ado-

(1) Dans le vrai sens, c'est-à-dire le culte de Dieu seul.

rateurs. Ils croient en Dieu et au dernier jour; ils commandent le bien et défendent le mal. Ils se livrent avec ardeur aux œuvres de piété, et pratiquent la justice. Le bien qu'ils font ne leur sera point ôté. Dieu connaît ceux qui le craignent, III, 108-110.

CHAPITRE V

DE L'ÉVANGILE

L'Évangile est le flambeau de la foi, et met le sceau à la vérité des anciennes Écritures. Ce livre éclaire et instruit ceux qui craignent le Seigneur. Les chrétiens seront jugés d'après l'Évangile. Ceux qui les jugeront autrement seront prévaricateurs, v, 51, 52.

CHAPITRE VI

DU CORAN

Nous avons envoyé successivement nos ministres. Chaque nation a nié la mission de son apôtre. Elles ont disparu les unes après les autres. Nous avons apporté un livre nouveau. Loin de nous ceux qui n'y croiront pas, XXIII, 45. Dans ce livre brille la science qui doit éclairer les fidèles, et leur procurer la miséricorde divine, VII, 53..... Le Coran est ce dépôt de la foi, envoyé aux mortels pour les instruire, LXVII, 52. Il promet, il menace, XLI, 2, 3. Il n'y a point de doute sur ce livre; il est la règle de ceux qui craignent le Seigneur, de ceux qui croient aux vérités sublimes, qui font la prière et versent dans le sein des pauvres une portion des biens que nous leur avons donnés; de ceux qui sont fermement attachés à la croyance de la vie future, II, 1-3..... Les livres sacrés et anciens en font mention (1), XXV, 191. Sa doctrine est simple et claire. Il prêche la crainte du Seigneur, XXXIX, 29.

Nous t'avons dicté le Coran en arabe, afin que tu l'annonces à la Mecque et dans les villes voisines, XLIII, 5. La vérité éternelle te l'a envoyé pour prêcher la foi à

(1) Voyez les textes de la Bible cités en tête de cet ouvrage.

un peuple qui n'avait point encore eu d'apôtre, et pour l'éclairer de son flambeau, XXXII, 2. Pour les tirer des ténèbres et les conduire dans la voie excellente et glorieuse, XIV, 1. Pour rappeler aux autres hommes la doctrine qu'ils ont reçue, afin qu'ils en gardent le souvenir, XVI, 46... Pour éclaircir les dogmes contestés de la religion, pour conduire les fidèles et leur annoncer les grâces du Seigneur, XVI, 56.

Le Coran est l'ouvrage de Dieu. Il confirme la vérité des écritures qui le précèdent. Il en est l'interprétation. On n'en saurait douter. Direz-vous que Mahomet en est l'auteur? Réponds-leur : Apportez un chapitre semblable à ceux qu'il contient, et appelez à votre aide tout autre que Dieu, si vous êtes véridiques. Ils accusent de fausseté un livre dont ils ne comprennent pas la doctrine, et dont ils n'ont pas encore vu l'accomplissement. C'est ainsi que les prophètes venus avant eux furent traités d'imposteurs; mais attendez la fin des impies, X, 38, 40. Lorsque nous dévoilons l'islamisme, les incrédules disent : Apporte-nous un autre Coran, ou change celui-ci. Réponds-leur : Je ne puis rien changer. Je n'écris que ce qui m'est révélé: si je désobéissais à Dieu, j'aurais à craindre le supplice du grand jour. Si Dieu eût voulu, je ne vous aurais point lu ses commandements, je ne vous les enseignerais pas. N'ai-je pas vécu au milieu de vous un grand nombre d'années (1) avant le Coran? X, 16, 17.

O enfants d'Israël! croyez au livre que j'ai envoyé (le

(1) Mahomet avait quarante ans lorsqu'il commença à prêcher l'islamisme.

Coran) : il confirme vos écritures; ne soyez pas les premiers à lui refuser votre croyance; ne corrompez pas ma doctrine pour un vil intérêt; ne couvrez pas la vérité du mensonge ; ne dérobez pas son éclat..... Vous lisez les écritures; ne les comprenez-vous donc pas? II, 38-41. Je ne vous prêche que ce que le ciel m'a révélé. Ce livre renferme les principes divins : il est la lumière des croyants et le gage de la miséricorde céleste, VII, 202. Parmi les versets qui le composent, les uns renferment des préceptes évidents et sont la base de l'ouvrage; les autres sont allégoriques. Ceux qui ont du penchant à l'erreur, s'attachant à ces derniers, formeront un schisme en voulant les interpréter. Dieu seul en a l'explication. Mais les hommes consommés dans la science diront : Nous croyons au Coran. Tout ce qu'il renferme vient de Dieu. Ce langage est celui des sages, III, 6. Le ciel t'a envoyé le plus excellents des livres. Le Coran est la lumière de Dieu. Par elle il dirige les élus, XXXIX, 24. Il est la règle de la foi et l'exhortation de ceux qui sont pieux, III, 131.

CHAPITRE VII

DES PROPHÈTES

Ignorez-vous l'histoire des nations qui vous ont précédés ? Ces peuples eurent des prophètes qui leur offrirent l'évidence : mais, voués à l'infidélité, ils s'écriaient : Nous nions votre mission, et nous doutons de votre doctrine. — Pouvez-vous douter de Dieu? leur représentaient nos envoyés. Il est l'architecte du ciel et de la terre. Il vous appelle pour vous pardonner. Il vous attend jusqu'au temps marqué. — Vous n'êtes que des hommes comme nous, leur répondait-on. Voulez-vous nous faire abandonner le culte de nos péres? Montrez-nous des miracles. — Nous ne sommes que des hommes comme vous; mais Dieu favorise de ses grâces ceux qu'il veut. Nous ne pouvons opérer de miracles sans sa permission. Que les fidèles mettent en lui leur confiance ! Il nous a tracé le chemin qu'il faut suivre, XIV, 9-15. La plupart des anciens peuples étaient plongés dans les ténébres ; nous leur envoyâmes des apôtres pour les instruire, XXXVII, 70, 71 ; pour annoncer la vérité. Nous chargeâmes Noé et Abraham de la prédication. D'autres prophétes leur ont succédé, LVII, 26, 27. Tous les prodiges qu'ils opérèrent furent l'effet de nos ordres, XL, 78. Les ministres que

Dieu chargea de ses volontés le craignaient, et n'avaient point d'autre crainte; son approbation leur suffisait, XXXIII, 39. Nous les élevâmes les uns au-dessus des autres. Dieu fit entendre sa voix à ceux-ci. Il favorisa ceux-là de dons particuliers, II, 253.

Tous les peuples eurent des prophètes qui les jugèrent avec équité. Ils n'ont point été traités injustement, X, 48. Il n'est point de nation qui n'ait eu son apôtre, XXXV, 22. Chaque peuple a eu son guide, XIII, 8.

Abraham est le chef des croyants. Il fut soumis à Dieu : il adora son unité, et refusa de l'encens aux idoles. Reconnaissant des grâces du ciel, il fut l'élu du Seigneur, qui le conduisit dans la voie du salut. Comblé sur la terre des faveurs célestes, il sera dans l'autre monde au nombre des justes, XVI, 121-123. Il adressa à Dieu cette prière : Seigneur éloigne-moi, éloigne ma postérité du culte des idoles. Elles ont couvert de ténèbres une partie de la terre. Celui qui me suivra sera ton adorateur. Celui qui s'éloignera de moi... Seigneur, tu es indulgent et miséricordieux, XIV, 29, 30. Louange à Dieu qui, dans ma vieillesse, m'a donné Ismaël et Isaac! Il exauce les vœux des mortels, *ibid.*, 42.

Parmi les descendants d'Abraham, nous favorisâmes de notre lumière David, Salomon, Job, Joseph, Moïse et Aaron. C'est ainsi que nous récompensons la vertu. Zacharie, Jean, Jésus, Élie furent au nombre des justes. Nous élevâmes au-dessus de leurs semblables Ismaël, Élisée, Jonas et Lot, VI, 84-86. Ne doute pas de rencontrer dans le ciel le conducteur des Israélites, XXXII, 24.

Tous les prophètes qui t'ont devancé reçurent cette

révélation : « Je suis le Dieu unique. Adorez-moi, » XXI, 24. Interroge les apôtres qui t'ont précédé. Leur avons-nous prescrit d'autre culte que celui du miséricordieux ? XLIII, 44. Prophètes du Seigneur..... votre religion est une. Je suis votre Dieu ; craignez-moi, XXIII, 53.

Nous n'avons point envoyé de prophètes que Satan n'ait mêlé des erreurs dans leur doctrine ; mais Dieu détruit ses artifices, et les préceptes divins restent dans leur pureté, XXII, 51..... Si Dieu eût voulu, ceux qui sont venus après ses ministres n'auraient point disputé. L'esprit de discussion s'est emparé d'eux lorsqu'ils ont vu la vérité. Une partie a cru, une partie a été infidèle, II, 253. Toutes les fois qu'un messager de la foi prêcha nos menaces dans les murs d'une ville coupable, les principaux citoyens l'accusèrent de mensonge. Enivrés de leurs richesses, ils se crurent à l'abri de notre vengeance, XXXIV, 33, 34. Noé fut traité d'imposteur ; nous le sauvâmes avec ceux qui étaient dans l'arche ; les aveugles qui avaient nié notre doctrine furent ensevelis dans les eaux, VII, 62.

Toutes les fois que les envoyés du Très-Haut vous apporteront une doctrine que rejettent vos cœurs corrompus, leur résisterez-vous orgueilleusement ? Accuserez-vous les uns de mensonge ? massacrerez-vous les autres? II, 81. Nous envoyâmes nos prophètes avec des promesses et des menaces, afin que les hommes n'eussent plus d'excuse devant le Dieu puissant et sage, IV, 163. Ceux qui, rebelles à Dieu et à ses envoyés, veulent mettre de la différence entre eux, croyant aux uns et niant la mission des autres, se font une religion arbi-

traire ; ceux-là sont les vrais infidèles, destinés à subir un supplice ignominieux. Mais ceux qui croiront en Dieu et en ses envoyés indistinctement seront récompensés, IV, 149-151. Pour nous, musulmans, nous ne mettons point de différence entre eux, II, 284. La paix soit avec tous les ministres du Seigneur, XXXVII, 182.

CHAPITRE VIII

DE JÉSUS-CHRIST (1)

Zacharie se mit en priére et s'écria : Seigneur, ouvre-moi les trésors de ta libéralité ; donne-moi un enfant béni, ô toi qui exauces nos vœux ! L'ange l'appela tandis qu'il priait dans le sanctuaire. Le Trés-Haut, lui dit l'ange, t'annonce la naissance de Jean ; il confirmera la vérité du verbe de Dieu ; il sera grand, chaste, et élevé entre les prophétes, III, 33, 34.

L'épouse de Joachim (Anne) adressa cette priére à Dieu : O mon Dieu, je te consacre ce que je porte dans mon sein ; accepte cette offrande... Lorsqu'elle eut enfanté, elle ajouta : Seigneur, j'ai mis au monde une fille... je l'ai nommée Marie ; je la mets sous ta pro-

(1) Mahomet nomme Jésus-Christ à la fois verbe de Dieu et esprit de Dieu. Tertullien lui donne ces deux noms dans son *Apologétique* (p. 415 de la traduction de l'abbé Allard).

Voici sur Jésus-Christ un quatrain persan qu'on ne sera pas fâché de lire :

« Le cœur de l'homme, lorsqu'il est affligé, tire sa consolation de tes paroles. Ton nom seul rétablit l'âme dans sa vie et dans sa vigueur premières. Que si quelquefois il est donné à l'esprit de l'homme de s'élever jusqu'à la contemplation des mystéres de la divinité, c'est de toi qu'il tire ses lumières, et c'est toi qui lui donnes l'envie d'y parvenir. » (D'Herbelot, *Biblioth. or.*)

tection, elle et sa postérité... Le Seigneur reçut son offrande favorablement. Il fit produire à Marie un fruit précieux, III, 31, 327.

Jésus est l'envoyé du Très-Haut et son verbe. Il l'a fait descendre dans Marie. Il est son souffle, IV, 169. L'ange dit à Marie : Dieu t'a choisie, il t'a purifiée (1); tu es élue entre toutes les femmes. Sois dévouée au Seigneur, adore-le, courbe-toi devant lui avec ses serviteurs, III, 37, 38. Dieu t'annonce son verbe. Il se nommera Jésus, le Messie; il sera grand dans ce monde et dans l'autre, et le confident du Très-Haut. Il fera entendre sa parole aux hommes, et sera au nombre des justes. — Seigneur, répondit Marie, comment aurais-je un fils? Aucun homme ne s'est approché de moi. — Il en sera ainsi, reprit l'ange. Dieu forme des créatures à son gré. Veut-il qu'une chose existe, il dit : Sois faite, et elle est faite. Il lui enseignera l'écriture et la sagesse. Jésus sera envoyé auprès des enfants d'Israël. Il leur dira : Des prodiges divins vous attesteront ma mission : je guérirai les aveugles de naissance et les lépreux; je ferai revivre les morts, par la permission de Dieu. Tous ces faits seront des signes pour vous si vous êtes croyants. Craignez Dieu, et obéissez-moi. Il est mon Seigneur et le vôtre. Servez-le, c'est le chemin du salut, III, 40-44. La parole du Très-Haut est le garant de ce que je t'an-

(1) Hossaïn Vaez, commentateur persan du Coran, et les autres glossateurs entendent par ce mot l'immaculée conception de la Sainte-Vierge. On cite aussi un hadîs d'après lequel Mahomet aurait dit: « Tout homme que sa mère met au monde est soufleté par Satan, excepté Marie et son fils. » (E.-E. Salisbury, « Mahomedan Predestination, » *Journal or. Am. Society*, t. VIII, p. 132.)

nonce, continua l'ange. Ton fils sera le prodige et le bonheur du monde. Tel est l'ordre du ciel, XIX, 20, 21.

Chante la gloire de Marie qui conservera sa virginité intacte. Nous soufflâmes sur elle notre esprit. Elle et son fils furent l'admiration de l'univers, XXI, 92. Gabriel lui transmit le souffle divin. Elle crut à la parole du Seigneur, aux écritures, et fut obéissante, LXVI, 12.

Nous accordâmes à Jésus, fils de Marie, la puissance des miracles ; nous le fortifiâmes par notre esprit, II, 81 et 253. Nous lui donnâmes l'Évangile, LVII, 27. Je suis l'apôtre de Dieu, répétait-il aux Juifs. Je viens confirmer la vérité du Pentateuque qui m'a précédé, et vous annoncer l'heureuse venue du prophéte qui me suivra. Ahmed (1) est son nom, LXI, 6. Nous mîmes dans le cœur des disciples de Jésus-Christ la piété, la miséricorde et le désir de la vie monastique. Ils l'instituérent pour se rendre agréables au Seigneur. Nous ne leur en avons point fait un précepte, LVII, 27.

Jésus sera le signe certain de l'approche du jugement. Gardez-vous de douter de sa venue, XLIII, 61. Ceux qui disent que le Christ, fils de Marie, est Dieu, profèrent un blasphême. Réponds-leur : Qui pourrait arrêter le bras du Tout-Puissant, s'il voulait perdre le Messie fils de Marie, sa mére, et tous les êtres créés ? Dieu est le souverain des cieux, de la terre et de l'immensité de

(1). Mahomet portait deux noms, celui d'Ahmed et celui de Mohammed. L'un et l'autre signifient *loué, illustre*, comme περικλυτὸς que les musulmans lisent au lieu de παράκλητος, dans les passages de l'Évangile de saint Jean, que les chrétiens appliquent au Saint-Esprit, XIV, 16 et 26; XV, 26; XVI, 7, passages auxquels fait allusion ce verset du Coran.

l'espace. Il tire à son gré les êtres du néant, parce que sa puissance est infinie, v, 20. Jésus est aux yeux du Très-Haut un homme comme Adam (1). Adam fut créé de poussiére. Dieu lui dit : Sois, et il fut, III, 52. Le Messie n'est que le ministre du Très-Haut; d'autres envoyés l'ont précédé, v, 80. N'a-t-il pas dit lui-même : O enfants d'Israël ! adorez Dieu, mon Seigneur et le vôtre, v, 77. Un jour Dieu rassemblera les prophétes, et leur demandera ce que les peuples ont répondu à leurs exhortations. Seigneur, diront les prophètes, la science n'est point notre partage ; toi seul connais les secrets. Dieu dira à Jésus, fils de Marie : Souviens-toi des grâces que j'ai répandues sur toi et sur celle qui t'a enfanté. Au milieu des miracles que tu fis éclater aux yeux des Juifs obstinés dans leur incrédulité, ils s'écriaient : Tout cela n'est que prestige. J'inspirai aux apôtres de croire en moi et en Jésus mon envoyé, et ils dirent : Nous croyons, v, 109-112.

Dieu ayant ensuite demandé à Jésus, fils de Marie, s'il avait commandé aux hommes de l'adorer, lui et sa mère (1), comme des dieux : Seigneur, répondit-il, leur aurais-je ordonné un sacrilége?..... Je ne leur ai fait entendre ma voix que pour leur annoncer tes commandements. Je leur ai dit : Adorez mon Seigneur et le vôtre. J'ai été témoin auprès d'eux, tant que je suis

(1) Parce que, disent les commentateurs, ils furent l'un et l'autre l'ouvrage d'une création particuliére.

(2) On ne doit pas oublier que Mahomet parle ici des chrétiens orientaux, à qui le reproche d'adorer la Sainte-Vierge pourrait s'adresser. Ils lui rendent, en effet, généralement un culte dont tout bon chrétien a droit d'être scandalisé lui-même.

resté sur la terre. Lorsque la mort est venue, par ton ordre, trancher le fil de mes jours, tu as été leur gardien, *ibid.*, 119, 118. Jésus ne rougira pas d'être le serviteur de Dieu. Les anges qui environnent son trône lui obéissent, IV, 170.

CHAPITRE IX

DE MAHOMET

Dieu a fait éclater sa bienfaisance pour les fidèles. Il leur a envoyé un apôtre d'entre eux pour leur annoncer ses merveilles, les purifier, leur enseigner le livre et la sagesse, III, 157 ; et leur apprendre ce qu'ils ignoraient, II, 146. Mahomet est l'envoyé du Seigneur et le sceau des prophètes, XXXIII, 40. Le Pentateuque et l'Évangile en font mention (1), VII, 157. Il n'est point éclairé par la science humaine ; suivez-le, et vous marcherez dans le chemin du salut, VII, 158. O vous qui reçûtes les écritures ! notre apôtre va vous éclairer sur la cessation des prophètes. Vous ne direz plus : Ils ont cessé ces jours où les ministres du ciel venaient nous annoncer ses menaces et ses promesses. Un d'eux est au milieu de vous, parce que la puissance de Dieu est sans bornes, V, 22.....

Nous t'avons envoyé avec vérité, pour être l'organe de nos promesses et de nos menaces, et tu ne seras pas obligé de rendre compte de ceux qui seront précipités dans l'enfer, II, 113. Nous t'avons inspiré comme nous inspirâmes Noé, les prophètes Abraham, Ismaël, Isaac,

(1) Voyez les passages de la Bible en tête de cet ouvrage.

Jacob, Jésus, Job, Jonas, Aaron et Salomon. Nous t'avons fait connaître une partie de nos envoyés ; il en est d'autres que nous te laissons ignorer, IV, 161, 162. La miséricorde divine t'a choisi pour prêcher un peuple à qui il n'était point encore venu d'apôtre, afin qu'il ouvre les yeux à la lumière, XXVIII, 46.

Du milieu de vous s'est levé un prophète distingué. Il est chargé de vos fautes. Le zèle de votre salut l'enflamme, et les fidèles ne doivent attendre de lui qu'indulgence et miséricorde. S'ils refusent de croire la doctrine que tu leur enseignes, dis-leur : Dieu me suffit. Il n'y a point d'autre Dieu que lui. J'ai mis en lui ma confiance, IX, 130, 131.

Nous t'avons révélé le Coran en langue arabe. Après la science dont le ciel t'a favorisé, si tu suivais les désirs des infidèles, quel asile trouverais-tu contre un Dieu vengeur ? D'autres prophètes t'ont précédé..... Chaque livre sacré a son temps marqué. Dieu efface et laisse subsister ce qu'il veut..... Ton emploi se borne à la prédication. A nous appartient le droit de juger, XIII, 40. Que l'indulgence soit ton partage. Commande la justice, et fuis les ignorants de la science d'en haut, VII, 198. Manifeste nos préceptes, XV, 94. Emploie la voix de la sagesse et la force de la persuasion pour appeler les hommes à Dieu. Combats-les avec le charme de l'éloquence, XVI, 126.

Nous n'avons point enseigné la poésie au prophète. Cet art ne lui convient pas. Son ministère est la prédication. Il doit exhorter celui qui a la vie, et menacer l'infidèle des vengeances célestes, XXXVI, 69, 70. Nous t'avons envoyé pour être témoin, et pour annoncer nos

promesses et nos menaces. Tu appelleras les hommes à Dieu; tu seras la lumière qui les éclairera. Annonce aux croyants les trésors de la libéralité divine. N'obéis ni aux infidèles, ni aux impies..... Ne leur nuis point..... Mets ta confiance en Dieu; sa protection est un sûr asile, XXXIII, 44, 47. Il en est qui écouteront ta doctrine; mais peux-tu faire entendre les sourds? Ils sont privés d'intelligence. Les uns attacheront sur toi leurs regards; mais peux-tu éclairer les aveugles? Leurs yeux sont fermés à la lumière, X, 42, 43.

Si l'on nie ta doctrine, les prophètes venus avant toi subirent le même sort, quoique les miracles, la tradition et les livres divins attestassent la vérité de leur mission, XXXV, 23. Souffre patiemment la calomnie. Sépare-toi des idolâtres, LXXIII, 10. Elle ne t'épargnera pas plus que les prophètes qui t'ont précédé. Si Dieu est indulgent, il est terrible dans ses vengeances, XLI, 43. La protection de Dieu est un asile suffisant pour toi et pour les fidèles qui te suivront, VIII, 65; contre ceux qui se moquent de la religion, XV, 94, 95. S'ils t'accusent de mensonge, réponds-leur : J'ai pour moi mes œuvres. Que les vôtres parlent en votre faveur, X, 42...

Dieu m'a commandé de me dévouer à son culte, et d'embrasser l'islamisme. Il m'a chargé de lire le Coran. Ceux qui recevront la lumière jouiront de cet avantage précieux, et je dirai à ceux qui persisteront dans l'erreur : Ma mission se borne à vous prêcher, XXVII, 93, 94. Le Seigneur m'a conduit dans le droit chemin. Il m'a enseigné une religion sainte, le culte d'Abraham qui crut en l'unité de Dieu, et qui refusa de l'encens aux idoles. Ma prière, ma foi, ma vie et ma mort sont

voués à l'Éternel. Chercherai-je un autre Seigneur que celui qui gouverne le monde? VI, 161-163. Le témoignage de Dieu et de ceux qui possédent les écritures est une preuve suffisante en ma faveur, XIII, 43. Je ne demande pour prix de mon zéle que de vous voir marcher dans les voies du salut, XXV, 59.

Je suis un homme comme vous ; mais j'ai été favorisé des révélations divines, XVIII, 100. Je ne vous dis pas que je posséde les trésors célestes, que je connais les mystères, ni que je sois un ange. Je ne prêche que ce qui m'est révélé, VI, 49. Je suis l'interprète du ciel; ma mission est divine ; elle embrasse tout le genre humain, VII, 158. Dieu m'a commandé de l'adorer lui seul. J'invoque son nom. Je retournerai à lui, XIII, 36. Le culte de vos idoles m'est interdit. En suivant vos désirs, je me plongerais dans l'erreur, et je cesserais d'être éclairé. La volonté de Dieu est ma loi. Vous y êtes rebelles, VI, 55, 56. J'adresse au Seigneur un pur hommage ; nul autre ne partage mon encens, LXXII, 20. Chercherai-je un autre protecteur que Dieu? Il a formé les cieux et la terre. Il nourrit et n'est point nourri. J'ai reçu l'ordre d'embrasser le premier l'islamisme, et de ne point donner d'égal au Très-Haut. Si je suis rebelle à sa voix, je dois craindre la peine du grand jour. Celui qui l'évitera en sera redevable à la miséricorde divine; son bonheur sera assuré, VI, 14, 15.

Lorsque les idolâtres entendent la doctrine divine, ils disent : Mahomet n'est qu'un homme; il veut nous détourner du culte de nos pères. Le Coran n'est qu'une fable faussement inventée. Aveuglés par l'impiété, ils traitent de mensonge la vérité qui brille à leurs yeux.

Avant toi, nous ne leur avions envoyé ni livre ni apôtre. Ceux qui les ont précédés accusèrent d'imposture les messagers de la foi, et les empêchèrent de remplir leur mission. Un châtiment épouvantable fut le prix de leur impiété..... Un jour vous serez convaincu que Mahomet, votre concitoyen, n'était point inspiré par un démon. Son ministère est de vous annoncer les menaces divines, avant que la punition arrive, XXIV, 42-45. Votre compatriote n'est point dans l'erreur; il n'a point été séduit. Il ne suit point ses propres lumières, LIII, 2, 3. Quoi de plus impie que de faire Dieu complice d'un mensonge? Que de s'attribuer des révélations qu'on n'a point eues? VI, 93.

CHAPITRE X

DE LA CRÉATION ET DE LA CHUTE DE L'HOMME

Dieu dit aux anges : J'enverrai mon représentant sur la terre. — Enverrez-vous, répondirent les esprits célestes, un être qui se livrera à l'iniquité et versera le sang, tandis que nous célébrons vos louanges et que nous vous glorifions? II, 28.

L'Éternel forma l'homme du noir limon de la terre, XV, 26. Il le commença de boue ; il accomplit son ouvrage en lui soufflant une partie de son esprit..... Il vous a donné l'ouïe, la vue et une âme sensible ; combien peu d'hommes reconnaissent ces bienfaits ! XXXII, 6-8. Il vous a créé d'un seul homme. Il tira la femme de ses flancs pour être sa compagne, XLII, 8. Il vous fait multiplier par le mariage, XLII, 9.

Nous dîmes à Adam : Habite le paradis avec ton épouse ; nourris-toi des fruits qui y croissent, étends tes désirs de toutes parts ; mais ne t'approche pas de cet arbre, de peur que tu deviennes coupable, II, 33. Le diable les rendit prévaricateurs, et leur fit perdre l'état où ils vivaient, II, 34. Il leur dit : Dieu vous a défendu de goûter du fruit de cet arbre, de peur que vous ne deveniez deux anges et que vous ne soyez immortels. Il leur assura avec serment que c'était la vérité, et qu'il

était un conseiller fidèle. Trompés par cette ruse, ils mangèrent du fruit défendu. Aussitôt ils virent leur nudité. Ils se couvrirent avec des feuilles. — Ne vous avais-je pas interdit l'approche de cet arbre ? leur dit le Seigneur. Ne vous avais-je pas avertis que Satan était votre ennemi ? — Seigneur, nous sommes coupables, et si ta miséricorde n'éclate en notre faveur, notre perte est certaine. — Quittez ce séjour, leur dit Dieu ; vous avez été ennemis l'un de l'autre. La terre sera votre habitation jusqu'au temps. Vous y vivrez, vous y mourrez, et vous en sortirez ensuite, VII, 19-34. Un jour je vous enverrai un guide. Celui qui le suivra ne s'égarera point, et le malheur ne sera point son partage, XX, 122. Sortez du Paradis (terrestre) ; je vous enseignerai la voie du salut : celui qui la suivra sera à l'abri de la crainte et de la douleur, II, 36.

Ainsi le premier homme fut désobéissant et prévaricateur. Dans la suite Dieu reçut sa pénitence. Il eut compassion de lui, et il l'éclaira, XX, 121. Le Seigneur apprit à Adam la manière d'implorer son pardon. Il écouta la voix de son repentir, parce qu'il est indulgent et miséricordieux, II, 35.

CHAPITRE XI

DE LA JUSTIFICATION PAR LA FOI

Ceux qui croient, et qui ne revêtent point leur foi du manteau de l'erreur, possèdent la paix. Ils marchent dans la voie du salut, VI, 83. Cette vie n'est qu'un jeu frivole; mais la foi et la crainte du Seigneur auront leur récompense, XLVII, 37. Vous aurez le mérite du bien que vous ferez ; mais vous ne devez le faire qu'en vue de Dieu, II, 273. Vos trésors et vos enfants ne vous approchent pas de l'Éternel ; il ne récompense que la foi et les bonnes œuvres, XXXIV, 36. Ne savez-vous pas à quoi Dieu compare la parole de la foi ? A un arbre salutaire qui a poussé des racines profondes, et dont les rameaux s'élèvent dans les cieux. Il produit du fruit dans toutes les saisons, XIV, 30, 31. Les hommes pensent-ils qu'il suffit de dire : Nous croyons, sans donner des preuves de leur foi ? XXIX, 1. Il ne suffit pas, pour être justifié, de tourner son visage vers l'orient ou l'occident ; il faut encore croire en Dieu, au jour dernier, aux anges, au Coran, aux prophètes ; il faut, pour l'amour de Dieu, secourir ses proches, les orphelins, les pauvres, les voyageurs, les captifs et ceux qui demandent ; il faut faire la prière, garder sa promesse, supporter patiem-

ment l'adversité et les maux de la guerre ; tels sont les devoirs des vrais croyants, II, 172.

Dieu vous connaît parfaitement. Ne vous justifiez donc point vous-mêmes. Il sait ceux qui ont sa crainte, LIII, 52. Dieu lit au fond de vos cœurs. Il sait si vous êtes justes. Il pardonnera à ceux qui reviendront à lui, XVIII, 26, 27. Il justifie qui il lui plaît, IV, 52. Ignores-tu que Dieu punit et pardonne à son gré, parce que sa puissance est sans bornes ? V, 45. Ceux que Dieu éclaire marchent dans la voie du salut, VII, 177. Mets ta confiance en Dieu ; sa protection est un bouclier puissant, XXXIII, 3. La protection du ciel est assurée aux croyants, mais les impies n'ont point de protecteurs, XLVII, 12. Dieu affermira les croyants, dans cette vie et dans l'autre, par sa parole immuable, XIV, 33. Il versera ses grâces sur les croyants qui s'attacheront fermement à lui. Il les conduira dans le chemin du salut, IV, 174. Dieu accordera un mérite à vos actions, et expiera vos fautes, XXXIII, 71. Le croyant vertueux n'aura point à craindre un sort injuste et rigoureux, XX, 3. Ceux qui croiront et qui feront le bien seront en possession du bonheur éternel, XCV, 6. Dieu promet sa miséricorde et une récompense éclatante à ceux qui joindront à la foi le mérite des bonnes œuvres, V, 12. Ils seront introduits dans les jardins, séjour d'éternelles délices, IV, 60.

Les musulmans, les juifs, les païens et les chrétiens qui croiront en Dieu et au jour dernier, et qui auront pratiqué la vertu, seront exempts de la crainte et des tourments, V, 74. Tous ceux qui réuniront la foi et la bienfaisance en recevront le prix. Ils seront comblés des faveurs du ciel, IV, 172, 173. Nous ne laissons point

périr le prix dû à la vertu. La récompense de l'autre vie, bien plus magnifique, sera le partage de ceux qui ont la foi et la crainte du Seigneur, XII, 56, 57. Les croyants que la parole de Dieu pénètre de crainte, qui sentent augmenter leur foi au récit de ses merveilles, qui mettent en lui leur unique confiance, qui font la prière, et versent dans le sein de l'indigent une portion des biens que nous leur avons dispensés, sont les vrais fidèles. Ils occuperont des degrés sublimes dans le royaume céleste. Ils jouiront de l'indulgence et des bienfaits de Dieu, VIII, 2-4. Si vous mourez, ou si vous êtes tués en défendant la foi, songez que la miséricorde divine vaut mieux que les richesses que vous auriez amassées, III, 150.....

Ceux qui, après être tombés par l'ignorance, se convertiront et pratiqueront la vertu éprouveront la miséricorde divine, XVI, 120. Il n'y a que les infidèles qui en désespèrent, XII, 87..... J'écouterai ceux qui m'adresseront leurs vœux ; mais qu'ils ne soient point sourds à ma voix, qu'ils croient en moi, afin que ma grâce les éclaire, II, 182. O mes serviteurs, qui avez péché, ne désespérez point de la bonté divine. Elle peut pardonner tous les crimes. Le Seigneur est indulgent et miséricordieux. Revenez à lui avant que vous éprouviez la punition après laquelle il n'y a plus d'espoir, XXXIX, 54, 55. Ceux qui, touchés de repentir, retourneront à la vertu, auront lieu d'espérer la miséricorde divine, XXIV, 5. Ceux qui, après avoir marché dans le sentier du vice et de l'erreur, se rappellent le souvenir du Seigneur, implorent le pardon de leurs crimes (quel autre que Dieu a le droit de pardonner ?), et abandonnent l'ini-

quité après l'avoir connue, éprouveront la clémence du Seigneur, III, 128, 129. Au lieu des maux qui l'attendaient, le pécheur converti qui croira, qui pratiquera la vertu, jouira de la félicité, parce que Dieu est clément et miséricordieux. Pénétré d'un vrai repentir, il fera le bien, et sa conversion sera sincère, XXV, 70, 71..... Je pardonnerai à ceux qui joindront au repentir la foi et les bonnes œuvres. Ils marcheront dans la voie du salut, XX, 84. Dieu reçoit la pénitence de ses serviteurs. Il pardonne leurs offenses et connaît leurs œuvres. Il exauce les croyants qui font le bien. Il les comble de ses faveurs, XLII, 24, 25.

CHAPITRE XII

DE LA SANCTIFICATION

Dieu nous a mis sur la terre pour gagner le séjour éternel, XXXIX, 74. La vie mondaine ressemble à la pluie que nous faisons tomber des nuages pour féconder les plantes. Elles brillent un instant; mais tout d'un coup, desséchées, elles deviennent le jouet des vents, XVIII, 43. Les richesses et les enfants font l'ornement de la vie; mais les vrais biens, ceux qui sont agréables à Dieu, et dont la récompense est certaine, sont les bonnes œuvres, XVIII, 44. Celui qui soupire après les biens célestes jouira d'un bonheur infini. Celui qui demande les biens terrestres les recevra; mais il n'aura point de part à la vie future, XLII, 19. Les fleurs qui parent le sentier de la vie sont une épreuve. Les biens que Dieu promet sont plus précieux et plus durables, XX, 131. Le prévaricateur qui aura préféré les plaisirs terrestres aura l'enfer pour réceptacle, LXXIX, 37-39. L'orgueilleux qui dédaignera de porter mon joug descendra dans l'enfer, couvert de mépris, XL, 62. La fin des pécheurs sera épouvantable. L'enfer sera leur habitation. Ils y gémiront sur un lit de douleur, XXXVIII, 53, 54.

Si Dieu surprenait l'homme dans son péché, il ne laisserait point de créatures sur la terre. Il diffère ses

châtiments jusqu'au terme marqué, que l'on ne saurait ni hâter ni retarder d'une heure, XVI, 69..... Nous avons embelli l'habitation des hommes. Nous leur avons offert des jouissances pour les éprouver, et voir qui d'entre eux en ferait meilleur usage, XVIII, 6. L'homme est enclin au mal. Ceux que le ciel favorise de ses grâces peuvent l'éviter, XII, 33. O mortels! vous acquerrez au prix de votre âme les jouissances terrestres (1), X, 24.

Ceux qui rompent le pacte du Seigneur, qui violent ses lois et s'abandonnent à la corruption, seront au nombre des réprouvés, II, 25. Dieu ne conduit point les pervers. Leur récompense sera la malédiction de Dieu, des anges et des hommes. Ils en seront éternellement couverts. Leur supplice ne s'adoucira point, et Dieu ne les regardera jamais, III, 79-81. Certainement ils descendront, environnés de leurs crimes, dans les flammes de l'enfer, II, 75. Dieu n'est point injuste envers les hommes; ils le sont envers eux-mêmes, X, 45. La nature mit dans le cœur de l'homme l'impatience. Dans l'adversité, il devient timide ; dans la prospérité, il est dur et avare, LXX, 20-22. .....Les maux qui vous assiégent sont le fruit de vos crimes, XLII, 29.

(1) « Ceux qui vivent sobrement, soit parmi les gens du désert, soit parmi ceux des villes, qui pratiquent le jeûne, qui se privent de tous les plaisirs du monde, ceux-là s'acquittent mieux du service divin; ils s'y livrent avec plus de piété que les gens accoutumés aux plaisirs et à l'abondance. Que dis-je? il y a peu de gens religieux parmi ces derniers, à cause de l'insouciance et de l'endurcissement du cœur, qui sont une suite de l'abondance de la nourriture et des plaisirs matériels. » (Ibn Khaledoun, *Introduction à l'étude de l'histoire,* liv. I, chap. V, manuscrit arabe de la bibliothèque nationale, fol. 34, r°.)

Ceux que la grâce de Dieu éclaire seront les seuls unis. L'esprit de dissension divisera le reste des mortels, XI, 119..... Gardez-vous de proférer un mensonge. Les menteurs ne prospéreront point. Après de courtes jouissances, ils seront livrés à des peines éternelles, XVI, 117, 118.

Mortels, craignez le Seigneur qui vous a tous créés d'un seul homme, dont il forma la femme, et qui a couvert la terre de leur postérité, IV, 1. Si la miséricorde divine ne veillait sur ses créatures, aucun de vous n'eût conservé son innocence..... Dieu préserve du vice ses élus, XXIV, 21. Ceux dont les œuvres n'ont point la vertu pour objet resteront dans leur aveuglement, XXIII, 64.

Ceux au contraire que la crainte de Dieu rend circonspects, ceux qui croient à ses commandements, ceux qui ne lui donnent point d'égal, ceux qui font l'aumône et que la pensée du jugement tient dans la crainte, ceux-là, animés par un saint zéle, devancent les autres dans la voie du salut, XXIII, 58-62..... Le fidèle qui aura réglé les désirs de son cœur habitera les jardins de délices, LXXIX, 40. Celui qui souffrira avec patience, et qui pratiquera la vertu, recevra notre indulgence et une récompense glorieuse, XI, 13. Ceux qui persévèrent dans la prière, qui donnent la portion prescrite de leurs biens à l'indigent qui sollicite et à celui que la honte retient ; ceux qui confessent la vérité du jugement ; qui évitent avec soin de mériter le courroux du ciel, dont personne ne peut se croire à l'abri ; ceux qui gardent la continence ; qui n'ont de commerce qu'avec leurs femmes ; ceux qui sont fidèles à leurs serments et à leurs traités ; qui, dans leurs témoignages, ne s'écartent jamais de la

vérité ; ceux qui accomplissent avec zèle la priére, seront tous environnés de gloire dans le jardin des délices, LXX, 23-35. Le Tout-Puissant accomplira les désirs de ceux qui auront fait le bien. Il les lavera de leurs fautes, et leur accordera le Paradis, XXXIX, 35. Les fidéles des deux sexes qui ont la piété, la justice, la patience, l'humilité en partage, qui font l'aumône, qui observent le jeûne, qui, pénétrés du souvenir du Seigneur, vivent dans la chasteté, évitent toute parole déshonnête, chéris du ciel, recevront le prix glorieux de leurs vertus, XXXIII, 1 et 35. Le zèle du croyant ne sera point sans récompense. Nous écrivons ses bonnes œuvres, XXI, 95. Je ne laisserai point périr les actions des hommes ; chacun recevra sa rétribution, III, 191.

Dieu est le patron des fidèles. Il les conduira des ténèbres à la lumière, II, 257. Le Seigneur sera leur guide, et la félicité leur partage, II, 4. Celui qui était mort, et à qui nous avons donné la vie pour se conduire parmi les hommes, sera-t-il semblable à celui qui est plongé dans l'ignorance d'où il ne sortira point? VI, 122. Sois docile aux inspirations divines, et attends le jugement de ton Dieu. Il est le plus agréable des juges, X, 1-6. Offre-lui une religion sincère, XXXIX, 2..... Les justes seront comblés de nos faveurs, II, 55. Chacun prend ses désirs pour loi ; mais Dieu sait celui qui marche dans le sentier du salut, XVII, 86. Suivez la lumière ou les ténèbres (1), c'est pour vous que vous travaillez. Vous ne porterez point le fardeau d'autrui, XVII, 16.

(1) Ce texte et une foule d'autres non moins saillants prouvent que les musulmans reconnaissent comme nous le libre arbitre dans l'homme. Un fetva du grand moufti fut donné sur cette matière, il

Quiconque est soumis à la voix de Dieu, quiconque nourrit dans son cœur la crainte et la piété, sera sauvé, XXIV, 51. Celui que Dieu conduit marche dans le vrai chemin, XVII, 99. Le Très-Haut gouverne ses serviteurs, VI, 18. Il fait grâce à qui il lui plaît, et punit qui il veut, parce que rien ne borne sa puissance, II, 283. Il montre ses prodiges aux hommes, afin qu'ils gardent ses souvenirs, II, 220..... O mortels ! Dieu a envoyé la lumière et la miséricorde pour les fidèles. Dons précieux de sa libéralité et de sa clémence. Que leur possession vous comble de joie ! Combien est-elle préférable aux richesses du monde ! X, 58.

Les croyants qui pratiquent la vertu sont ce que le ciel a créé de plus parfait. Leur récompense est dans les mains de Dieu. Il mit en eux ses complaisances. Ils placèrent en lui leur amour. La félicité sera le partage de ceux qui le craignent, XCVIII, 6-8. La pensée de Dieu fera régner la paix dans l'âme des croyants. Son souvenir n'est-il pas la paix des cœurs ? XIII, 28. Ayez sa crainte toujours présente : sachez que vous retournerez à lui, II, 198. Désirez les grâces du ciel : cherchez à plaire au Tout-Puissant. Efforcez-vous de mériter l'indulgence divine et le Paradis, LVIII, 20, 21. Heureux ceux qui, au sein du malheur, s'écrient : « Nous som-

y a quelques années. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en le transcrivant ici. *Demande :* « Si un musulman nie l'existence du libre arbitre dans l'homme, en donnant Dieu, le créateur lui-même, pour l'auteur de toutes les actions de la créature, à quoi la loi sacrée le condamne-t-elle ? » — *Réponse :* « A renouveler sa profession de foi et la cérémonie de son mariage ; et s'il ne revient pas de son erreur, s'il y persiste, il est digne de mort. » (*Tableau de l'empire ottoman,* t. V, p. 520.)

mes les enfants de Dieu ; nous retournerons à lui (1) ! » Ceux-là recevront les bénédictions du Seigneur. Pour eux, il fera éclater sa miséricorde. Il les guidera dans le sentier du salut, II, 151, 152.

Celui qui a livré son cœur à l'islamisme et à la vertu a saisi une colonne inébranlable. Il est appuyé sur Dieu, le terme de toutes choses, XXXI, 21. Celui qui s'attache fortement au Seigneur marche dans le droit chemin. O croyants, ayez de Dieu une juste crainte, et vous mourrez fidèles, III, 95, 96. Oui, craignez-le, et vous serez heureux, III, 124. Dieu fortifiera les fidèles qui professent la vraie religion. Leurs bonnes œuvres auront un mérite permanent à ses yeux, et seront magnifiquement récompensées, XIX, 78, 79. Dieu dirigera dans leur foi les croyants vertueux, X, 9. Il est avec ceux qui le craignent et qui sont charitables, XVI, 128. La réprobation ne sera pas le partage des bienfaisants, II, 272.

Nous n'exigerons de chacun que ce qu'il peut, VII, 40. Chacun aura en sa faveur ses bonnes œuvres, et contre lui le mal qu'il aura fait, II, 285. Travaille suivant tes forces, VI, 135. Nous accorderons nos grâces aux uns et aux autres. Elles ne seront refusées à personne, XVII, 21. Dieu ne retire ses grâces que quand l'homme est perverti, XIII, 2. Ceux qui évitent l'iniquité, et qui ne commettent que les fautes inévitables à la nature humaine, éprouveront combien la miséricorde divine est étendue, LIII, 32.

(1) Voyez l'*Eucologe*.

CHAPITRE XIII

DU CULTE DE DIEU SEUL, OU DE L'ISLAMISME

Dieu pouvait vous réunir tous sous une même religion. Il a voulu éprouver si vous seriez fidèles à ses divers commandements. Efforcez-vous de faire le bien. Vous retournerez tous à lui, et il vous montrera en quoi vous avez erré, v, 54. Si le Seigneur eût voulu, une même croyance aurait uni tous les mortels. Veux-tu forcer la terre à embrasser l'islamisme ? La foi est un don que le ciel dispense à son gré, x, 96, 97. Nous avons prescrit à chaque peuple ses rites sacrés. Qu'ils les observent, et qu'ils ne disputent point sur la religion, xxii, 66. Tous les hommes n'avaient originairement qu'une croyance. Ils se livrèrent dans la suite aux disputes religieuses, x, 20. De toutes les sectes qui couvrent la terre, aucune n'est mécontente de la doctrine qu'elle suit, xxx, 31. Ne faites point de violence aux hommes à cause de leur foi. La voie du salut est assez distincte du chemin de l'erreur, ii, 256. Certainement les musulmans, les juifs, les chrétiens et les païens qui croiront en Dieu et à la vie future, et qui feront le bien, en recevront la récompense de ses mains : ils seront exempts de la crainte et des supplices, ii, 59.

La plupart des hommes disputent de Dieu sans être guidés par sa lumière, XXII, 3. Vous éprouverez que les juifs et les idolâtres sont vos plus violents ennemis, et, parmi les chrétiens vous trouverez des hommes humains et attachés aux musulmans. Lorsqu'ils entendent la lecture du Coran (1), vous les voyez pleurer de joie d'avoir connu la vérité : Seigneur, s'écrient-ils, nous croyons. Écris-nous au nombre de ceux qui rendent témoignage. Pourquoi ne croirions-nous pas à la vérité que Dieu a manifestée? V, 86-88.

Ne disputez avec les juifs et les chrétiens qu'en termes honnêtes et modérés. Confondez ceux d'entre eux qui sont impies, XXXIX, 145. Lorsqu'ils vous disent : Embrassez notre croyance, si vous voulez être dans le chemin du salut; répondez-leur : Nous suivrons la foi d'Abraham, qui refusa de l'encens aux idoles, et n'adora qu'un Dieu. Dites : Nous croyons en Dieu, au livre qui nous a été envoyé (le Coran), et à ce qui a été révélé à Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, et aux douze tribus; nous croyons à la doctrine de Moïse, de Jésus et des prophètes; nous ne mettons aucune différence entre eux, et nous sommes musulmans (2), II, 129, 130; III, 77. Que la paix régne parmi nous. L'Éternel prononcera sur notre sort, XLII, 14. Disputerez-vous avec nous de Dieu? Il est notre Seigneur et le vôtre; nous avons nos actions, vous avez les vôtres; mais notre foi est pure.

(1) Ce verset fut *révélé* à l'arrivée des ambassadeurs du roi d'Éthiopie. Mahomet leur ayant lu un chapitre du Coran, ils versèrent des larmes de joie et se firent musulmans. Ces ambassadeurs étaient chrétiens avant d'embrasser l'islamisme.

(2) C'est-à-dire consacrés au culte de Dieu seul.

Direz-vous qu'Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, et les pères des tribus d'Ismaël étaient juifs ou chrétiens ? II, 133, 134.

Dis aux juifs et aux chrétiens : La vraie lumière vient du ciel ; chacun en a reçu sa portion comme vous. Les trésors sont dans les mains de l'Éternel ; il les distribue à son gré. Il fera miséricorde à qui il voudra, III, 66, 67. Dis-leur : Terminons nos différends, n'adorons qu'un Dieu, ne lui donnons point d'égal : qu'aucun de nous n'ait d'autre Seigneur que lui, III, 57..... Oui, vous n'avez point d'autre Seigneur que le Dieu unique, qui embrasse l'univers de l'immensité de la science, XX, 98. L'oublierez-vous pour chercher des patrons impuissants, qui ne peuvent ni protéger ni nuire ? XIII, 17.

N'adorez point le soleil ni la lune. Adorez Dieu qui les a tirés du néant, si vous êtes au nombre de ses serviteurs. Si l'orgueilleux lui refuse son hommage, les esprits qui sont en sa présence le louent nuit et jour. Ils ne s'ennuient jamais de célébrer ses louanges, XLI, 37, 38. Les idoles, à qui vous offrez votre encens, ne peuvent vous secourir. Elles ne sauraient se secourir elles-mêmes, VII, 196.

Donneront-ils pour égaux à l'Éternel des dieux qui ne sauraient rien créer, qui ont été créés, qui sont incapables de les aider et de s'aider eux-mêmes ? VII, 191. Ont-ils des pieds avec lesquels ils puissent marcher, des mains pour saisir, des yeux pour voir, des oreilles pour entendre ? VII, 193..... Qui vous délivre des tribulations de la terre et des mers, lorsque, invoquant Dieu en public, ou dans le secret de vos cœurs, vous vous écriez : Seigneur, si tu écartes de

nous ces maux, nous en serons reconnaissants ? C'est le Très-Haut qui vous en délivre. C'est sa bonté qui vous soulage de la peine qui vous oppresse ; et ensuite vous retournerez à l'idolâtrie? VI, 63, 64.

La prière des pervers se perd dans les ténèbres, XL, 53. Vous ne pouvez avoir d'autre patron, d'autre protecteur que Dieu, XXXII, 3. Ne vendez pas la religion pour un vil intérêt, XVI, 97. Ceux que l'amour insensé des richesses rend apostats ne nuisent point au Tout-Puissant. L'enfer sera leur habitation, III, 170. Dieu t'a révélé, il a révélé aux peuples anciens que l'idolâtrie rend les œuvres vaines, et assure la réprobation, XXXIX, 65. Il vous a manifesté sa religion. Celui qui a ouvert les yeux aura pour partage la lumière. Celui qui les a fermés restera dans les ténèbres, VI, 104.

Quelle religion plus sainte que l'islamisme ! Quoi de plus agréable au Seigneur que tourner son front vers lui, de faire le bien, de suivre la croyance d'Abraham, qui n'adora qu'un Dieu, et mérita d'être son ami (1)! VI, 24. Dieu vous manifeste ses volontés. Il veut vous ramener sous les lois de vos pères, et vous donner des marques de son indulgence, IV, 31. Il ne vous a rien commandé de difficile dans votre religion. C'est la foi de votre père Abraham que vous professez. C'est lui qui vous nomma *musulmans*. Le Coran vous confirme ce titre glorieux, XXII, 77. Ce saint patriarche n'était ni juif, ni chrétien ; il était orthodoxe, musulman (2) et adorateur d'un seul Dieu. Ceux qui professent sa religion

(1) Les Orientaux nomment Abraham l'*ami de Dieu*.
(2) Dans le vrai sens, c'est-à-dire *résigné à Dieu*.

suivent de plus près ses traces. Tel est le Prophète et ses disciples, III, 61... Qui rejettera la religion d'Abraham, si ce n'est l'insensé? Nous l'avons élu dans ce monde, et il sera dans l'autre au nombre des justes. Dieu lui dit : « Embrasse l'islamisme (1). Abraham répondit : Je l'ai embrassé, ce culte du souverain des hommes. Abraham et Jacob recommandèrent cette croyance à leur postérité. O mes enfants ! dirent-ils; Dieu vous a choisi une religion, soyez-y dévoués jusqu'au trépas... Lorsque la mort vint visiter Jacob, il dit à ses fils : Qui adorerez-vous après mon décès? — Nous adorerons, répondirent-ils, ton Dieu, le Dieu de tes pères, Abraham, Ismaël et Isaac, Dieu unique; nous serons fidèles musulmans (2)..... Ils ne sont plus; mais leurs œuvres ne passeront point, II, 124-128.

Dieu vous a fait une loi de son culte sacré, de ce culte qu'il prescrivit à Noé, qu'il t'a révélé, qu'il recommanda à Abraham, Moïse, Jésus, XLII, 11... Notre religion vient du ciel, et nous y sommes fidèles, II, 132.

Les impies seuls disputent contre la religion sainte. Que leurs succès ne t'en imposent pas. Le peuple de Noé accusa ses prophètes d'imposture. Les peuples qui l'ont suivi, révoltés contre leurs apôtres, attentèrent à leurs jours. Armés du mensonge, ils voulurent anéantir

(1) Ce mot signifie simplement *résignation à Dieu*. Dans la suite, on a entendu par *islamisme* la religion fondée par Mahomet. On voit que Mahomet veut prouver que tous les patriarches et les prophètes ont enseigné les mêmes doctrines religieuses, doctrines qu'il a développées à son tour aux descendants d'Ismaël, fils d'Abraham.

(2) Ce mot doit être aussi entendu ici dans la vraie signification du mot, c'est-à-dire dans le sens de *résignés à Dieu*.

la vérité. Le courroux du ciel les a fait disparaître, XL, 4, 5.

Les serviteurs du Miséricordieux sont ceux qui, marchant avec modestie, répondent avec bonté à l'ignorant qui leur parle; qui passent la nuit à adorer le Seigneur, prosternés ou debout; qui disent : « Seigneur, éloigne de nous les peines de l'enfer, qui tourmentent sans relâche, en quelque posture qu'on soit; » qui, dans leurs largesses, ne sont ni prodigues ni avares, mais économes; et qui, adorateurs d'un Dieu unique, ne transgressent point les préceptes divins, XXV, 64-68.

Les fidèles forment une société d'amis. Ils font fleurir la justice, proscrivent l'iniquité, sont assidus à la prière, paient le tribut sacré, et obéissent à Dieu et à son envoyé. Ils obtiendront la miséricorde du Seigneur, parce qu'il est puissant et sage. Introduits dans les délicieuses demeures d'Éden, ils jouiront éternellement des grâces du Seigneur, et goûteront la volupté suprême, IX, 72, 73.

Le souverain des créatures est le Dieu qui m'a créé et qui me conduit. C'est lui qui me nourrit et qui me désaltère. Lorsque je serai malade, c'est sa main qui me guérira. C'est lui qui m'enverra la mort, et qui me ressuscitera. Il est mon espérance, XXVI, 78-82..... Dieu nous suffit; il est le dispensateur de toutes choses, III, 166.

Ne dis jamais : « Je ferai cela demain, » sans ajouter : « Si c'est la volonté de Dieu, » XVIII, 23. Élève vers lui ta pensée, et dis : « Peut-être qu'il m'éclairera et qu'il me fera connaître la vérité, » XVIII, 23. C'est en lui que tout croyant doit mettre son appui, XII, 67. Songe

qu'il a l'œil ouvert sur tes actions, XI, 121. O mortels! adorez le Seigneur qui vous a créés vous et vos pères; qui vous a donné la terre pour lit et le ciel pour toit; qui a fait descendre la pluie des cieux pour produire tous les fruits dont vous vous nourrissez, II, 20.

Enfants d'Adam, que le commerce et le soin de vos affaires ne vous fassent point oublier le souvenir de Dieu, XXIV, 37. Mettez votre confiance en celui qui vit et qui ne mourra point. Publiez ses louanges, XXV, 60..... N'invoque point un autre que Dieu, de peur que tu ne sois réprouvé, XXVI, 208..... Invoquerons-nous des divinités qui ne sauraient nous servir ni nous nuire? Semblables à ceux que Satan a séduits, retournerons-nous sur nos pas, aprés avoir été éclairés?..... La religion du Seigneur est la véritable. Nous avons reçu l'ordre d'embrasser l'islamisme ; c'est le culte du Dieu de l'univers, VI, 70. Servez le Seigneur..... Craignez-le : ce sera pour vous une source d'avantages, XXIX, 15.

Conservez mon souvenir, je garderai le vôtre. Rendez-moi des actions de grâces. Ne soyez pas ingrats, II, 147.

Dieu comble les humains de ses faveurs, et le plus grand nombre ne l'en remercient pas, XXVIII, 75..... Il vous a tirés du sein de vos mères dépourvus de connaissances. Il vous a donné un cœur pour lui rendre grâce, XVI, 80. O croyants! implorez les secours du ciel par la prière et la persévérance; Dieu est avec les patients, II, 148.

Ne croyez-vous pas que les cieux et la terre s'unissent pour publier les louanges de l'Éternel? Les oiseaux dans les bois les célèbrent à leur manière. Tous les êtres créés connaissent l'hommage qu'ils lui doivent..... Ne

voyez-vous pas comme il agite légèrement les nuages, comme il les pousse dans les airs, les rassemble, les entasse? Alors la pluie tombe de leur sein entr'ouvert... La grêle frappe où il veut. Il la détourne à son gré, et l'éclat de la foudre éblouit les faibles yeux des mortels, XXIV, 41-43. Tout ce qu'il y a de créatures au ciel et sur la terre adorent le Seigneur. Les anges le révèrent et ne se livrent point à l'orgueil. Ils craignent Dieu élevé au-dessus d'eux, et exécutent ses volontés, XVI, 51, 52.

Dieu conduit à la vérité; il dirige les hommes au chemin du salut. N'est-il donc pas plus digne d'avoir des adorateurs que ceux qui, étant eux-mêmes dans les ténèbres, ne sauraient éclairer personne? X, 36.

CHAPITRE XIV

DU CULTE EXTÉRIEUR

Entretiens dans ton cœur le souvenir de Dieu. Prie-le avec crainte, avec humilité, et sans l'ostentation des paroles, VII, 204. Célèbre les louanges de ton Dieu; adore sa majesté suprême. Sers le Seigneur jusqu'à l'instant qui terminera tes jours, XV, 99. Exalte le nom de Dieu, la vérité par excellence, XX, 113. Fais la prière. Elle écarte de l'impureté et de l'injustice. Le souvenir de Dieu est le premier des biens, XXIX, 44. Publie la gloire du Très-Haut avant le coucher et le lever du soleil, pendant la nuit et aux extrémités du jour (1), afin que ton cœur soit content de lui-même, XX, 130. Tourne ton front en priant vers le temple antique qu'Abraham, aidé d'Ismaël, consacra au Seigneur (2). En quelque lieu que tu sois, porte tes regards vers ce sanctuaire auguste, II, 139... O croyants! ayez toujours présente la pensée de Dieu : il est plein de bonté pour vous, XXXIII, 41, 42. Accomplissez exactement la prière,

(1) Les musulmans prient cinq fois le jour. Ils n'ont point de cloches : des crieurs annoncent, du haut des minarets, la prière au peuple. Voyez l'*Eucologe*.

(2) La *Caaba*, ou le temple de la Mecque.

surtout celle du midi, II, 236. Avant de la commencer, lavez-vous le visage et les mains jusqu'au coude. Essuyez-vous la tête et les pieds jusqu'aux talons (1), V, 9. O enfants d'Adam, prenez vos plus beaux habits quand vous allez au temple, VII, 29. Priez Dieu avec crainte et espérance; sa miséricorde est proche des bienfaisants, VII, 54. Invoquez le Seigneur en public et en secret; mais évitez l'ostentation : il hait les superbes, VII, 53.

Faites l'aumône (2) en secret et en public des biens que nous vous avons départis, avant le jour où l'on ne pourra plus acquérir, et où les liens de l'amitié seront rompus, XIV, 37.

Le mois de *Ramadan* dans lequel le Coran est descendu du ciel, pour être le guide, la lumière des hommes et la régle de leurs devoirs, est le temps destiné à l'abstinence. Quiconque verra ce mois doit observer le précepte. Celui qui sera malade ou en voyage jeûnera dans la suite un nombre pareil de jours, II, 181. Ceux qui, pouvant supporter l'abstinence, la rompront, auront pour peine expiatoire la nourriture d'un pauvre, II, 180.

(1) C'est ce que l'on nomme les ablutions. Les musulmans ne pensent pas que ces purifications puissent effacer leurs péchés; ils sont persuadés, comme nous, que le repentir seul peut attirer sur le pécheur la miséricorde de Dieu. Voyez l'*Eucologe*.

(2) Afin de prévenir les prétextes que l'avarice trouve toujours pour refuser de soulager le malheur, la religion musulmane a sagement déterminé ce que chacun doit donner aux pauvres. Les règles de la théologie musulmane sur l'aumône obligatoire, nommée *dîme*, entrent dans les détails les plus minutieux. On peut consulter, à ce sujet, le *Tableau de l'empire ottoman* de M. d'Olisson, t. II, p. 403-406 de l'édition in-8°.

Le premier temple consacré à Dieu est celui de la Mecque; temple béni, séjour où brille la vraie lumière. Ce lieu saint est fécond en merveilles. C'est là qu'Abraham s'arrêta. Il est devenu l'asile inviolable des peuples. Tous les hommes qui peuvent en faire le pèlerinage doivent y venir rendre hommage à l'Éternel (1), III, 89, 90. Accomplissez le pèlerinage de la Mecque et la visite du temple en l'honneur de Dieu. Si vous en êtes empêchés, offrez au moins un léger présent, II, 191.

O croyants! le vin, les jeux de hâsard, les idoles, sont une abomination inventée par Satan. Abstenez-vous-en, de peur que vous ne deveniez pervers. Le démon se servirait du vin et du jeu pour allumer parmi vous le feu des dissensions, et vous détourner du souvenir de Dieu et de la prière. Voudriez-vous devenir prévaricateurs? V, 93, 94.

Les animaux morts, le sang, la chair du porc, les animaux suffoqués, assommés, tués par quelque chute ou d'un coup de corne; ceux qui sont devenus la proie d'une bête féroce, ceux qu'on a immolés aux autels des idoles, et sur lesquels on a invoqué un autre nom que celui de Dieu (2), tout cela vous est défendu, V, 4... Celui qui, pressé par la nécessité, et non par le désir de se satisfaire, aurait transgressé la loi, n'aura point

(1) On voit que c'est à la Mecque, et non à Médine, que les musulmans vont en pèlerinage, et que c'est la *Caaba*, et non point le tombeau de Mahomet, qu'ils visitent. Il est vrai que bien des pèlerins vont prier sur la tombe du Prophète en revenant de la Mecque; mais c'est une pratique de surérogation. Il est bon d'observer aussi que le cercueil n'est point suspendu en l'air par la vertu d'une pierre d'aimant, comme on le croit vulgairement.

(2) Voyez l'*Eucologe*.

à subir de peine expiatoire, parce que le Seigneur est indulgent et miséricordieux, II, 168... Les croyants trouveront nos préceptes faciles, XVIII, 87.

Ceux qui font pénitence, qui servent le Seigneur, qui le louent, le prient, l'adorent, qui jeûnent, qui commandent la justice, qui empêchent le crime et gardent les commandements divins, seront heureux, IX, 114.

Digitized by Google

CHAPITRE XV

DES DEVOIRS SOCIAUX

Ne mettez point votre semblable à mort, excepté en justice ; le Seigneur vous en fait la défense expresse, VI, 152. Ne vous donnez point la mort à vous-même (1). L'impie qui violera ces commandements sera jeté dans les flammes, IV, 33, 34. Évitez le crime en public et en secret, VI, 152. Évitez la débauche ; c'est un crime et le chemin de l'enfer, XVII, 34.

Remplissez le boisseau. Pesez avec justice. Ne touchez point au bien d'autrui, et ne répandez pas la corruption sur la terre, XI, 85. Remplissez la mesure, et n'en retranchez rien. Pesez avec une balance juste. Ne trompez point vos semblables, XXVI, 176. Malheur à ceux qui pèsent à faux poids ! qui, en achetant, exigent une mesure pleine, et qui, quand ils vendent, trompent sur la mesure ou sur le poids, LXXXIII, 1-3.

Ne reste pas assis sans gloire et sans vertu, XVII, 25. Le Seigneur ne laisse point périr la récompense de ceux qui font le bien, IX, 123.

Dieu te prescrit la bienfaisance pour les auteurs de

(1) Les théologiens musulmans pensent que le suicide est beaucoup plus coupable que l'homicide.

tes jours, soit que l'un d'eux ait atteint la vieillesse, ou qu'ils y soient parvenus tous les deux. Garde-toi de leur marquer du mépris ou de les reprendre ; ne leur parle qu'avec respect. Sois pour eux tendre et soumis, et adresse au ciel cette prière : « Seigneur, fais éclater ta miséricorde pour ceux qui m'ont nourri dans mon enfance, » XVII, 24, 25. Dieu défend le crime, l'injustice et la calomnie, XVI, 92. Rends à tes proches ce que tu leur dois. Fais l'aumône aux pauvres, aux voyageurs, et ne dissipe point follement tes richesses, XVII, 28. Ne fais point de violence à l'orphelin. Ne réprimande point le malheureux qui demande, XCIII, 9, 10. Suis la justice qui t'a été recommandée, XI, 113.

Soyez bienfaisants envers vos proches, les orphelins et les pauvres ; ayez de l'humanité pour tous les hommes, II, 77. Quiconque tournera sa face vers le Seigneur, et exercera la bienfaisance, aura sa récompense près de lui, et sera exempt de la crainte et des tourments, II, 106... Tout le bien que vous ferez sera connu de Dieu, IV, 126.

La reconnaissance est agréable à ses yeux, XXXIX, 9. Les ingrats ne prospéreront point, XII, 23.

Malheur aux hypocrites ! Ils prient avec négligence, et seulement par ostentation. Ils refusent de tendre à leurs semblables une main secourable, CVII, 5-7.

Nous avons partagé les biens de la terre ; nous avons établi les rangs qui distinguent les hommes, qui les élèvent, les abaissent, qui donnent à l'un la supériorité, et prescrivent à l'autre l'obéissance, XLIII, 31.

O croyants, faites l'aumône des biens que vous avez acquis et des productions que nous faisons sortir de la

terre ; ne choisissez pas ce que vous avez de plus mauvais pour le donner. N'offrez point ce que vous ne voudriez pas recevoir, II, 268, 269. Faites l'aumône le jour, la nuit, en secret, en public. Vous en recevrez le prix des mains de l'Éternel, et vous serez à l'abri des frayeurs et des tourments, II, 274. Celui qui exerce cette vertu par ostentation, et qui ne croit pas en Dieu et au jour dernier, est semblable au rocher recouvert d'une légère couche de terre. Une pluie abondante survient et ne laisse que sa dureté. Ses actions n'auront aucun mérite aux yeux de l'Éternel, parce qu'il ne dirige point les infidèles, II, 265... On peut manifester ses bonnes œuvres; mais il est mieux de les cacher. Le Très-Haut est le témoin des actions, II, 272.

Que le riche proportionne ses largesses à son opulence, et le pauvre à ses facultés. Dieu n'oblige personne à faire plus qu'il ne peut... A la pauvreté, il fera succéder l'aisance, LXV, 7. Annonce le bonheur à ceux qui exercent la bienfaisance, XXII, 38. O croyants, soulagez les malheureux des biens que nous vous avons départis, avant le jour où l'on ne pourra plus acquérir, où il n'y aura plus d'amitié, plus d'intercession, II, 254. Donnez votre superflu, II, 216. Le bien que vous ferez, vous le trouverez auprès de Dieu, II, 104. Dieu est avec les bienfaisants, XXIX, 69... Ne donnez point à dessein de recevoir davantage, LXXIV, 6.

Que l'avare ne regarde pas les biens qu'il reçoit comme une faveur, puisqu'ils causeront son malheur, III, 174... O croyants ! ne multipliez pas votre fortune par l'usure, II, 124. L'usure par laquelle l'homme veut augmenter ses richesses ne produira rien auprès de

Dieu. L'aumône que vous faites dans l'espoir de mériter sa présence multipliera au centuple, xxx, 38. Donnez aux orphelins ce qui leur appartient. Ne consumez pas leur héritage pour grossir le vôtre. Cette action est un crime, iv, 2. Faites fructifier l'héritage de l'orphelin, ii, 217. Ceux qui le dévorent injustement se nourrissent d'un feu qui consumera leurs entrailles, iv, 11...

Ne portez point des regards avides sur les biens d'autrui, xx, 131...

Ne faites pas présider la fraude à vos engagements, parce qu'une partie des contractants est plus puissante que l'autre, xvi, 94.

Il est des juifs à qui tu peux confier un trésor : il te sera fidèlement rendu. Il est en d'autres des mains desquels tu n'arracherais qu'avec peine un denier que tu leur aurais prêté. La loi ne nous ordonne pas, disent-ils, d'être justes avec les infidèles. Ils mentent à la face du ciel, et ils le savent ! iii, 68, 69.

L'homme généreux qui pardonne a sa récompense assurée auprès de Dieu, qui hait la violence, xlii, 38. Défendez-vous contre ceux qui vous attaqueront ; mais n'entreprenez pas la guerre les premiers. Dieu déteste les agresseurs, ii, 186.

O croyants ! que l'équité règle vos témoignages, dussiez-vous prononcer contre vous-mêmes, contre un père, un parent, un riche ou un pauvre. Que la passion ne vous écarte jamais de la vérité ; qu'elle ne vous fasse pas refuser votre témoignage, iv, 134. O croyants, ne vous moquez point de vos frères. Souvent celui qui est l'objet de vos railleries est plus estimable que vous. Et vous, femmes, évitez ce défaut. Celle qu'attaquent vos

médisances peut valoir mieux que vous. Ne vous diffamez pas mutuellement. Ne vous donnez point de noms vils. Un terme de mépris ne convient point à celui qui a la foi. Ceux qui ne se corrigent pas de ces vices sont prévaricateurs. O croyants ! soyez circonspects dans vos jugements. Souvent ils sont injustes. Mettez des bornes à votre curiosité. Ne déchirez point la réputation des absents, XLIX, 11, 12.

Ne détourne point orgueilleusement tes regards des hommes. Ne marche point avec faste sur la terre. Sois modeste dans ta conduite, XXXI, 17, 18. Les vrais croyants ne se livrent point à l'orgueil, XXXII, 15. Le Tout-Puissant hait l'homme dur et altier, IV, 40.

Dieu n'aime point qu'on publie le mal, à moins qu'on ne soit la victime de l'oppression, IV, 147.

Celui qui rejette les fautes ou l'injustice dont il est coupable sur un innocent est calomniateur et se charge d'un crime infâme, IV, 112.

Si votre débiteur a de la peine à vous payer, donnez-lui du temps ; ou si vous voulez mieux faire, remettez-lui sa dette, II, 279.

L'humanité, dans les paroles et les actions, est préférable à l'aumône qui suit l'injustice, II, 264.

Ne dissipez point vos richesses inutilement. Ne les offrez point aux juges, pour ravir injustement l'héritage de vos frères, II, 184.

Que ceux que l'indigence éloigne du mariage vivent dans la continence jusqu'à ce que le ciel leur ait donné des richesses, XXIV, 33.

Les mères allaiteront leurs enfants deux ans complets, s'ils veulent téter pendant ce temps, II, 252... Les ani-

maux vous offrent des exemples propres à vous instruire, XVI, 68.

Commande aux fidèles de contenir la licence de leurs regards et d'être chastes, XXIV, 30. Ordonne aux femmes de baisser les yeux, de conserver leur pureté, et de ne montrer de leur corps que ce qui doit paraître... Qu'elles aient le sein couvert, XXIV, 31.

Souffre patiemment les maux qui t'arrivent. Ils sont une suite des décrets éternels, XXXI, 16. Que l'infortune ne vous abatte point. Que la prospérité ne vous enivre pas. Dieu hait le superbe et le glorieux, LVII, 23.

CHAPITRE XVI

DES INFIDÈLES

O Arabes! vous êtes le peuple le plus excellent de l'univers. Vous commandez l'équité, vous défendez le crime, vous croyez en Dieu. Si les juifs et les chrétiens embrassaient votre foi, ils auraient un sort plus heureux. Quelques-uns d'entre eux croient; mais le plus grand nombre est perverti, III, 105. La plupart des hommes ne croient point en Dieu sans mêler à son culte celui des idoles, XII, 106. Les chrétiens appellent *Seigneur* leurs pontifes, leurs moines, et le Messie, fils de Marie; et il leur est commandé de servir un seul Dieu, IX, 31. Quelques-uns d'entre eux corrompent le sens des Écritures, et veulent vous faire croire que c'est le véritable. Ils vous disent que c'est la parole de Dieu, et ce n'est point la parole de Dieu. Ils prêtent un mensonge au Trés-Haut, et ils le savent, III, 72.

Dieu ne vous commande pas de rendre un culte aux anges (1) et aux prophètes. Vous ordonnerait-il l'impiété, à vous qui avez la foi? III, 74..... Nous opposerons la vérité au mensonge, et elle le fera disparaître, XXI, 18.

Dis aux juifs et aux chrétiens : Vous n'êtes appuyés

(1) Voyez l'épître de saint Paul aux Colossiens, chap. II, v. 18.

sur aucun fondement, tant que vous n'observerez pas le Pentateuque, l'Évangile et les commandements de Dieu, v, 73. Les juifs incrédules ont été maudits par la bouche de David et de Jésus, fils de Marie. Malheur à leurs œuvres! Vous les voyez courir en foule dans le parti des infidèles. Dieu, dans sa colère, les précipitera pour toujours dans l'horreur des tourments, v, 83, 84. L'opprobre entassé sur les têtes des juifs les suivra partout. Dieu a imprimé sur leur front le sceau de sa colère. La pauvreté s'est appesantie sur eux, parce qu'ils ont refusé de croire aux prodiges divins; qu'ils ont injustement mis à mort les prophètes, et qu'ils sont rebelles et prévaricateurs, III, 107. Nous avons retiré nos grâces des juifs, parce qu'ils ont été perfides, et qu'ils écartent leurs semblables des voies du salut. Ils ont exercé l'usure, qui leur avait été défendue (1), et consumé injustement l'héritage d'autrui, IV, 158. Auront-ils leur part dans le royaume céleste, eux qui regretteraient une obole donnée à leurs semblables? IV, 56. Nous avons préparé des châtiments terribles à ceux d'entre eux qui sont infidèles; mais les juifs qui sont fermes dans la foi, qui font la prière et l'aumône, qui croient en Dieu et au jour dernier, recevront une récompense éclatante, IV, 159, 160.

Nous avons reçu l'alliance des chrétiens; mais ils ont oublié une partie de nos commandements. Nous avons semé entre eux la discorde et la haine. Elles ne s'éteindront qu'au jour de la résurrection, v, 17.

(1) « Si vous prêtez de l'argent à ceux qui sont pauvres, vous ne les accablerez point par des usures. » (*Exode*, XXII, 25.)

Ouvre ton cœur à la croyance de l'unité de Dieu, et refuse de l'encens aux idoles. N'invoque point des dieux chimériques, qui ne peuvent ni te servir, ni te nuire. Si tu violes ma défense, tu seras au nombre des réprouvés, x, 102, 103. Que celui qui croit à l'assemblée universelle ne partage point le culte qu'il doit à l'Éternel, XVIII, 110.

Le Seigneur parle aux hommes en parabole pour les instruire. Il compare la doctrine de l'infidèle à un arbre mauvais dont les racines sont à fleur de terre, et qui n'a point de stabilité, XIV, 31, 32. Les œuvres de l'infidèle ressemblent à la vapeur qui s'élève dans le désert (1); le voyageur altéré y court chercher de l'eau, et lorsqu'il s'en est approché, l'illusion a disparu, XXIV, 39.

Le croyant qui, après être tombé dans l'infidélité, en est sorti pour s'y enfoncer plus profondément, n'a plus à espérer de pardon de la part de Dieu. Il ne l'éclairera plus, IV, 136..... Le repentir est inutile pour ceux qui, vieillis dans le crime, disent aux portes du tombeau : Je me repens ; il est inutile pour ceux qui meurent dans l'infidélité. Nous leur avons préparé un tourment douloureux, IV, 22.

A Dieu appartient l'empire de l'univers. Les dieux que vous adorez ne sauraient, dans leur puissance, disposer de la pellicule qui enveloppe le noyau de la datte. Quand vous les invoquez, ils ne vous entendent pas; et quand ils vous entendraient, ils ne pourraient exaucer vos vœux. Au jour de la résurrection, ils nieront votre hommage, XXXV, 14, 15.

(1) Les voyageurs donnent à ce phénomène le nom de *mirage*.

Celui qui donne un égal à l'Éternel ne saurait justifier sa croyance. Il lui rendra compte de son impiété. Le bonheur ne sera point le partage des idolâtres, XXIII, 118. Leur avons-nous envoyé un livre divin, sur lequel ils puissent établir l'idolâtrie? XXX, 34..... Lorsqu'on les presse d'embrasser la religion que Dieu a envoyée du ciel, ils répondent : Nous suivons le culte de nos pères. Le suivraient-ils si Satan les appelait au feu de l'enfer? XXXI, 20. Peu leur importe que leurs pères n'aient eu ni science ni lumière pour se conduire, V, 104, 105. Si Dieu eût voulu, disent les idolâtres, nous et nos pères n'aurions adoré que lui; nous n'aurions interdit que ce qu'il a défendu..... Tous les peuples ont eu des prophètes qui leur ont recommandé le culte de Dieu, et défendu celui des idoles. Les uns ouvrirent les yeux à la lumière; les autres restèrent dans l'aveuglement. Parcourez la terre, et voyez quelle fut la fin de ceux qui accusèrent nos apôtres d'imposture, XVI, 37, 38.

Donner un égal au Très-Haut, c'est le comble de l'aveuglement, IV, 116. Celui qui ose se livrer à une pareille impiété n'entrera point dans le jardin des délices. Sa demeure sera le feu..... V, 77. Errants dans le vague du doute, les infidèles se jouent de notre doctrine, XLIV, 8. Soit que tu leur prêches ou non l'islamisme, ils persisteront dans leur aveuglement. Dieu a imprimé son sceau sur leurs cœurs; leurs oreilles et leurs yeux sont couverts d'un voile, et ils sont destinés à la rigueur des supplices, II, 5, 6. Ils ne cesseront de douter qu'au moment où l'heure fatale les surprendra, et où ils verront les châtiments du jour terrible, XXII, 54. Nous leur avons apporté la vérité, et ils persistent

dans le mensonge..... Dieu n'a point de fils. Il ne partage point l'empire avec un autre Dieu, XXIII, 93.

Le Seigneur ne pardonnera point aux idolâtres. Il remet à son gré les crimes; mais l'idolâtrie est le plus grand des attentats, IV, 51. Les idolâtres seuls n'ont rien à espérer de sa miséricorde, IV, 116. Ils adorent des divinités dépourvues de puissance, qui ne peuvent leur ouvrir les trésors du ciel, ni ceux de la terre, XVI, 75. Ils offrent à des êtres inconnus une partie des biens que nous leur avons dispensés, XVI, 58. Ils rendent des honneurs divins à des idoles qui ne peuvent leur nuire, ni les secourir, et ils disent : Voilà nos protecteurs auprès de Dieu, X, 19.

Ceux qui mettent leur appui dans les idoles ressemblent à l'araignée qui se construit un édifice fragile qu'un souffle détruit, XXIX, 40. Pourquoi adorez-vous donc des simulacres impuissants, dont vous ne pouvez attendre ni bien ni mal? Malheur à vous et aux objets de votre culte! N'ouvrirez-vous point les yeux? XXI, 69, 70. Est-il quelqu'un de vos dieux qui vous conduise à la vérité? X, 36. Est-il quelqu'un de vos dieux qui puisse former une créature, et la faire reparaître devant lui? X, 35. Vos dieux ne sont que de vains noms que vous avez inventés ou reçus de vos pères. Dieu seul a le pouvoir de juger. Il a commandé qu'on n'adorât que lui. C'est la vraie religion; mais la plupart des hommes ne la connaissent pas, XII, 40..... Si vous êtes infidèles, Dieu n'en sera pas moins le souverain des cieux et de la terre. Il est riche, et sa louange est en lui-même. L'univers est son domaine, IV, 130, 131.

Dieu ne conduit point les infidèles. Il a scellé leurs

cœurs, leurs oreilles et leurs yeux. Ils sont ensevelis dans le sommeil de l'insouciance. Leur réprobation est certaine, XVI, 109-110. Malheur aux idolâtres! malheur à ceux qui rejettent le précepte de l'aumône, et qui nient la vie future! XLI, 5, 6. Nous donnerons aux infidèles l'enfer pour demeure. Leurs yeux furent couverts d'un voile, et leurs oreilles fermées à la vérité, XVIII, 100, 101. Que leur prospérité ne te séduise point. Leurs jouissances seront de courte durée, III, 194..... Lorsque le vaisseau les porte sur la mer, ils invoquent le Seigneur et lui montrent une foi sincère. A peine les avons-nous ramenés au port, qu'ils adorent de fausses divinités. C'est ainsi qu'ils paient d'ingratitude nos bienfaits signalés, XXXIX, 65, 66. Anathème contre les idoles! XVI, 2. Anathème contre les dieux chimériques! XVI, 3.

CHAPITRE XVII

DES INCRÉDULES

Ceux qui ne croient point à la vie future sont les méchants, XVI, 62..... Les incrédules sont semblables à celui qui entend les sons de la voix sans rien comprendre. Sourds, muets et aveugles, ils n'ont point d'intelligence, II, 165, 166. Les œuvres de l'incrédule sont semblables à la poussière qu'un vent violent disperse dans un jour orageux. Ils n'en retireront aucune utilité, XIV, 21..... Le juste qu'éclaire la lumière céleste sera-t-il semblable à l'impie pour qui le crime a des charmes, et qui suit le torrent de ses passions? XLVII, 15.

Les incrédules ont le mensonge pour guide; les croyants marchent au flambeau de la foi, XLVII, 3. La vue des miracles ne vaincra point l'incrédulité de l'impie. La vraie doctrine lui paraîtra fausse. Il prendra le chemin de l'erreur pour celui de la vérité. Cet aveuglement sera le prix de ses impostures et du mépris de nos commandements. Les actions de celui qui blasphème contre la religion seront vaines. Serait-il traité autrement qu'il a agi? VI, 144-146..... En vain, tu veux les instruire. Leurs cœurs rejettent l'instruction; s'ils voyaient des prodiges, ils s'en moqueraient; ils les at-

tribueraient aux effets de la magie, XXXVII, 13-15. Le spectacle merveilleux des cieux et de la terre, les miracles et les prédications ne serviront de rien à ceux qui ne croient pas, X, 98. Ils voudraient éteindre de leur souffle le flambeau de la foi; mais Dieu fera briller sa lumière, malgré l'horreur qu'elle leur inspire, LXI, 10.

Dieu hait les fourbes et les impies; ils se déguisent devant les hommes; mais ils ne peuvent se cacher aux yeux de l'Éternel. Il est avec eux quand, au milieu des ombres de la nuit, ils profèrent des discours qu'il abhorre. Il environne de sa science toutes leurs actions, IV, 107, 108. L'erreur est le partage de celui qui refuse de croire et qui s'écarte des voies du Seigneur, IV, 165.

Oh! combien le nombre des croyants est petit! II, 82. Malheur à ceux qui, endurcis dans le crime, rejettent les préceptes divins! ils sont plongés dans l'aveuglement, XXXIX, 23.

Dis aux incrédules : Bientôt vous serez rassemblés dans l'enfer, séjour des tourments, III, 10. Annonce à ceux qui nient la foi qu'ils seront la proie des flammes; ils ont rendu vain le mérite de leurs œuvres dans ce monde et dans l'autre. Ils n'ont plus de secours à espérer, III, 20, 21..... Attendent-ils la venue des anges, l'apparition de Dieu ou les signes de ses vengeances? Le jour où il les manifestera, la foi sera inutile à celui qui n'aura pas cru et fait le bien auparavant, VI, 158.

Malheur à vous qui blasphémez contre Dieu. Les cieux et la terre composent son domaine, XXI, 19. Vos yeux seront-ils donc toujours fermés à la lumière? XXIII, 91..... La conversion des incrédules serait pour eux une source d'avantages. S'ils la diffèrent, Dieu les punira

dans cette vie et dans l'autre, IX, 75. Ceux qui nieront la doctrine divine ne doivent s'attendre qu'à dès supplices..... Dieu est puissant, et la vengeance est dans ses mains, III, 3.

Avant vous, notre justice fit disparaître des nations criminelles, après que nous leur eûmes envoyé des prophètes pour les appeler à la foi; c'est ainsi que nous récompensons les prévaricateurs, X, 14. Ne suis pas celui dont le cœur nous a oublié, et qui n'a pour guide que ses désirs et ses passions déréglées, XVIII, 27. Que leurs richesses et le nombre de leurs enfants ne t'éblouissent pas : Dieu s'en servira pour les châtier dans ce monde, et ils mourront dans leur iniquité, IX, 86.

Fuyez ceux qui déchirent la religion, jusqu'à ce qu'ils changent de discours, VI, 67. Ceux qui recherchent l'amitié des mécréants, plutôt que celle des fidèles, prétendent-ils se faire un appui de leur puissance? Toute vraie puissance vient de Dieu, IV, 138. Songez que vous ne devez pas vous asseoir avec les incrédules. Que ceux qui craignent le Seigneur n'aient pour eux que du mépris; qu'ils ne se rappellent leur souvenir que pour les éviter..... Éloigne-toi de ceux qui, aveuglés par les charmes de la vie, se jouent de la religion, VI, 67-69. Si quelqu'un d'entre eux meurt, ne prie point pour lui, ne t'arrête point sur sa tombe, parce qu'ils ont refusé de croire en Dieu, et qu'ils sont morts dans leur iniquité, IX, 85. L'impie qui aura détourné ses semblables de la voie du salut subira des peines plus rigoureuses, parce qu'il aura été corrupteur, XVI, 90.

Les impies s'unissent pour commander le crime et

abolir la justice. Leurs mains sont fermées pour l'aumône. Ils oublient Dieu dont ils sont oubliés, parce qu'ils sont prévaricateurs. Dieu a promis aux scélérats et aux impies le feu de l'enfer. Ils y expieront leurs forfaits, chargés de sa malédiction, et dévorés par des tourments éternels, IX, 68, 69. Les incrédules sont unis entre eux. Si une semblable union ne règne parmi vous, le schisme et la corruption couvriront la terre, VIII, 74. L'homme est libre de croire, ou de persister dans l'incrédulité, XVIII, 28. Mais celui qui refuse de croire est plus abject que la brute aux yeux de l'Éternel, VIII, 57.

Combien nous avons créé d'hommes dont l'enfer sera le partage ! Ils ont un cœur, et ils ne sentent point; ils ont des yeux, et ils ne voient point ; ils ont des oreilles, et ils n'entendent point. Semblables aux vils animaux, ou plus aveugles qu'eux, ils restent dans leur abrutissement, VII, 178. Ceux qui, attachés à la vie du monde, désireront ses plaisirs, y recevront le prix de leurs œuvres, et ils ne seront point trompés ; mais leurs œuvres seront vaines et sans prix pour la vie future. Le feu sera leur récompense, XI, 17, 18..... Nos faveurs ne servent qu'à les rendre ingrats, XVI, 57. Ils se livrent aux jouissances de cette vie ; mais qu'elles sont faibles en comparaison de la félicité éternelle ! XIII, 26.

Songez que la vie du monde n'est qu'un jeu frivole. Son éclat, votre émulation pour la gloire, le désir de vous surpasser mutuellement en richesses et en enfants, ressemblent à la pluie : la plante qu'elle fait éclore réjouissait l'œil du cultivateur; un vent brûlant l'a desséchée ; elle jaunit et devient une paille aride, LVII, 19. Vous êtes dans un état florissant, mais je crains pour

vous la peine du grand jour, XI, 84. Vous chérissez une ombre fugitive, et vous abandonnez la vie future, LXXV, 20.

Vous êtes semblables aux impies qui vous ont précédés. Ils jouirent des biens terrestres que le ciel leur départit. Vous avez joui comme eux de votre portion. Vous avez parlé comme ils parlèrent. Leurs actions ont été vaines dans ce monde et dans l'autre, et ils ont été dévoués à la réprobation, IX, 70. Les cieux et la terre leur offrent des merveilles sans nombre. Ils passent, et ne veulent pas ouvrir les yeux, XII, 105. Ils cherchent à fixer les regards des hommes, et peu d'entre eux pensent au Seigneur. Flottants entre la foi et l'infidélité, ils ne s'attachent ni à l'une ni à l'autre, IV, 141, 142.

L'infortune a-t-elle visité l'homme? couché, assis, debout, il élève vers nous sa voix plaintive. A peine l'avons-nous délivré du fardeau qui l'opprimait, qu'il passe comme si nous ne l'avions pas soulagé. Ainsi l'impie se plaît dans son ingratitude, X, 13. Lorsque les flots couvrent le navire comme des montagnes ténébreuses, les mariniers invoquent le nom de Dieu; ils lui montrent une foi sincère. A peine les avons-nous sauvés et conduits au port, que le plus grand nombre flotte dans le doute, XXXI, 31. L'homme comblé de nos faveurs s'éloigne de nous dans son ingratitude. Est-il en proie au malheur? il se livre au désespoir, XVII, 85. Quelques-uns d'entre eux ont promis à Dieu que, s'il ouvrait pour eux les trésors de sa bienfaisance, ils feraient l'aumône et embrasseraient le parti de la vertu. Dieu a comblé leurs désirs : l'avarice, l'éloignement de la foi ont été le prix de ses bienfaits, IX, 76, 77.

Il est des hommes qui disent : Nous croyons en Dieu et au jour dernier; et ils n'ont point la foi. Ils veulent en imposer à Dieu et aux croyants; mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne le comprennent pas. Leur cœur est gangrené. Une peine déchirante sera le prix de leur mensonge, II, 7-9. A l'abord des fidèles, ils disent : Nous professons la même religion que vous. Avec les impies ils tiennent un autre langage; il se déclarent de leur parti, et se jouent des croyants, II, 13. Ils seront jetés au fond de l'abîme de feu. Ils n'auront plus de secours à attendre, IV, 144.

Ceux qui font l'aumône par ostentation et qui n'ont point la foi seront les compagnons du diable, IV, 42. L'impie qui se sera efforcé d'abolir le culte du Seigneur sera la proie des plus cruels supplices, XXXIV, 5. Quel spectacle lorsque les pervers seront dans les angoisses de la mort, lorsque l'ange (1), étendant ses bras sur eux, prononcera ces mots : « Rendez-moi vos âmes! aujourd'hui vous allez subir un supplice ignominieux, digne prix de vos blasphêmes, et de l'orgueil avec lequel vous méprisez le culte du Très-Haut, » VI, 93. Dieu anéantira les œuvres des infidèles qui écartent leurs semblables du chemin du salut, XLVII, 1.

Ceux qui blasphèment contre sa majesté suprême n'arriveront point au séjour du bonheur. Après de courtes jouissances, nous les citerons à notre tribunal, et nous punirons leur incrédulité par des tourments éternels, X, 68. Le mensonge préside à leurs œuvres. Elles seront

(1) Azraïl, l'ange de la mort. Voyez l'*Exposition de la foi musulmane*.

sans poids au jour du jugement, XVIII, 105. L'impie qui, dans son orgueil, accusera notre doctrine de fausseté, trouvera les portes du ciel fermées. Il n'y entrera que quand un chameau passera dans le trou d'une aiguille (1). L'enfer sera leur lit, le feu leur couverture, juste prix de leurs attentats, VII, 38, 39. Ils ont acheté l'erreur pour la vérité. Quel avantage en ont-ils retiré?..... Ils n'ont point suivi la lumière, II, 15.

Un jour les incrédules regretteront de n'avoir pas eu la foi. Laisse-les jouir des délices de la vie, et nourrir dans leurs cœurs de douces espérances. Bientôt ils verront, XV, 2, 3..... Ils les verront un jour, ces peines dont ils se moquaient, et personne ne les en délivrera, X, 10. Les flammes, objets de leurs railleries, les envelopperont, XXXIX, 50. Si tu les apercevais à l'instant où ils y descendront, tu les entendrais s'écrier : « Plût à Dieu que nous puissions retourner sur la terre! Nous ne blasphémerions plus contre la religion, et nous croirions en elle..... » Ils ont vu la vérité qu'ils célaient : quand ils reviendraient sur la terre, ils retourneraient à l'erreur. Leurs cœurs sont livrés au mensonge, VI, 26, 27.

(1) Voyez S. Matth., XIX, 24; S. Marc, X, 25; S. Luc, XVIII, 25.

CHAPITRE XVIII

DE LA MORT

Dieu donne la vie et la mort, III, 149. Il vous a donné la vie, il vous l'ôtera, XVI, 72. L'homme ne meurt que par la volonté de Dieu, III, 138. Tout fils d'Adam doit payer le tribut au trépas. Nous vous éprouverons par l'infortune et par la prospérité, et vous reviendrez à nous, XXI, 36. Le terme de la vie est fixé. Nul ne saurait le prévenir, ni le différer d'un instant, VII, 32. La vie du monde est semblable à la pluie que nous faisons tomber des nuages. Elle pénètre dans la terre pour féconder le germe des plantes qui servent de nourriture aux hommes et aux animaux. Les plantes croissent, la terre s'embellit de leur parure, et ses habitants comptent sur de nouvelles richesses. Alors, soit dans l'ombre de la nuit, soit à la clarté du jour, nous envoyons la désolation, et les moissons ont disparu, comme si la veille elles n'avaient pas enrichi les campagnes, X, 25.

Les jouissances du monde sont passagères ; la vie future est le vrai bien pour ceux qui craignent Dieu. Là, personne ne sera trompé. En quelque lieu que vous soyez, la mort vous surprendra. Les tours élevées (1)

(1) *Pallida mors æquo pulsat pede pauperum tabernas,*
Regumque turres. (Horace, *Od.*, I, 4.)

ne vous défendront point contre ses coups, IV, 79, 80. Tous les hommes subiront la mort, III, 181. Vous revenez à nous dépouillés de tout, tels que nous vous créâmes... Ils ne paraissent point, ces intercesseurs que vous égaliez au Tout-Puissant. La protection que vous attendiez d'eux s'est évanouie, VI, 94.

Ils t'interrogeront sur l'âme. Dis-leur : Dieu s'en est réservé la connaissance (1). Il nous a laissé bien peu de lumières, XVII, 87. A la mort, l'âme est portée devant l'Éternel, LXXV, 30.

Ne croyez pas que ceux qui ont succombé dans le combat (2) soient morts ; au contraire, ils vivent et reçoivent leur nourriture des mains du Tout-Puissant. Enivrés de joie, comblés des grâces du Seigneur, ils se réjouissent de ce que ceux qui marchent sur leurs traces, et qui ne les ont pas encore atteints, seront à l'abri des frayeurs et des peines, III, 162, 163.

(1) Beidawi (cité par feu de Sacy, journal As., X, 344) interprète ainsi ce passage du Coran : « Il s'agit ici de l'esprit qui vivifie et anime l'homme ; on veut dire qu'il est du nombre des choses créées qui sont produites sans matière préexistante, et sans tirer leur naissance d'une substance primitive comme les membres du corps de l'homme ; ou bien on veut dire qu'il a existé par l'ordre de Dieu, et qu'il a commencé d'être parce que Dieu l'a formé, en supposant que l'objet de la question soit de s'informer de son éternité ou de sa production ; ou bien enfin cela signifie que c'est une des choses dont Dieu s'est réservé la connaissance. »

(2) Mahomet parle ici du combat d'Ahed. Voyez la *Vie de Mahomet*, par Savary.

CHAPITRE XIX

DE LA RÉSURRECTION

Nous vous avons créés de terre. Vous y retournerez; et nous vous en ferons sortir une seconde fois, xx, 57. Vous étiez morts, Dieu vous a donné la vie ; il éteindra vos jours, et il en rallumera le flambeau. Vous retournerez à lui, ii, 26. Vous reparaîtrez devant le Très-Haut, et il vous montrera vos œuvres, vi, 89. Un jour, la terre sera ébranlée ; les montagnes réduites en poussière deviendront le jouet des vents, lxxiii, 14.

La vie humaine n'est qu'un jeu frivole; une vie plus précieuse sera le partage de ceux qui craignent le Seigneur, vi, 31. Le séjour éternel est la vraie vie, xxix, 64. La vie future est la meilleure. Ceux qui craignent le Seigneur l'ont choisie. Ne le comprenez-vous pas? xii, 109... Dieu fit jallir la vie du sein de la mort, et la mort du sein de la vie. Il fait éclore au sein de la terre stérile les germes de la fécondité. C'est ainsi que vous sortirez de vos tombeaux..... Il a formé toutes les créatures; il ranimera leurs cendres, xxx, 18-26. Dieu a créé tout le genre humain dans un seul homme. La résurrection universelle ne lui coûtera pas davantage, xxxi, 27. Considérez la terre que la sécheresse a rendue

stérile. Nous y versons la pluie. Son sein s'émeut, et elle produit toutes les plantes qui composent sa richesse et sa parure. Ces merveilles s'opèrent, parce que Dieu est la vérité, parce qu'il donne la vie aux morts, et que sa puissance embrasse l'univers. L'heure viendra; on ne peut en douter. Dieu ranimera les cendres qui sont dans les tombeaux, XXII, 5-7... Le jour où les hommes sortiront du sépulcre, ils ne pourront se cacher aux regards de l'Éternel, XL, 16.

Quel spectacle, lorsque les méchants se léveront, tremblants, de leurs cercueils, sans pouvoir trouver un asile! Ils diront: Nous croyons; mais comment leur foi serait-elle méritoire? Ils ne l'avaient pas sur la terre. Ils y vécurent dans l'impiété, et se moquèrent de notre doctrine sublime. Un intervalle immense les séparera de l'objet de leurs vœux. Ils subiront le sort de leurs prédécesseurs, parce qu'ils ont erré dans le vague du doute, XXXIV, 50-54. L'homme ignore-t-il que nous l'avons créé de boue? Cependant il dispute opiniâtrément. Il propose des arguments, et, oubliant sa création, il s'écrie: Qui pourra ranimer des os réduits en poussière? Réponds: Celui qui leur a donné l'être, la première fois, les ranimera, XXXVI, 78, 79. Ignorent-ils que Dieu, qui a créé le ciel et la terre sans effort, peut aussi faire revivre les morts? Son pouvoir n'a point de bornes, XLVI, 32. Dieu n'a-t-il pas tiré du néant les deux premiers époux? Manquerait-il de puissance pour rendre à la vie le genre humain? LXXV, 39, 40.

Malheur à ceux qui nient la résurrection! L'impie et le scélérat rejettent seuls cette vérité. La religion n'est à leurs yeux qu'une fable qu'enfanta l'antiquité. Le

crime a endurci leurs cœurs. Au jour du jugement, Dieu les précipitera dans l'enfer. Voilà, leur dira-t-il, les tourments que vous traitiez de chimère. Ces menaces sont véritables, LXXXIII, 11-18. Eh quoi ! dit l'incrédule, lorsque je serai mort, ma cendre se ranimera-t-elle de nouveau? XIX, 67, 68. Il n'y a point d'autre vie que celle dont nous jouissons ; nous ne ressusciterons point; tel fut leur langage. Lorsqu'ils paraîtront devant l'Éternel, il leur demandera : N'est-ce pas là une véritable résurrection ? Goûtez, ajoutera le Très-Haut, la peine de votre incrédulité. Ceux qui niaient la résurrection ne sont plus. La mort les surprit tout d'un coup, et ils s'écrièrent : Malheur à nous, pour avoir oublié ce moment fatal !... Ils porteront le fardeau de leurs crimes ; malheureux fardeau ! VI, 28-30.

CHAPITRE XX

DU JUGEMENT

Craignez le jour où vous reviendrez à Dieu, où chacun recevra le prix de ses œuvres, et où l'exacte équité présidera aux jugements, II, 280. Craignez le jour où une âme ne satisfera point pour une autre, où il n'y aura ni intercession, ni compensation, ni secours à attendre, II, 45. (Ceux-là seuls, qui ont reçu l'alliance divine, auront des intercesseurs (1), XIX, 90.) Craignez le jour où les cœurs et les yeux seront dans la consternation. Dieu vous donnera le prix fortuné de vos mérites; il vous comblera de ses bienfaits. Il les dispensera à son gré, et sans compte, XXIV, 37, 38. Chacun, dans ce jour dont on ne peut douter, recevra la rétribution de ses œuvres, III, 24. J'en atteste l'Éternel, celui qui connaît les secrets viendra vous demander compte. L'atome n'échappera point à sa pénétration. Les moin-

(1) Les musulmans pensent qu'au jour du jugement les prophètes et les saints pourront intercéder auprès de Dieu pour les croyants qui auront des fautes à se reprocher, et que le Très-Haut, se rendant aux vœux de ses élus, daignera admettre dans le paradis ceux pour qui ils intercéderont.

dres choses, comme les plus grandes, sont écrites dans le livre de l'évidence, XXXIV, 3.

Pensez-vous que celui qui aura fait la volonté de Dieu sera traité comme le coupable qui aura mérité sa colère, et qu'il sera livré aux tourments de l'enfer, séjour du désespoir ? Le Tout-Puissant les traitera différemment. Il pèse les actions des mortels, III, 155, 156. Les croyants qui auront fait le bien seraient-ils traités comme les impies, qui n'ont connu d'autre loi que la violence ? L'homme vertueux et le scélérat, l'aveugle et celui qui voit, éprouveraient-ils le même sort ? XXXVIII, 25; XL, 60. Chacun aura pour soi ses œuvres; personne ne portera le fardeau d'autrui, VI, 163. Vous paraîtrez au tribunal de celui devant qui tous les secrets seront dévoilés. Il vous montrera vos œuvres, IX, 107. Vous retournerez tous à lui. Ses promesses sont infaillibles. Celui qui a formé l'homme le fera reparaître devant son tribunal. Il récompensera avec justice les croyants qui auront pratiqué la vertu. Les infidèles subiront des tourments dignes de leur incrédulité, X, 4... Vous trouverez dans les mains de Dieu le bien que vous aurez fait. Vous recevrez la récompense de vos vertus, LXXIII, 20.

Ils te demanderont quand viendra le jour du jugement; réponds : Dieu s'en est réservé la connaissance. Il veut te laisser ignorer si sa venue est prochaine, XXXIII, 63..... En ce jour tous les hommes seront rassemblés, XVIII, 99. Nul mortel ne pourra se dérober aux regards de Dieu, LXIX, 18. Lorsque le son de la trompette retentira, tout ce qui est dans les cieux et sur la terre sera saisi d'effroi, excepté les élus du Seigneur. Tous les humains paraîtront devant lui, humblement

prosternés, XXVII, 89. Alors qu'ils seront réunis, le séjour qu'ils ont fait sur la terre ne leur paraîtra avoir duré qu'une heure. Il se reconnaîtront mutuellement, X, 46.

Le jugement universel ne durera qu'un clin d'œil, ou sera plus prompt encore, parce que rien ne limite la puissance de Dieu, XVI, 79..... Ceux qui se présenteront avec de bonnes œuvres recevront un prix glorieux et seront exempts des frayeurs du grand jour. Ceux qui n'apporteront que des crimes seront précipités dans le feu, le visage prosterné. Seriez-vous traité autrement que vous aurez agi? XXVII, 91, 92. Dieu rendra à chacun selon ses œuvres. Rien n'échappe à sa connaissance, XI, 112. Dans ce jour, l'excuse des coupables sera vaine, la malédiction les environnera, et l'enfer sera leur partage, XL, 55. Dieu séparera les bons d'avec les méchants, VIII, 38. Les justes rassemblés formeront le cortége du miséricordieux. Les scélérats descendront dans l'enfer, XIX, 87, 88. Le jour où le temps s'arrêtera sera l'instant de la séparation. Les croyants, qui ont exercé la bienfaisance, habiteront le paradis. Les infidèles, qui auront nié la foi et la résurrection, seront destinés aux tourments, XXX, 11-15.

Au jour du jugement, la justice sera utile à ceux qui l'auront pratiquée ; ils entreront dans les jardins où coulent des fleuves ; ils y demeureront éternellement. Dieu a mis en eux ses complaisances. Ils trouveront en lui leur bonheur. Ils jouiront de la souveraine béatitude, V, 119. Le front des justes paraîtra rayonnant de gloire. Leurs regards seront tournés vers le Seigneur. Le visage des méchants sera couvert des ombres de la tristesse.

Le malheur prêt à fondre sur eux occupera leur pensée, LXXV, 22-25. Le jour où nous rassemblerons tous les hommes, nous dirons à l'idolâtre : Où sont les dieux que tu égalais à l'Éternel?..... Appelle tes divinités. Il les invoquera inutilement. Elles garderont le silence, et il verra les tourments qu'il eût évités, s'il avait suivi la vraie religion, XXVIII, 62-64. Que feront les infidèles, lorsque nous rassemblerons contre eux des témoins de toutes les nations? IV, 45..... Dans ce jour, nous ferons lever du milieu de chaque peuple un prophète (1), pour témoigner contre lui, XVI, 91.

Amis sur la terre, les méchants seront ennemis dans l'autre monde; mais la tendre amitié suivra les justes, XLIII, 67..... Lorsque l'arrêt sera prononcé, Satan dira aux damnés : Les promesses de Dieu étaient véritables, les miennes trompeuses; mais je ne vous ai point forcés d'y ajouter foi. Je vous ai sollicités, vous m'avez répondu. Ne me faites point de reproches; n'en faites qu'à vous-mêmes. Je ne puis ni vous donner de secours, ni en recevoir de vous, XIV, 27, 28. Une voix criera : O assemblée d'hommes! n'avez-vous pas eu au milieu de vous les ministres du Seigneur? ne vous ont-ils pas raconté ses merveilles? ne vous ont-ils pas rappelé le souvenir du grand jour? Les réprouvés répondront : Nous le confessons contre nous-mêmes, VI, 130. Mais dans ce jour, il sera inutile aux infidèles de croire. On ne recevra plus leur repentir, XXXII, 29.

(1) Mahomet déclare dans le Coran, ainsi qu'on a pu le voir dans ce petit ouvrage, que Dieu a envoyé à chaque nation un prophète pour lui annoncer la véritable religion; c'est ce prophète qui viendra déposer contre elle.

Les scélérats insultent aux croyants par leurs plaisanteries. S'ils passent près d'eux, il les regardent d'un œil méprisant..... Mais au jour du jugement, les fidèles riront des méchants, LXXXIII, 29-34.

CHAPITRE XXI

DU PURGATOIRE

Une barrière s'élèvera entre les élus et les réprouvés (1). Là seront des hommes qui, malgré l'ardeur de leurs désirs, ne pourront entrer dans le Paradis. Lorsqu'ils tourneront leurs regards vers les victimes du feu, ils s'écrieront : Seigneur, ne nous précipite pas avec les pervers, VII, 44, 45.

(1) C'est ce que les catholiques nomment purgatoire. Les musulmans croient, comme eux, que les prières et les aumônes des vivants pour les morts sont utiles au repos de leurs âmes. L'opinion de leurs théologiens est uniforme sur ce point. Nous remarquerons, à ce sujet, que les musulmans ont plusieurs dogmes, institutions et pratiques du catholicisme que n'admettent pas tous les chrétiens. Outre la croyance dont il est ici question, nous citerons : la dévotion aux anges gardiens, l'intercession des saints auprès de Dieu, la vénération pour leurs tombeaux et pour leurs reliques, les pèlerinages, le respect profond pour la tradition et pour les écrits des saints docteurs, les ordres monastiques, le carême, etc.

Digitized by Google

CHAPITRE XXII

DE L'ENFER.

Qui pourrait décrire l'enfer, cet abîme épouvantable, CIV, 5; ces gouffres qui revendiqueront l'infidèle et le riche qui aura été avare? LXX, 18, 19. Tous les méchants seront réunis dans ce lieu, VIII, 57. Dieu rassemblera les scélérats et les livrera aux tourments des flammes. Leur perte sera consommée, VIII, 38. Ceux à qui l'orgueil fera rejeter la soumission au Très-Haut seront livrés à la rigueur des tourments. Ils ne pourront trouver ni appui, ni protection contre Dieu, IV, 172, 173. Ils recevront la peine de leur crime; l'opprobre les couvrira; ils n'auront point d'intercesseurs auprès de Dieu (1). Un voile semblable à la nuit ténébreuse enveloppera leurs visages. Ils seront les victimes d'un feu éternel, X, 28.

Lorsque l'ange de la mort frappe les impies, ils demandent grâce, et s'écrient : Nous n'avons point fait de mal. — Vous êtes coupables, leur dit l'ange, et Dieu connaît vos attentats. Descendez dans l'enfer. Habitez éternellement la demeure affreuse des superbes, XVI, 30,

(1) Voyez la note, page 107.

31. Quand le temps arrêtera son cours, on leur dira : Entrez dans le séjour des plus affreux tourments. Là on entendra les plaintes des infidèles : Nous vous avons suivis, dira le vulgaire à ses chefs orgueilleux ; nous délivrerez-vous maintenant du feu qui nous dévore? — Nous y sommes plongés comme vous, répondront leurs docteurs : la sentence de notre condamnation est prononcée, XL, 51.

Celui qui se présentera devant le tribunal de Dieu, souillé de crimes, descendra dans l'enfer. Il ne pourra ni éprouver la mort, ni jouir de la vie, XX, 76..... Saisissez, liez l'impie. Jetez-le dans le feu éternel..... Il n'a pas cru au Dieu grand ; il ne s'est point inquiété de la nourriture du pauvre. Il ne trouvera pas ici d'amis, LXIX, 30-35. A la vue des tourments, il s'écriera : Que ne puis-je retourner sur la terre! Je pratiquerais la vertu, XXXIX, 59..... Ceux qui occuperont la droite entreront dans le jardin de délices. Ils demanderont aux méchants : Qui vous a fait tomber dans l'enfer? — Nous n'avons pas fait la priére, répondront-ils; nous n'avons point nourri le pauvre, et nous avons traité de chimére le jour de la résurrection. La mort fatale nous a surpris, LXXIV, 41-48.

Les gardiens de l'enfer demanderont aux troupes de réprouvés qui y descendront : Aucun prophète ne vous a-t-il prêché la foi? — Ils nous l'ont prêchée, répondront-ils; mais nous les avons traités d'imposteurs; nous avons prétendu que Dieu ne leur avait rien révélé, et qu'ils étaient les apôtres du mensonge. Hélas! si nous les avions écoutés, si nos cœurs avaient reçu leur doctrine, nous ne serions pas au nombre des réprouvés.

Digitized by Google

Ils feront l'aveu de leurs crimes; mais l'arrêt de leur condamnation est irrévocable, LXVII, 8-11. Les infidèles, au milieu des brasiers de l'enfer..... éléveront vers le ciel leurs cris plaintifs : Seigneur, retire-nous des flammes; nous ferons le bien que nous avons omis. — N'avons-nous pas prolongé vos jours, leur répondra-t-on, afin que celui qui devait suivre la lumière ouvrît les yeux? N'avez-vous pas reçu un apôtre ? Subissez votre sort. Il n'y a point de secours pour les infidèles, XXXV, 33-35.

Les réprouvés crieront aux bienheureux : Répandez sur nous de cette eau (1) et de ces biens dont Dieu vous nourrit. On leur répondra : Cet avantage est interdit aux infidèles. Ils se sont laissés séduire par les charmes de vie mondaine. Nous les oublions aujourd'hui, parce qu'ils ont oublié le jour du jugement et qu'ils ont rejeté nos oracles, VII, 48, 49. En vain s'efforceront-ils de s'arracher des flammes. Ils y demeureront ensevelis, et leurs souffrances seront éternelles, V, 42. Un héraut prononcera au milieu d'eux ces mots : Malédiction de Dieu sur les impies!..... Ils ont écarté leurs semblables de sa loi ; ils se sont efforcés d'en corrompre la pureté ; ils ont nié la vie future, VII, 42, 43.

(1) Voyez l'évangile de saint Luc, chap. XVI, V, 24.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIII

DU PARADIS

Le Paradis est le séjour préparé aux justes, à ceux qui font l'aumône dans la prospérité et dans l'adversité, et qui, maîtres des mouvements de leur colère, savent pardonner à leurs semblables, III, 127. Dieu appelle les humains au séjour de la paix, et conduit ceux qu'il veut dans les voies du salut. Une récompense magnifique sera le partage des bienfaisants. La noirceur et la honte ne voileront point leur front; ils habiteront éternellement le séjour des célestes voluptés, X, 36, 37. Ceux qui ont eu la crainte du Seigneur seront sauvés. Ils posséderont le sejour du bonheur. Le mal et la peine n'approcheront point d'eux, XXXIX, 62. Annonce à ceux qui croient et qui font le bien qu'ils habiteront des jardins où coulent des fleuves. Là ils trouveront des femmes purifiées (houris). Ce séjour sera leur demeure éternelle..... Dieu ne rougit pas de te déclarer ceci en parabole. Les croyants savent que sa parole est la vérité; mais les infidèles disent : Pourquoi le Seigneur propose-t-il de semblables allégories? II, 23, 24 (1).

Vois comme nous avons établi des degrés parmi les

(1) Il est évident par là que ces plaisirs sont allégoriques, et on en trouvera des preuves dans mon ouvrage intitulé : *La poésie phi-*

hommes. Dans la vie future, les rangs seront bien plus distincts (1), bien plus glorieux, XVII, 22. Les récompenses seront proportionnées aux mérites, VI, 132. Les croyants qui s'arracheront du sein de leurs familles, pour se ranger sous les étendards de Dieu, sacrifiant leurs biens et leurs vies, auront les places les plus honorables dans le royaume des cieux. Ils jouiront de la félicité suprême. Dieu leur promet sa miséricorde. Ils seront l'objet de ses complaisances, et ils habiteront les jardins de délices où règnera la souveraine béatitude. Là ils goûteront d'éternels plaisirs, parce que les récompenses du Seigneur sont magnifiques, IX, 20-22. Ils seront les hôtes de Dieu. Qui mieux que lui peut combler de biens les justes? III, 195. La piété ouvrira les portes du ciel, XXVI, 90. Celui qui aura évité le feu et qui entrera dans le Paradis goûtera la vraie félicité, III, 181.

O mes adorateurs ! dans ce jour il n'y aura pour vous ni chagrin ni alarmes. Les croyants qui auront professé l'islamisme seront à l'abri de leurs atteintes. On leur dira : Entrez dans le séjour de la paix, vous et vos épou-

losophique et religieuse chez les Persans. Toutefois, cette peinture du ciel est une des choses que les chrétiens reprochent le plus à Mahomet, et qui fait le plus souvent l'objet de vives attaques dans la chaire de vérité. Et cependant, une secte chrétienne, celle de la nouvelle Jérusalem, enseigne, d'après Swedenborg, son apôtre, que les humains seront dans le ciel, mâles et femelles, qu'ils y contracteront des mariages et jouiront des plaisirs sensuels. — Cette doctrine, diamétralement opposée à celle de l'Évangile (voy. S. Luc, chap. XL), est bien plus expresse que celle de Mahomet, et cependant elle appartient à des gens qui prennent le titre de chrétiens. (Voyez *Abrégé des ouvrages de Swedenborg*, p. 333.)

(1) « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon père. » (*Évang. de saint Jean*, XIV, 2.)

ses ; ouvrez vos cœurs à la joie..... Le cœur trouvera dans ce lieu tout ce qu'il peut désirer, l'œil tout ce qui peut le charmer, et les plaisirs seront éternels. Voici le paradis dont vos œuvres vous ont procuré la possession, XLIII, 68-72. Rassasie-toi des plaisirs qui te sont offerts; ils sont le prix du bien que tu as fait sur la terre, LXIX, 24.

Les justes jouiront des bienfaits éternels de Dieu..... Dès l'aurore, ils imploraient la miséricorde divine. Ils partageaient leurs richesses avec l'indigent qui sollicitait leur bienfaisance, et avec le pauvre que la honte retenait, LI, 15-19. L'homme pieux a fait le sacrifice de ses biens pour se rendre plus pur. Jamais il ne laissa un bienfait sans récompense ; plaire à Dieu était son unique désir. La possession du Paradis fera son bonheur, XCII, 18-21. Les justes ont accompli leurs vœux ; ils ont craint le jour qui répandra au loin le malheur. Ils ont distribué au pauvre, à l'orphelin, au captif, une nourriture agréable. Nous vous nourrissons pour l'amour de Dieu, leur disaient-ils ; nous ne vous demandons ni récompense, ni actions de grâces. Nous pensons en tremblant au jour où la tristesse élèvera un nuage sur les visages. Leur piété a reçu sa récompense. Dieu les a délivrés des peines éternelles. Leur tête est ceinte d'un éclat radieux. La beauté et la joie brillent sur leur front. Les jardins de délices sont le prix de leur récompense, LXXVI, 7-12.

Que puis-je annoncer de plus agréable à ceux qui ont la piété, que la bienveillance du Seigneur qui a l'œil ouvert sur ses serviteurs ? Tel sera le partage de ceux qui disent : Seigneur, nous avons cru ; pardonne-nous

nos fautes, et délivre-nous de la peine du feu. De ceux qui ont été patients, véridiques, pieux, bienfaisants, et qui ont imploré la miséricorde divine, III, 13-15. Les croyants vertueux reposeront dans le jardin des délices. Ils y publieront les louanges du Trés-Haut. « La paix soit avec vous, » sera leur salutation mutuelle. Leurs priéres finiront par ces mots : « Louange à Dieu, souverain des créatures, » X, 9-11. Nous ôterons l'envie de leurs cœurs. Ils auront les uns pour les autres une affection fraternelle, XV, 47.

Ceux à qui le souverain bien est destiné verront éternellement leurs désirs comblés. Délivrés des horreurs de la crainte, ils seront reçus par les anges, qui leur diront : « Voilà l'heureux jour qui vous fut promis, » XXI, 102-104. Les élus s'écrieront : « Louanges à l'Éternel qui nous a introduits dans ce séjour ! Si sa lumière ne nous eût éclairés, nous n'aurions pas trouvé la route qui y conduit. Les promesses des prophètes se sont vérifiées..... » Une voix fera entendre ces paroles : « Voilà le Paradis, dont vos œuvres vous ont acquis l'héritage, » VII, 41.

Les justes reposeront dans les jardins de délices, à l'ombre de la vérité éternelle, sous les yeux du Roi tout-puissant, LIV, 55. Dieu les fait boire dans la coupe du bonheur, LXXVI, 21. La félicité dont ils jouissent est sans mélange, XXXVII, 58..... Ceux qui, dociles aux commandements du Seigneur, n'enfreignent point son alliance ; ceux qui craignent Dieu et le compte qu'ils auront à rendre ; ceux que l'espoir de voir Dieu rend constants dans l'adversité, qui font la prière, qui donnent, en secret ou en public, une partie des biens que

nous leur avons dispensés, et qui effacent leurs fautes par les bonnes œuvres, seront les hôtes du Paradis. Ils seront introduits dans les jardins d'*Éden*. Leurs pères, leurs épouses et leurs enfants, qui auront été justes, jouiront du même avantage..... La paix soit avec vous, leur diront les anges ; vous avez été patients : jouissez du bonheur qu'a mérité votre persévérance, XIII, 23, 24. Le front des justes sera rayonnant de joie. Le contentement de la vertu dilatera leur cœur. Ils habiteront le Paradis ; les futilités seront bannies de ce séjour, LXXXVIII, 9-12.

La crainte et la douleur n'approcheront point des amis de Dieu, qui ont réuni la foi et la piété. Consolés dans ce monde par d'heureuses promesses, ils en verront l'accomplissement dans l'autre ; ils jouiront de la félicité suprême, X, 63.

L'amour du plaisir éblouit les mortels. Les femmes, les enfants, les richesses, les chevaux superbes, les troupeaux, les campagnes, sont les objets de leurs ardents désirs. Telles sont les jouissances de la vie mondaine ; mais l'asile que Dieu prépare est plus délicieux, III, 12. Celui qui demandera sa récompense dans ce monde la recevra. Celui qui désirera les biens de la vie éternelle les obtiendra, III, 138. Les biens terrestres sont passagers ; les trésors du ciel sont plus précieux, plus durables. Dieu les destine aux croyants qui ont mis en lui leur confiance ; à ceux qui évitent l'iniquité et le crime, et qui font taire leur colère pour pardonner ; à ceux qui, soumis à Dieu, font la prière, règlent leurs actions par la prudence, et versent dans le sein de l'indigent une portion de leurs richesses, XLII, 34-36.

Que sont les biens terrestres en comparaison des plaisirs du ciel ? IX, 38. Vos jouissances sont passagères; celles que Dieu vous promet sont permanentes. Ceux qui auront souffert avec patience recevront une récompense proportionnée au bien qu'ils auront fait. Quiconque aura exercé la bienfaisance et professé la foi jouira d'une vie semée de plaisirs spirituels, et dans l'autre du prix de ses bonnes œuvres, XVI, 98, 99.

CHAPITRE XXIV

PRIÈRES

Nous t'adorons, Seigneur, et nous implorons ton assistance ; dirige-nous dans le sentier de ceux que tu as comblés de tes bienfaits ; de ceux qui n'ont point mérité ta colère, et que tu as préservés de l'erreur, I, 4-7. Seigneur, pardonne aux croyants. Ta miséricorde et ta science embrassent l'univers. Pardonne à ceux qui ont fait pénitence et qui suivent tes lois saintes. Délivre-les du feu de l'enfer. Seigneur, introduis-les dans les jardins d'*Éden*, que tu leur a promis. Accorde le même bonheur à leurs pères, à leurs épouses et à leurs enfants qui auront été vertueux. Ta puissance et ta sagesse sont infinies. Seigneur, écarte d'eux les peines éternelles. Celui pour qui tu feras éclater ta miséricorde au jour du jugement jouira du plus grand des bienfaits, XL, 7-9.

Seigneur, nous avons entendu la voix de ton prophète qui nous appelait à la foi et qui criait : Croyez en Dieu ; et nous avons cru. Seigneur, pardonne-nous nos fautes ; lave-nous de nos péchés, et fais que nous mourions dans la voie des justes. Seigneur, ne nous couvre pas d'opprobre au jour de la résurrection, III, 188-190. Sei-

gneur, ne permets pas que nos cœurs s'écartent de la vérité, aprés que tu nous a éclairés. Ouvre-nous les trésors de ta miséricorde. Tu es la libéralité même. Seigneur, tu rassembleras un jour le genre humain devant ton tribunal. Nous ne saurions douter de cette vérité ; car tu ne manqueras point à tes promesses, III, 6, 7. Seigneur, nous avons écouté ta voix, et nous t'avons obéi. Nous implorons ta clémence. Nous reviendrons tous à toi au jour de la résurrection, II, 284. Seigneur, ne nous punis pas pour des fautes commises par oubli. Pardonne-nous nos péchés. Ne nous impose pas le fardeau qu'ont porté nos pères. Ne nous charge pas au-dessus de nos forces. Fais éclater pour tes serviteurs le pardon et l'indulgence ; aie compassion de nous. Tu es notre patron. Aide-nous contre les nations infidéles, II, 285.

O Dieu ! Roi suprême, tu donnes et ôtes à ton gré les diadêmes : tu élèves et tu abaisses les humains à ta volonté. Tu es le Tout-Puissant. Tu changes la nuit en jour, et le jour en nuit. Tu fais sortir la vie du sein de la mort, et la mort du sein de la vie. Tu verses tes trésors infinis sur ceux qu'il te plaît, III, 25, 26. Seigneur, pardonne-nous. Aie compassion de nous. Ta miséricorde est sans bornes, XXIII, 119.

Architecte des cieux et de la terre, tu es mon appui dans ce monde et dans l'autre. Fais que je meure fidèle à la foi. Introduis-moi dans l'assemblée des justes, XII, 102.

EXPOSITION

DE LA

FOI MUSULMANE

Digitized by Google

Digitized by Google

EXPOSITION

DE LA

FOI MUSULMANE

Catéchisme sunnite, traduit du turc de Mohammed ben-Pir-Ali Elberkewi.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

Louanges à Dieu, à qui nous devons le bonheur d'être musulmans et d'appartenir au peuple de Mahomet. (Que Dieu lui soit propice et lui accorde le salut.)

Que la paix et les bénédictions du Très-Haut reposent sur tous les prophètes et sur tous les apôtres, mais en particulier sur Mahomet, la plus excellente des créatures, sur sa race et sur tous ses compagnons.

Ce petit traité est l'ouvrage du pauvre Mohammed ben-Pir-Ali Elberkevi, qui confesse son peu de mérite. (Que Dieu plein de miséricorde lui pardonne ses fautes et pardonne celles de son père.) Il l'a rédigé pour lui-

même et pour tous les musulmans qui pourront en faire usage : il a eu soin de l'écrire en turc, afin qu'il fût utile à plus de personnes (1).

(1) Cette courte préface de l'auteur est en arabe, d'après l'usage généralement adopté en Turquie. L'arabe et le persan sont les langues savantes des Turcs et des musulmans de l'Inde, comme chez nous le grec et le latin. La connaissance de l'arabe est nécessaire pour lire le Coran, qui est écrit dans cette langue, et les commentaires de ce livre les plus estimés, etc. La connaissance du persan est moins nécessaire ; mais toutes les personnes dont l'éducation a été soignée la possèdent.

Il est d'ailleurs indispensable de connaître l'arabe et le persan pour comprendre les ouvrages turcs, car on y rencontre à chaque instant non seulement une foule de mots arabes et persans que l'usage a peu à peu introduits, mais des phrases entières, des vers, etc , ce qu'on ne saurait entendre sans posséder ces langues. Les auteurs qui se piquent de bien écrire affectent même, assez souvent, d'exprimer leurs idées sous trois formes parfaitement synonymes, en arabe, en persan et en turc. De même, dans l'Inde, les musulmans emploient souvent trois mots synonymes, arabes, persans et hindoustanis, pour exprimer la même chose.

CHAPITRE PREMIER

DE DIEU

Il faut d'abord confesser : 1° que Dieu très-haut seul doit être adoré ; qu'il n'a ni associé ni égal ; qu'il n'est assujetti à aucun des besoins ni à aucune des imperfections de l'humanité ; qu'il n'est point né ; qu'il n'engendre point ; qu'il n'a ni femme, ni fils, ni fille ; que ces accidents ne sont point en lui et ne peuvent y être ; qu'il n'est ni dans le ciel, ni sur la terre ; qu'il n'a pas de demeure ; qu'il n'est ni à droite, ni à gauche, ni devant, ni derrière, ni dessus, ni dessous ; qu'il est invisible ; qu'il n'a ni figure, ni forme, ni couleur, ni parties ; que son existence n'a ni commencement ni fin ; qu'il ne la tient que de lui-même et non d'aucun autre être ; que sa noble essence est immuable ; qu'il n'est point sujet à la maladie, au chagrin, à la crainte, à l'altération ; enfin qu'il est totalement exempt d'imperfections ; qu'il existait lorsque le monde était encore dans le néant ; qu'il n'a besoin de personne ; qu'il peut tout ; que s'il le voulait, il anéantirait le monde entier dans un instant, et que, si bon lui semblait ensuite, il le ferait en un instant exister de nouveau ; que rien ne

lui est difficile ; que la création d'une petite mouche ou de sept cieux et de sept terres est pour lui la même chose ; que personne n'a d'autorité sur lui, tandis qu'il commande à tous les êtres; qu'il n'est obligé à rien ; qu'il ne reçoit ni avantage ni dommage de qui que ce soit ; que si tous les infidèles étaient croyants, et toutes les personnes irréligieuses pieuses, il n'en retirerait aucun avantage; que si, au contraire, tous les hommes étaient infidèles, il n'en résulterait pour lui aucun préjudice.

2° Que Dieu est doué de vie et de science ; qu'il sait tout, qu'il connaît tout ce qui est caché et ce qui est manifeste dans les cieux et sur les terres; qu'il connaît le nombre des feuilles des arbres, celui des grains de blé, d'orge et des autres grains, ainsi que celui des grains de sable; qu'il n'y a rien qu'il ignore, que sa science embrasse tout de la manière la plus détaillée, et en même temps la plus générale; qu'il connaît les choses passées et les futures ; qu'il connaît ce qui vient au cœur de l'homme, ce qu'il manifeste par la parole, son intérieur, son extérieur; qu'il connaît les choses qui tombent sous les sens et celles qui sont invisibles; que celles qui sont invisibles, il est le seul qui les connaisse, à l'exception de ceux à qui il les révèle; qu'il est exempt d'oubli, de négligence, d'erreur ; que sa science est éternelle, qu'elle n'est pas postérieure à son essence.

3° Qu'il est doué d'audition; qu'il entend tous les sons, qu'ils soient faibles ou forts. Si l'on parle tout bas à l'oreille de quelqu'un, et que cette personne ne l'entende pas, Dieu l'entend.

4° Que Dieu voit tout; qu'il voit dans la nuit noire

la marche de la fourmi noire sur la pierre noire, et entend le bruit du mouvement de ses pattes.

Mais ce qu'il entend n'a point lieu par l'oreille, et ce qu'il voit n'a pas lieu par l'œil comme chez nous, car il n'a ni yeux ni oreilles.

5° Qu'il est doué de volonté, qu'il fait ce qu'il veut, que ce qu'il ne veut pas n'arrive pas. Qu'il n'est obligé à rien ; que personne ne peut le faire agir par force ; que chaque chose bonne ou mauvaise, qui existe dans le monde, existe par sa volonté. Qu'il veut la foi des croyants et la piété des gens religieux ; que s'il changeait de volonté, il n'y aurait ni vrai croyant, ni homme pieux. Qu'il veut de même l'infidélité de l'infidèle et l'irréligion de l'irréligieux ; que, sans cette volonté, il n'y aurait ni irréligieux ni infidèle.

Qu'une petite mouche ne fait pas-mouvoir ses ailes sans la volonté de Dieu très-haut. Que tout ce que nous faisons, nous le faisons par sa volonté ; que ce qu'il ne veut pas n'arrive point ; car autrement ce serait un indice d'un manque de puissance de la part de Dieu. Que s'il le voulait, il rendrait tous les hommes croyants et pieux ; que si, au contraire, telle était sa volonté, il les rendrait tous infidèles.

Si l'on demande pourquoi Dieu n'a pas voulu que tous les hommes fussent fidèles, mais qu'il a voulu que quelques-uns fussent infidèles, voici la réponse : On ne doit s'enquérir de rien de ce que Dieu veut et fait ; lui seul a le droit de faire de pareilles questions. Il est parfaitement libre de vouloir et de faire ce qui lui plaît. D'ailleurs, dans les choses qu'il veut et qu'il fait, il y a des vues d'utilité et de sagesse qui échappent à l'en-

tendement des enfants d'Adam. En créant des infidèles, et en voulant qu'ils fussent infidèles, en formant les serpents, les scorpions et les pourceaux (1), en voulant enfin tout ce qui est mal, Dieu a eu des vues de sagesse et d'utilité, qu'il n'est point nécessaire que nous connaissions, mais dont il est nécessaire que nous soyons persuadés. Il faut enfin confesser que la volonté de Dieu est éternelle et qu'elle n'est point postérieure à son essence.

6° Il est nécessaire de reconnaître que Dieu est tout-puissant; qu'il peut tout ce qui est imaginable; que, s'il veut, il peut ressusciter un mort, faire parler une pierre ou un arbre et les faire marcher; qu'il peut anéantir les cieux et les terres, et les faire exister de nouveau; qu'il peut créer quelques mille cieux semblables à ceux qui existent, et quelques mille terres semblables à celle que nous habitons, et les faire toutes d'or ou d'argent; qu'il peut faire couler l'eau en sens contraire; qu'il peut, pendant qu'elle coule, la changer en argent; qu'il peut, dans un moment, transporter un homme de l'orient à l'occident, de l'occident à l'orient, de la surface de la terre au septième ciel, et le transporter de nouveau où il était; que sa puissance est éternelle, *à priori* et *à posteriori;* qu'elle n'est point postérieure à son essence.

7° Que Dieu est doué de la parole; qu'il parle, mais non pas avec la langue, comme nous; qu'il parle à quelques-uns de ses serviteurs, sans aucun intermédiaire,

(1) Le porc est, selon les musulmans, un animal immonde dont le fidèle ne doit jamais se nourrir.

comme il a parlé à Moïse (sur qui soit la paix) et à notre prophète Mahomet (que Dieu lui soit propice et lui accorde le salut) la nuit de son ascension au ciel et d'autres nuits; qu'il parle à d'autres hommes par l'entremise de Gabriel : Dieu en a usé ordinairement ainsi avec les prophètes.

8° Que le Coran est la parole de Dieu ; qu'il est éternel et incréé (1).

9° Qu'en résumé, ces sept attributs de Dieu très-haut, la vie, la science, l'ouïe, la vue, la volonté, la puissance et la parole, sont éternels; qu'ils sont inhérents à l'essence divine, et qu'ils ne sont susceptibles ni de cessation, ni de changement.

10° Que Dieu est doué de la vertu de créer, que c'est lui qui crée toutes choses; qu'il n'y a de créateur que lui; qu'il produit les actions des hommes et des animaux, leurs mouvements, leur repos ; qu'il produit dans les hommes la piété, les fautes, le bien, le mal, la foi, l'infidélité; que c'est lui qui fait agir la main, qui fait parler la langue, ouvrir et fermer les yeux ; que

(1) L'opinion de l'incréation du Coran a été attaquée à plusieurs reprises. Plusieurs califes se déclarèrent avant tant d'exagération contre cette opinion, qu'ils firent souffrir des tourments cruels aux docteurs qui soutenaient avec courage l'orthodoxie musulmane. Du nombre de ces docteurs fut le célèbre Ahmed ben-Hanbal, fondateur de l'un des quatre rits orthodoxes. (Voyez des détails curieux à ce sujet dans le *Tableau de l'Empire ottoman*, de Mouradgea d'Ohsson, t. I, p. 90 et suiv., édit. in-8°.)

Les schiites, dont la secte est la plus dominante en Perse, n'admettent pas l'incréation du Coran. On donne généralement à tous les hérérodoxes musulmans ce nom de schiites, mais spécialement aux partisans exagérés d'Ali, c'est-à-dire aux musulmans qui ne reconnaissent pas la légitimité des trois premiers califes.

c'est lui qui fait voler la mouche, qui lui fait mouvoir les pattes et qui produit le léger bruit qu'elles font; que c'est lui qui nous fait exister et qui produit nos actions, qui fait exister les animaux et qui produit aussi leurs actions, qui est le créateur des cieux et de ce qu'ils renferment, des terres et de ce qui est dessus.

Que c'est lui qui fournit à tous les êtres leur nourriture, qui fait mourir, qui fait vivre, qui envoie les maladies, qui donne la santé; que c'est lui qui fait que, lorsque la main touche du feu, elle éprouve de la chaleur et se brûle, et que lorsqu'elle touche de la neige, elle ressent du froid; qu'il peut faire qu'une personne qu'on aurait mise dans le feu ne serve pas d'aliment au feu, comme Abraham (sur qui soit la paix) qui s'assit dans le feu de Nemrod et ne brûla pas (1); qu'il peut faire que quelqu'un couché sur de la neige n'éprouve non seulement pas de froid, mais qu'il sue, ou même qu'il brûle : toutefois, Dieu fait qu'ordinairement on se brûle en touchant le feu, et qu'on ressent le froid en touchant de la neige. Mais ce n'est point le feu qui brûle par lui-même, ni la neige qui fait éprouver la sensation du froid; le Tout-Puissant seul opère ces effets.

Que c'est lui qui produit le rassasiement : s'il ne produisait point ce sentiment, l'on mangerait une quantité énorme de vivres sans être rassasié. Il en est ainsi de la faim et des autres choses; elles ont lieu de la même manière et n'arrivent point différemment. En un mot, tout est produit par Dieu.

(1) Tradition musulmane.

CHAPITRE II

DES ANGES

En second lieu, il faut confesser : 1° que Dieu a des anges qui agissent par son ordre et qui ne sont point rebelles à ses volontés, ainsi que bien des hommes; qu'ils ne mangent point et ne boivent point; qu'ils ne sont d'aucun sexe (1). Que parmi eux, on distingue ceux qui ont accès auprès du trône de Dieu et qui sont ses envoyés (2). Que chacun d'eux a des fonctions particulières; que les uns sont sur la terre, les autres dans le ciel; les uns toujours debout, les autres à genoux ; que ceux-ci sont prosternés, que ceux-là chantent les louanges de Dieu. Que d'autres enfin sont chargés des hommes et écrivent leurs actions : on les nomme *anges gardiens* et *écrivains indulgents*.

2° Que quelques anges sont doués d'une haute stature

(1) Tous les docteurs musulmans déclarent formellement, d'après le Coran, XXXVII, 150 et suiv., que les anges ne sont d'aucun sexe ; comment donc peut-on avoir accusé les musulmans de faire les anges femelles?

(2) Cette classe, la plus éminente parmi les anges, est formée des archanges dont il est fait mention plus loin.

et d'une grande force, comme Gabriel (1), sur qui soit la paix : il descend dans une heure du ciel sur la terre ; avec une de ses ailes, il peut soulever une montagne. C'est lui qui est le ministre des vengeances célestes.

3° Qu'Azraïl (sur qui soit la paix) est chargé de recevoir l'âme des hommes à leur dernier soupir, et qu'il reçoit toutes les âmes.

4° Qu'Israfil (sur qui soit la paix) est chargé de sonner de la trompette (instrument qui ressemble à une grande corne), qu'il l'a actuellement en main et la tient embouchée, attendant l'ordre de Dieu très-haut. Qu'au moment où il en recevra l'ordre, il sonnera de la trompette, laquelle rendra un son très-fort qui s'entendra dans les cieux et sur les terres. Qu'il sonnera deux fois de la trompette ; qu'à la première, tous les êtres vivants mourront, ce qui sera le commencement du dernier jour. Que le monde restera quarante ans dans cet état de mort. Qu'ensuite Dieu très-haut ressuscitera Israfil, qui sonnera une seconde fois de la trompette, et qu'alors tous les morts ressusciteront.

(1) Le commentaire turc d'Ahmed ben-Mohammed Amin porte : « Les Juifs détestent Gabriel, sur qui soit la paix. Les têtes rouges (les Ottomans nomment ainsi les Persans à cause du bonnet rouge que leurs soldats portent) le détestent aussi. Ils prétendent que Dieu très-haut ordonna à Gabriel de porter à Ali le don de prophétie, mais que Gabriel se trompa et le porta à Mahomet. Dieu nous garde de croire une pareille erreur. »

CHAPITRE III

DES LIVRES DE DIEU

En troisième lieu, il faut confesser : 1° qu'il y a des livres de Dieu qui, par l'entremise de Gabriel, ont été envoyés du ciel aux prophètes qui sont sur la terre. Ces livres ne sont jamais envoyés qu'à des prophètes, et Gabriel ne vient visiter que les prophètes.

2° Que le Coran (1) a été envoyé au prophète Maho-

(1) Quoique nous ayons trois traductions françaises du Coran, cet ouvrage est peu connu. Il ne peut d'ailleurs être goûté qu'en arabe, et encore faudrait-il que les versets de ce livre fussent dans leur ordre naturel, et qu'on n'y trouvât pas des répétitions fatigantes; car on sait que Mahomet n'a point annoncé le Coran tel que nous l'avons maintenant : sa rédaction ne date que de la treizième année de l'hégire, la deuxième de la mort du prophète. Ce fut Osman qui fit recueillir par Zéid, secrétaire de Mahomet, les fragments du Coran. Celui-ci rapprocha les versets qui ont entre eux quelque analogie, observant surtout de placer ensemble ceux qui sont terminés par une même rime. Il eut encore soin de mettre d'abord les versets clairs et intelligibles, et de rejeter à la fin ceux qui présentaient un sens obscur ; aussi les premiers chapitres du Coran sont-ils bien plus faciles à entendre que les autres. La division en chapitres est postérieure. Les premiers sont très-longs (*); ceux

(*) Le premier de tous fait une exception, mais ce chapitre est une sorte d'introduction à tout l'ouvrage. Les musulmans l'ont toujours à la bouche. Il est chez eux ce qu'est le *Pater* chez les chrétiens. J'aurai plus loin occasion de le citer.

met (que Dieu lui soit propice et lui accorde le salut), fragment par fragment, dans l'espace de vingt-trois ans.

3° Que le Pentateuque (1) a été envoyé au prophète Moïse, sur qui soit la paix.

4° L'Évangile (2) au prophète Jésus, sur qui soit la paix.

qui suivent le sont moins, et enfin les derniers sont très-courts. Chacun de ces chapitres porte en titre un des mots des premières lignes ou un des plus saillants du chapitre. Ainsi l'un se nomme *Chapitre de la vache*, l'autre *de la fourmi*, celui-ci *de l'abeille*, celui-là *de la fumée*, etc. Le Coran est à la fois le code religieux et civil des musulmans. Il contient des histoires du temps passé ; des lois morales, religieuses et civiles ; des priéres et des louanges de la divinité ; enfin les arguments dont se servit Mahomet pour établir sa mission.

Les musulmans se sont beaucoup occupés de ce livre. Ils y ont compté 114 surates, dont 70 écrites à la Mecque et 44 à Médine ; 621 parties nommées *ajza* et 6,236 versets. Il renferme 79,439 mots et 323,670 lettres. On y trouve le nom de trente prophètes, savoir : Adam, Seth, Noé, Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, Joseph et ses onze frères, Ésaü, Jonas, Loth, Saleh, Houd, Jethro, David, Salomon, Zoul-Kefel, Zoul-Noun, Élie, Locman, Élaziz, Saül, Jéhu, Zacharie, Joh, Moïse, Aaron, Jésus et Mahomet.

(1) Mouradgea d'Ohsson, sur l'autorité d'Ahmed-Efendi, cite (*Tabl. de l'Emp. ott.*, t. I, p. 194) les passages du Pentateuque dont les musulmans étayent la mission de Mahomet. Je les ai mentionnés en tête de ce recueil.

(2) On trouve des traductions arabes, persanes et turques de ce que les musulmans appellent l'Évangile, résumé, paraît-il, des quatre Évangiles, dans les bibliothèques publiques de Constantinople, ainsi qu'on peut voir dans Toderini, *Letteratura Turchesca*. Les musulmans, fondés sur le Coran, LXI, 6, étayent aussi de ce livre la mission de leur prophète, en lui appliquant les passages où il est question du *Paraclet*, ainsi qu'on l'a vu plus haut, quoique, fondés encore sur le Coran, ils accusent les chrétiens d'avoir altéré l'Évangile, de même qu'ils accusent les juifs d'avoir falsifié et corrompu le Pentateuque et le Psautier.

Digitized by Google

5° Le Psautier à David, sur qui soit la paix.

6° Que les autres livres ont été envoyés à d'autres prophètes.

En Europe, on a imprimé plusieurs fois les Évangiles en turc. Dès 1666, Seaman les donna à Oxford, et de nos jours la Société biblique de Russie et celle de Londres en ont publié deux différentes traductions. Le Nouveau-Testament turc de la Société biblique de Londres a été imprimé à Paris à l'Imprimerie royale, par les soins de feu le savant et modeste interprète du Roi, Kieffer. On ne saurait donner trop d'éloges à ces hommes *dévorés du zèle de la maison de Dieu,* qui veulent faire participer à la connaissance de l'Évangile toutes les nations de la terre. La propagation de ce saint livre pourra peut-être un jour réunir tous les hommes à une même croyance, ou du moins les rapprocher par les liens de la plus douce et de la plus pure morale qui ait jamais été enseignée.

Puisque j'ai cité *Toderini*, je ne puis m'empêcher de dire combien la traduction française qu'en a donnée l'abbé de Cournand est infidèle. Sans parler des mots orientaux qui y sont totalement altérés, et de plusieurs noms d'auteurs européens connus et célèbres, également défigurés, la traduction contient bien des contresens, qui en rendent souvent la lecture inintelligible. L'auteur a toujours traduit *assai* par *assez,* sans s'embarrasser du sens : c'est ainsi qu'on lit, entre autres exemples que je pourrais citer, t. II, p. 94 : « La bibliothèque de la mosquée *royale* du sultan Bajazet II est *assez* postérieure au temps où ce prince a vécu, puisqu'elle fut établie plus de deux siècles et demi après la mort de cet empereur. » Il fallait traduire « est très-postérieure, etc. « Le traducteur a toujours rendu *per* par *pour*, comme on peut voir, entre autres, t. I, p. 235 où on lit : « Cette célèbre sonate... j'ai trouvé... qu'elle se conserve encore pour tradition. » Il faut : « par tradition. »

Voici quelques-unes des phrases inintelligibles qui défigurent cette traduction. T. II, p. 18 : « Une mosquée si somptueuse ne devait point manquer de son *médressé.* » Il fallait dire : « manquer d'avoir, » ou mieux : « Il était naturel qu'une mosquée si somptueuse eût un *médressé.* » Ibid., p. 177 : « Ces deux alcorans sont venus de mosquée. » Il y a dans l'italien « de la Mecque. » Il serait facile de faire d'autres citations. D'ailleurs, je ne sais pourquoi le traducteur français a très-souvent omis les notes de l'auteur italien.

7° Que tous les livres de Dieu se montent à cent quatre (1); qu'ils sont tous vrais ; que toutefois le sublime Coran, qui est descendu du ciel le dernier de tous, doit être suivi, jusqu'au jour du jugement, dans les lois qu'il a établies. Qu'il ne peut être ni abrogé ni changé. Quelques lois des anciens livres révélés ont été abrogées par le Coran, et actuellement il n'est plus permis de les suivre.

(1) Aux quatre livres révélés dont il est fait mention dans le texte, les docteurs musulmans en ajoutent encore cent. Selon la tradition musulmane, dix de ces livres ont été donnés à Adam, cinquante à Seth, trente à Énoch, et dix à Abraham.

CHAPITRE IV

DES PROPHÈTES DE DIEU TRÈS-HAUT ET DES SAINTS

En quatrième lieu, il faut confesser : 1° qu'il y a des prophètes envoyés de Dieu sur la terre (1).

2° Qu'Adam (sur qui soit la paix), lequel Dieu créa de terre, est le premier des prophètes et le père de tous les hommes. Que Dieu ayant dit aux anges de se prosterner devant Adam, tous le firent, excepté

(1) Je saisis l'occasion de dire encore un mot du système qu'a suivi Mahomet en prêchant l'islamisme. Il annonçait « qu'il n'y avait jamais eu et qu'il ne pouvait y avoir qu'une seule véritable religion; que, quoique les lois particulières ou les cérémonies soient seulement à temps et sujettes au changement, conformément à la direction de la Providence, cependant la substance de la religion étant une vérité éternelle, elle ne pouvait être changée, mais demeurait toujours la même; et il enseignait que toutes les fois que cette religion avait été négligée ou corrompue dans l'essentiel, Dieu avait bien voulu donner de nouveaux avertissements au genre humain par divers prophètes, entre lesquels Moïse et Jésus ont été les plus distingués jusqu'à la venue de Mahomet, qui était comme le sceau des prophètes, et qu'on n'en devait attendre aucun autre après lui. » (Sale, *Obs. hist. et crit. sur le Mahométisme.*)

D'après son système, tous les prophètes et Jésus-Christ lui-même ont professé l'islamisme, bien que leurs lois et leurs institutions n'aient pas été les mêmes.

Éblis (1), qui, ne s'étant point prosterné devant lui, fut maudit de Dieu et chassé du Paradis; mais Dieu lui accorda la faveur de vivre jusqu'au jour de la résurrection. Qu'Éblis eut beaucoup d'enfants ; que lui et ses enfants s'introduisent dans l'interieur des fils d'Adam, et s'efforcent de les séduire d'une manière quelconque ; mais qu'ils ne peuvent, par force, rendre personne ni infidèle, ni désobéissant à Dieu. Qu'ils tentent très-fortement les hommes : que chaque croyant doit les regarder comme des ennemis, et doit résister à leurs suggestions.

3° Que le dernier des prophètes est Mahomet (2), sur qui soit la paix. Qu'entre Adam et Mahomet, un grand nombre de prophètes ont paru sur la terre (3). Que

(1) C'est-à-dire Satan. Le commentateur turc fait observer qu'Éblis n'a pas été précisément maudit pour avoir refusé de se prosterner devant Adam, mais parce que ce refus était une désobéissance formelle envers la divinité.

(2) On a débité sur Mahomet tant de fables ridicules, qu'il n'est pas étonnant que quelques-unes ne soient pas encore tombées dans l'oubli; ainsi bien des gens sont persuadés que Mahomet était attaqué d'épilepsie et qu'il avait dressé une colombe à s'approcher de son oreille pendant ses accès, afin que l'on crût qu'elle lui annonçait les révélations de Dieu.

(3) On tient de Mahomet que leur nombre se monte à cent vingt-quatre mille. Les musulmans rangent dans cette classe tous les patriarches de l'ancienne loi; ils donnent même à quelques-uns d'entre eux des titres particuliers. Ainsi ils nomment Adam *le pur en Dieu;* Seth, *l'envoyé de Dieu;* Énoch, *l'enlevé par Dieu;* Noé, *le sauvé par Dieu;* Abraham, *l'ami de Dieu;* Ismaël, *le sacrifié en Dieu* (les musulmans appliquent à Ismaël ce que Moïse dit du sacrifice d'Isaac); Joseph, *le sincère en Dieu;* Job, *le patient en Dieu;* Moïse, *la parole de Dieu;* David, *le vicaire de Dieu;* Salomon, *l'affidé en Dieu;* Élie, *le mandataire de Jésus;* Jésus-Christ, *l'esprit de Dieu;* enfin Mahomet, *le prince des prophètes:* ils lui donnent aussi plusieurs autres titres.

Dieu en connaît le nombre. Que Mahomet, sur qui soit la paix, est le plus excellent de tous, et que son peuple est le meilleur de tous les peuples. Qu'il est notre prophète ; que chacun des prophètes venus avant lui a été envoyé à un peuple différent, les uns avec des livres, les autres sans livres ; mais que Mahomet a été envoyé à tous les hommes et aux génies mêmes (1) ; que sa loi subsistera jusqu'à la fin du monde ; que ses miracles sont en grand nombre ; que, de son doigt béni, il a fait couler les eaux, il a divisé la lune en deux parties ; que les animaux, les arbres et les pierres lui parlaient et lui disaient : « Tu es un prophète véridique. »

4° Qu'une nuit il fut transporté de la Mecque à Jérusalem, la ville bénie ; que de là il monta aux cieux; qu'il vit le paradis et l'enfer ; qu'il s'entretint avec le Trés-Haut et qu'il le contempla (hormis ce grand prophète, personne au monde n'a vu Dieu et personne ne le verra jamais ; toutefois, en l'autre vie, les croyants le verront dans le Paradis, et contempleront son essence qui n'a aucun des accidents de la matière) ; qu'ensuite il descendit des cieux et revint à la Mecque avant l'aurore ; que ses autres miracles sont en grand nombre ;

(1) Sous cette dénomination, les Orientaux comprennent les bons et les mauvais anges, et même les géants qui ont fait la guerre aux hommes dans les premiers temps ; mais ils donnent ce nom, avec une signification plus restreinte, aux esprits qui tiennent une espèce de milieu entre les bons et les mauvais anges. C'est de ces derniers qu'il est ici question ; il y en a de fidèles et d'infidèles.

Le commentateur turc a soin de faire observer que Salomon commandait aux génies, mais qu'il ne s'en suit pas qu'il fût prophète à leur égard.

que le plus grand de tous est le Coran (1) ; qu'aucune créature du monde ne peut faire un chapitre semblable à un des plus courts de ce livre divin. Il est en effet dans l'ordre que le Coran étant la parole de Dieu, les créatures ne puissent rien faire de pareil.

(1) « Tel, pour savoir lire un peu d'arabe, sourit en feuilletant l'Alcoran, qui, s'il eût entendu Mahomet l'annoncer en personne dans cette langue éloquente et cadencée, avec cette voix sonore et persuasive, qui séduisait l'oreille avant le cœur, et sans cesse animant ses sentences de l'accent de l'enthousiasme, se fût prosterné contre terre, en criant : « Grand prophète envoyé de Dieu, menez-« nous à la gloire, au martyre ; nous voulons vaincre ou mourir pour « vous. » (J.-J. Rousseau, *Essai sur l'origine des langues.*)

Quoique Mahomet appartînt à la tribu la plus distinguée parmi les Arabes, il ne savait ni lire ni écrire (*), ce qui n'est pas étonnant, puisqu'à l'époque où il commença à prêcher l'islamisme, il n'y avait à la Mecque qu'un seul homme qui sût écrire. Toutefois, le Coran est un modèle de style, tant pour la pureté que pour la majesté de l'expression. Il est en prose poétique et rimée, et non pas en vers, comme l'a dit Savary. Dans ce livre, Mahomet défie ses adversaires d'écrire aussi bien que lui, et il donne sa victoire littéraire en preuve de sa mission.

Les musulmans ne manquent pas de citer bien des miracles de leur prophète ; toutefois, il déclare hautement dans le Coran qu'il est seulement chargé de rétablir le culte du vrai Dieu, et non point de faire des prodiges. Malgré cette déclaration, on lui en demanda plusieurs fois en preuve de sa mission, et à ce prix ses adversaires lui offraient d'embrasser l'islamisme. « Ils refusent de croire, disent-ils, lit-on dans le Coran, jusqu'à ce que des merveilles semblables à celles qu'ont opérées les prophètes aient attesté une mission divine ; et s'ils voyaient des miracles, ils les attribueraient aux effets de la magie. Les cieux et la terre ne leur en offrent-ils pas sans nombre ? Endurcis comme ils le sont, quand le Coran ferait mouvoir les montagnes, quand il partagerait la terre en deux et ferait parler les morts, ils ne le croiraient pas. » (Trad. de Savary. — V. l'ouvrage de Pastoret, intitulé : *Zoroastre, Conf. et Mah.*, p. 254.)

(*) Coran, XXIX, 47.

5° Mahomet (sur qui soit la paix) a épousé plusieurs femmes, savoir : Khadija, Aïscha (1) et d'autres (que Dieu soit content d'elles). Il a eu plusieurs fils, Casem, Abd'allah et Ibrahim (que Dieu soit satisfait d'eux), et plusieurs filles, Fatime, Rokié, Zénab et Ommu-Kelsoum (que Dieu soit content d'elles). Il a eu tous ces enfants de Khadijé, hormis Ibrahim, qu'il eut d'une esclave nommée Marie ; ils moururent avant lui, excepté Fatimé qu'il maria à Ali. Hassan et Houssain provinrent de ce mariage. Fatimé est la plus excellente des filles du Prophète, et elle est celle qu'il chérissait le plus (2).

(1) L'épouse bien-aimée de Mahomet. Elle n'avait que neuf ans lorsque le Prophète se maria avec elle. Elle fut veuve à l'âge de vingt ans, et survécut à son époux quarante-huit ans qu'elle passa dans la continence.

Mahomet avait pris un soin particulier de son éducation, et elle était devenue la plus polie et la plus savante de ses compatriotes. Elle s'était acquis une si grande réputation, qu'après la mort du Prophète, on l'honora du titre de *Prophétesse*. On avait recours à elle dans les difficultés sur la religion, sur les lois, etc., pour savoir quel avait été le sentiment de Mahomet, etc. Une grande partie des traditions sont tirées de ses réponses, etc.

Aïcha fut accusée d'adultère avec un jeune officier musulman ; mais elle parvint à persuader au Prophète, qui en était éperdument amoureux, qu'elle n'était point coupable. Comme cette aventure avait fait du bruit, Mahomet publia quelques versets du Coran pour déclarer son innocence, etc. Voyez la surate 24°.

On prétend que la haine qu'elle avait pour Ali provenait de ce qu'il avait découvert cette infidélité à Mahomet, son cousin et son beau-père. Il est certain qu'on la vit montée sur un chameau, à la tête de 30,000 hommes, livrer bataille à ce malheureux calife, que ses partisans exagérés ont été jusqu'à diviniser.

(2) Les docteurs musulmans assurent que quatre femmes seulement ont atteint le degré de perfection dont la faiblesse humaine est capable : Asia, femme de Pharaon ; Marie, mère de Jésus-Christ; Khadija et Fatimé, l'une épouse, l'autre fille de Mahomet.

6° Notre prophète a reçu la révélation à l'âge de quarante ans ; il est mort à l'âge de soixante-trois ans. Il était né à la Mecque; il s'enfuit ensuite à Médine, et c'est là qu'il mourut. Il faut confesser qu'après lui aucun prophète ne doit venir, et qu'il est le sceau des prophètes.

7° Il faut aussi reconnaître vraie l'excellence des saints (1), dont le rang est toutefois inférieur à celui des prophètes.

8° Il faut confesser qu'Aboubekr (que Dieu en soit satisfait) est le plus excellent des saints (2) : il est le beau-père de Mahomet, à qui il donna sa fille Aïscha (que Dieu soit content d'elle). Le Prophète étant mort, il fut calife en sa place, et son califat est légitime.

9° Qu'après Aboubekr, le plus excellent est Omar (que Dieu en soit content). Il fut calife après Aboubekr. Son califat est légitime. Il avait marié sa fille Hafsé au prophète de Dieu.

10° Qu'après Omar, le plus excellent est Osman (que Dieu soit content de lui). Il fut calife après Omar. Le Prophète lui avait donné en mariage deux de ses filles, l'une après l'autre (la première étant morte, il lui en avait donné une seconde) ; son califat est légitime.

(1) Parmi leurs saints, les musulmans comptent saint Jean-Baptiste, saint Georges, les Sept-Dormants, etc.

(2) Aboubekr, nommé le sincère et le prédestiné, fut le premier qui se fit musulman après la prédication de Mahomet. On ne sera peut-être pas fâché de savoir qu'il disait n'avoir jamais pris une seule dragme d'aucun musulman, et n'avoir tiré du trésor de l'État que ce qui était nécessaire pour l'entretien d'un chameau qui lui portait de l'eau, et d'un esclave abyssin qui le servait.

11° Qu'après Osman, le plus excellent est Ali. Il fut calife après Osman. Son califat est légitime (1).

12° Que les autres compagnons du Prophète (2) se sont comportés avec justice et vérité ; que celui qui n'aime pas tous les compagnons du Prophète est un schismatique et un méchant (3). Nous les aimons, nous, et nous espérons leur intercession.

(1) Le vrai califat, c'est-à-dire la réunion dans une même personne de l'autorité spirituelle et temporelle, par l'effet d'une élection libre, n'a duré, selon les musulmans, que trente ans, c'est-à-dire durant le gouvernement des quatre premiers califes.

Lorsque le vrai califat eut cessé, pour distinguer l'autorité ecclésiastique de la civile, on consacra le nom d'*imam* (*) ou de *pontife*, pour désigner la première, et celui d'*émir*, prince, et plus tard de *sultan*, empereur, pour désigner la seconde. (Voyez des détails curieux sur cette matière et sur *les douze imams* de la race d'Ali, dans d'Herbelot, *Bib. or.*, au mot *imam*, et dans Mouradgea d'Ohsson, *Tableau de l'empire ottoman*, t. I, p. 250 et suiv., édit. in-8°.)

(2) On nomme *compagnons de Mahomet* les musulmans de son temps qui se sont rendus illustres par leur doctrine, par leur valeur, par leurs dignités, etc.

(3) Ces mots sont dirigés contre les Persans, qui parlent mal des trois premiers califes, ainsi que d'Aïscha, épouse de Mahomet.

(*) Le mot d'*imam* a bien des acceptions différentes. Il signifie d'abord celui qui préside l'assemblée, qui fait la prière en commun; on le donne ensuite aux docteurs de la loi musulmane, et enfin au chef spirituel des musulmans.

CHAPITRE V

DE L'AUTRE VIE

En cinquième lieu, on doit reconnaître : 1° que les tourments du tombeau sont réels et certains ; que les hommes étant décédés et dans la tombe, deux anges nommés *Monkir* et *Nekir* viennent et interrogent le mort sur son Dieu, son prophète, sa religion, sa quibla (1), à quoi les croyants et les fidèles répondent : « Notre Dieu est Dieu ; notre prophète, Mahomet (sur qui soit la paix) ; notre religion, l'islamisme ; notre quibla, la Caaba (2) ; » que ces anges leur font alors goûter dans

(1) Les musulmans nomment *quibla* le côté vers lequel on se tourne pour prier. Ils se tournent toujours du côté de la Mecque, et ils ont même des boussoles pour connaître la position de cette ville, lorsque dans leurs voyages ils traversent des déserts. On a soin de pratiquer dans les mosquées une espèce de niche pour indiquer la position géographique de la Mecque.

(2) La Caaba est le temple de la Mecque où les musulmans vont en pèlerinage : on le nomme aussi *Maison de Dieu*. C'est, disent les musulmans, le premier des temples consacrés à l'adoration du Très-Haut. Après qu'Adam se fut réconcilié avec Dieu, portent les traditions musulmanes, des anges vinrent dresser sur le sol qu'occupe aujourd'hui la Caaba une tente qu'ils avaient transportée du Paradis terrestre. Seth éleva ensuite dans ce lieu un édifice en pierres pour le culte de l'Éternel. Enfin Abraham, aidé d'Ismaël, construisit de

le tombeau divers genres de plaisirs ; que les infidèles et les hommes irréligieux ne pouvant répondre, ces anges leur font souffrir diverses sortes de tourments.

2° Il faut encore confesser que tout ce que le prophète Mahomet a annoncé, concernant les signes du dernier jour, est vrai et arrivera sûrement ; comme par exemple l'apparition du Dejjal (1), la descente du ciel du prophète Jésus (sur qui soit la paix) qui le fera mourir, et qui se conformera à la loi de Mahomet ; l'apparition de Mehdi (2) de la famille du Prophète, et sa réunion avec

nouveau ce temple, et institua le pélerinage qui n'a pas cessé d'avoir lieu depuis cette époque jusqu'à nos jours. Cet édifice sacré est toujours couvert d'une étoffe de soie noire où sont brodés différents passages du Coran : c'est ce qu'on nomme *le voile de la Caaba*.

Ce n'est donc point le tombeau de Mahomet que l'on va visiter à la Mecque, ainsi que des gens le croient encore, mais ce sanctuaire vénéré de tous temps par les Arabes.

Le tombeau de Mahomet est à Médine. Il est vrai que bien des pélerins vont le visiter en revenant de la Mecque ; mais c'est une pratique de surérogation. Il n'est point suspendu en l'air par la vertu d'une pierre d'aimant (*) ; c'est un conte que Reland et Toderini prennent la peine de relever sérieusement.

(1) C'est-à-dire l'Antechrist.

(2) Le douzième et dernier des imans de la race d'Ali. Il n'avait que cinq ans lorsqu'il hérita du rang d'imam. Il se perdit à l'âge de douze ans dans une grotte. Les Schiites hétérodoxes, lesquels ne reconnaissent de califat parfait que celui d'Ali et de ses descendants, croient que *Mehdi* vit encore ; mais les Sunnites (orthodoxes) croient qu'il viendra à la fin des temps avec Jésus-Christ, dont il sera le vicaire, appeler tous les peuples à la connaissance de l'islamisme. (*Voyez* Mouradgea d'Ohsson, *Tableau de l'Empire ottoman*,

(*) Les auteurs qui veulent imiter les poètes orientaux devraient étudier l'histoire et les coutumes de l'Orient. On trouve dans le joli roman oriental de Thomas Moore, intitulé : *Lalla Roukh*, les deux erreurs dont je parle dans cette note.

Jésus ; l'apparition de Gog et Magog (1) et de la bête de la terre (2) ; le lever du soleil du côté de l'occident, etc. (3).

3° Il faut encore confesser que tous les êtres vivants mourront, et qu'il n'en restera aucun en vie. Que les montagnes voleront dans l'air comme les oiseaux; que les cieux se dissoudront et tomberont. Que, quelque temps s'étant écoulé de cette manière, Dieu très-haut mettra de nouveau la terre en ordre et ressuscitera tous les morts. Qu'alors les hommes se lèveront dans une nudité absolue (4). Que les prophètes, les saints, les

t. I, p. 267.) *Schiites* est un mot formé de l'arabe *Schi'ayi* ou *Schi'a*, qui signifi *sectaire*, c'est-à-dire hétérodoxe. Ce sont les *Sunnis* (*Sunnites*) ou traditionnaires qui ont donné ce nom aux partisans d'Ali, à l'exclusion des trois premiers califes ; mais ceux-ci se donnent à eux-mêmes le nom de *'Adliya*, défenseurs de la justice, et ils appellent leur secte *Mozhab-imâmiya*, « la doctrine des imams. »

(1) Selon les Orientaux, Gog et Magog sont les peuples septentrionaux, issus de Japhet, fils de Noé, qu'Alexandre, disent-ils, resserra vers le nord par une forte muraille qu'il fit construire entre le Caucase et la mer Caspienne.

(2) Elle aura dans sa main, disent les musulmans, la verge de Moïse et le sceau de Salomon ; elle touchera avec cette verge les élus et les réprouvés, traçant sur le visage des premiers le nom de *croyant*, et sur celui des seconds celui d'*infidèle*, etc.

(3) Les commentateurs citent un grand nombre de signes du dernier jour. *L'avancement des personnes de basse condition aux dignités éminentes* est au nombre de ces signes.

(4) Mahomet racontant cette circonstance à Aïscha son épouse, elle trouva que c'était peu conforme aux règles de la modestie, et elle objecta à son mari qu'il serait très-indécent aux hommes et aux femmes de se regarder les uns les autres dans un pareil état. Mais Mahomet lui répondit que les événements de ce jour seraient trop importants et trop graves pour leur permettre de faire usage de cette liberté. (Sale, *Obs. historiques et critiques sur le Mahom.*)

docteurs et les gens de bien trouveront sous leurs mains des habits et des chevaux du Paradis ; qu'ils se revêtiront des habits, monteront sur ces chevaux et iront s'asseoir à l'ombre du trône du Tout-Puissant. Que les autres hommes sur pied, affamés, altérés et nus, se réuniront, se pressant les uns contre les autres. Que le soleil viendra à près d'un mille de leurs têtes, en sorte que, selon leur degré de culpabilité, ils seront en proie à une sueur étonnante ; à quelques-uns elle viendra jusqu'à la cheville du pied, à d'autres jusqu'au genon, à ceux-ci jusqu'à la bouche, à ceux-là jusqu'au sommet de la tête, et ils seront forcés de rester dans la sueur. Qu'ils demeureront dans cet état l'espace de cinquante mille ans. Qu'alors les hommes recevront les livres où les anges auront, dans ce monde, écrit leurs actions : on les remettra aux fidèles dans la main droite, et aux infidèles dans la gauche ou même derrière le dos.

Que Dieu interrogera, sans intermédiaire, tous les hommes. Qu'il vengera sur l'oppresseur les droits de l'opprimé ; que si le premier a fait de bonnes œuvres, Dieu les prendra et les donnera à l'homme lésé ; que s'il n'en a point fait, Dieu le chargera des fautes de l'opprimé.

4° Qu'il sera dressé une balance où les bonnes et les mauvaises actions des hommes seront pesées. Que ceux dont les bonnes actions seront plus pesantes que les mauvaises iront en Paradis ; que ceux, au contraire, dont les mauvaises actions seront plus pesantes que les bonnes iront en enfer, à moins que Dieu ne leur fasse miséricorde, ou que des prophètes, des saints ou des docteurs n'intercèdent pour eux, ce qui ne peut avoir

lieu qu'à l'égard de ceux qui sont morts avec la foi. Les autres ne peuvent participer à aucune intercession, ni sortir de l'enfer.

Si quelqu'un dont les mauvaises actions sont plus pesantes que les bonnes, mais qui est mort dans la foi, va en enfer, Dieu ne lui pardonnant pas et personne n'intercédant pour lui, il brûlera dans ce lieu selon la quantité de ses crimes ; mais ensuite il en sortira et entrera dans le Paradis : celui qui meurt avec un atome de foi sortira nécessairement de l'enfer (1).

5° Que le pont *Sirath* est plus affilé qu'une épée ; qu'il est dressé au-dessus de l'enfer. Que tous les hommes doivent passer sur ce pont. Que les uns le franchiront comme l'éclair, les autres comme un cheval qui court, ceux-ci comme un cheval qui marche, ceux-là se traînant, le dos chargé de leurs péchés ; d'autres enfin tomberont et iront immanquablement en enfer.

6° Que chaque prophète a une piscine où il doit se désaltérer, avec sa nation, avant d'entrer dans le Paradis. Que le bassin de notre prophète est le plus grand de tous : que d'un côté à l'autre il y a un mois de marche; qu'il y a au bord plus de coupes qu'il n'y a d'étoiles au firmament. Que celui qui s'y désaltère une seule fois n'a plus soif pour jamais. Que l'eau en est plus douce que le miel et plus blanche que le lait.

(1) Reland a déjà observé que ceci n'indique point que les tourments de l'enfer ne seront point éternels : on verra plus bas qu'ils le sont. Cet enfer, *non éternel* pour les croyants, sera plutôt une espèce de purgatoire ; mais les musulmans admettent un véritable purgatoire, qu'ils nomment *araf*, où demeurent les fidèles qui n'ont pas assez mérité pour aller en paradis, ni assez démérité pour être condamnés au feu de l'enfer.

7° Que le Paradis et l'enfer (1) sont réels et certains; qu'ils existent actuellement. Que les élus étant entrés dans le Paradis y demeureront toujours, sans en jamais sortir (2). Que là ils ne mourront point, ne vieilliront

(1) « Les musulmans pensent qu'il y a huit paradis et sept enfers, c'est-à-dire sept rangs ou régions, placées l'une au-dessus de l'autre, et à une distance de mille années. La première est la région du feu, *Jéhenna*, et elle est destinée aux pécheurs morts sans repentir ; la deuxième, nommée *Lazi*, c'est-à-dire le gouffre du feu, est la demeure des infidèles. Dans la troisième, *Jahim*, ou la chaudière bouillante, habitent Gog et Magog. La quatrième, *Seir*, est habitée par les diables, qui sont les descendants d'Eblis. La cinquième, *Sacar* ou l'enfer, est réservée à ceux qui négligent la prière. La sixième, *Hajim* ou la caverne de l'air embrasé, est pour les juifs ; et dans la septième, *Hawyeh* ou l'abime, sont précipités les hypocrites, etc. (*Contes inédits des Mille et une Nuits*, par de Hammer et Tributien, t. I, p. 174.) Par ce nombre inégal de huit degrés de béatitude pour les élus, et de sept degrés de peine pour les damnés, les musulmans veulent donner à entendre que la miséricorde de Dieu surpasse sa justice. » (D'Herbelot. *Bib. or.*, au mot *Gennah*.)

On dit que Mahomet a assuré que les pauvres entreront en paradis six cents ans avant les riches. On tient encore de lui que, dans son voyage nocturne, il vit que le plus grand nombre des habitants du Paradis étaient des pauvres, et que le plus nombre de ceux qui étaient renfermés dans l'enfer étaient des femmes. (Sale, *Obs. hist. et crit. sur le Mahom.*)

(2) Dans une note des *Ois. et des fleurs*, p. 224, j'ai cité ce passage et j'ai exprimé mon étonnement sur le silence de l'auteur touchant *la vision béatifique*. Je crois le disculper ici : il en avait déjà parlé dans le chapitre IV, 4°. et ailleurs. Le Coran, et tous les livres qui traitent de la religion, s'accordent parfaitement sur ce point.

« Il y a un bien dans le Paradis, dit le Cheik al-Alem, auprès duquel tous les autres biens du paradis même sont défectueux et peu considérables : ce bien est la vue de Dieu. Le paradis, Seigneur, s'écrie-t-il ensuite, n'est souhaitable que parce qu'on vous y voit; car sans l'éclat de votre beauté, il nous serait ennuyeux. » (D'Herbelot, *Bib, or.*, au mot *Gennah*.)

point, n'éprouveront aucune espèce d'altération ; qu'ils seront à l'abri des besoins de cette vie ; que leurs vêtements ne s'useront point. Que les houris et les femmes (1) seront exemptes des infirmités de leur sexe ; qu'elles n'auront point d'enfants. Que les élus auront sur le champ les mets et les boissons qu'ils désireront, sans avoir besoin de s'en mettre aucunement en peine. Que la terre du paradis est de musc, et que les briques de ses édifices sont l'une d'or, l'autre d'argent.

(1) Selon Mahomet, dit-on tous les jours, les femmes n'entreront pas dans le Paradis. J'ai déjà combattu cette erreur dans les notes de la traduction d'*Azz-eddin*, p. 224, *loc. cit.*, et je l'ai réfutée sérieusement. Si l'on ne se contente pas du témoignage de l'auteur de ce catéchisme, qui est l'ouvrage élémentaire de la religion musulmane le plus estimé et le plus répandu en Turquie, on pourra lire la note dont je parle, où je m'appuie sur l'autorité du Coran.

Que des personnes peu instruites commettent une pareille erreur, je le conçois aisément ; mais croirait-on qu'un orientaliste, ou du moins un écrivain qui a fait des ouvrages sur les Orientaux et sur les langues orientales, en un mot que l'auteur du *Voyage en Syrie et en Égypte*, ait pu dire, t. II, p. 323 et suiv.: « Mahomet, si passionné pour les femmes, ne leur a cependant pas fait l'honneur de les traiter comme une portion de l'espèce humaine; il ne fait mention d'elles ni pour les pratiques de la religion, ni pour les récompenses de l'autre vie; et c'est une espèce de problème chez les musulmans, si les femmes ont une âme. » Et c'est ce même voyageur qui a parlé avec mépris de nos orientalistes les plus distingués, et qui a osé faire une misérable équivoque sur le nom d'un professeur respectable dont je m'honorerai toujours d'avoir été un des auditeurs !

Je suis presque aussi étonné de lire dans les *Lettres persanes* de Montesquieu, l. XXII : « Puisque les femmes sont d'une nature inférieure à la nôtre, et que nos prophètes nous disent qu'elles n'entreront pas dans le Paradis, pourquoi, etc. »

Je ne cesserai de répéter que les auteurs qui veulent imiter le style des écrivains orientaux, ou parler de l'Orient, doivent en étudier la religion, l'histoire, les mœurs et les coutumes.

Que les infidèles et les démons étant entrés dans l'enfer, y resteront pour toujours, sans en sortir jamais. Qu'ils seront tourmentés par des serpents aussi épais que le cou des chameaux, par des scorpions aussi gros que des mulets bâtés, par le feu et par de l'eau bouillante. Que leurs corps brûleront et que, lorsqu'ils seront réduits en charbon, Dieu trés-haut les vivifiera de nouveau et leur fera croître une nouvelle peau pour les livrer à de nouveaux tourments. Que leurs tortures ne finiront jamais et qu'ils ne mourront jamais. Dieu nous préserve d'un pareil malheur !

CHAPITRE VI

DE LA PRÉDESTINATION ET DE LA PRÉMOTION

Il faut encore confesser que le bien, le mal, que tout enfin a lieu par l'effet de la prédestination et de la prémotion de Dieu. Que tout ce qui a été et tout ce qui sera est décrété dans l'éternité et est écrit sur la table conservée (1). Que rien ne peut y être contraire. Que la foi du croyant, la piété de l'homme pieux et les bonnes œuvres sont prévues, voulues, prédestinées, décrétées par écrit sur la table conservée, produites, agréées et aimées de Dieu ; mais que l'incrédulité des infidèles, l'irréligion des indévots et les mauvaises actions arrivent bien avec la prévoyance de Dieu, avec sa volonté, par un effet de sa prédestination consignée sur la table conservée, et par l'opération de Dieu, mais non point avec sa satisfaction et son affection. Que Dieu prévoit, veut, produit, aime, agrée la foi, la piété et tout ce qui est bien ; mais qu'il n'aime point et n'agrée point l'infidélité, l'irréligion et tout ce qui est mal, bien qu'il pré-

(1) Les musulmans donnent ce nom à la *table* ou *ou livre des décrets divins*, où, disent-ils, le destin de tous les hommes est écrit.

voie, qu'il veuille et qu'il opère ces différentes choses (1). Si l'on demande pourquoi Dieu les produit et pourquoi il les veut, on doit répondre que Dieu très-haut, en produisant le mal et en le voulant, en formant le diable, en le laissant vivre jusqu'au jour de la résurrection et en lui donnant le pouvoir de tenter les hommes, en créant les infidèles, les hommes irréligieux, et en opérant leur infidélité et leur irréligion ; que Dieu, dis-je, en voulant tout cela, a des vues de sagesse qu'il ne nous est point donné de connaître. Personne ne doit s'enquérir de ce que Dieu veut; lui seul a le droit de faire de pareilles questions.

Il faut donc croire à Dieu très-haut, à ses anges, à ses livres, à ses prophètes, à la résurrection ; enfin, il faut croire que le bien et le mal ont lieu par la prédestination de Dieu, par sa volonté et par son opération.

(1) Il est bon de faire observer qu'il y a dans l'islamisme trois opinions différentes sur le libre arbitre. La première est celle du Jabr qui consiste à affirmer que l'homme ne fait rien par lui-même. La doctrine contraire est celle du Cadr. Ces deux opinions sont réputées hérétiques. La vraie doctrine sunnite qui est exposée ici tient un juste milieu et représente assez bien l'opinion générale des musulmans.

CHAPITRE VII

DE LA FOI ET DE LA RELIGION

1° *La foi et l'islamisme sont une seule et même chose* (1). L'une et l'autre consistent à croire de cœur et à confesser de bouche que tout ce que Mahomet, sur qui soit la paix, nous a communiqué de la part de Dieu, est véritable. C'est ce dont nous venons de faire mention.

2° La religion et le culte sont une seule et même chose ; c'est tout ce que le prophète Mahomet nous a communiqué de la part de Dieu, soit ce qui concerne la foi, soit ce qui concerne les pratiques extérieures.

Il suffit de croire, en somme, aux articles de la foi ; il n'est pas nécessaire de pouvoir les exposer en détail. La foi de celui qui, sans être instruit de la doctrine musulmane, se contente de faire ce qu'il voit pratiquer aux fidèles, est vraie. Si quelqu'un connaît les choses dont la croyance est obligatoire, et qu'il en soit persuadé, sans être capable de les exposer de lui-même,

(1) Avec cette différence, selon les théologiens musulmans, que la foi est la croyance intérieure, et l'islamisme est marque extérieure de cette croyance par des actes religieux.

en détail, on doit interpréter en bonne part cette incapacité.

Le croyant qui a fait de grands crimes, comme s'il a tué un homme, s'il a commis la fornication, etc., ne cesse pas d'être du nombre des musulmans, pourvu qu'il ne dise point que ces crimes sont permis.

Si le croyant meurt sans s'être repenti d'un grand péché, Dieu peut permettre qu'il meure dans sa grâce, et lui pardonner ses fautes; autrement il le livre aux tourments, en proportion de son crime, et le place ensuite dans le Paradis.

Dieu n'impose pas à ses serviteurs ce qu'ils ne peuvent faire (1).

Si l'on dit à un fidèle : « Es-tu croyant? » il doit répondre : « Je suis vraiment croyant, » et non point : « Si Dieu veut » (2). Si on lui dit : « Mourras-tu dans la foi? » il doit dire : « Je ne le sais point, mais Dieu le sait; » car c'est une chose qu'on ne peut connaître.

Dieu ne pardonne ni le polythéisme ni l'infidélité : il pardonne s'il le veut les autres crimes.

Il n'est pas permis de dire de quelqu'un : *Il est mort avec la foi*, ou : *Il mourra avec la foi*, ou bien : *Il ira en Paradis*, parce que nous n'en savons rien. Ceci n'est point applicable aux prophètes ni à ceux dont les pro-

(1) C'est-à-dire, suivant le commentateur turc, que lorsqu'on a des raisons valables de se dispenser des pratiques du culte, on le peut licitement.

(2) Attendu, observe encore notre commentateur turc, qu'on ne se sert de cette formule que lorsqu'on n'est pas bien certain de quelque chose.

phètes ont parlé, comme Aboubekr, Omar, Osman, Ali (que Dieu soit content d'eux); l'on peut assurer qu'ils sont dans le Paradis.

Il n'est point permis non plus de dire de quelqu'un : *Il est mort dans l'infidélité,* ou : *Il mourra dans l'infidélité,* ou bien : *Il ira en enfer.* On doit excepter de cette règle ceux dont Dieu ou les prophètes ont parlé, tels que sont Satan, Abou-lahab (1), Abou-jehel (2), etc.: l'on peut assurer qu'ils sont en enfer.

Il est permis de faire la priére pour chaque fidèle mort, qu'il ait été bon ou méchant.

Il est permis à chaque croyant de faire la priére derrière un imam (3) bon ou méchant ; mais il est méritoire de la faire derrière un imam qui soit bon. C'est une chose blâmable que de suivre un imam méchant.

Il n'est point permis de tirer l'épée contre les rois, quelque tyrans qu'ils soient.

Prier pour les morts leur est utile. Faire des aumônes, lire le Coran, pratiquer d'autres bonnes œuvres et en appliquer le mérite aux morts est également utile à leurs âmes. Ceux qui sont persuadés de cette doctrine sont vraiment croyants et orthodoxes.

(1) Oncle de Mahomet, grand persécuteur de son neveu. Il est parlé de lui dans le troisième chapitre du Coran. (Voyez *la Bib. or.* au mot *Aboulahab.*)

(2) Un des plus grands ennemis de Mahomet et de sa religion. (Voyez d'Herbelot, au mot *Abougehel.*)

(3) La prière en commun ne doit jamais se faire que sous la direction d'une personne placée à la tête de l'assemblée. Cette personne se nomme *imam.* Les assistants sont placés derrière l'*imam.*

§ Ier

DES RITS

Il faut que chaque homme connaisse le rit qu'il suit dans la foi et dans les pratiques extérieures (1).

Si l'on demande à quelqu'un de quel rit il est quant à la croyance, il doit répondre qu'il est sunnite et orthodoxe, et dire : « Je crois comme a cru le prophète de Dieu, ses compagnons et les orthodoxes (croyance conforme à ce que nous avons exposé jusqu'ici) ; » qu'il ajoute que le rit des sunnites et des orthodoxes repose sur la certitude, et que tous les autres rits sont faux.

Si l'on demande à quelqu'un de quel rit il est quant aux pratiques extérieures, il doit dire qu'il est de celui de l'imam Abou-Hanifah (que Dieu soit content de lui) ; mais il ne faut pas qu'il dise : « Le rit d'Abou-Hanifah est bon ; les autres rits sont faux, » mais : « Le rit

(1) Les musulmans ont quatre rits différents qu'ils considèrent comme orthodoxes, parce que leurs fondateurs sont parfaitement d'accord sur le dogme, et ne diffèrent que sur les points du culte et de la morale. On verra plus bas, dans le texte, les noms des fondateurs de ces quatre rits. Celui d'Abou-Hanifah est le plus dominant dans l'empire ottoman. Il y a en outre un grand nombre de sectes hérétiques et schismatiques. On en a compté jusqu'à 73. (Voyez Sale, *Obs. hist. et crit. sur le Mahom.*)

d'Abou-Hanifah est bon généralement parlant ; toutefois il peut s'y rencontrer quelques erreurs. Les autres rits sont généralement parlant dans l'erreur, quant aux questions où ils sont en contradiction avec Abou-Hanifah ; mais il peut s'y rencontrer des choses vraies. »

Pour concevoir ceci, il faut savoir que Dieu tout-puissant a fait à ses serviteurs des commandements et des défenses, soit par le moyen du Coran, soit par la bouche de son prophète ; que toutes ces choses sont ou d'obligation divine ou d'obligation canonique ; qu'elles sont ou criminelles, ou blâmables, ou indifférentes ; qu'enfin le Prophète a déclaré que des usages étaient de pratique imitative, et que d'autres étaient de surérogation.

§ II

OBLIGATIONS, PROHIBITIONS

1° On nomme *articles d'obligation divine* les préceptes que des preuves non douteuses nous attestent venir certainement de Dieu, comme ceux du Coran. Celui qui omet ce qui est d'obligation divine ira en enfer. Celui qui ne croit point à ces articles obligatoires est infidèle. Les préceptes d'obligation divine sont : la croyance en Dieu, etc., le devoir de l'ablution et de la lotion, la prière des cinq heures canoniques, le jeûne du *Ramazan*, l'obligation aux riches de donner aux pau-

vres la dîme de leurs revenus, le pèlerinage de la Mecque (1).

(1) On trouve dans ce peu de mots l'abrégé de la foi musulmane. Le premier article comprend le dogme ; il a été développé dans les six premiers chapitres de ce traité. Les cinq derniers comprennent le culte. L'auteur n'entrant à ce sujet dans aucune espèce de détail, je crois être obligé d'y suppléer en peu de mots dans cette note.

1° Les purifications forment une des pratiques les plus essentielles du culte musulman. La loi ne permet à l'homme l'exercice d'aucun acte religieux avant de s'être préalablement lavé de toute souillure corporelle. Toutefois, il ne faut point s'imaginer, comme quelques personnes le croient encore, que les musulmans pensent que ces purifications effacent leurs péchés. On est surpris de voir, dans la liste que donne Reland des auteurs qui ont accusé les musulmans de suivre cette doctrine déraisonnable, le savant Hyde, Gabriel Sionita et du Ryer. Les musulmans sont bien loin d'avoir de pareilles idées. Ils sont persuadés que le repentir seul et les actes de pénitence peuvent attirer sur le pécheur la miséricorde de Dieu.

Il y a trois sortes de purifications. La première se nomme *gasl* ou lavage : elle est requise pour les souillures que l'on nomme substantielles ou matérielles, que ces souillures soient sur le corps, sur l'habit ou sur l'endroit où l'on prie. De crainte de faire la prière sur un lieu impur, les musulmans ont soin d'avoir un petit tapis consacré à cet usage. Les gens riches se font suivre partout d'un laquais qui porte ce tapis sous le bras, et qui l'étend devant son maître, lorsqu'il en est temps. Les musulmans qui n'ont pas de tapis font leur prière sur leur manteau. Les impuretés substantielles sont, par exemple, les sécrétions naturelles, etc. La deuxième purification, nommée *abdest* ou *ouzou*, ablution, est requise par les souillures non substantielles mineures, telles que le vomissement, l'éclat de rire au milieu de la prière, etc.; elle consiste à se laver le visage, la barbe, les mains, les bras jusqu'au coude, et les pieds jusqu'à la cheville ; on l'accompagne du *Bism Allah*, c'est-à-dire des mots : *Au nom de Dieu clément et miséricordieux; louanges à Dieu qui nous a favorisés de l'islamisme,* et d'autres prières qu'on trouvera dans l'*Eucologe*. La troisième purification, nommée *gousl*, lotion, est pour les souillures non substantielles majeures, comme *effusio seminis*, l'acte de cohabitation, les infirmités périodiques du sexe, les couches :

2° On nomme *articles d'obligation canonique* les

elle consiste à se laver tout le corps depuis la tête jusqu'aux pieds. Au défant d'eau pure et claire, on met en usage la purification pulvérale. On peut la faire avec de la terre, du sable, de la poussière, etc.

Celui qui a contracté une souillure soit majeure, soit mineure, ne doit point toucher le Coran, pas même avec la manche de son habit; il ne doit pas non plus toucher les monnaies sur lesquelles serait gravé quelque passage de ce livre, ni en réciter aucun verset, non plus que du Pentateuque ni de l'Évangile. (Voyez, sur cette matière, des détails curieux dans le *Tableau de l'Empire ottoman* de Mouradgea d'Ohsson. t. II, p. 7-69.)

2° La prière est de précepte divin. On doit la faire vêtu décemment et dans un état de pureté parfaite, le visage tourné vers la *Caaba*. La prière se compose d'un ou de plusieurs *rikats*. Ces *rikats* consistent en diverses attitudes, inclinations et prosternations accompagnées de formules de prières toujours en arabe. On les trouvera dans l'*Eucologe*.

La loi musulmane oblige les fidèles à adresser cinq fois le jour leurs prières à Dieu. Ces prières sont annoncées, du haut des minarets des mosquées, par des crieurs *ad hoc* nommés *muezzins*. La première est celle du matin : Adam, disent les musulmans, fit le premier cette prière. La seconde est celle de midi : Abraham, disent encore les musulmans, s'en acquitta le premier. La troisième, celle de l'après-midi : le prophète Jonas en est, dit-on, l'auteur. La quatrième, celle du coucher du soleil : c'est Jésus-Christ qui la fit le premier. Enfin la cinquième est celle de la nuit : on la tient de Moïse. Ces prières peuvent se faire ou en commun ou en particulier, ou à la mosquée ou ailleurs. Elles sont composées de *rikats* et de la lecture de différents chapitres du Coran.

La prière publique des vendredis a lieu dans les villes seulement. Elle est d'obligation; elle doit se faire à la mosquée et en corps, sous l'*imamat* du sultan ou de son lieutenant. Elle se fait à midi. Elle se compose de la *Khotba*, mot que l'on traduit ordinairement par *prône*.

Un ministre nommé *khatib* fait ce prône. Dans toutes les villes qui ont été prises par la force des armes, ce *khatib* le prononce la main appuyée sur la garde d'un sabre.

Après ce prône, un *Vaez* ou prédicateur prononce ordinairement un sermon ; mais ce n'est qu'une pratique de surérogation ; l'on n'est point obligé d'y assister. Les autres jours de la semaine, il y

préceptes que des preuves douteuses seulement

a quelquefois des sermons à la suite de la prière de midi ou de l'après-midi. Cela est déterminé suivant les chartes de fondation de la mosquée.

Il n'est pas inutile de faire observer que les musulmans vaquent le vendredi à leurs occupations ordinaires : ils ne les interrompent qu'au moment de la prière publique. On lit dans le Coran (LXII) : « Dans les intervalles de la prédication et de la prière, les croyants peuvent se disperser à volonté et chercher à se procurer les biens que Dieu accorde dans sa libéralité (par le travail). » Dans le Maroc, on ferme les portes des villes pendant la prière publique du vendredi, à cause d'une ancienne tradition superstitieuse qui existe parmi les Arabes de ces contrées, qui est que leur pays sera attaqué par surprise par les chrétiens, et pris par eux durant ce temps. (Jackson's, *An account of the empire of Marocco*, p. 49.)

Il est encore bon de faire remarquer que les musulmans ont fixé à ce jour la prière publique, non point pour honorer, ainsi qu'on a bien voulu le dire, Vénus, qu'ils ne connaissent pas (et il est curieux de lire dans Reland, *De rel. Mohamm.*, p. 99, les causes plaisantes de son inculpation singulière), mais en mémoire de la création du premier homme, événement qui a eu lieu un vendredi.

Je ne parlerai point ici des prières particulières pour les deux fêtes du *Beyram*, pour le *ramazan*, etc., etc.

Je ne puis m'étendre davantage sur cet article si important du culte musulman ; mais les personnes curieuses d'en connaître toutes les particularités les trouveront développées dans le *Tab. de l'Emp. ott.*, t. II, de la page 69 à la page 403.

3° Tout musulman parvenu à l'âge de quatorze ans doit jeûner pendant tout le mois nommé *ramazan*.

Ce jeûne consiste dans une abstinence entière de toute nourriture et dans une continence parfaite pendant toute la journée, depuis l'aurore jusqu'au coucher du soleil.

Cette abstinence est portée à un tel point de sévérité, qu'il n'est pas permis, non seulement de boire, mais de fumer du tabac, de respirer des parfums, d'user de clystères, d'avaler la salive, à moins que ce ne soit involontairement, de se laver le visage, etc. Des musulmans portent l'exactitude au point de ne vouloir pas même

nous font connaître venir de Dieu. Celui qui ne les

ouvrir la bouche pour parler, dans la crainte que l'air n'y entre trop librement. (Sale, *Obs. hist. et crit. sur le Mahom.*) Cependant si une mouche ou un moucheron vient à entrer dans le gosier, si l'on se faisait saigner ou appliquer des ventouses, cela ne romprait point le jeûne, non plus que de s'oindre d'huile ou de se mettre du *surmé* aux yeux. Il est aussi permis de mâcher du pain pour un enfant qui en a absolument besoin.

On n'a pas besoin d'avertir que les malades, les voyageurs, les femmes enceintes, etc., sont dispensés du jeûne.

Il faut observer que les années des musulmans étant lunaires, le *ramazan* parcourt tous les trente-trois ans les différentes saisons de l'année. On s'imaginera facilement combien ce jeûne est pénible lorsque le *ramazan* se rencontre en été.

Les musulmans se montrent encore plus scrupuleux sur le jeûne que sur les autres points du culte. Ils n'oseraient jamais, d'ailleurs, transgresser publiquement la loi à cet égard : ils seraient réputés infidèles, apostats, et par là dignes du dernier supplice.

Pendant le *ramazan*, les musulmans font, après le coucher du soleil, un repas auquel préside l'esprit de pénitence. Ils font ensuite avant l'aurore une collation.

Le jeûne du ramazan est toujours accompagné de prières surérogatoires et d'aumônes considérables. Une partie de la nuit se passe en prières. Toutes les mosquées sont ouvertes durant les trente nuits que dure le jeûne.

Le ramazan est immédiatement suivi de la fête nommée le petit *Beyram*, et vulgairement la Pâque des Turcs ; mais c'est le grand *Beyram*, ou la fête des sacrifices, qui était nommée par les Arabes d'Espagne qui vivaient parmi les chrétiens, et parlaient la langue castillane, *pasqua*. (Voyez *Notices et extraits des notes de la Bibliothèque du roi*, t. XI, p. 322.) Cette fête n'est que d'un jour : toutefois le peuple la célèbre trois jours de suite. Soixante-dix jours après, on célèbre le grand *Beyram*, qui dure quatre jours. Ces sept jours de fête sont, dans toute l'année, les seuls où tout commerce et tout travail manuel sont suspendus.

Ces deux *Beyrams* sont les deux seules fêtes religieuses de la nation. (Voyez le *Tab. de l'Emp. ott.*, t. III, p. 1-54.)

4° La dîme est d'obligation divine. Elle consiste à donner chaque année une partie de ses biens aux pauvres musulmans, mais non

observe pas mérite d'être puni ; mais celui qui ne croit

point aux infidèles. On doit la donner du bétail, de l'argent, des grains, des fruits, des marchandises ; mais il faut avoir une certaine aisance pour y être obligé. A ce sujet, il y a des règles qu'il serait trop long de développer ici. Je renvoie le lecteur à M. d'Ohsson, *Tab. de l'Emp. ott.*, t. II, p. 403-423.

Il est en outre d'obligation canonique de donner l'aumône que M. d'Hosson nomme *paschale*, c'est-à-dire l'aumône qui se fait à l'issue du jeûne du ramazan, laquelle consiste en une demi-mesure soit de blé, soit de farine, soit de raisins, ou bien en une mesure entière de dattes ou d'orge, que l'on doit distribuer aux pauvres.

Quant aux aumônes surérogatoires, chacun est libre de suivre les mouvements de sa charité.

5° Le pèlerinage de la Mecque est d'obligation divine. Tout musulman doit s'en acquitter une fois dans la vie. Si cependant des circonstances particulières l'empêchent de remplir ce devoir, il peut en charger un mandataire. L'esclave n'est pas obligé au pèlerinage. Il n'est permis à la femme de le faire qu'accompagnée de son mari ou d'un proche parent.

C'est à la Mecque, et non à Médine, que les musulmans vont en pèlerinage; et c'est la Caaba, et non point le tombeau de Mahomet, qu'ils visitent. Voyez les détails que j'ai donnés à ce sujet dans la note p. 148.

Parmi les pratiques qu'on observe dans le pèlerinage, les suivantes me paraissent dignes de remarque :

Les pèlerins sont tenus de prendre l'*ihram*, ou *manteau pénitentiel*, sorte de vêtement composé de deux pièces de toile, sans coutures, l'une pour se couvrir la partie inférieure, et l'autre la partie supérieure du corps. Ce vêtement n'est pas d'obligation pour les femmes. Si elles le prennent, elles doivent garder chemise et caleçon.

Tant qu'on est revêtu de l'*ihram*, il est défendu d'avoir commerce avec sa femme, de chasser, de se couper les ongles, de se raser aucune partie du corps, de se couvrir la tête et le visage, etc., etc.

Lorsque durant le pèlerinage on psalmodie des cantiques, les femmes ne doivent pas hausser la voix, pour éviter, disent les commentateurs, que la mélodie et le charme de leur voix ne donnent des tentations aux hommes qui pourraient les entendre.

Arrivé à la Caaba, on doit baiser la pierre noire. C'est sur cette pierre, disent les musulmans, que Dieu grava la loi qu'il donna aux

pas à ces articles d'obligation canonique n'est point infidèle.

La prière nommée *Witr* (1), l'obligation aux pèlerins riches de faire un sacrifice lors du grand *Beyram*, et de donner une aumône lors du *Beyram* qui termine le jeûne, sont des articles d'obligation canonique (2).

bommes aprés qu'il eut demandé à toutes les âmes des hommes à venir, renfermées dans Adam : *Ne suis-je pas votre Seigneur?* et qu'elles lui eurent répondu : *Oui, vous l'êtes.*

On doit faire plusieurs fois le tour de la Caaba, etc., etc.

Dans la vallée de *Mina*, les pélerins doivent jeter des pierres. C'est en mémoire d'Abraham qui, en traversant ces lieux pour aller immoler son fils, y chassa à coups de pierres le démon qui lui suggérait de ne point obéir à Dieu.

Les pélerins sont encore tenus de boire de l'eau du puits de *Zemzem*. La tradition arabe porte qu'Agar et son fils Ismaël étant pressés par une soif ardente, l'ange Gabriel fit jaillir cette source d'eau douce.

Le grand Beyram a lieu le 10 du mois du pélerinage, nommé en arabe *Zou'lhijjé*. Il est d'obligation canonique d'immoler à cette époque ou un mouton, ou un bœuf, ou un chameau, de manger une partie de la victime et d'en distribuer le reste à son gré. (Voyez sur le pélerinage, des détails curieux dans le *Tab. de l'Emp. ott.*, t. III, p. 55-313.)

En finissant cette note dont on voudra bien, j'espére, me pardonner l'indispensable longueur, il est nécessaire de faire observer que lorsqu'on omet involontairement, ou par une bonne raison, une pratique quelconque du culte, ou qu'elle se trouve invalidée par quelque vice, on est obligé de la faire postérieurement, mais que si on l'omet de propos délibéré, on doit se soumettre à une peine expiatoire. Ainsi, par exemple, si l'on manque volontairement d'observer un seul jour du jeûne du *ramazan*, on doit se soumettre, en réparation, à une abstiuence de soixante et un jours consécutifs.

(1) C'est une priére qui se fait avant l'aurore. Elle se compose de trois rikats. A la fin du dernier, on récite le cantique nommé *counout*, que l'on trouvera dans le dernier paragraphe de ce chapitre.

(2) J'ai parlé plus haut de ces pratiques surérogatoires.

3° Ce qui est indifférent, c'est ce qui n'est ni méritoire, ni criminel, comme, par exemple, s'asseoir, marcher, se coucher.

4° Ce qui est criminel, c'est ce que Dieu a défendu (1). Celui qui se le permet mérite les tourments de l'enfer. Par exemple, tuer quelqu'un, commettre la fornication, manger ou boire les restes d'un chien (2).

5° On nomme blâmable l'action qui n'expose pas celui qui l'a commise à être puni, mais à être réprimandé et à être privé d'intercession, par exemple manger de la chair de cheval.

(1) Puisqu'il est ici question des actions criminelles, je dois faire remarquer que, par la religion musulmane, il est sévèrement défendu de faire des eunuques, et même d'en employer à son service. Si les souverains et quelques grands dérogent à cette loi, ce n'est que par faste et par attachement à un usage consacré de tout temps dans les cours asiatiques. (*Tabl. de l'Emp. ott.*, t. V, p. 475.)

(2) Les musulmans abhorrent les chiens. Ils ne les admettent point dans leurs maisons, etc.; mais ils sont attentifs à les nourrir. (Voyez dans *les Oiseaux et les Fleurs*, l'allégorie du chien, p. 98 et suiv., et les notes sur cette allégorie, p. 201 et suiv.)

Au contraire, les musulmans aiment beaucoup les chats, à l'imitation de leur prophète.

Il faut dire, à la louange des musulmans, qu'ils sont très-compatissants pour les animaux. Si le propriétaire d'une bête de somme en fait un usage immodéré, les officiers de police ont le droit de réprimer sa dureté et d'exiger qu'il soulage l'animal.

La répugnance des mahométans pour la chasse est une suite de ce sentiment de compassion. Ils ne veulent pas même qu'on prive les oiseaux de leur liberté, et les musulmans pieux se font un devoir d'acheter les oiseaux que l'on vend en cage, pour leur rendre la liberté. (M. d'Ohss., *Tabl. de l'Emp. ott.*, IV, 307-309.)

Les musulmans pensent qu'au jour du jugement, Dieu ne jugera pas seulement l'homme par rapport à un autre homme, mais encore par rapport aux bêtes. (D. Cantemir, *Hist. ott.*, p. 40.)

6° Les articles de pratique imitative sont ce que le prophète de Dieu a fait ordinairement. Celui qui en omet la pratique ne mérite pas d'être puni; mais il mérite d'être réprimandé et d'être privé d'intercession. Par exemple, l'usage du cure-dents, la prière en commun, la circoncision des enfants (1), le repas lorsqu'on se marie (2).

7° Les pratiques surérogatoires sont celles que le prophète de Dieu a accomplies une ou deux fois, ou ce qu'il a déclaré être méritoire. Celui qui n'observe point ces usages n'est exposé ni à la punition, ni à la réprimande, ni à être privé d'intercession; mais il y a du mérite à suivre ces pratiques. Par exemple, réciter des prières qui ne sont ni d'obligation, ni de tradition, faire

(1) Il ne faut pas croire que la circoncision soit d'une nécessité si absolue qu'on ne puisse s'en dispenser dans certains cas. Ce n'est, selon les musulmans, qu'une cérémonie très-convenable et très-utile. Elle était en usage chez les Arabes plusieurs siècles avant Mahomet.

Il n'est pas inutile de faire observer que la plupart des musulmans ne circoncisent leurs enfants que lorsqu'ils sont en état de prononcer distinctement la formule de la profession de foi : « Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète. »

Plusieurs cependant les font circoncire dans les quarante premiers jours de la naissance de l'enfant. Le père ou le tuteur a seul le droit de donner à l'enfant le nom qu'il lui plaît; l'usage est cependant de se faire substituer par l'imam de la mosquée. Ce dernier s'approche de l'enfant et prononce les paroles de l'*Ézán* à l'oreille droite et celles de l'*icâmet* à l'oreille gauche, et lui adressant ensuite la parole, il lui dit : « N... est ton nom. » Cette cérémonie tient lieu de profession de foi. (Trébutien, *Contes inédits des Mille et une Nuits*, II, 137.)

(2) Il est encore de pratique imitative de se raser les cheveux, la moustache, le pubis; d'épiler ses aisselles, *abluere aquâ obscena post stercus seu lotium ejectum, seu missum crepitum*, etc.

des aumônes et se soumettre à des jeûnes du même genre.

Toutes ces choses se trouvent consignées dans le livre de Dieu (le Coran), ou dans le recueil des traditions du prophète; mais les unes sont manifestes, et chacun les comprend; les autres sont obscures, et les docteurs et les gens d'esprit seulement en ont l'intelligence; aussi Dieu très-haut a-t-il ordonné aux docteurs de faire tous leurs efforts pour expliquer les obscurités de son livre et des paroles de son prophète, de régler leur conduite en conséquence, et d'enseigner aux hommes ces explications, afin de se rendre dignes de grandes récompenses. Si un docteur se trompe, il est excusable et ne commet point de faute. Ceux qui ne peuvent parvenir au degré d'instruction de ces docteurs doivent suivre l'un d'eux et agir conformément à ce qu'il aura dit. Ils seront également excusables et ne feront pas de faute, s'ils suivent un docteur qui s'est trompé.

On pourra demander pourquoi les compagnons mêmes du Prophète n'ont pas formé les divers rits de l'islamisme. Mais il faut savoir qu'après que le prophète de Dieu, sur qui soit le salut et la paix, eut quitté le monde, ses compagnons, regardant comme fort important de faire des conquêtes, s'y appliquèrent et tirèrent à ce sujet, du livre de Dieu, bien des décisions. Toutefois, ils ne purent les écrire, et ils n'avaient pas besoin de le faire, car la plupart d'entre eux étant *mujtéhids* (1), agissaient au besoin avec les connaissances

(1) On nomme ainsi les docteurs des premiers siècles de l'islamisme.

qu'ils tenaient de la bouche même de Mahomet. D'ailleurs, à cette époque, il n'y avait pas beaucoup d'événements parmi les hommes, et l'on demandait rarement des décisions. Après la mort des compagnons du Prophète, l'islamisme s'étant propagé au loin, les événements se multiplièrent, et en même temps l'ignorance se répandit. Les docteurs de ce temps-là se virent donc forcés de s'attacher exclusivement à tirer du Coran et du recueil des traditions du Prophète des décisions qu'ils écrivirent. Les efforts de chacun de ces docteurs furent proportionnés à ses facultés intellectuelles. Ces savants expliquèrent aux hommes ce qu'ils avaient compris, et leur laissèrent par écrit ces explications.

Les musulmans ont tous suivi l'un de ces docteurs. Les uns, Abou-Hanifah (qui est le plus célèbre) (1), les autres Schafëi, ceux-ci Malek, ceux-là Ahmed (ben-Hanbal) ; les uns Sofian-Thouri, les autres Davoud-Thaber (1), etc., et ils ont, jusqu'à ce jour, agi d'après ces imams. La croyance de tous ces docteurs est la même : ils sont sunnites et orthodoxes ; mais dans quelques pratiques du culte extérieur, l'un est en contradiction avec l'autre. C'est Dieu qui permet ces différences d'opinions ; elles ne produisent aucun mal. Qui que ce soit de ces docteurs que l'on suive, on le peut licitement ; et au jour de la résurrection on ira en paradis. Si le *mujtéhid* que l'on suit s'est trompé, on n'est point coupable.

(1) Ces deux *imams* sont également fondateurs de rits envisagés comme orthodoxes ; mais ils n'ont plus d'adhérents.

Dans ces contrées-ci (l'empire ottoman), le rit d'Abou-Hanifah (que la miséricorde de Dieu repose sur lui) est celui qui est dominant. Les habitants de ce pays ont choisi Abou-Hanifah pour leur imam, parce qu'il est le plus ancien des fondateurs des rits orthodoxes. Il naquit l'an 80 de l'hégire (699 de J.-C.) et mourut l'an 150 (767). Ses disciples sont les docteurs Abou-Youçouf, Mohammed, Zafar et d'autres (que Dieu soit content d'eux) : ils sont aussi *mujtéhids*. Sur divers points ils sont en contradiction avec leur maître ; mais comme ils le suivent dans ce qu'il y a d'essentiel, on ne les considère pas comme ayant formé un rit différent, mais bien un même rit.

Ceux qui suivent le rit d'Abou-Hanifah peuvent, dans certaines choses, agir d'après le sentiment de ces docteurs.

L'imam Schafëi (que Dieu lui fasse miséricorde) naquit l'année de la mort d'Abou-Hanifah. Les autres docteurs ci-dessus mentionnés lui sont tous postérieurs (1).

§ III

DES VICES

Les vices dont il faut s'attacher à purifier son cœur sont :

Le jugement téméraire contre les fidèles. C'est-à-dire

(1) J'omets ici une explication de Berkévi qui intéresserait fort peu le lecteur.

qu'il ne faut point penser, d'après une preuve légère, que quelqu'un a commis une désobéissance à la loi, ou une mauvaise action ; mais au contraire on doit, autant qne possible, interpréter tout en bien.

L'hypocrisie, vice qui consiste à ambitionner les biens du monde au moyen de la dévotion. Il faut surtout se garder de lire la parole de Dieu (le Coran) pour un salaire.

L'envie, vice qui consiste à désirer que quelqu'un perde des biens dont il connaît la valeur et dont il fait un bon usage, que ces biens soient de l'argent, de la science, de l'autorité, des emplois, de la santé, des enfants. Mais si le possesseur de ces biens n'en connaît pas la valeur, souhaiter qu'il les perde n'est point envie, c'est zèle. Par exemple : désirer que quelqu'un qui serait fort riche et qui emploierait ses richesses à des actions criminelles, ou qu'un autre qui serait très-savant et qui emploierait sa science à se procurer de l'argent et des places administratives ; désirer, dis-je, que ces personnes perdent leur argent et leur science, dont ils font un mauvais usage, c'est une chose permise. Il est aussi permis de souhaiter d'avoir les mêmes avantages qu'un autre sans désirer que cet autre perde ceux qu'il possède. On nomme ce sentiment *émulation*.

L'orgueil, vice qui consiste à se considérer comme meilleur qu'autrui. C'est le vice de Satan, qui dit : « Je suis meilleur qu'Adam (1). » On ne saurait trop se prémunir contre ce vice.

La complaisance pour soi, ce qui consiste à consi-

(1) Voyez le chapitre IV, p. 143.

dérer ses œuvres et sa piété comme provenantes de soi-même, sans faire attention qu'elles n'ont lieu que par la grâce et par la bonté divine.

La haine, vice qui consiste à avoir de l'aversion et à être fâché contre quelqu'un au sujet de choses temporelles. Mais si l'on n'aime pas cette personne parce qu'elle aurait commis des injustices, qu'elle aurait fait des actions irréligieuses ou contraires à la loi, la haine devient alors louable, et se nomme *colère en Dieu*.

L'amour du monde, vice qui consiste à désirer de jouir des plaisirs que ce monde nous offre, et à faire des efforts pour augmenter ces jouissances désirées. Ce vice est le principe de tous les péchés. Le monde est le séjour du malheur ; espérer y prendre du plaisir, c'est folie. Les vraies jouissances ne seront que dans le ciel. C'est vers cette habitation qu'il faut diriger tous les désirs de son cœur.

L'amour du commandement. Ce vice consiste à souhaiter, dans des vues purement humaines, d'avoir une place importante, telle que celle de câzi (juge), de professeur, de vaez (prédicateur), etc. Mahomet, l'ami de Dieu, a dit que pareilles vues ambitieuses portent à la vertu de quelqu'un plus de dommage qu'un loup affamé n'en porte parmi des moutons.

L'espoir exagéré. Il consiste à se persuader que l'on vivra longtemps, et à aimer à vivre beaucoup pour jouir des plaisirs du monde. Mais il est permis de désirer une longue vie pour exercer plus longtemps les actes de piété.

Suivre aveuglément les passions du cœur, vice qui consiste à faire tous ses efforts pour acquérir ce que

l'âme désire en fait de mets, de vêtements, d'édifices, de femmes, etc.

Craindre la pauvreté, être chagrin des décrets de Dieu, aimer et désirer les louanges et les félicitations, se fâcher par rapport à des choses temporelles.

Enfin il est indispensable d'éloigner de son cœur l'opiniâtreté (vice qui consiste à connaître la vérité, à la repousser, et même à regarder comme un opprobre de l'admettre), l'avidité, la gourmandise, l'avarice.

Il ne faut pas non plus honorer les riches pour leurs richesses, mépriser les pauvres, chercher à connaître les fautes cachées du prochain, manquer de bonne foi à l'égard d'un dépôt, tromper quelqu'un, ni chasser de son propre cœur la crainte et la terreur de l'autre vie.

On ne doit jamais perdre de vue les motifs qui nous font un devoir de fuir les vices, et l'on sentira combien il est essentiel d'en purifier son cœur. Toutefois cela ne suffit pas ; il faut encore travailler à acquérir les vertus opposées aux vices dont on se sera corrigé.

§ IV

DES VERTUS

Les vertus dont on doit s'appliquer à orner son cœur sont :

La patience, c'est-à-dire supporter les événements fâcheux, les peines, les maladies et les accidents, sans s'en affliger ni s'en plaindre à personne.

S'abandonner à Dieu, c'est-à-dire s'en remettre absolument à lui pour tout. Lorsqu'on désire obtenir de Dieu une grâce, pourvu que l'objet en soit bon, il faut dire : « O mon Dieu ! daigne m'accorder cette grâce, » évitant avec soin de s'exprimer d'une manière impérative.

La reconnaissance envers Dieu, c'est-à-dire reconnaître les bienfaits du Très-Haut, et lui offrir en retour nos adorations et nos hommages. L'expression de la reconnaissance consiste proprement à confesser qu'il nous est impossible de rendre à Dieu des actions de grâces dignes de lui.

La crainte de Dieu, l'espérance en sa miséricorde, la résignation à sa providence, l'aversion pour les vanités du monde. User le moins possible des plaisirs de la vie, être généreux, confesser que tout dépend de la grâce de Dieu, se livrer en conséquence sans orgueil à l'exercice des vertus, se souvenant qu'on ne les pratique que par un effet de la bonté de Dieu.

La sincérité, c'est-à-dire pratiquer le bien, dans la seule vue de plaire à Dieu, sans y mêler aucun intérêt temporel ni mondain.

La confiance, c'est-à-dire s'appuyer sur Dieu pour tout ce qui concerne la subsistance, et non point sur son propre travail, sur ses richesses, sur ses forces, sur le *cazi,* sur le *cazi-esker,* etc. (1).

(1) Les fonctions de *cazi-esker*, mot qui signifie proprement *juge d'armée,* mais que l'on pourrait traduire par *grand juge*, ou même par *ministre de la justice*, sont les plus éminentes de la magistrature ottomane. Il n'y a que deux *cazi-esker*, celui de Roumélie et celui d'Anatolie. (Voyez le *Tabl. de l'Emp. ott.*, t. V, p. 550-555.)

L'humilité, qui consiste à se regarder comme inférieur à tous.

Donner de bons conseils, toujours bien penser d'autrui, pardonner les manquements auxquels on aurait été exposé, résister aux désirs de la concupiscence, s'occuper de ses propres fautes, détourner son attention de celles d'autrui, se rendre à la vérité. Ne point considérer comme une honte de reconnaître ses fautes; s'en repentir, c'est-à-dire en être fâché, et former, avec la crainte de Dieu, la résolution de n'en plus commettre dorénavant aucune. Si l'on a fait quelque tort au prochain, il faut le réparer. Si l'on a omis un devoir envers Dieu, il faut le remplir ou se soumettre à une peine expiatoire. Il faut aussi remplir ce qu'avait manqué d'observer celui qui est mort, et se soumettre aux peines expiatoires auxquelles il aurait manqué de se soumettre.

On doit enfin s'attacher fortement à la piété; car rien n'est au-dessus de cette vertu, et sans elle les meilleures actions ne sont point agréables à Dieu. La piété consiste à éviter avec le plus grand soin de commettre des fautes. Ceux qui désirent l'acquérir doivent garder des péchés leurs sept membres, de crainte qu'ils ne deviennent pour eux les sept portes de l'enfer. Ces sept membres sont : les oreilles, les yeux, la langue, les mains, les pieds, le ventre et les parties sexuelles.

§ V

PÉCHÉS DES DIFFÉRENTS MEMBRES

1° Il faut d'abord se garder des péchés qui ont lieu au moyen de l'oreille : ainsi il ne faut écouter aucun instrument de musique (1), ne point prêter l'oreille au mensonge, à la médisance, à des discours obscènes;

(1) Les musulmans, observateurs fidèles des pratiques les plus pénibles de leur culte, n'ont pas obéi avec la même docilité à l'interdiction qui leur est faite du chant et des instruments de musique. En effet, on n'a pas de peine à concevoir les raisons qui ont pu déterminer le législateur des Arabes à condamner absolument le vin, les jeux (à l'exception des échecs, qui sont, selon les théologiens musulmans, le seul jeu légitime; mais, fidèles observateurs de la tradition, les Turcs jouent avec des pièces toutes unies), la danse ; mais pourquoi comprendre dans cet anathème la musique, cet art de la nature, le premier et, peut-être, le plus beau qu'aient cultivé les hommes, cet art à qui nous devons celui de la poésie, si toutefois la poésie peut se séparer de la musique et en est réellement distincte?

Les premiers sages furent des musiciens; leurs chants harmonieux annoncèrent aux hommes le culte de Dieu. La belle allégorie qui nous représente Orphée commandant à la nature par les sons de sa lyre nous montre ce que les anciens pensaient de la musique.

On attribue à Orphée cette formule de prière : « Marchez dans la voie de la justice; adorez le seul maître de l'univers; il est un, il est seul par lui-même; tous les êtres lui doivent leur existence; il agit dans eux et par eux ; il voit tout, et jamais il n'a été vu des gens mortels. » Au surplus, voyez, sur la musique chez les Turcs, Toderini, *Lett. turch.*, t. I, p. 216 et suiv.

ne point entendre *chanter* des prières (1), le Coran, des vers, etc.

2° Il faut éloigner ses yeux des choses dont la vue est prohibée.

Il est défendu à tout fidèle, de quelque sexe qu'il soit, de regarder du nombril au genou les hommes.

Il est défendu à la femme de regarder, du nombril au genou, une personne de son sexe.

Il est également défendu au fidèle du sexe masculin de regarder, du nombril au genou les femmes pour lesquelles il est *mahrem;* il ne doit pas même en regarder le dos et le ventre. Les femmes pour lesquelles on est *mahrem* sont : la fille, la petite-fille, la mére, l'aïeule, la sœur, la nièce, la tante, soit maternelle, soit paternelle, la belle-mère, la fille de la belle-mére, la mère nourrice, la sœur de lait (2). Quant aux femmes autres que les susdites, le fidèle du sexe masculin ne peut, sans se rendre coupable, en regarder autre chose que le visage, la paume de la main et les pieds, qu'il soit dirigé par la passion ou non, que la femme soit belle ou laide, qu'elle soit jeune ou âgée, et que celui qui la regarde soit jeune ou vieux. Il est même défendu à tout fidèle de regarder avec passion une per-

(1) On n'entend jamais dans les mosquées ni chant ni musique. Le chant n'entre dans aucun exercice de la religion. Toutefois, le chant et la musique sont admis dans les cérémonies particulières de quelques ordres de *derviches*. (M. d'Ohsson, *Tabl. de l'Emp. ott.*, t. V, p. 423.)

(2) C'est-à-dire, dit le commentateur turc, celles à l'égard desquelles on est à un degré de parenté qui interdit le mariage avec elles.

sonne de quelque sexe qu'elle soit et quelque partie du corps que ce soit.

La femme légitime et l'esclave (1) sont exceptées des règles précédentes : il est permis de les voir sans aucun voile.

On doit aussi s'abstenir de regarder, par les fentes des portes ou par un trou, dans l'intérieur de la maison de quelqu'un, ainsi que de regarder d'un œil de mépris les musulmans.

3° On doit éviter de mettre la main sur les choses qu'il est défendu de toucher, de frapper quelqu'un hors de propos, de s'emparer de la nourriture de qui que ce soit, de toucher sans nécessité ce qui est essentiellement immonde, comme un animal mort, des excréments humains, etc.

4° Quant aux péchés dont le ventre est l'instrument : il faut se garder de ce qui est défendu, blâmable et douteux. Lorsqu'on achète quelque chose à la mesure ou au poids, il n'est pas permis de le manger avant de l'avoir mesuré ou pesé.

5° Les péchés dont les parties sexuelles sont les instruments, péchés qu'il faut soigneusement éviter, sont : la fornication, le péché contre nature, avoir commerce avec sa femme pendant le temps des infirmités périodiques, ainsi que pendant les couches, etc.

6° Quant aux pieds : il faut se garder d'aller dans de mauvais lieux, d'entrer dans la propriété d'autrui

(1) C'est-à-dire l'esclave avec laquelle on cohabite ; mais, lit-on dans le Coran, XXIV, 33 : « Ne forcez point vos femmes esclaves à se prostituer pour un vil salaire, quand elles veulent vivre dans la chasteté. Si vous les y contraignez, Dieu leur pardonnera à cause de la violence que vous leur aurez faite. »

sans sa permission, de donner sans sujet des coups de pied à quelqu'un; de gâter son tapis, sa natte, la couverture de sa selle ou autre chose à lui appartenante.

7° Enfin quant à la langue: on ne doit point mentir. Il ne faut dire du mal de qui que ce soit, c'est-à-dire on ne doit point parler des défauts de quelqu'un en son absence, ne point le critiquer, etc.: l'attaquer sur des défauts qu'il a, c'est une médisance; s'il ne les a pas, c'est une calomnie, ce qui est encore plus criminel.

Il faut éviter soigneusement de se moquer de personne; de se louer soi-même; de dire des paroles obscènes, ce qui consiste à nommer par leur nom les choses honteuses; de molester ou de reprendre quelqu'un hors de propos; de violer un traité que l'on aurait fait; d'aller contre ses promesses, etc. (1).

§ VI

DE L'INFIDÉLITÉ

Il faut se garder aussi on ne peut plus fortement de parler contre Dieu et contre la religion. Si quelqu'un

(1) Pour comprendre ceci, il est bon de ne pas ignorer que, chez les musulmans, « il n'est pas toujours nécessaire, comme ailleurs, de recourir à des écrits pour engager les citoyens les uns envers les autres, et assurer l'effet de leurs stipulations. On peut dire, à la louange des Ottomans, qu'en général ils sont esclaves de leur parole, qu'ils se feraient scrupule de tromper leur prochain, de trahir sa confiance, de profiter de sa candeur. Ce sentiment qui les guide envers leurs concitoyens est le même à l'égard des étrangers, à quelque religion qu'ils appartiennent. » (*Tabl. de l'Emp. ott.*, t. IV, p. 309.)

se permet une pareille faute, il perd tout le mérite de ses bonnes œuvres ; s'il est marié, son mariage est dissous, et l'usage qu'il ferait du mariage dans cet état est fornication ; il peut être mis licitement à mort (1), et l'animal qu'il aurait abattu est impur. Ce qu'il fait dans cette position, comme prières et autres actions, n'est point fait d'une manière licite. Il a beau articuler, d'après l'usage, la profession de foi ; sa foi n'est point réputée vraie tant qu'il ne revient pas du blasphème qu'il aura proféré, et qu'il n'en sera pas repentant. Toutefois, nier qu'on ait blasphémé équivaut, dit-on, à regretter de l'avoir fait.

Lorsque celui qui se sera rendu coupable d'infidélité viendra à s'en repentir, il devra être considéré comme un nouveau musulman, et sera obligé de renouveler la cérémonie de son mariage : s'il a fait auparavant le pélerinage de la Mecque, il sera également obligé, si c'est possible, de le renouveler ; car les bonnes actions antérieures à un discours blasphématoire étant annulées, elles ne peuvent plus compter lorsque ensuite on se repent.

Il convient donc que chaque croyant récite matin et soir cette prière : « O Dieu, j'ai recours à toi pour que tu me préserves de t'assimiler jamais rien au monde, tandis que je sais que tu es au-dessus de tout. Je te demande pardon des fautes que je ne connais pas, ô toi qui connais les choses les plus secrètes. »

(1) La loi musulmane punit de mort le musulman qui marque en public du mépris pour la religion, ou qui profère le moindre blasphème non seulement contre Dieu, mais encore contre Mahomet et les autres prophètes. (Voyez le *Tabl. de l'Emp. ott.*, t. I, p. 331.)

Nous savons par tradition que le Prophète a assuré que Dieu préserve de blasphème la langue de celui qui fait avec persévérance cette prière. On doit même la répéter trois fois dans le jour, pratique qui nous a été également transmise par la tradition.

Il faut aussi chaque jour renouveler pour ainsi dire sa foi par ces mots : « O mon Dieu, si je viens à me rendre coupable de quelque infidélité, je m'en repens d'avance. J'appartiens à la religion musulmane. Je crois à tout ce que Mahomet, sur qui soit la paix, nous a révélé de ta part ; et je confesse que c'est certain et véritable. Je crois au Très-Haut ; je crois à tout ce qui nous est venu de sa part, adoptant le sens que Dieu a eu en vue. Je crois aux prophètes et à tout ce qui nous est venu d'eux, d'après le sens qu'ils ont eu en vue (1). »

Les discours blasphématoires sont en grand nombre. Nous nous contenterons d'exposer ici ceux qu'on se permet le plus ordinairement.

C'est blasphémer que de dire : *O mon Dieu, ne me refuse pas ta miséricorde !*

Si quelqu'un dit : *Le jugement de Dieu sur cette chose est tel,* et qu'une autre personne dise : *Connais-je le jugement de Dieu ?* ces paroles sont un mépris du jugement de Dieu, et en conséquence une infidélité.

Si quelqu'un dit : *Je crois à tous les prophètes ; mais je ne sais pas si Adam est prophète ou s'il ne l'est pas,* il est infidèle.

Si quelqu'un ignore que Mahomet, sur qui soit la

(1) C'est-à dire, selon le commentateur turc, que dans les choses obscures des livres révélés ou des paroles des prophètes, il faut croire le sens que Dieu ou ses prophètes ont eu en vue.

paix, est le dernier des prophètes, cet homme n'est point musulman.

On pense généralement que si quelqu'un dit : *Quoique les paroles des prophètes soient vraies et justes, toutefois je m'en suis affranchi,* il est infidèle. Je crois en effet que si l'on dit ces mots en doutant de la vérité des paroles des prophètes, c'est un blasphème.

On pense encore généralement que si quelqu'un dit à une autre personne : *Rase-toi la tête et coupe-toi les ongles, attendu que c'est de tradition apostolique,* et que cette persone réponde : *Je ne le ferai point,* cette parole est un blasphème.

On ajoute qu'il en est de même pour toutes les autres traditions, surtout pour celles qui sont connues, et dont la vérité est solidement établie et d'une manière successive, comme par exemple *l'usage* du *cure-dents.*

Pour moi, je pense que si l'on tient ce langage en refusant d'admettre cet usage comme traditionnel, c'est une infidélité ; mais si on a l'intention de dire : « Je n'agis pas d'aprés ton ordre, mais parce que c'est une tradition du prophète de Dieu, » il est évident que ce n'est point un blasphème ; tel est le sentiment de bien des théologiens.

La même distinction a lieu lorsqu'on dit à quelqu'un : *Fais ta prière,* et que celui-ci répond : *Je ne la ferai pas.*

Si un percepteur d'impôts croit que les impôts sont la propriété du sultan, il est infidèle.

Dire à quelqu'un : *Si Dieu me donnait une place dans le Paradis, je ne l'accepterais pas sans toi,* ou bien : *Si Dieu me commandait d'aller en Paradis avec un tel,*

je n'irais pas, ou encore : *Si Dieu m'accordait le Paradis à cause de toi, je n'y entrerais pas,* ou enfin : *Si Dieu me donnait le Paradis, je ne le voudrais point, mais je voudrais voir ton visage,* c'est se rendre coupable d'infidélité.

On pense généralement que si quelqu'un dit que la foi éprouve de l'augmentation ou de la diminution, c'est une infidélité : pour moi, je suis d'avis que si celui qui s'exprime ainsi veut dire que les objets de la croyance éprouvent des changements, c'est une infidélité, mais que ce n'en est point une s'il veut parler de la foi considérée par rapport à ceux qui croient ; car bien des docteurs des premiers siècles de l'islamisme parlent de l'augmentation et de la diminution de la foi.

On pense aussi que si quelqu'un dit : *Il y a deux quiblas, la Caaba et le temple de Jérusalem* (1), c'est une

(1) Dans les premiers temps de ses prédications, Mahomet ordonna aux musulmans de se tourner vers le temple de Jérusalem en faisant leurs prières. Il abrogea ensuite cet ordre, et depuis lors les musulmans se tournent vers la *Caaba* (le temple de la Mecque).

Les musulmans ont la plus grande vénération pour Jérusalem, à cause de son ancien temple, du sépulcre de Jésus-Christ et des tombeaux des prophètes. On lit dans d'Herbelot que, dans le IVe siècle de l'hégire, le pèlerinage de la Mecque ayant été interrompu par l'incursion des Carmathes, les musulmans firent celui de Jérusalem pour y suppléer. Les Carmathes étaient de purs déistes musulmans qui allégorisaient toutes les pratiques du culte, et même les usages les plus sacrés sanctionnés par la raison et par l'assentiment général des peuples. Lorsqu'ils s'emparèrent de la Mecque, ils y tuèrent plus de 30,000 hommes; ils remplirent de cadavres le puits des *Zemzem;* ils souillèrent le temple en y enterrant 3,000 morts, et en enlevèrent la pierre noire dont ils couvrirent un lieu sale. On a vu de nos jours les mêmes scènes renouvelées en partie par les Wahabis au commencement de ce siècle.

(Voyez la *Bibliothèque or.* au mot *Carmathe;* et sur les Wahabis, le mémoire de feu le baron Jean-Jacques Rousseau.)

infidélité; pour moi, je crois que dire qu'il y a actuellement deux *quiblas,* c'est une infidélité, mais que si l'on dit : « Jérusalem fut d'abord la *quibla ;* mais elle cessa ensuite de l'être et fut remplacée par la Caaba, » il est évident que ce n'est point une infidélité.

Si quelqu'un hait un membre du corps des *ulémas* (1), ou le reprend sans cause, il est à craindre que ce ne soit une infidélité.

Si quelqu'un dit : *Faire du mal vaut mieux qu'étudier en droit et en théologie,* c'est un blasphème (2).

Croire que les actions des infidèles sont bonnes, c'est une infidélité.

Si quelqu'un dit : *Je suis musulman par la grâce de Dieu,* sans pouvoir expliquer ce que ces mots signifient, il est infidèle.

Dire à quelqu'un : *Dieu a eu besoin de ton enfant,* c'est une infidélité.

Si une femme se ceint les reins avec une corde noire, qu'on lui dise ensuite : « Qu'est-ce que c'est que cette ceinture? » et qu'elle réponde : *C'est un zonnar* (3), cette

(1) Sous le nom général d'*oulémas,* on comprend les ministres de la religion ou *imams,* les docteurs de la loi ou *mouftis,* et les ministres de justice ou *cazis.*

(2) Le célèbre docteur Schafeï a déclaré que celui qui emploierait son temps à l'étude de la théologie scolastique (*Kalâm*) mériterait d'être attaché à un poteau, et d'être ainsi promené par toutes les tribus arabes, en faisant crier devant lui ces mots : *Voilà la récompense de celui qui, laissant le Coran et la tradition, s'attacha à l'étude de la théologie scolastique.* (Pocock, *Spect. hist. Ar.*)

(3) Ce mot, dérivé du grec ζωνάριον, est usité en arabe, en persan, en turc, en hindoustan, etc. Il se prend proprement pour la ceinture de cuir noir que portaient les chrétiens et les juifs dans le Levant, et particulièrement dans l'Asie.

femmme est infidèle, et son mari ne peut plus avoir commerce avec elle.

On pense généralement que si quelqu'un dit, en prenant un mets défendu : *Au nom de Dieu,* etc. (1), il est infidèle. Toutefois, je crois que c'est une infidélité seulement lorsqu'on prononce cette formule en prenant, avec connaissance de cause, une nourriture essentiellement prohibée, comme par exemple le vin (2), la chair et la graisse d'un animal morl de mort naturelle, etc., attendu que c'est mépriser le nom de Dieu. D'après la tradition de nos imams, si quelqu'un prend malgré lui une nourriture, et qu'il dise : *Au nom de Dieu,* etc., ce n'est pas une infidélité. Du reste, Dieu très-haut sait mieux que nous ce qu'il en est.

Les docteurs ne sont pas d'accord pour savoir si un

Motawakkel, dixième khaliphe abbasside, fut le premier qui obligea les chrétiens et les juifs de porter cette ceinture, pour se faire distinguer d'avec les musulmans. Depuis ce temps, les chrétiens d'Asie la portaient ordinairement.

Sous les khaliphes abbassides les évêques d'Orient excommuniaient encore les chrétiens quand ils violaient les canons. On coupait alors cette ceinture à ceux qui étaient frappés d'anathème, et on leur en donnait des coups sur les épaules. De là vient que le mot *zonnar* signifie, parmi les chrétiens d'Orient, ce que nous nommons la *discipline*. (*Bibl. or.*, au mot *Zonnar*.)

On donne aussi le nom de *Zonnar* au cordon marque distinctive des brahmanes, qui le portent en écharpe de droite à gauche, placé sur la peau. (Voyez Marsden, *Travels of Marco Polo,* p. 662, 666.)

(1) Cette formule est le *besmélé* dont j'ai parlé page 00.

(2) Quelques princes, bon musulmans, ont poussé l'horreur du vin jusqu'à défendre, par des lois expresses, d'en prononcer le nom dans leurs États. (Voyez la *Bibl. or.* au mot *Scharab*, etc.)

Les musulmans nomment le vin *la mère des péchés* (le nom du vin est du féminin en arabe).

homme est infidèle pour faire une imprécation contre un autre en disant : *Que Dieu très-haut s'empare de ton âme dans un état d'infidélité*. Les *ulemas* reconnaissent tous ce principe, que c'est être infidèle que de consentir à sa propre infidélité ; mais consentir à l'infidélité d'autrui, c'est, selon quelques-uns, une infidélité absolue, et, selon d'autres, il faut, pour tomber dans l'infidélité, l'approuver réellement dans autrui. Si l'on consent à ce que des tourments éternels et violents soient décernés à l'injustice et à la méchanceté, ce n'est point une infidélité. Je suis persuadé de la vérité de cette dernière opinion ; car le Coran en renferme une preuve dans l'histoire de Moïse, sur qui soit la paix (1) !

L'opinion des savants est de même partagée pour savoir si celui-là se rend coupable de blasphème, qui dit : *Dieu sait que je n'ai point fait une telle chose*, tandis que lui-même sait qu'il l'a faite. Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'il se rend coupable d'infidélité ; car, selon moi, pour peu qu'on y réfléchisse, on voit évidemment que, par là, il attribue à Dieu une ignorance crasse.

On pense communément que si deux personnes con-

(1) Voici ce passage ; il est tiré du chapitre x, verset 87 et suiv. : « Nous inspirâmes à Moïse et à son frère de bâtir en Égypte des maisons pour les Israélites, de les tourner vers le lieu où l'on fait la prière, de faire célébrer les louanges du Très-Haut, et d'annoncer nos récompenses aux croyants. Seigneur, s'écria Moïse, tu as donné à Pharaon et aux grands de son empire la splendeur et les biens terrestres. Écarte-les de ta loi ; anéantis leurs richesses ; endurcis leurs cœurs ; qu'ils soient fermés à la foi jusqu'à ce qu'ils voient fondre sur eux tes châtiments terribles. » (Trad. de Savary, t. I, p. 206.)

tractent mariage sans témoins, en disant : *Dieu et le Prophète sont nos témoins*, l'homme et la femme sont infidèles ; car c'est dire que le Prophète connaît ce qui est caché ; or, durant sa vie, il n'avait point cete connaissance ; comment peut-il l'avoir étant mort ?

Si quelqu'un dit : *Je connais où sont les choses volées et perdues*, il est infidèle, ainsi que celui qui croit à ces paroles ; et si le premier dit : *Les génies me font savoir ce que je dis, et c'est par là que j'en suis instruit*, il est également infidèle, parce que les génies ne connaissent point ce qui est caché ; Dieu seul, et ceux à qui il veut bien le communiquer, le connaissent.

Si quelqu'un veut faire à une autre personne un serment en invoquant le nom de Dieu, et que cette personne lui dise : *Je ne veux pas recevoir ton serment par le nom de Dieu, mais je veux que tu jures par le divorce et l'affranchissement* (1), les docteurs ne sont point d'accord pour savoir si c'est un blasphème.

Si quelqu'un dit à un autre : *Ton visage ressemble au visage de celui qui recevra mon âme*, les docteurs ne sont également point d'accord pour savoir si c'est un blasphème ; mais la plus grande partie d'entre eux disent que c'en est un, parce que celui qui reçoit les âmes est un ange éminent de Dieu très-haut (2), et que faire peu de cas d'un ange, c'est une infidélité.

Si quelqu'un dit que c'est une bonne chose que de ne pas prier, il est infidèle.

(1) C'est-à-dire s'engager par serment à répudier une femme ou à affranchir un esclave, si... etc.

(2) C'est Azraïl dont il a été question dans le chapitre des *Anges*, p. 136.

Si l'on dit à quelqu'un : *Fais ta prière*, et qu'il réponde : *Prier, c'est une chose qui m'est pénible*, il est infidèle.

Si quelqu'un dit : *Dieu, qui est dans le ciel, me voit*, cet homme est infidèle, car il fixe ainsi à Dieu un lieu de résidence ; or, Dieu n'occupe point de place.

Si quelqu'un dit que le Prophète de Dieu, sur qui soit la paix, se léchait les doigts en mangeant chaque mets, et qu'une autre personne dise : *C'est un manque d'éducation*, cette personne est infidèle.

Dire : *La nourriture nous vient de Dieu, mais il faut que nous agissions*, c'est parler, dit-on, en polythéiste, car l'action de l'homme vient également de Dieu.

Si quelqu'un dit : *Il vaut mieux être chrétien que d'être juif*, il est infidèle. Il faut s'exprimer ainsi : *Les juifs valent moins que les chrétiens*.

Abou-Casem (1), sur qui soit la miséricorde de Dieu, assure que celui qui dit qu'il vaut mieux être infidèle que d'user de perfidie est lui-même infidèle.

Si quelqu'un donne l'aumône d'un bien mal acquis, espérant s'en faire un mérite auprès de Dieu, et que le pauvre qui la reçoit, sachant que cette aumône provient d'une source illégitime, fasse toutefois des vœux pour celui qui lui donne, et que celui-ci réponde : *Amen*, on assure que l'un et l'autre sont infidèles.

Si quelqu'un dit : *Qu'ai-je à faire des assemblées scientifiques?* ou bien : *Qui peut pratiquer ce que disent les*

(1) Docteur de la secte d'Hanifah, auteur d'un livre intitulé : *Des points capitaux qui établissent l'unité de Dieu*. On le nomme plus communément Soffar, qui est son surnom.

docteurs? ou encore : *Quel mal y a-t-il de fouler aux pieds les décisions juridiques* (1)? cet homme est infidèle.

(1) C'est le *mufti* qui donne ces *fetva* ou décisions juridiques. Le *mufti* est le chef de l'ordre ecclésiastique, que personne, dans l'empire ottoman, n'égale en autorité (car le sultan même ne peut condamner personne à mort, ni infliger de châtiments sans avoir pris auparavant l'opinion du mufti). Le grand seigneur, le voyant venir en sa présence, se léve, dit Ricaut, et fait sept pas vers lui. Ses décisions sont relatives ou au droit public ou au droit particulier.

Les premiéres sont du ressort du gouvernement; s'agit-il de la paix, de la guerre, d'un réglement politique, etc., le ministére consulte le *mufti* et demande son *fetva*.

Les secondes se délivrent aux citoyens. Tout individu a la liberté de s'adresser au *mufti*, dans la personne de ses représentants, pour s'éclairer et s'instruire sur les points relatifs au dogme, au culte, à la morale, mais surtout aux lois civiles et criminelles.

C'est toujours sous des noms supposés que l'on consulte.

On aura une idée de ces *fetva* par les trois suivants :

DEMANDE.

« Si, durant le jeûne du *ramazan*, et pendant le jour, Zéid, musulman, vient à boire du vin, à quoi doit-il être légalement condamné ? »

RÉPONSE.

« A un jeûne de soixante-un jours consécutifs, à trente-neuf coups de bâton, et à une réprimande sévére de la part du magistrat.

« Et s'il commettait publiquement cette prévarication, à la mort. »

DEMANDE.

« Que doit-on penser du suicide ? »

RÉPONSE.

« Ce crime est beaucoup plus grave que l'homicide. » (M. d'Ohsson, *Tabl. de l'Emp. ott.*, t. V, p. 495-530.)

DEMANDE.

« Supposé qu'un homme sache que son cheval est déferré, et qu'ayant le temps et le moyen ou commodité de le remettre en bon état, il manque de compassion pour la bête et la fasse ainsi marcher

Si quelqu'un nomme notre souverain actuel *juste,* il est infidèle (1).

Si l'on dit à quelqu'un : *Viens, recourons à la justice,* et que celui-ci réponde : *Je ne le ferai point à moins que l'huissier ne me conduise,* ou qu'il dise : *Quelle loi connais-je ?* il est infidèle ; mais si on lui dit : *Allons trouver le juge,* et qu'il réponde : *Je n'irai point que l'huissier ne m'y mène,* il n'est point infidèle.

Si quelqu'un blasphème, et qu'une autre personne rie, celui qui rit est aussi infidèle, à moins qu'il ne rie malgré lui.

Si l'on dit : *Il n'y a aucun lieu où Dieu ne soit présent* (2), on est infidèle.

Si quelqu'un dit que les âmes des *cheiks* sont présentes, il est infidèle.

Dire : *Je n'aime pas la loi,* c'est être infidèle.

D'un commun accord, c'est être infidèle que de dire : *Si le prophète Adam, sur qui soit la paix, n'eût pas mangé du blé* (3), *nous ne serions pas malheureux.* Mais

sans fers jusqu'au soir au travers de chemins pierreux et raboteux, quelle punition mérite un maître si dépourvu de pitié ? »

RÉPONSE.

« Qu'il reçoive la bastonnade. »

C'est en effet ce que la loi ordonne en pareil cas. (Démét. Cantemir, *Hist. ott.*, p. 40.)

(1) Parce que, dit le commentateur, il est difficile que le sultan n'ait pas fait quelque action injuste, et que pour être nommé *juste,* il faut l'avoir toujours été. Ainsi, il ne faut pas croire à la prétendue soumission des pachas, etc., qui comme on le croit vulgairement, livrent leur tête au cordon impérial. (*Journ. des sav.*, 1823, p. 390.)

(2) Par la raison exposée p. 129 et ailleurs.

(3) Suivant beaucoup de musulmans, le *blé* est le fruit défendu que mangea Adam. (Voyez dans la traduction d'*Azz-eddin*, intitulée : *les Oiseaux et les Fleurs,* etc., une note à ce sujet, p. 167 et 168.)

si l'on dit : *Nous ne serions pas dans ce monde,* les docteurs ne sont pas d'accord pour savoir si, en disant ces mots, on se rend coupable d'infidélité.

On pense encore que si quelqu'un dit : *Le prophète Adam faisait de la toile,* et qu'une autre personne ajoute : *Nous sommes donc fils d'un tisserand ?* cette dernière personne est infidèle (1).

Si quelqu'un fait une petite faute, qu'une autre personne lui dise : *Repens-t'en,* et que le premier réponde : *Qu'ai-je fait pour m'en repentir?* il est infidèle.

Si deux personnes sont en discussion, qu'une des deux dise à l'autre : *Viens, allons nous instruire auprès des docteurs de la loi sur ce qui fait le sujet de notre dispute,* et que celle-ci réponde : *Eh ! quel éclaircissement en retirerai-je ?* elle est infidèle, car c'est faire peu de cas de la science.

Si quelqu'un dit que ce qui est expressément défendu, comme par exemple : le vin, la chair de porc, etc., est permis, ou que les choses permises sont défendues, cet homme est infidèle.

Désirer que ce qui est défendu dans toutes les religions

(1) « Parce que, selon notre commentateur (Cazi-Zadé Islambouli Ahmed-ben-Mohammed Amin), les prophètes n'ont point exercé des métiers vils, tels que ceux de tisserand, de teinturier, de chirurgien, etc. »

Pour comprendre ceci, il faut savoir que, d'après les principes de la loi qui recommande le travail à l'homme, bien des musulmans se font un point de religion d'exercer un art quelconque. Ainsi, plusieurs califes et plusieurs sultans se sont livrés à des occupations manuelles. Les prophètes eux-mêmes, disent les musulmans, se sont soumis à l'obligation du travail. Adam était laboureur ; Énoch, tailleur ; Noé, charpentier ; David faisait des cuirasses ; Salomon, des corbeilles de palmier, etc.

et que la saine raison réprouve soit permis, c'est infidélité, comme par exemple la fornication, manger lorsqu'on est rassasié, etc. Mais désirer, dit-on, que le vin soit permis, ce n'est pas être infidèle.

Enfin, c'est une infidélité que d'employer dans la conversation, et au milieu de la plaisanterie, l'auguste Coran, comme par exemple, si l'on dit à un homme nommé *Jean : Jean, prends le livre* (1).

§ VII

DIVERS AVIS

Il faut observer fidèlement ce que Dieu a commandé.

Faire les prières que l'on aurait omises ; donner aux pauvres les dîmes que l'on aurait négligé de leur donner ; se soumettre aux jeûnes prescrits que l'on aurait manqué d'observer ; enfin s'acquitter du pélerinage si on ne l'a pas fait.

Prendre les connaissances religieuses et morales que chaque fidèle est obligé d'avoir.

Fréquenter les assemblées des *Oulemas* et agir d'après la décision de ceux qui, soit dans la théorie, soit dans la pratique, méritent la confiance, et non pas indifféremment d'après la décision du premier venu.

Ne point assister aux réunions musicales ; refuser

(1) Ces mots sont tirés du Coran, XIX, 12.

d'écouter *chanter* les louanges de Dieu, l'*ézan* (1), le Coran et les prières.

Ne jamais manquer d'accompagner le nom excellent de Dieu d'une formule de bénédiction, comme *qu'il soit exalté, qu'il soit béni, qu'il soit vénéré et glorifié, louange à lui, que sa grandeur éclate.*

Faire pareillement suivre d'une prière les noms augustes du Prophète de Dieu et des autres prophètes. Dans le discours écrit, tracer ces formules tout au long, et ne point se contenter de mettre une simple indication.

Quand on nomme quelqu'un des compagnons du Prophète, ajouter : *Que Dieu soit content de lui ;* et après le nom d'un des docteurs et des scheiks : *Que la miséricorde de Dieu soit sur lui.*

Honorer ses professeurs, ne point marcher devant eux, si ce n'est pour les guider ; ne point commencer à parler avant eux, et ne pas parler beaucoup lorsqu'on le fait en leur présence ; avoir pour eux toutes sortes d'égards ; avoir grand soin de faire en toute circonstance ce qui leur est agréable, ne leur résister jamais, et quand même ils vous frapperaient ou se mettraient en colère contre vous, le prendre en bonne part et ne point s'en offenser ; enfin respecter les personnes qui sont dans leur dépendance.

Faire des vœux pour que l'empereur des musulmans soit juste et équitable, et pour qu'il triomphe de ses ennemis ; ne point faire d'imprécation contre lui en disant : *C'est un tyran.*

Aller voir ses parents, et ne point cesser d'être lié

(1) C'est-à-dire l'*appel à la prière* qui se fait du haut des minarets des mosquées.

avec eux. Avoir toutes sortes de respect pour son pére et pour sa mére ; ne point leur parler en élevant la voix ; ne point les regarder avec colère ; leur obéir, quelque chose qu'ils ordonnent, si cependant ce n'est point contraire à la loi de Dieu ; supporter avec patience leur mauvaise humeur, et même leurs coups ; ne point s'opposer à eux ; avoir égard à leurs goûts ; lorsqu'on se nourrit d'un mets qu'ils aiment, ne pas manquer de leur en donner ; subvenir, autant que possible, à leurs besoins.

Aimer tous ses fréres, leur pardonner les défauts qu'ils peuvent avoir. Recommander de faire le bien et d'éviter le mal. Ne tromper jamais, mais savoir repousser la malveillance par des paroles conciliantes.

Éviter de beaucoup rire et de beaucoup parler. Ne point faire l'usure ; ne point seconder les usuriers, ne leur servir ni de témoin ni d'écrivain. Observer scrupuleusement la loi, soit dans la vente, soit dans l'achat, ou dans toutes les espèces de trafics.

Ne faire ni les fonctions d'imam, ni l'annonce de la prière, n'enseigner ni le Coran ni la théologie pour un salaire.

Ne point aller sans nécessité à la porte (1) du sultan, du cazi-esker, du casi, du bey (2).

Faire les prières en commun. Ne point laisser les pratiques fondées sur une tradition sûre ; prendre garde de ne point donner dans des innovations (3).

(1) *A la porte* est ici dans le sens de *chez*. Nous dirions en français : *faire sa cour au sultan*, etc.

(2) Gouverneur d'une province de l'empire ottoman.

(3) J'omets ici une page de minuties concernant la prière.

Commencer ses prières par les louanges de Dieu et par des vœux pour le Prophéte. Faire mention dans ses prières de tous les croyants, et nommément de son père, de sa mère, de ses maîtres et de ses frères et sœurs ; prier avec humilité et à demi-voix. S'humilier devant Dieu ; confesser ses fautes et les pleurer ; demander au Très-Haut la direction dans la voie du salut, le pardon, la santé, son bon plaisir et sa grâce ; dans la crainte de perdre la foi, demander toujours une bonne fin ; remercier constamment Dieu du bienfait de l'islamisme.

Ne pas manquer d'instruire, sur la religion, ses enfants et ses femmes ; les empêcher de faire ce qui est contraire à la loi.

Ne pas envoyer ses épouses à la maison de quelqu'un qui n'est pas *mahrem* pour elles, non plus qu'aux noces, aux bains publics (1) ; ni visiter ni complimenter ceux qui sont étrangers à la famille. Ne pas obtempérer aux discours de ses femmes dans les affaires importantes ; s'accorder de temps en temps avec elles, soit en ce qui concerne l'ordre de la maison, soit sur la nourriture ; vivre avec elles en bonne harmonie, fermant les yeux sur bien des choses, pourvu qu'elles ne désobéissent pas (2).

(1) Notre docteur est bien sévère, et je ne conçois pas même la raison de ce conseil rigide. Chaque sexe a ses bains particuliers, et lorsque les mêmes bains servent aux deux sexes, il y a des jours marqués pour les femmes, ou bien le jour est pour elles, et la nuit pour les hommes. D'ailleurs, tout s'y passe dans la plus grande décence.

Je n'ai pas besoin d'entrer dans des détails sur les bains des Turcs : tous les voyageurs en parlent dans leurs ouvrages.

(2) « Les hommes sont supérieurs aux femmes, lit-on dans le Coran... Les femmes doivent être obéissantes et taire les secrets de

Ne revêtir les petits garçons ni de robes, ni de bonnets, ni de ceintures de soie (1) ; ne leur teindre de *hinna* (2) ni les mains ni les pieds.

Faire commencer à prier ses garçons et ses filles à l'âge de sept ans. Si, parvenus à l'âge de dix ans, ils ne font pas leurs prières, il faut les battre.

Si on a des élèves, il faut en user de même envers eux.

Enfin, on doit sans cesse demander pardon à Dieu, et avoir sur la langue ces mots : *Je remercie Dieu de sa grâce; je lui demande pardon de toutes mes fautes* (3).

leurs époux, puisque le ciel les a confiées à leur garde. Les maris qui ont à souffrir de leur désobéissance peuvent les punir, les laisser seules dans leur lit, et même les frapper. La soumission des femmes doit les mettre à l'abri des mauvais traitements. » (IV, 38.)

Cette sévérité, qui choque nos mœurs, a lieu de nous étonner dans un homme aussi passionné pour les femmes que Mahomet ; mais *qui bien aime*, disaient nos bons aïeux, *bien châtie*.

Mahomet répétait souvent que Dieu avait créé deux choses pour le bonheur des hommes, les femmes et les parfums.

Il est bon d'ajouter que les femmes sont bien loin d'être esclaves en Orient, comme on le croit communément. Lady Montagu n'hésite pas d'assurer, au contraire, qu'elles sont beaucoup plus libres qu'en Europe (t. I, p. 145-147) ; Richardson, dans sa *Dissertation on the lang. Lit. and mann. of eastern nat.*, p. 330 et suiv., et Atkinson, dans le *Schah-Nameh*, p. 24, disent la même chose.

(1) Les étoffes de soie, quoique permises aux femmes, sont interdites aux hommes. (Voyez *les Oiseaux et les Fleurs*, p. 216, et M. d'Ohsson, *Tabl. de l'emp. ott.*, t. IV, p. 101 et 132.)

(2) Poudre de troène dont les Orientaux se teignent la barbe, et les femmes les ongles, etc. Cet usage est très-ancien ; il vient des Arabes païens.

(3) Ici suivent vingt-deux pages de minuties sur les cérémonies que l'auteur désire que l'on observe à sa mort, sur les purifications et sur certaines priéres, etc. Je n'ai pas cru devoir traduire ces

§ VIII ET DERNIER

PROFESSION DE FOI ET PRIÈRES

Profession de foi.

Les prières vocales sont pour Dieu; les prières corporelles et aumônières sont aussi pour Dieu. Salut et paix à toi, ô prophète de Dieu! Que la miséricorde et les bénédictions de Dieu soient aussi sur toi. Salut et paix à nous et à tous les serviteurs de Dieu, justes et vertueux! Je confesse qu'il n'y a point d'autre Dieu que Dieu : je confesse que Mahomet est son serviteur et son prophète (1).

détails fastidieux, dont certainement on n'aurait pu soutenir la lecture.

La seule remarque que je ferai, c'est qu'assitôt qu'un homme est décédé, on lave son corps, et on l'enterre tout de suite, en vertu, dit M. d'Ohsson, de ces paroles du Prophète : « Hâtez-vous d'inhumer les morts, pour qu'ils puissent jouir aussitôt de la béatitude éternelle, s'ils sont décédés dans la vertu et dans l'élection ; et qu'au contraire, s'ils sont morts dans le vice et dans la réprobation, vous écartiez loin de vous des âmes condamnées au feu de l'enfer. »

Ce n'est pas tout : le corps est porté en grande hâte, à pas précipités, en vertu encore de ces mêmes paroles du Prophète.

On ne porte jamais le corps à la mosquée, et on n'y fait point de priére funèbre, parce que, disent les musulmans, le temple du Seigneur est pour les vivants et non pour les morts.

Après diverses priéres et diverses cérémonies, on dépose le corps en terre, le visage tourné vers la Caaba de la Mecque.

(Voyez les détails dans le *Tabl. de l'emp. ott.*, t. II, p. 309 et suiv.)

(1) Cette profession de foi se lit aussi dans M. d'Ohsson, t. II, p. 84.

Prière pour Mahomet.

O mon Dieu ! sois propice à Mahomet et à la race de Mahomet, comme tu l'as été à Abraham et à la race d'Abraham, et bénis Mahomet et la race de Mahomet comme tu as béni Abraham et la race d'Abraham ; ô toi que chaque créature loue et glorifie (1).

Prière à Dieu (sana vé istiftah).

O mon Dieu ! je t'adresse mes louanges. Que ton nom soit béni, que ta grandeur soit exaltée : il n'y a point d'autre Dieu que toi (2).

Autre prière. (Counout.)

O mon Dieu ! nous demandons ton assistance, ta miséricorde et ta direction dans la voie droite. Nous croyons en toi ; nous recourons à toi ; nous nous confions en toi ; nous reconnaissons que tout le bien vient de toi. Nous te rendons grâces ; nous sommes bien loin de méconnaître tes bienfaits ; nous nous humilions devant toi ; nous abandonnons et rejetons ceux qui ne se soumettent pas à tes volontés.

O mon Dieu, c'est toi que nous adorons, c'est toi que nous invoquons et devant qui nous nous prosternons. Nous dirigeons vers toi nos vœux et nos hommages. Nous implorons ta clémence ; nous craignons les tour-

(1) Cette prière se lit aussi dans M. d'Ohsson, p. 85.
(2) M. d'Ohsson, p. 79.

ments dont tu nous menaces, ces tourments affreux qui doivent punir les méchants (1).

O Dieu ! conduis-moi dans le vrai chemin, au milieu de ceux que tu y conduis ; conserve-moi sain et sauf parmi ceux que tu conserves. Préserve-moi de tout malheur au milieu de ceux que tu préserves. Répands tes bénédictions sur ce que tu m'as donné. Garantis-moi du mal qui arrive par ta volonté, car tu ordonnes ce qui te plaît, et personne n'a sur toi la moindre autorité. Celui que tu protéges ne tombe point dans l'avilissement ; au contraire, celui que tu hais ne parvient point à l'honneur. Sois à jamais béni, ô notre Seigneur ; sois exalté, ô mon Dieu ! J'ai recours à ta bonté contre ta colère, à ton pardon contre ta punition que je crains pour mes fautes ; j'ai recours à toi contre toi-même. Je ne puis te louer dignement : toi seul as pu te louer toi-même.

Dix petites prières qui se répètent sept fois.

1° Le Ier chapitre du Coran ; 2° le verset nommé *El-korsi ;* 3° *Dis : ô infidèles,* etc. ; 4° Le chapitre du Coran intitulé : *Chapitre du culte sincère ;* 5° les deux oraisons jaculatoires *Louange à Dieu* et *Gloire à Dieu ;* 6° *Il n'y a de Dieu que Dieu,* et *Dieu est le plus éminent des êtres* (2) ; 7° *Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu très-haut, très-grand* (3) ; 8° O Dieu ! ré-

(1) M. d'Ohsson cite cette prière, t. II, p. 185 ; mais il s'arrête ici.

(2) C'est cette formule qu'on nomme *takbir*.

(3) Cette oraison jaculatoire est sans cesse dans la bouche des musulmans.

pands tes bénédictions sur Mahomet, et sois-lui propice, ainsi qu'à sa race; 9° O Dieu, pardonne-moi mes péchés; pardonne ceux de mon père, ceux de ma mère et ceux de tous les croyants; 10° O mon Dieu, fais pour nous et pour tous les musulmans, soit à présent, soit à l'avenir, soit dans ce monde, en fait de biens spirituels et temporels, soit dans l'autre, fais, nous t'en conjurons, ce qui est digne de ta bonté et de ta miséricorde; n'agis pas envers nous et envers tous les musulmans, ô notre Seigneur, d'après ce que nous méritons. Exauce notre prière, ô toi qui es miséricordieux, doux, bon, généreux et clément.

EUCOLOGE MUSULMAN

Digitized by Google

Digitized by Google

EUCOLOGE MUSULMAN

LA BONNE PAROLE.

« Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est le prophète de Dieu. »

PROFESSION DE FOI.

« Je confesse qu'il n'y a de Dieu que Dieu, et que Mahomet est son serviteur et son Prophète. »

PROFESSION DE L'UNITÉ DE DIEU.

« Il n'y a de Dieu que toi seul ; nul être ne partage ton empire. Mahomet est l'envoyé du Très-Haut, l'imam (1) des croyants, le Prophète du Seigneur des créatures. »

(1) *Imam* signifie proprement celui qui précède les autres, et aux actions duquel on se conforme ; de là, ce mot s'emploie pour désigner le *curé* ou le ministre qui préside aux assemblées religieuses, et, par suite, les docteurs ou pères de l'église musulmane, et les califes et autres souverains musulmans. Ici, ce mot équivaut à *pontife*.

PROFESSION DE FOI DES SCHIITES OU IMAMIENS (1).

« Je crois en un seul Dieu, qui est au-dessus de tout, et c'est lui seul que j'adore. »

« Je crois que Mahomet est une créature de Dieu, qu'il a été son messager et le dernier prophète. Je crois qu'Ali est le chef des fidèles et des héritiers de la loi, et le vrai imam établi de Dieu pour que les fidèles lui obéissent. Je crois aussi que Haçan et Huçaïn, les fils d'Ali, Ali fils de Huçaïn, Mohammed fils d'Ali, Jafar fils de Mohammed, Muça fils de Jafar, Ali fils de Muça, Mohammed fils d'Ali, Ali fils de Mohammed, Hiaçan fils d'Ali, et Mahdi fils d'Hucaïn, preuve vivante de notre foi ; je crois, dis-je, qu'eux tous, sur qui soit la miséricorde de Dieu, sont les vains imams des croyants, et que le témoignage de Dieu a été pour eux donné au monde. »

LA PAROLE DE LOUANGE.

« Il n'y a de Dieu que toi, qui es la vraie lumière. Dieu conduit à sa lumière qui il veut. Mahomet est l'apôtre de Dieu, l'imam des envoyés célestes, le sceau des prophètes. »

BREF ACTE DE FOI.

« Je crois en Dieu tel qu'il est, selon ses noms et ses attributs. Je reçois ses dogmes et ses lois. »

(1) Je l'emprunte à l'ouvrage de Mir H. Ali sur les *Musulmans de l'Inde*, I, 128.

ACTE DE FOI DÉTAILLÉ.

« Je crois en Dieu, en ses anges, en ses livres, au jour du jugement, et à la prédestination divine, soit pour le bien, soit pour le mal. »

PRIÈRE CONTRE L'INCRÉDULITÉ.

« O mon Dieu! je viens recourir à toi, pour que tu éloignes de moi l'incrédulité. Je crois fermement en toi. Ah! daigne m'accorder le pardon de mes fautes, de celles que je connais comme de celles que je ne connais pas. Je me convertis à toi, j'ai la foi en toi. Oui, il n'y de Dieu que Dieu, et Mahomet est son Prophéte. »

BISM ALLAH (*invocation à Dieu*).

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux : louange à Dieu qui nous a favorisés de la religion musulmane (1). »

LE TEKBIR.

« Dieu est très-haut, Dieu est très-haut. Il n'y a de Dieu que Dieu. Dieu est très-haut, Dieu est très-haut. Les louanges sont pour Dieu. »

(1) C'est par ces paroles que le fidèle doit commencer toutes ses actions. Il doit réciter ce *Bism Allah* dans les circonstances de sa vie, lorsqu'il est question, par exemple, de manger, de boire, de monter à cheval, de se coucher, de cohabiter avec sa femme, etc.

LE TEHLIL.

« Il n'y a de force, il n'y a de puissance qu'en Dieu, en cet être suprême, en cet être puissant. »

PRIÈRE QUE L'ON DOIT FAIRE LORSQU'UN ÉVÉNEMENT FACHEUX ARRIVE.

« Nous sommes les enfants de Dieu; nous retournerons à lui. »

PRIÈRE AVANT LE REPAS.

« Au nom de Dieu très-clément et très-miséricordieux. »

PRIÈRE APRÈS LE REPAS.

« Grâces à Dieu, souverain maître de l'univers. »

LE *Tesmié*.

« Dieu écoute celui qui le loue. »

LE *Tahmid*.

« O Dieu ! les louanges sont pour toi. »

PRIÈRES QUE L'ON DIT PENDANT L'ABLUTION (*Oudou*).

N. B. La loi musulmane ne permet l'exercice d'aucun acte religieux avant de s'être préalablement lavé de toute souillure corporelle, pour rappeler au fidèle qu'il doit s'adresser à Dieu avec un cœur sincère, et dégagé de tout mauvais penchant.

Les formules suivantes doivent accompagner ces ablutions extérieures.

AVANT L'ABLUTION.

« Je vais me purifier de mes souillures corporelles, pour me disposer à la prière, action sainte qui me rapprochera du Très-Haut. Au nom de Dieu grand et élevé. Louange à Dieu qui nous a fait la grâce d'être musulmans. L'islamisme est vérité; l'infidélité mensonge. »

En se servant du cure-dents, on dit :

« O mon Dieu! de même que je nettoie mes dents, daigne me purifier de mes fautes, et agréer mon hommage. Seigneur, que la propreté de mes dents soit, pour moi, un gage de la blancheur de mon visage au grand jour du jugement! »

En se rinçant la bouche :

« O mon Dieu! sois propice à Mahomet et à sa famille. O mon Dieu! accompagne-moi de ta grâce dans la lecture du Coran que je vais faire, dans tes louanges que je vais prononcer. Fais que je t'exprime toujours ma reconnaissance par tes bienfaits, et dirige toi-même mon culte. »

En reniflant l'eau par les narines :

« O mon Dieu! parfume-moi avec le parfum, avec la bonne odeur du Paradis, si tu es content de moi. »

En se lavant le visage :

« O mon Dieu! blanchis mon visage de ta splendeur en ce monde et en l'autre, et au jour où les visages de tes

élus seront blanchis (jour du jugement). Ne le noircis pas au jour où ceux de tes ennemis seront noircis. »

En se lavant la main droite :

« O mon Dieu ! donne au jour du jugement le livre de mes actions (1) à ma main droite, et procède à l'examen de mon compte avec indulgence et faveur. »

En se lavant la main gauche :

« O mon Dieu ! ne me donne pas le livre de mes actions dans ma main gauche, ni par derrière mes épaules. »

En se frappant la tête :

« O mon Dieu ! couvre-moi de ta miséricorde, et sauve-moi des supplices que tu as préparés au méchant. Répands sur moi tes bénédictions, et place-moi sous l'ombre de ton trône. »

En se frottant les oreilles :

« O mon Dieu ! mets-moi au nombre de ceux qui écoutent ta parole et la suivent fidèlement. O mon Dieu ! fais-moi entendre un jour l'invitation d'entrer au paradis avec les justes. »

En se baignant le cou :

« O mon Dieu ! affranchis mon cou du feu. O mon Dieu ! délivre-moi des fers et des chaînes. »

(1) Ceci indique le livre où les anges gardiens écrivent les bonnes et les mauvaises actions des hommes. Selon les musulmans, les justes le recevront au jour du jugement dans la main droite, et les méchants dans la gauche.

En se lavant le pied droit :

« O mon Dieu ! fais que moi, mon père et ma mère, nous soyons du nombre de ceux dont les pieds seront fermes dans le passage terrible du pont *Sirat* (1). »

En se lavant le pied gauche :

« O mon Dieu ! fais qu'en traversant le pont *Sirat*, mes pieds ne glissent pas comme ceux des réprouvés. Mon Dieu, dirige mes pas durant cette vie. Fais que je sois toujours reconnaissant de tes grâces. »

Après avoir terminé l'ablution, le fidèle doit se lever et boire un peu de l'eau qui reste, en disant :

« Louanges à Dieu, qui a créé les cieux suspendus merveilleusement sur nos têtes. Je confesse qu'il n'y a de Dieu que Dieu seul, et qu'il n'a point d'associé. Je confesse que Mahomet est son serviteur et son prophète. O toi, dont la louange sera toujours sur mes lèvres, oui, je confesse qu'il n'y a de Dieu que toi seul, et que tu n'as pas d'égal. J'ai péché ; j'ai trahi mon âme ; ah ! je te demande pardon, je me repens. Pardonne-moi, Seigneur ; tourne-toi vers moi, toi qui es l'être clément et miséricordieux par excellence. Mon Dieu, fais que je sois du nombre de ceux qui se sont vraiment convertis à toi, de ceux que tu as daigné purifier. Place-moi parmi tes bons serviteurs. Rends-moi patient et reconnaissant. Fais

(1) Ce pont est plus fin que le cheveu, plus affilé que le rasoir : les élus le passeront avec la vitesse de l'éclair, avec la vélocité du vent ; mais les réprouvés glisseront et se précipiteront au milieu du feu éternel.

que j'aie le bonheur de t'avoir sans cesse présent à la mémoire, de te louer le matin et le soir.

« Mon Dieu, fais que je m'acquitte parfaitement de l'ablution, et de la prière. Daigne m'accorder l'entière rémission de mes fautes, ta sauvegarde et ton bon plaisir; ô le plus miséricordieux des êtres miséricordieux! »

PRIÈRE QUE L'ON DIT EN SE PEIGNANT LES SOURCILS.

« O mon Dieu! orne-moi de l'ornement des gens pieux. O mon Dieu! je te demande ta protection empressée. Accorde-moi la patience dans les maux que tu m'envoies, et fais que je ne quitte ce monde que pour me rendre au séjour de ta miséricorde. »

Le fidèle doit dire ensuite :

« O mon Dieu! préserve-moi de tout accident fâcheux en cette vie, et des tourments éternels dans la vie future. »

PRIÈRE QUE L'ON RÉCITE EN SE PEIGNANT LA BARBE.

« O mon Dieu! éloigne de nous les chagrins, les afflictions et les suggestions du démon. Louanges au Très-Haut, qui a orné le visage de l'homme de la barbe, et celui de la femme de boucles ondoyantes. »

Après l'ablution, on doit dire, en tournant son visage vers la Caaba :

« Je vais adresser au Très-Haut deux *ricats* (1) de prières. »

(1) Certaine série de rites et de prières. Chaque prière est composée d'un plus ou moins grand nombre de *Ricats*.

A la première Rical, on dit, après avoir récité la première surate du Coran :

« Si, après avoir trahi leurs âmes, ils viennent à toi, demandent pardon à Dieu, et que le Prophète intercède pour eux, il trouveront auprès de Dieu l'indulgence et la bénignité (1). »

A la seconde Ricat, on dit, après la première surate du Coran :

« Celui qui fait le mal, et qui se traite injustement lui-même, mais qui ensuite demande pardon à Dieu, éprouvera combien il est clément et miséricordieux (2). »

L'*Ézan* OU ANNONCE DE LA PRIÈRE.

La prière (*Salat* ou *Namaz*) doit être précédée de l'*Ézan*. Il se fait du haut des minarets des mosquées. Des crieurs, nommés *muezzins*, sont attachés aux temples musulmans pour remplir ces fonctions.

Avant l'*Ézan*, le muezzin doit dire :

« O mon Dieu! donne-moi la piété ; purifie-moi, tu peux seul me purifier. Tu es mon bienfaiteur, mon maître. O Seigneur, tu es envers moi comme je le désire ; fais que je sois pour toi comme tu le désires, et comme il t'est agréable. Mon Dieu ! fais que mon intérieur soit meilleur que mon extérieur. Fais que ma conduite soit toujours bonne. O mon Dieu ! daigne, dans ta miséricorde, diriger vers le bien mon libre arbitre. Accorde-moi en même temps et le vrai bonheur, et la

(1) Passage du Coran, IV, 67.
(2) *Idem*, IV, 110.

pauvreté spirituelle, ô le plus miséricordieux des êtres miséricordieux ! »

LA PAROLE DE L'*Ézan*.

« Dieu est très-grand (*quatre fois*). J'atteste qu'il n'y a de Dieu que Dieu (*deux fois*). J'atteste que Mahomet est le prophète de Dieu (*deux fois*). Venez à la prière (*deux fois*). Venez au temple du salut (*deux fois*). Dieu est est très-grand, Dieu est très-grand. Il n'y a de Dieu que Dieu ; Mahomet est son prophète. »

Les imamiens ajoutent :

« Venez à la meilleure des actions ; Mahomet et Ali sont les créatures les plus excellentes. »

Cette annonce est la même pour les cinq heures canoniques, excepté pour celle du matin, où le *muezzin* doit ajouter :

« La prière est préférable au sommeil (*deux fois*). »

PRIÈRE APRÈS L'*Ézan*.

« O Seigneur ! toi qui peux rendre notre prière parfaite et digne de te plaire, répands sur Mahomet ta faveur et ta grâce, donne-lui un rang élevé, place-le dans le lieu honorable que tu lui as promis ; car tu ne manques jamais à tes promesses. O mon Dieu ! je te demande le pardon et l'indulgence, et dans ce monde et dans l'autre. »

L'*Ikamat*.

L'Ikamat est une simple répétition de l'*Ezan*, à laquelle le *muezzin* est tenu avant toute prière faite en commun. Il doit seu-

lement, après les paroles : « Venez au temple du salut, » ajouter celles-ci :

« Oui, tout est disposé pour la priére. »

pour indiquer que l'*imam* est placé à la tête de l'assemblée, et prêt à commencer le *Namaz*.

PRIÈRE QUE L'ON RÉCITE DEBOUT A LA PORTE DE LA MOSQUÉE.

« O mon Dieu ! ton serviteur est à ta porte ; un pécheur, un coupable est à ta porte. Il espére en ta miséricorde, et il craint tes châtiments. O Seigneur miséricordieux ! tu as ordonné à l'homme bon de pardonner au méchant. Oh ! pardonne le mal qui est en moi, à cause du bien qui est en toi, ô être généreux. »

En mettant le pied droit dans le temple, on dit :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Louanges à Dieu ; priéres et salut de paix pour le Prophète de Dieu. O mon Dieu ! pardonne-moi mes fautes, et ouvre-moi les portes de ta faveur et de ta bonté. »

En entrant dans le temple :

« Nous entrons au nom de Dieu, et nous mettons en lui notre confiance. »

En mettant les pieds sur le tapis de la prière, le fidèle doit dire :

« Je tourne ma face vers Dieu, qui a créé le ciel et la terre. Je suis orthodoxe, et non du nombre des polyhéistes. »

LE SALAT OU NAMAZ.

Prière d'obligation qui se compose de plusieurs *ricats*, lesquels consistent en diverses attitudes, accompagnées d'inclinations et de prosternations, dans lesquelles on récite les prières que nous allons donner ici. La loi musulmane oblige les fidèles à faire cette prière cinq fois par jour : le matin, à midi, l'après-midi, le soir et à la nuit.

Avant la prière du matin, on doit dire :

« La face tournée vers la Caaba sacrée, je vais offrir à mon Dieu les deux *ricats* de la prière du matin, qui se font à l'imitation du Prophète (1). Dieu est très-grand.

« Le visage tourné vers la maison d'Abraham, je vais offrir au Très-Haut les deux *ricats* de la prière du matin, lesquels sont d'obligation divine. Dieu est très-grand.

Avant la prière de midi :

« Le visage tourné vers le saint temple de la Mecque, je vais consacrer au Très-Haut les quatre *ricats* pour la prière de midi, qui se font à l'imitation du Prophète.

« Le visage tourné vers la Caaba sacrée, je vais offrir à Dieu les quatre *ricats* d'obligation divine, pour la prière de midi. Dieu est très-grand. »

(1) Parmi les pratiques de la religion musulmane, les unes sont d'obligation divine, *farz*, ce sont les préceptes du Coran; les autres, d'obligation canonique, *wajib*, ce sont des préceptes qui ont été reconnus comme des lois positives par les premiers imams; enfin les troisièmes, de pratique imitative, *sunnat*, se font à l'imitation du Prophète.

« Je vais ajouter à ces *ricats* deux autres *ricats*, à l'imitation du Prophète, en dirigeant ma face vers le temple sacré d'Abraham. Dieu est très-grand. »

Avant les Ricats de surérogation :

« Je vais offrir à Dieu deux *ricats* de surérogation, le visage tourné vers la Caaba sacrée. Dieu est très-grand. »

Avant la prière de l'après-midi :

« Le visage tourné vers le saint temple de la Mecque, je vais consacrer à mon créateur les quatre *ricats* pour la prière de l'après-midi, qui se font à l'imitation du Prophète. Dieu est très-grand.

« Je vais offrir à Dieu les quatre *ricats* d'obligation divine pour la prière de l'après-midi, en dirigeant mon visage vers la Caaba sacrée. Dieu est très-grand. »

Avant la prière du soir :

« Je vais consacrer au Très-Haut les trois *ricats* d'obligation divine de la prière du soir, en me tournant vers la sainte Caaba. Dieu est très-grand.

« Le visage tourné vers la Caaba sacrée, je vais exécuter deux autres *ricats* pour la prière du soir, qui se font à l'imitation du Prophète. Dieu est très-grand. »

Avant la prière de la nuit :

« Le visage tourné vers le temple de la Mecque, je vais offrir à l'Éternel les quatre *ricats* pour la prière de la nuit, qui se font à l'imitation du Prophète. Dieu est très-grand.

« Je vais consacrer à Dieu les quatre *ricats* d'obligation divine pour la prière de la nuit, en me tournant vers le saint temple d'Abraham. Dieu est très-grand.

« Je vais ajouter à ces prières les deux autres *ricats* pour la prière de la nuit, qui se font à l'imitation du Prophète, en dirigeant mes regards vers la sainte Caaba. Dieu est très-grand. »

LE *Salat witr.*

Cette prière doit se faire dans la troisième partie de la nuit, toujours avant l'aurore. Elle consiste en un *Namaz* de trois *ricats*, en récitant dans chacun le *Fatiha* avec un autre chapitre du Coran à volonté. On doit dire avant de la faire :

« Je vais consacrer à Dieu trois *ricats* pour la prière *witr*, qui est d'obligation canonique, en tournant ma face vers la Caaba sacrée. Dieu est très-grand. »

LE *Sana.*

« O mon Dieu ! sois loué à jamais. Que ton nom soit béni ! que ta grandeur soit exaltée ! Il n'y a de Dieu que toi. J'ai recours à Dieu contre le démon lapidé (1). Au nom de Dieu clément et miséricordieux. »

LE *Tasbih.*

On dit trois fois en s'inclinant :

« Que ton nom soit exalté, ô grand Dieu ! »

En se prosternant :

« Louange à toi, ô Dieu très-haut. »

(1) Voyez ci-après le motif de cette épithète.

LE *Counout.*

« O mon Dieu ! nous te demandons ton assistance et ta miséricorde. Nous croyons fermement en toi ; nous nous confions en toi ; nous exaltons tes attributs divins ; nous te rendons nos actions de grâces ; nous ne méconnaissons pas tes bienfaits. Nous quittons, nous abandonnons celui qui s'éloigne de toi. Nous n'adorons, ô mon Dieu, que toi, et nous ne prions que toi. Nous t'adressons nos prosternations et nos hommages. Nous implorons avec empressement ta clémence et ta commisération. Nous craignons les châtiments que tu réserves aux infidèles. »

Celui qui n'est pas en état de réciter ce cantique doit y suppléer par ces paroles :

« O mon Dieu ! fais-moi miséricorde. »

Ou bien par celles-ci :

« Donne-nous, ô mon Dieu ! ce qu'il y a de bon dans cette vie et dans l'autre, et préserve-nous des tourments du feu. »

LE *Tahiat.*

« Les louanges sont pour Dieu ; les prières et les bonnes actions que nous faisons sont aussi pour Dieu. Salut et paix à toi, ô Prophète de Dieu ! Que la miséricorde et les bénédictions de Dieu soient aussi sur toi ! Salut et paix à nous et à tous les serviteurs de Dieu justes et vertueux ! Je confesse qu'il n'y a de Dieu que Dieu, et que Mahomet est son serviteur et son prophète.

O mon Dieu, sois propice à Mahomet et à sa famille, comme tu as été propice à Abraham et à sa famille, comme tu as béni et comme tu as traité avec miséricorde, dans les deux mondes, Abraham et sa famille. Louanges, grandeurs, exaltations sont en toi et pour toi. Je confesse que j'ai trahi indignement mon âme. Daigne me pardonner, toi qui seul peux remettre les péchés. Accorde-moi ton saint pardon ; aie pitié de moi, toi, l'Être bon et miséricordieux par excellence. »

On doit terminer le *Namaz* par une salutation à droite et à gauche à ses anges gardiens, accompagnée de ces paroles :

« Que le salut de paix et la miséricorde de Dieu soit sur toi (*deux fois*). »

LE VERSET DU TRÔNE (passage du *Coran*, II, 255-258).

« Dieu est le seul Dieu, le Dieu vivant et éternel. Le sommeil n'approche point de lui. Il possède ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de lui, sans sa volonté ? Il sait ce qui était avant le monde, et ce qui sera après. Les hommes ne connaissent de sa majesté suprême que ce qu'il veut bien leur en apprendre. Son trône sublime embrasse les cieux et la terre. Il les conserve sans effort ; il est le grand Dieu, le Dieu très-haut.

« Ne faites point de violence aux hommes à cause de leur foi. La voie du salut est assez distincte du chemin de l'erreur. Celui qui abjurera le culte des idoles, pour embrasser la religion sainte, aura saisi une colonne inébranlable. Le Seigneur sait et entend tout.

« Dieu est le patron des croyants. Il les conduira des ténèbres à la lumière.

« Le diable est le patron des incrédules. Il les conduit de la lumière dans les ténèbres, et ils seront précipités dans un feu éternel. »

TASBIHS DES CINQ PRIERES DE LA JOURNÉE, QUI SE DISENT CENT FOIS A CHAQUE HEURE CANONIQUE.

A la prière du matin :

« Dieu est le Vivant, l'Éternel. »

A celle de midi :

« Dieu est le Grand, l'Élevé. »

A celle de l'après-midi :

« Dieu est le Clément, le Miséricordieux. »

A celle du soir :

« Dieu est l'Être bon et indulgent par excellence. »

A celle de la nuit :

« Dieu est la douceur même ; il sait tout. »

MUNAJAT (*oraison*).

« O notre Seigneur, accorde-nous le bonheur en ce monde et en l'autre. O notre Seigneur, préserve-nous des tourments du feu. O Dieu, fais-moi miséricorde, ainsi qu'à mon père et à ma mère, à mon instituteur, à mon guide spirituel, à tous les croyants et à toutes les

croyantes, à tous les musulmans et à toutes les musulmanes, soit vivants, soit morts. O toi qui exauces les prières, accorde-moi ces faveurs de ta bonté, ô le plus miséricordieux des êtres miséricordieux. »

Avant la prière que l'on fait en entrant dans la mosquée :

« Tourné vers le sanctuaire de la Mecque, je vais offrir au Très-Haut les deux *ricats* de la prière qui se dit en entrant dans le temple. Dieu est très-grand. »

Avant la réunion du vendredi :

« Le visage tourné vers la sainte Caaba, je vais offrir à Dieu très-haut quatre *ricats* de prière, à l'imitation du prophète de Dieu. »

Avant la prière d'obligation du vendredi :

« Pour m'acquitter de l'obligation de la prière de midi, j'ai l'intention d'offrir quatre *ricats* de prières, ayant le visage tourné vers la Caaba. »

Après la réunion :

« J'ai l'intention d'offrir quatre *ricats* de prières après celle d'obligation du vendredi, à l'imitation du Prophète, et le visage tourné vers la Mecque. Dieu est le plus grand. »

PRIÈRE AVANT DE COMMENCER LE JEUNE.

« Je vais commencer le jeûne du mois béni de *Ramadan,* abstinence d'obligation divine. O mon Dieu, accepte cette privation, toi qui entends tout, et qui sais tout. »

Avant de rompre le jeune :

« O mon Dieu, j'ai jeûné pour obéir à ta loi. C'est de toi que j'attends ma nourriture. Je vais la prendre par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux ! »

LE *Tarawih.*

Ce sont des priéres consacrées aux trente jours de jeûne du *Ramadan,* dont tout fidèle doit s'acquitter de nuit, à la suite des cinq prières ordinaires.

Avant le *Tarawih :*

« Je vais consacrer à Dieu les deux *ricats* de la prière *tarawih*, pour imiter la pratique du Prophète, en dirigeant mes regards vers la sainte Caaba. Dieu est très-grand. »

Première prière que l'on dit après les deux *Ricats :*

« Ceci est du nombre des bienfaits de mon Seigneur. O bienfaiteur généreux et éternel, comble-nous de tes bontés permanentes ; affermis nos cœurs dans ta religion par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux ! »

Seconde prière après les quatre *Ricats :*

« Louanges à toi, possesseur du royaume spirituel et temporel, maître de la gloire, de la grandeur, de l'honneur, de la puissance, de la splendeur, de la majesté. Louanges au vivant qui ne dort ni ne meurt ; au saint

des saints, à notre Dieu, le Seigneur des anges et de l'esprit. O mon Dieu ! protége-nous, et délivre-nous du feu. O protecteur ! ô protecteur ! ô protecteur ! »

A minuit, les *muezzins* chantent :

LE *Tamjid*.

« O grand Dieu ! ô Seigneur des seigneurs ! La clémence est ton partage. Tu es seul, tu es unique en prescience et en grandeur.

« Qu'il est étonnant de voir ses amis, ses adorateurs dans les bras du sommeil !

« Lève-toi, ô mortel endormi ! c'est trop se livrer au sommeil. L'homme dont le cœur est plein de l'amour de Dieu ne dort jamais.

« O Dieu clément, ô Dieu éternel ! O souverain Seigneur ! ô roi immortel !

« C'est à toi qu'appartient toute souveraineté, toute puissance.

« La caducité n'a point d'accès en toi.

« O mon Dieu ! ô l'arbitre souverain des miséricordes et des vengeances célestes !

« O le maître suprême du cœur et de l'esprit des humains !

« Sauve-nous des tourments de la tombe et du feu éternel !

« Il n'y a de Dieu que Dieu. Seigneur Dieu ! »

A la suite de ce cantique, les *muezzins* des grandes mosquées chantent un ou deux *Ilahis*, qui sont des poèmes spirituels composés par des *cheikhs* ou par des *derviches* morts en odeur de sainteté.

Quelques *muezzins* y ajoutent la profession de foi qu'ils répètent plusieurs fois de suite, de cette manière :

« Il n'y a de Dieu que Dieu, et Adam est le pur en Dieu. Il n'y a de Dieu que Dieu, et Abraham est l'ami de Dieu. Il n'y a de Dieu que Dieu, et Ismaël est le sacrifié en Dieu (1). Il n'y a de Dieu que Dieu, et Moïse est l'allocuteur de Dieu. Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est le prophète de Dieu. »

Avant la prière de l'*Id-fitr* (2) :

« Tourné vers la Caaba sacrée, je vais consacrer à Dieu les deux *ricats* de l'*Id-fitr* et six *tebkirs*, pratiques d'obligation canonique. Dieu est très-grand. »

Avant la prière de l'*Id-dua* (3) :

« Je vais offrir au Très-Haut les deux *ricats* de la prière de l'*Id-dua*, avec six *tekbirs* (pratique d'obligation canonique), en tournant mon visage vers la Caaba sacrée. Dieu est très-grand. »

LE *Tekbir-Teschric* (prière particulière à cette fête).

« Grand Dieu ! grand Dieu ! Il n'y a de Dieu que Dieu. Grand Dieu, grand Dieu ! les louanges sont pour Dieu. »

(1) Ils disent ceci en faisant allusion au sacrifice d'Abraham. Selon les musulmans, ce fut Ismaël que Dieu ordonna à Abraham d'immoler, pour éprouver la foi de ce patriarche.

(2) A la lettre, *fête de la rupture* (*du jeûne*) ; on la nomme en Turquie *petit beyram*. Cette fête termine le carême musulman, comme la Pâque chez nous. Elle a lieu le premier jour du mois de *schawal*.

(3) Ou *fête des sacrifices*, nommée en Turquie *grand beyram*. Elle a lieu le 10 de *zou'thijja* (ou mois du pèlerinage), soixante-dix jours après la première. Elle répond assez bien à la Pentecôte des chrétiens.

Avant d'offrir le sacrifice :

« Mon Dieu, cette victime me représente moi-même. Sa chair représente ma chair ; son sang, mon sang ; ses poils, mes poils ; sa peau, ma peau ; ses os, mes os. O mon Dieu, mes prières et les pratiques pieuses que j'observe, ma vie, ma mort, sont pour le Seigneur des créatures. Il n'a point d'associé. Dieu m'a commandé cette croyance, et je suis le premier des musulmans (1). Mon Dieu ! accepte mon sacrifice, comme tu acceptas celui de ton ami Abraham (sur qui soit la paix), toi qui entends tout, toi qui sais tout. Au nom de Dieu. Dieu est très-grand. »

Avant d'immoler la victime :

« Je vais immoler cet animal en sorte que son sang soit répandu, et que sa chair devienne une nourriture permise (2) à tous les croyants et à toutes les croyantes. Au nom de Dieu. Dieu est très-grand. »

(1) Passage du Coran, VI, 163.

(2) Pour égorger légalement un animal et le rendre propre à la nourriture du fidèle, il faut que celui qui fait cette opération coupe le cou à l'animal avec toutes les artères, et prononce en même temps le nom de Dieu.

SURATES (OU CHAPITRES) DU CORAN

QUI S'EMPLOIENT DANS LA PRIÈRE.

SURATE DE L'INTRODUCTION (la première).

Donnée en partie à la Mecque et en partie à Médine, et composée de sept versets.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux (1).

« Louanges à Dieu, Seigneur des créatures (2), très-clément et très-miséricordieux. Il est le souverain maître du jour du jugement.

« Nous t'adorons, Seigneur, et nous implorons ton assistance ; dirige-nous dans le sentier du salut, dans le sentier de ceux que tu as comblés de tes bienfaits, de ceux qui n'ont pas mérité ta colère, et qui se sont préservés de l'erreur. Amen. »

(1) Tous les chapitres du Coran commencent par cette formule. Les musulmans l'emploient aussi fréquemment que les catholiques le signe de la croix.

(2) Des traducteurs ignorants ont rendu (ici et dans les surates 7, 15, 22, 25 et 32) par *mondes* le mot que je traduis par *créatures*, et Marracci a fait une mauvaise querelle à Mahomet là-dessus. Mais les commentateurs entendent généralement par ce mot « créature, » et en consultant les dictionnaires, on verra qu'il a effectivement ce sens. — Voir au surplus l'article de Silv. de Sacy à ce sujet, *Journal Asiatique*, 1829, t. II, p. 161 et suiv.

SURATE DES ÉLÉPHANTS (CV).

Donnée à la Mecque, et composée de cinq versets.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Ignores-tu comment Dieu traita les conducteurs des éléphants (1)?

« Ne tourna-t-il pas leur perfidie à leur ruine ?

« Il envoya des troupes d'oiseaux voltigeants sur leurs têtes ; ils lançaient sur eux des pierres gravées par la vengeance céleste.

« Les perfides furent réduits comme la feuille de la moisson coupée. »

SURATE DES COREÏCHITES (CVI).

Donnée à la Mecque ou à Médine, et composée de quatre versets.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« A l'union des Coreïchites (2). Elle importe à la sûreté du commerce pendant l'hiver et l'été.

(1) Beïdawi, célèbre commentateur du Coran, développe ainsi le fait dont il est question dans cette Surate : « Abrahah, roi d'*Yemen*, bâtit un temple au milieu de *Sanaa*, sa capitale, et fit tous ses efforts pour y attirer tous les pélerins de la Mecque; mais un des habitants de *Canana* vint dans la nuit y faire des ordures. Abrahah, outré de dépit, jura de s'en venger en renversant celui de la Mecque. Il s'avança vers cette ville à la tête d'une armée, dont une partie était montée sur des éléphants. Lorsqu'il était sur le point de détruire la maison sainte, Dieu envoya des oiseaux armés chacun d'une petite pierre à leur bec et à chaque patte ; ces pierres miraculeuses, lancées sur l'armée coupable, la détruisirent complétement.

Le Prophète a dit que Dieu préservera d'accidents fâcheux, durant toute sa vie, celui qui lira la *Surate des Éléphants*.

(2) Huçaïni nous apprend, d'après l'imam Zahidi, que les Coreïchites se livraient au commerce, et faisaient, pour opérer leurs

« Qu'ils adorent le Dieu de ce temple, le Dieu qui les a nourris pendant la famine, et qui les a délivrés des alarmes. »

SURATE DE LA MAIN SECOURABLE (CVII).

Donnée à la Mecque ou à Médine, et composée de sept versets.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« As-tu remarqué l'incrédule qui nie le jugement? C'est lui qui dévore les biens de l'orphelin. Il ne songe point à nourrir le pauvre.

« Malheur aux hypocrites! Ils prient avec négligence, et seulement par ostentation. Ils refusent de tendre à leurs semblables une main secourable (1). »

SURATE DU KAUCER (CVIII).

Donnée à la Mecque, et composée de trois versets.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Nous t'avons donné le *Kaucer*. Adresse des vœux au Seigneur, et immole des victimes. Celui qui te hait périra (2). »

trafics, deux voyages chaque année, l'un dans l'hiver, en Yemen, et l'autre dans l'été, en Syrie.

Selon Beïdawi, le Prophète a dit que Dieu comptera, au fidèle qui lira ce chapire, dix bonnes œuvres par chaque pèlerin qui visitera le temple sacré de la Mecque.

(1) On tient de Mahomet que Dieu effacera les péchés du fidèle qui lira ce chapitre.

(2) Ce chapitre fut révélé, selon les *Jalalaïn*, au sujet d'As, fils d'Ouaïl, qui, lorsque le Prophète eut perdu son fils *Cacem*, lui donna le nom d'*Abtar* (sans postérité). Le mot *Kaucer* signifie ici les grâces dont Dieu avait comblé Mahomet.

Le Prophète a dit que Dieu accordera, au fidèle qui lira ce cha-

SURATE DES INFIDÈLES (CIX).

Donnée à la Mecque, et composée de sept versets.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Dis : O infidèles ! je n'adorerai point vos simulacres. Vous n'adorez point mon Dieu. J'abhorre votre culte. Ma religion n'est point la vôtre. Vous avez votre croyance et moi la mienne (1). »

SURATE DU SECOURS (CX).

Donnée à la Mecque, et composée de trois versets.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Lorsque Dieu enverra son secours et la victoire, et que tu verras les hommes embrasser à l'envi l'islamisme, exalte le nom du Seigneur; implore sa clémence; il est miséricordieux (2). »

pitre, la grâce de s'abreuver dans les fleuves du paradis, et qu'il comptera dix bonnes œuvres par chaque musulman qui offrira un sacrifice à la fête des sacrifices *Id-dua*.

(1) Beïdawi nous apprend que des Coreïchites dirent à Mahomet : « Adore nos dieux pendant un an, et nous adorerons ton Dieu pendant un an, » et que ce chapitre fut révélé à cette occasion.

Le Prophète a dit que la lecture de cette surate est aussi méritoire que celle du quart du Coran ; qu'elle éloigne les malins esprits et préserve de l'infidélité.

(2) La plupart des commentateurs s'accordent à dire que ce chapitre fut révélé avant la prise de la Mecque par Mahomet, et qu'il contient la prédiction de la mort du Prophète. Beïdawi nous apprend qu'en l'entendant réciter par son neveu, Abbas se mit à pleurer, et que Mahomet lui ayant demandé la cause de ses larmes : « C'est, lui dit-il, que vous venez de nous annoncer votre mort. — Eh bien, cela est vrai, » repartit le Prophète.

Celui qui récite ce chapitre participera à la même récompense que les compagnons de Mahomet qui assistèrent à la prise de la Mecque.

SURATE D'ABOU-LAHAB (CXI).

Donnée à la Mecque, et composée de cinq versets.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« La puissance d'*Abou-lahab* s'est évanouie. Il est péri lui-même. A quoi lui ont servi ses immenses richesses? Il descendra dans les brasiers de l'enfer. Son épouse le suivra portant du bois. A son col sera attachée une corde d'écorce de palmier (1). »

SURATE DU CULTE PUR DE DIEU (CXII).

Donnée à la Mecque ou à Médine, et composée de quatre versets.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Dis : Dieu est un. Il est éternel. Il n'a point enfanté, et n'a point été enfanté. Il n'a point d'égal (2). »

SURATE DE L'AURORE (CXIII).

Donnée à la Mecque ou à Médine, et composée de cinq versets.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Dis : Je mets ma confiance dans le Dieu de l'aurore,

(1) On lit dans le commentaire de Beïdawi qu'un jour que le Prophète menaçait ses parents, encore idolâtres, des vengeances du ciel, Abou-lahab, riche et puissant citoyen de la Mecque, souleva une pierre, et voulait la jeter sur Mahomet. De son côté, la femme d'Abou-lahab semait des épines dans les lieux où le Prophète devait passer.

On tient de l'envoyé de Dieu qu'il espère que le Très-Haut ne placera pas celui qui lira cette surate dans le même lieu où gl Abou-lahab.

(2) Beïdawi rapporte que Mahomet ayant entendu réciter ce chapitre à un fidèle, dit : « Il mérite.... — Que mérite-t-il? lui demandèrent ses disciples. — Le paradis, » répondit le Prophète.

afin qu'il me délivre des maux qui assiégent l'humanité; des influences de la lune couverte de ténèbres; des maléfices de celles qui soufflent sur les nœuds, et des noirs projets que médite l'envieux (1). »

SURATE DES HOMMES (CXIV et dernière).

Donnée à la Mecque ou à Médine, et composée de six versets.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Dis : Je mets ma confiance dans le Seigneur des hommes, Roi des hommes, Dieu des hommes, afin qu'il me délivre des séductions de Satan, qui souffle le mal dans les cœurs, et qu'il me défende contre les entreprises des méchants d'entre les génies et les hommes (2). »

LA PRIÈRE PUBLIQUE DES VENDREDIS.

N. B. Cette prière a lieu à midi, mais seulement dans les villes soumises à l'obéissance d'un monarque musulman (3), et en présence du souverain ou de son remplaçant. Elle est d'obligation divine : « Celui, a dit Mahomet, qui, sans motif légitime, manque d'assister à la prière publique des vendredis trois semaines de suite, est censé avoir abjuré sa foi. » Tous les travaux doivent être suspendus pendant ce service solennel seulement.

Avant le *Namaz*, l'orateur monte en chaire et récite la *Khoutba* (prières du prône), dont voici la formule usitée chez les Sunnites :

(1) Un Juif, nommé Lobéid, et ses filles avaient employé des maléfices contre Mahomet. Ce chapitre fut révélé à cette occasion.

(2) Les musulmans ont la plus grande foi à l'efficacité des paroles contenues dans ce chapitre et dans le précédent. Ils ne manquent guère de les répéter matin et soir.

(3) Il n'en est pas ainsi dans l'Inde anglaise, bien qu'elle ait pour souveraine la reine Victoria.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Louanges au Très-Haut, qui seul peut repousser loin de nous le malheur, et nous mettre à l'abri des trahisons; qui peut seul entendre les brûlants désirs de ses fervents adorateurs dans les deux habitations, qui est le seul but du culte des hommes dans les deux mondes. Tous les mortels sont faibles, lui seul est fort; tous les humains sont pauvres, lui seul est riche. Lui seul accorde la conservation et le secours; il pardonne les fautes, il reçoit le repentir, il punit sévèrement; mais il est doux et patient. — Il n'y a de Dieu que lui. Y a-t-il un autre créateur que le Très-Haut? — Il accorde à votre esprit la nourriture spirituelle, à votre corps la temporelle. — Il n'y a de Dieu que lui. Oui, par celui qui écoute et qui voit, il n'y a de Dieu que lui; par celui qui connaît ce qui est manifeste et ce qui est caché, il n'y a de Dieu que lui. — Moïse, lorsque Dieu lui parla sur le mont Sinaï, prononça ces mots : Il n'y a de Dieu que lui. — Jonas, dans le ventre de la baleine, lorsque le Très-Haut lui fit entendre sa voix, s'écria : Il n'y a de Dieu que Dieu! — Joseph, au fond du puits, lorsque Dieu le consola, dit aussi : Il n'y a de Dieu que Dieu. — Abraham, dans la fournaise ardente (1), lorsque Dieu lui apparut, proclama cette vérité : Il n'y a de Dieu que lui. — Oui, nous confessons qu'il n'y a de Dieu que Dieu seul, qu'il n'a point d'as-

(1) Les Orientaux disent que Nemrod fit jeter dans une fournaise ardente Abraham, qui lui annonçait le culte d'un seul Dieu, et que ce patriarche en sortit sain et sauf.

On lit dans la Bible (Néhémie, IX, 7) : « C'est vous, ô Seigneur, qui avez tiré Abraham du feu. »

socié. Il est le vivant; il n'y a de Dieu que lui. — Nous confessons que notre seigneur et maître Mahomet est son serviteur et son prophète. — O Dieu! sois-lui propice, ainsi qu'à sa famille et à ses compagnons; bénis-le et accorde-lui la paix.

« Sachez que le monde est périssable, et ses plaisirs passagers. Nous y passons nos jours dans l'esclavage, pour avoir du pain, et la mort vient bientôt les terminer. — O mes frères, nous avons un corps faible, un léger viatique, une mer profonde à traverser, et un feu dévorant à craindre..... Le pont Sirat est bien étroit, la balance bien juste; le jour de la résurrection n'est pas éloigné. Le juge de ce grand jour sera un Seigneur glorieux..... En ce moment terrible, Adam, le pur en Dieu, dira : O mon âme, ô mon âme! Noé le prophète de Dieu, Abraham l'ami de Dieu, Ismaël le sacrifié à Dieu, Joseph le véridique en Dieu, Moïse l'allocuteur de Dieu, Jésus-Christ l'esprit de Dieu, prononceront la même parole; mais notre prophète, notre intercesseur, s'écriera : O mon peuple! ô mon peuple! et le Très-Haut (que sa gloire éclate à tous les yeux, que ses bienfaits s'étendent sur tous les hommes!) fera entendre ces mots consolants : O mes serviteurs! ô mes serviteurs!... Non, ils n'auront rien à craindre; non, la tristesse n'approchera pas d'eux (1). »

N. B. Dans les mosquées de la Perse et des Indes, on récite ensuite un *gazal* (2) de Saadi, dont voici la traduction :

« Hélas! tu prendras bientôt le chemin du trépas, tu

(1) Passage du Coran, II, 264, et ailleurs.

(2) Genre de poème que l'on ne saurait mieux comparer qu'au sonnet italien. Il se compose de quelques vers, depuis 6 jusqu'à 12,

iras te fixer dans le sombre asile de la mort. Aurais-tu des trésors immenses et mille armées pour te défendre, on t'enlèvera de ton lit somptueux, pour te placer sur la planche du cercueil. Tu reposeras au sein de la terre dans l'angle du tombeau ; ton corps délicat sera la pâture des fourmis et des serpents. Là bien d'orgueilleux cavaliers se traîneront dans la poussière, tandis que bien des piétons modestes seront montés sur de superbes coursiers. Si tu es une rose dans le jardin de la vie, le chardon épineux n'en croîtra pas moins sur la terre qui couvrira ton corps.

« O toi qui te livres au crime, et qui ne crains pas Dieu, apprends que la fin du mondain insensé sera déplorable. Cesse de porter envie à ton frère, à ton ami. N'oublie pas le jour où tes actions seules pourront parler en ta faveur. Évite toute méchanceté, toute injustice, en te rappelant ce jour terrible, afin que tu puisses espérer d'être admis à habiter éternellement auprès de Dieu. Tu as beau cacher tes actions sous le voile du mystère, sois bien sûr qu'elles seront alors découvertes. En cet instant redoutable, l'atome du bien sera compté comme l'atome du mal.

« Tes compagnons se mettent en route : ah ! prépare ton viatique, au lieu de demeurer follement dans l'inaction..... Sois docile aux conseils de Saadi.

qui ont une même rime. Le sujet est ordinairement érotique ; mais très-souvent (et peut-être toujours) l'amour physique n'est qu'un voile à l'amour spirituel, qui est célébré à l'envi par tous les poètes musulmans. Dans le dernier vers des gazals, le poète tâche de placer adroitement son nom, comme Saadi l'a fait ici. On nomme Diwan une collection de gazals dont les rimes se terminent par les différentes lettres de l'alphabet arabe.

« O toi qui réside dans ce château élevé, bientôt tu descendras dans la poussière. Là, un ange s'écriera sans cesse : Enfantez pour la mort, bâtissez pour la destruction. »

« Que Dieu nous bénisse tous dans le sublime Coran, que la lecture de ses versets sacrés produise toujours en nous un bien spirituel! Oui, le Dieu Trés-Haut est bienfaisant, généreux, roi juste, clément, miséricordieux. »

L'imam s'assied un moment, puis il se lève et dit :

« Louanges à Dieu! louanges à Dieu! Nous le louons, nous sollicitons son secours, nous lui demandons pardon; nous croyons en lui, nous nous confions en lui. Nous l'implorons contre nos inclinations vicieuses, contre nos mauvaises actions. Personne ne peut dévoyer celui que Dieu conduit; personne ne peut être le guide de celui que Dieu égare. Nous confessons qu'il n'y a de Dieu que Dieu seul; qu'il n'a pas d'associé. Nous confessons que notre seigneur et maître Mahomet est son serviteur et son prophète. Que Dieu soit propice et accorde sa paix à cet envoyé céleste, à sa famille et à ses compagnons, et en particulier au premier de ses associés, au prince des croyants Aboubekr le véridique (que Dieu soit content de lui); au plus juste des compagnons, à la crême des amis, au vieillard sincère, au prince des fidèles Omar, fils de Khattab (qu'il soit agréable à l'Éternel); à celui qui recueillit les versets du Coran, au parfait en modestie et en foi), Osman, fils de Gaffan (que Dieu soit satisfait de lui) ; à l'objet des prodiges et

des merveilles du Très-Haut, au compagnon du Prophète dans les épreuves et les afflictions, au lion de Dieu (1), au vainqueur des vainqueurs, au prince des croyants, Ali, fils d'Abou-Taleb (que Dieu soit content de lui); aux braves imams, aux bienheureux martyrs, aux bien-aimés de Dieu, les saints Abou-Mohammed Haçan et Abou-Abd-Allah Huçaïn; à leur mère, la première des femmes, Fatime Zahra (2), et aux deux oncles paternels du Prophète, dignes d'honneur et de respect, Hamzah et Abbas (que Dieu soit content d'eux).

« O mon Dieu! accorde-moi le pardon de mes fautes; fais la même grâce à tous les croyants et à toutes les croyantes; à tous les musulmans et à toutes les musulmanes. N'écoute que ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des êtres miséricordieux. »

L'imam se baisse :

« O mon Dieu! soutiens celui qui défend la religion de Mahomet, et prive de secours celui qui la délaisse. »

Il se relève :

« O serviteurs de Dieu! conduisez-vous d'une manière conforme à la droiture. Dieu vous ordonne d'observer l'équité et la bienfaisance, surtout envers vos parents pauvres; il vous défend le mal, tout ce que la loi réprouve, tout ce qui n'est pas dans les limites de la justice. Il vous avertit dans l'espérance que vous vous rappeliez ses leçons. — Souvenez-vous de Dieu, du Très-

(1) Surnom d'Ali.
(2) Fille de Mahomet; *Zahra* signifie belle.

Haut, de l'être excellent, noble, glorieux, nécessaire, parfait et grand. »

N. B. Cette autre formule de la *Khoutba* se trouve dans le *Tableau de l'Empire Ottoman* de M. d'Ohsson, t. II, p. 214, édit. in-8°; nous croyons devoir la donner ici :

« Grâces au Très-Haut, à cet être suprême et immortel qui n'a ni dimensions ni limites, qui n'a ni femmes ni enfants, qui n'a rien d'égal à lui, ni sur la terre ni dans les cieux; qui agrée les actes de componction de ses serviteurs, et pardonne leurs iniquités. Nous croyons, nous confessons, nous attestons qu'il n'y a de Dieu que Dieu seul, Dieu unique, lequel n'admet point d'association en lui : croyance heureuse, à laquelle est attachée la béatitude céleste. Nous croyons aussi en notre seigneur, notre appui, notre maître, Mahomet, son serviteur, son ami, son prophète, qui a été dirigé dans la vraie voie, favorisé d'oracles divins, et distingué par des actes merveilleux. Que la bénédiction divine soit sur lui, sur sa postérité, sur ses femmes, sur ses disciples, sur ses califes orthodoxes, doués de doctrine, de vertus et de sainteté, et sur les ministres de son siècle, mais particulièrement sur les vicaires réels du prophète de Dieu, *Aboubekr,* le certificateur pieux; *Omar,* le discernateur pur; *Osman,* le possesseur des deux lumières (1), et *Ali,* le généreux, l'intègre; sur les deux grands *imams,* tous deux parfaits en doctrine et en vertu, distingués en science et en œuvres, illustres en race et en noblesse, résignés aux volontés du ciel et aux dé-

(1) C'est-à-dire de deux filles de Mahomet qu'il avait épousées.

crets du destin, patients dans les revers et dans les infortunes; les émirs, les princes de la jeunesse céleste, la prunelle des yeux des fidèles, les seigneurs des vrais croyants, à savoir Haçan et Hoçain, agréables à l'Éternel, à qui tous puissent également être agréables.

« O vous, assistants! ô vous, fidèles! craignez Dieu et soyez-lui soumis. Omar dit que l'envoyé de Dieu a proféré ces mots : *Point d'actions que celles qui sont fondées sur l'intention.* Le Prophète est véridique dans ce qu'il dit; il est véridique. Mahomet est l'ami de Dieu et le ministre des oracles célestes. Sachez que la plus belle des paroles est la parole de Dieu tout puissant, tout clément, tout miséricordieux. Écoutez son saint commandement : *Lorsqu'on fait la lecture du Coran, prêtez-y l'oreille avec respect et en silence, pour qu'il vous soit fait miséricorde!* J'ai recours à Dieu contre le démon chassé à coups de pierres. Au nom de Dieu clément et miséricordieux. En vérité, les bonnes actions effacent les mauvaises. »

Ici l'imam fait une pause, s'assied, récite tout bas différents versets du *Coran*, auxquels les muezzins, placés dans leur tribune, répondent en plain-chant : *Amen, amen.* Il se lève ensuite et dit :

« Par honneur pour son prophète, et par distinction pour son ami pur, ce haut et grand Dieu, dont la parole est ordre et commandement, dit : *Certes, Dieu et ses anges bénissent le Prophète.* O vous, croyants, bénissez-le, adressez-lui des salutations pures et sincères! O mon Dieu, bénis Mahomet, l'émir des émirs, le coryphée des prophètes, qui est parfait, accompli, doué de qualités éminentes; la gloire du genre humain, notre

Seigneur et le Seigneur des deux mondes, de la vie temporelle et de la vie éternelle! O vous, les amoureux de sa beauté et de son éclat, bénissez-le, adressez-lui des salutations pures et sincères! O mon Dieu! bénis Mahomet et la postérité de Mahomet, comme tu as béni Abraham et sa postérité! Certes, tu es adorable, tu es grand; sanctifie Mahomet et sa postérité, comme tu as sanctifié Abraham et sa postérité! Certes, tu es adorable, tu es grand. O mon Dieu! fais miséricorde aux califes orthodoxes, distingués par la doctrine, la vertu et les dons célestes dont tu les a comblés, qui ont jugé et agi selon la vérité et la justice. O mon Dieu! soutiens, assiste, défends ton serviteur, le sultan N. (1); perpétue son empire et sa puissance.

« O mon Dieu! exalte ceux qui exaltent la religion, et avilis ceux qui l'avilissent. Protége les soldats musulmans, les armées orthodoxes; et accorde-nous salut, tranquillité, prospérité, à nous, aux pèlerins, aux militaires, aux citoyens en demeure comme aux voyageurs sur terre et sur mer, enfin à tout le peuple musulman. Salut à tous les prophètes et à tous les envoyés célestes; louanges éternelles à ce Dieu créateur et maître de l'univers. Certes, Dieu ordonne l'équité et la bienfaisance. Il ordonne et recommande le soin des proches. Il défend les choses illicites, les péchés, les prévarications. Il vous conseille d'obéir à ses préceptes, et de les garder religieusement dans la mémoire. »

N. B. Après la prière, un prédicateur monte en chaire et prononce un sermon.

(1) L'imam nomme ici le souverain régnant.

KHOUTBA DE L'ID-FITR.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Louanges à Dieu! louanges, excellence, grandeur, gloire et puissance à lui; qu'il soit exalté! — Dieu est très-grand, Dieu est très-grand. — Il n'y a de Dieu que Dieu. — Dieu est très-grand, Dieu est très-grand. — Louanges à Dieu! — Qu'il soit exalté! ce Dieu qui dilate le cœur de ceux qui observent le jeûne, par l'effusion de la lumière de sa connaissance, de la foi; qui éclaire l'esprit de ceux qui le prient, en faisant luire pour eux le flambeau de sa direction, de la science des saints; qui promet aux fidèles, aux gens pieux, la jouissance des délices du Paradis; qui ouvre à ceux qui sont fidèles à l'observance du jeûne les portes de sa bénédiction, de sa miséricorde et de sa faveur. — Dieu est très-grand, Dieu est très-grand. — Il n'y a de Dieu que Dieu. — Dieu est très-grand, Dieu est très-grand; louanges à lui!

« Gloire à celui qui a fait descendre du ciel le Coran dans la plus excellente des nuits de Ramadan (1), nuit sacrée qu'il est plus méritoire de passer en prière que mille mois des siècles et des temps; nuit dans laquelle Dieu envoie les anges porter son salut de paix à tous les fidèles, aux vrais croyants, et leur accorde, dans son ineffable générosité, dans son inépuisable bonté, le pardon de toutes leurs fautes, soit vénielles, soit mortelles. — Dieu est très-grand, Dieu est très-grand; il n'y a de Dieu que Dieu; Dieu est très-grand, Dieu est très-grand.

(1) Le 19 de ce mois.

« Louanges à celui qui a promis aux fidèles observateurs du jeûne l'entrée du Paradis, par une porte que l'on nomme *Raïan* (1), par où n'entreront que ceux qui auront jeûné pendant le mois de *Ramadan*, et qui les fera jouir de toutes les délices de l'éternelle demeure ; de la vue des houris, des palais, des jeunes échansons qui embellissent ce séjour magnifique. — Dieu est très-grand, Dieu est très-grand ; il n'y a de Dieu que Dieu ; Dieu est très-grand, Dieu est très-grand ; louanges à lui !

« Gloire à celui qui a donné à la bouche des observateurs du jeûne une odeur plus suave que celle du musc et du safran, et qui s'est imposé l'obligation de les récompenser par l'abondance de ses grâces et de ses faveurs. Qu'ils seront heureux, ceux qui, au jour de la rencontre du miséricordieux (au jour du jugement), recevront la rétribution du bien qu'ils auront fait ! Qu'ils seront fortunés, les hommes et les génies qui jouiront du bonheur promis aux bonnes actions ! — Nous confessons qu'il n'y a de Dieu que Dieu seul, qu'il n'a pas d'associé. — Et nous confessons que Mahomet est son serviteur et son prophète (que Dieu soit propice et accorde le salut à lui, à sa famille et à ses compagnons).

« Sachez, ô croyants ! que ce jour-ci termine le mois de *Ramadan*, ce mois vénérable et sacré..... Oh ! combien nous devons être fâchés et affligés que le mois de *Ramadan* soit fini. — Hélas ! ses brillantes lumières se sont éclipsées (2) ; ses exercices ont cessé. Salut à toi, ô mois de

(1) Ce mot signifie *désaltéré* et *frais*.

(2) On veut peut-être parler ici des illuminations qui ont lieu durant les nuits de ce mois. — Voyez le *Tableau de l'Empire Ottoman* de M. d'Ohsson, t. III, p. 32.

paix et d'assurance ! — Salut à toi, ô mois de rémission et d'indulgence! Adieu, adieu, ô mois de repentance, de pardon et de délivrance du feu de l'enfer. — Adieu, adieu, ô temps sacré où sont descendues la miséricorde et la bénédiction du Roi protecteur et bienfaisant (1). »

N. B. Dans les mosquées de la Perses et des Indes, on récite ensuite des vers persans dont voici la traduction :

« O chagrin, ô affliction ! tu es passé, ô mois de *Ramadan !* Adieu ! mes yeux ne t'aperçoivent plus, ô mois de *Ramadan,* adieu !

« J'étais tout joyeux ; j'avais atteint le mois béni ; mais il faut aujourd'hui que, les yeux pleins de larmes, je te dise : ô mois de *Ramadan,* adieu !

« Helas ! dans ton cours, je suis resté plongé dans l'insouciance, je n'ai pas apprécié ta valeur ; je m'en aperçois trop tard ; il faut que je te dise : ô mois de *Ramadán,* adieu !

« En venant auprés de moi, tu as semé dans mon cœur le gain de l'amitié. Devrais-tu me quitter si tôt ? O mois de *Ramadan,* adieu !

« Dès l'instant que tu as eu le projet de t'éloigner, le repos m'a quitté, le chagrin s'est saisi de moi. O mois de *Ramadan,* adieu !

« Dans ton absence, mon cœur se livre à une douleur mortelle ; mes yeux répandent un torrent de pleurs comparable au *Jihoun* (2). Que vais-je devenir actuellement que tu me fuis ? O mois de *Ramadan,* adieu !

(1) Ceci fait allusion à la révélation du Coran, qui, ainsi que nous venons de le dire, a eu lieu le 19 de Ramadan.

(2) L'ancien *Bactrus* ou *Oxus.*

« Au milieu de la tristesse où je suis plongé, je pousse des gémissements plaintifs, je verse des larmes de sang. O mois de *Ramadan,* adieu !

« Malgré la faiblesse de mon corps, j'ai vu ta face avec plaisir, et je dis avec peine : ô mois de *Ramadan*, adieu !

« Mahomet, l'élu, l'ami, le chéri de Dieu, a dit bien souvent : O regret, ô sujet de soupirs..... ô mois de *Ramadan,* adieu ! »

« Dieu très-haut a voulu que les croyants lui consacrassent ce jour, et qu'il fût l'espérance des pécheurs qui reviennent à lui. — Faites du bien aux orphelins, aux pauvres et aux malheureux. — Le Prophète (que Dieu lui soit propice et lui accorde le salut) a dit : L'aumône pascale est d'obligation canonique (1) pour tout musulman libre, homme ou femme. Elle consiste à distribuer aux pauvres un demi-*sa* (2) de froment ou de raisins secs, ou bien un *sa* de dattes ou d'orge. — O notre Seigneur, fais-nous miséricorde; expie pour nous nos péchés, et fais-nous mourir avec les justes. — Demandez pardon à Dieu, pour moi et pour vous, et pour les fidèles présents; car le Très-Haut est bon, généreux, tout-puissant, juste, clément et miséricordieux. »

L'imam s'assied un moment, puis il se lève et dit :

« Louanges à Dieu ! louanges à Dieu ! Nous le louons, nous lui demandons son asssistance et son pardon. Nous croyons en lui ; nous espérons en lui ; nous nous réfu-

(1) Cette aumône doit se faire ce jour-là même.
(2) Le *sa* est de mille quarante dragmes.

gions vers lui, contre nos mauvais désirs et nos actions coupables. Personne ne pourra égarer celui que Dieu dirige ; personne ne pourra diriger celui qu'il égare. — Nous confessons que Mahomet est son serviteur et son Prophète. Que Dieu soit propice et accorde le salut à cet envoyé, à sa famille, à ses compagnons, et en particulier au premier de ses associés, au plus excellent des hommes vertueux, au plus parfait des émigrés (1) et des ansar, au *mahrem* (2) des secrets du premier des justes, au compagnon du Prophète dans la caverne, le meilleur des hommes après les prophètes, le prince des croyants, l'imam des fidèles, Aboubekr le véridique (que Dieu soit satisfait de lui) ; au plus équitable des compagnons du Prophète, à la crème des amis, au maître de la chaire, de la mosquée et du *mihrab* (3), au vieillard qui ne

(1) On sait que Mahomet, craignant pour sa vie, quitta la Mecque et s'enfuit à Médine, suivi de son beau-père Aboubekr. L'histoire raconte qu'il entra, toujours avec Aboubekr, dans une caverne, pour se soustraire à la fureur de ses ennemis près de l'atteindre. Cependant les Mecquois s'avançaient, et le célèbre Aboubekr tremblait de peur. « Va, s'écrie Mahomet, ne crains rien; Dieu est au milieu de nous. » En effet, ajoutent les historiens, Dieu permit que les Mecquois passassent outre, sans s'apercevoir que Mahomet s'était retiré dans cet antre. Les musulmans qui l'allèrent rejoindre dans sa retraite prirent le nom d'*émigrés*, et les Médinois celui d'*ansar* ou *auxiliaires*.

(2) Le nom de *mahrem* se donne aux proches parents devant lesquels seuls une femme peut quitter son voile. De là l'expression *mahrem des secrets*, pour indiquer un ami intime, un confident.

(3) Nom que l'on donne à une sorte de niche qui indique, dans les mosquées, la position de la Mecque, et conséquemment le côté où l'on doit se tourner en priant. — Les titres que l'on donne ici à Omar font allusion à des traits de sa vie qu'il serait trop long de rapporter. On peut consulter la *Biblioth. orient.* de d'Herbelot, à l'article *Omar*.

s'est jamais exprimé que conformément à la vérité et à la droiture, au prince des fidèles, Omar, fils de Khattab (que Dieu soit content de lui); au possesseur des deux lumières, à l'objet des splendeurs célestes, au plus noble des hommes et des génies, au démonstrateur des preuves, au compilateur du Coran, à l'ami du miséricordieux, à l'ennemi de Satan, au modeste et religieux prince des fidèles, Osman, fils d'Affan (que Dieu soit content de lui); au lion victorieux de Dieu, à l'objet bien-aimé des merveilles et des miracles du Très-Haut, à ce soleil radieux, à cette pleine lune, au compagnon du Prophète dans les malheurs, au prince des croyants, Ali, fils d'Abou-Taleb (que Dieu soit content de lui); et à ses deux fils, la prunelle de ses yeux, les deux imams, braves, excellents, vertueux, qui eurent le bonheur de mourir martyrs, victimes de l'injustice, qui furent agréables à Dieu, et à qui il fit miséricorde ; aux princes des jeunes habitants du Paradis, les émirs des croyants, Abou-Mohammed Haçan et Abou-abd-Allah Hoçaïn (que le Très-Haut soit satisfait d'eux) ; à leur mère, la première des femmes, Fatime-Zahra, fille du Prophète (que Dieu soit content d'elle); aux deux oncles paternels de l'apôtre de Dieu, dignes du respect des hommes, Hamzah et Abbas; enfin aux dix amis du Prophète, à qui il promit, de la part de Dieu, le salut éternel (1). »

(1) On les nomme les dix évangélisés; ce sont : *Aboubekr, Omar, Osman, Ali,* qui sont les quatre premiers califes; ensuite, Talha, Zohaïr ben Awam, Saad ben Abou-Ouakkas, Abd-ur-Rahman ben Aouf, Abou-Obaïda ben Djarrah, Saad ben Zaid, lesquels, joints à Hamzah et à Djafar, sont aussi les douze apôtres de Mahomet.

L'imam dit ensuite, en se tournant du côté droit :

« O mon Dieu, donne autant de bénédictions à Mahomet et à sa famille qu'il y a de fidèles qui te prient et qui observent le jeûne. »

Du côté gauche :

« O mon Dieu, donne autant de bénédictions à Mahomet et à sa famille qu'il y a de fidèles qui s'asseoient et qui se lèvent pour la prière, et bénis tous les prophètes et les envoyés célestes, les anges, les archanges, enfin tous les bons serviteurs de Dieu. Exauce nos prières, ô le plus miséricordieux des miséricordieux. »

L'imam se baisse :

« O Dieu ! fortifie l'islamisme et les musulmans, en faisant durer le règne de ton serviteur, qui espère en l'intercession de Mahomet, le sultan N. Que Dieu éternise son empire, qu'il étende sa bénigne domination sur les hommes !

« O mon Dieu ! soutiens ceux qui défendent la religion de Mahomet ; avilis ceux qui l'avilissent. »

Il se relève :

« O serviteurs de Dieu, Dieu vous ordonne l'équité et la bienfaisance envers les proches ; il vous défend le mal et tout ce que la loi réprouve ; il vous exhorte dans l'espérance que vous vous souveniez de ses leçons. — Oh ! souvenez-vous de Dieu, il se souviendra de vous ; invoquez-le, il vous exaucera. — Oh ! le souvenir de

Dieu est la chose la plus avantageuse, la plus belle, la plus excellente, la plus précieuse, la plus parfaite, la plus digne de vos soins. »

KHOUTBA DE L'ID-UZZUHA (1).

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Dieu est très-grand, Dieu est très-grand. Il n'y a de Dieu que Dieu. Dieu est très-grand, Dieu est très-grand ; louange à Dieu. Louanges à Dieu qui a ordonné aux fidèles de se réunir en cette fête dont il a fait une des marques caractéristiques de l'islamisme, et qu'il a distinguée avec honneur entre les jours, de même qu'il a distingué notre prophète Mahomet, l'élu, entre les prophètes et les envoyés célestes. — Dieu est très-haut, Dieu est très-haut ; il n'y a de Dieu que Dieu, Dieu est très-haut, Dieu est très-haut ; louanges à Dieu ! — Je confesse qu'il n'y a de Dieu que lui seul, et qu'il n'a pas d'associé. — Je confesse que Mahomet est son serviteur et son prophète. — Dieu est très-grand, Dieu est très-grand. — Il n'y a de Dieu que Dieu. — Dieu est très-grand, Dieu est très-grand ; louange à Dieu. — Gloire à celui qui voulut tenter Abraham son ami, en lui ordonnant de lui sacrifier son fils (2), et qui inspira à Ismaël (3) de se soumettre avec résignation aux dé-

(1) Cette fête est célébrée le 10 du mois *zî-hijjat* (ou des pèlerinages), et on y immole un animal en mémoire du sacrifice d'Abraham.

(2) Les sacrifices que les musulmans offrent à Dieu en ce jour sont en mémoire do celui d'Abraham.

(3) Les musulmans appliquent à Ismaël le que l'écriture dit du sacrifice d'Isaac. L'auteur musulman d'un catéchisme écrit en espa-

crets du ciel. — Dieu est très-grand, Dieu est très-grand. Il n'y a de Dieu que Dieu. Dieu est très-grand, Dieu est très-grand ; à lui soit la louange. — Dieu très-haut a dit (1) : Lorsqu'Ismaël fut parvenu à l'adolescence, Abraham lui dit : O mon fils, j'ai rêvé que je t'immolais ; que t'en semble-t-il ? — O mon père, dit Ismaël, fais ce qui t'est ordonné ; tu me trouveras, s'il plaît à Dieu, du nombre des gens patients. Lorsqu'ils étaient donc résolus l'un et l'autre, et qu'Abraham eut étendu Ismaël sur le front, pour le sacrifier, nous appelâmes Abraham : Tu as cru à la vision céleste, lui dîmes-nous.... Nous savons récompenser les bons.... Certes, nous t'avons fait subir une rude épreuve ; mais une hostie rachètera ton fils (2). — Dieu est très-grand : il n'y a de Dieu que Dieu ; Dieu est très-grand. Dieu est très-grand ; louanges à lui ! »

N. B. Dans les mosquées de la Perse et de l'Inde, on récite ensuite des vers persans que nous allons traduire ici :

« Une nuit, l'ami de Dieu était plongé dans un profond sommeil. Un songe s'offre à son imagination. Il entend une voix céleste qui lui ordonne d'offrir un sacrifice à l'Éternel. Le lendemain matin, il immole cent chameaux.

« La nuit suivante, cet homme respectable voit le

gnol, pour les Maures d'Espagne, dit à ce sujet : « Ceux qui disent que ce fut Isaac n'y entendent rien ; car, ajoute-t-il, cette tentation eut lieu avant la naissance d'Isaac, etc. » (Voyez les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XI, p. 325.)

Malheureusement pour les musulmans, le texte de l'écriture témoigne contre eux. (Voyez Genèse, XXII.)

(1) Ces mots équivalent à : On lit dans le Coran.

(2) Coran, XXXVII, 100-107.

même songe : il immole de nouveau cent autres chameaux. Une troisiéme fois, il avait à peine posé sa tête sur l'oreiller du repos, qu'il entend la même voix l'appeler et lui dire : Offre-moi un sacrifice. — O mon Dieu, s'écrie alors Abraham, je ne sais quel sacrifice peut t'être agréable ; j'ignore les secrets de la divinité. — Immole-moi promptement, répondit la voix, le mortel que tu aimes le plus. Ce témoignage de ta foi te sera avantageux. C'était le fils d'Abraham que la voix désignait ; il fallait que ce pére des croyants sacrifiât, dans la voie de Dieu, ce qu'il avait de plus cher au monde.

« Le saint patriarche appelle aussitôt Ismaël : Mon enfant, lui dit-il, Dieu m'a fait savoir en songe qu'il faut que je t'immole. — O mon père ! répond le pieux adolescent, me voilà prêt ; accomplis ce qui t'a été ordonné. Pose sans différer le couteau sur mon cou, et, si Dieu veut, tu verras que je suis du nombre de ceux qui connaissent la patience.

« Comme le père et le fils étaient pleinement résolus à exécuter ce généreux sacrifice, Abraham entendit encore une voix qui lui adressa ces paroles : Cet ordre n'était que pour t'éprouver.... Gabriel apparut à l'instant même, retira Ismaël de dessous le couteau du sacrifice, et mit à sa place un bélier gras qu'il avait apporté du ciel.

« C'est en mémoire de ce sacrifice que le sceau des Prophétes nous a recommandé d'offrir aujourd'hui des hosties à l'Éternel. »

« Sachez, ô mes auditeurs, que ce jour est un jour de fête pour les croyants, et un jour de menace pour

les infidèles et les démons. — C'est un jour saint d'entre les dix jours qui sont plus particulièrement consacrés aux bénédictions du ciel sur les pèlerins.

« Le fidèle qui, en ce temps fortuné, a eu le bonheur de faire le tour de la sainte maison de Dieu (1) est bien heureux; celui, au contraire, qui a été privé de cette faveur est bien à plaindre. Heureux celui qui a fait la station d'*Arafat* (2) ; malheureux celui qui n'a pu jouir de cette prérogative. — Heureux le croyant qui a fait la station de la vallée entre *Safa* et *Merva ;* malheureux celui qui n'a point observé ces rites augustes. — Heureux celui qui est allé à *Mina* (3), le huitiéme jour de Zou-Ihijja ; infortuné celui qui n'a pu avoir ce précieux avantage. Heureux celui qui a assisté au jet de pierres (4); malheureux celui qui n'a pu y prendre part. — Aujourd'hui vous devez vous curer les dents, vous laver le corps, faire usage de parfums (5), vous revêtir de vos plus beaux habits, mais ne point manger jusqu'après la priére. Il faut réciter le *Tekbir* à voix haute, dans le chemin, depuis la porte de la ville. Et depuis l'aurore du jour d'*Arafat*, veille de l'*Id-duha*, jusqu'au dernier

(1) Le temple de la Mecque.

(2) Mont près de la Mecque, où les pèlerins font une station la veille du *beïram*.

(3) Lieu près de la Mecque, où l'on offre les sacrifices qui ont lieu à l'époque du pèlerinage.

(4) Voyez les prières particulières au pèlerinage de la Mecque.

(5) Pendant le pèlerinage, les pèlerins sont tenus de prendre l'ihram ou *manteau pénitentiel*, sorte de vêtement composé de deux pièces de toile. Tant que le fidèle en est revêtu, il doit s'abstenir de toutes les œuvres mondaines et charnelles. Le jour de l'*Id-duha* il le quitte, et dès lors il n'est plus assujetti à aucune des prohibitions qui lui sont faites lorsqu'il en est couvert.

jour de cette fête (1), il faut que tous ceux qui prendront part à ces rites sacrés, qu'ils résident dans la ville ou qu'ils soient voyageurs, il faut, dis-je, qu'après chaque prière d'obligation qu'ils feront en commun, ils récitent les mots : Dieu est grand, Dieu est grand ; il n'y a de Dieu que Dieu. — Dieu est grand, Dieu est grand ; louanges à lui (2) !

« Il est aussi d'obligation canonique, en ces jours, pour tout musulman libre et qui n'est pas dans le besoin, d'offrir en sacrifice au Très-Haut ou un mouton, ou un bœuf, ou un chameau. Si cependant cette offrande le gênait, il pourrait s'unir avec six autres personnes pour l'offrande d'un bœuf ou d'un chameau. L'immolation d'un animal furieux, privé de cornes ou châtré, est légale; mais si l'animal est extrêmement maigre, s'il est borgne, aveugle ou boiteux, et s'il lui manque plus d'un tiers d'une oreille ou de la queue, il ne peut servir au sacrifice. Celui qui immole une victime doit en manger, et en distribuer au moins un tiers en aumône. Il doit la sacrifier de sa main, si rien ne l'en empêche ; autrement, il peut se faire remplacer dans cet acte.

« Le Prophète a dit : *Engraissez les victimes que vous offrirez à Dieu, car elles seront vos montures sur le pont* Sirat.

« Que Dieu nous bénisse tous dans l'auguste Coran ; que la lecture de ses versets sacrés produise toujours en nous un avantage spirituel. Oui, Dieu très-haut est

(1) Elle dure quatre jours.

(2) C'est la prière ou cantique nommé *tekbir-teschric* que tout fidèle est obligé de réciter, à la suite des cinq prières quotidiennes, durant ces jours de fête.

bienfaisant, généreux, roi juste, clément, miséricordieux. »

L'imam s'assied un moment, puis il se lève et récite la prière suivante :

« Louanges à Dieu ! Nous le louons ; nous sollicitons son secours ; nous lui demandons pardon ; nous croyons en lui ; nous nous confions en lui ; nous l'implorons contre nos inclinations vicieuses, contre nos mauvaises actions. Personne ne peut dévoyer celui que Dieu conduit : personne ne peut être le guide de celui que Dieu égare. Nous confessons qu'il n'y a de Dieu que Dieu seul ; qu'il n'a point d'associé. Nous confessons que Mahomet est son serviteur et son prophète, que Dieu lui soit propice et lui accorde le salut, ainsi qu'à sa famille et à tous ses compagnons ; et en particulier au premier de ses associés et au meilleur d'entre eux, le prince des croyants, Abou-Bekr le véridique (que Dieu soit content de lui) ; à celui qui s'est toujours exprimé conformément à la vérité et à la droiture, le prince des croyants, Omar, fils de Khattab (que Dieu soit satisfait de lui) ; à celui qui réunit les versets du Coran, le prince des fidèles, Osman, fils d'Affan (qu'il soit agréable à l'Éternel) ; au lion victorieux de Dieu, le prince des musulmans, Ali, fils d'Abou-Taleb (que Dieu soit content de lui) ; aux deux imams belliqueux qui eurent le bonheur de recevoir la couronne du martyre, les deux princes des croyants, Abou-Mohammed Haçan et Abou-Abd-Allah Hoçaïn (que Dieu en soit satisfait) ; à leur mère, la première des femmes, Fatime Zahra (que Dieu en soit content) ; à Hamzah et à Abbas, qui se conservèrent purs

au milieu des hommes, et aux six (1) autres personnages restants des dix (que le bon plaisir de Dieu soit sur eux tous).

« O mon Dieu ! donne autant de bénédictions à Mahomet et à sa famille qu'il y a de fidèles qui te prient et qui observent le jeûne. O mon Dieu ! donne autant de bénédictions à Mahomet et à sa famille qu'il y a de fidèles qui s'assoient et qui se lèvent pour la prière. Sois propice à tous les fidèles et à tous les envoyés célestes, aux anges et aux archanges, enfin à tous les bons serviteurs de Dieu. Exauce nos vœux, ô le plus miséricordieux des miséricordieux !

L'imam se baisse :

« O mon Dieu ! soutiens notre souverain actuel dans la pratique de la justice, de la libéralité, de la générosité et de la bienfaisance. Qu'il dissipe les ténèbres de l'infidélité, de la méchanceté et de la haine. O mon Dieu ! accorde ton secours à celui qui défend la religion de Mahomet, et prive de ton assistance celui qui la délaisse. »

Il se relève :

« O serviteurs de Dieu ! conduisez-vous d'une manière conforme à la droiture. Dieu vous ordonne d'observer l'équité et la bienfaisance, surtout envers vos parents pauvres ; il vous défend le mal, tout ce que la loi réprouve, tout ce qui n'est pas dans les limites de la

(1) On veut parler ici des dix évangélisés dont nous avons entretenu le lecteur dans une note précédente.

justice. Il vous avertit, dans l'espérance que vous vous rappeliez ses leçons. — Souvenez-vous du Très-Haut, il se souviendra de vous. Priez-le, il vous exaucera. — Oh ! le souvenir de Dieu est la chose la plus élevée, la plus avantageuse, la plus précieuse, la plus belle, la plus parfaite, la plus grande, la plus digne de nos soins. »

PRIÈRE POUR LES MORTS.

N. B. Les musulmans ne portent point les corps morts au temple, qui, disent-ils, est pour les vivants et non pour les morts. Les prières suivantes se font ordinairement dans la chambre où se trouve le défunt.

AVANT LA PRIÈRE FUNÈBRE.

« Le visage tourné vers la Mecque, je vais offrir à Dieu les quatre *tekbirs* de la prière funèbre, laquelle est d'obligation divine, dans la vue de rendre hommage à Dieu, de lui offrir des vœux pour le Prophète, et de prier pour ce mort (ou cette morte). Dieu est grand. »

SECOND TEKBIR.

« O mon Dieu ! reçois le tribut de mes louanges : que ton nom soit béni, que ta gloire soit exaltée, que ta puissance éclate. Il n'y a de Dieu que toi. — Dieu est très-grand. »

TROISIÈME TEKBIR.

« O mon Dieu ! accorde ta bénédiction et le salut éternel à Mahomet et à sa race, comme tu l'as fait en-

vers Abraham. O notre Seigneur ! tu es digne de louange et de gloire. »

QUATRIÈME TEKBIR.

« O mon Dieu ! fais miséricorde à tous les fidèles vivants et morts, présents et absents, petits et grands, hommes et femmes. O mon Dieu ! fais vivre dans l'islamisme ceux d'entre nous à qui tu conserves la vie, et mourir dans la foi ceux d'entre nous à qui tu donnes la mort.

« Distingue ce mort par la grâce du repos et de la tranquillité, par la grâce de ta miséricorde et de ta satisfaction divine. O mon Dieu ! ajoute à sa bonté s'il est du nombre des bons, et pardonne sa méchanceté s'il est du nombre des méchants. Accorde-lui paix, salut, accès et demeure auprès de ton trône éternel. Sauve-le des tourments de la tombe et des feux de l'éternité. Accorde-lui le séjour du paradis en la compagnie des âmes bienheureuses. O mon Dieu ! convertis son tombeau en un lieu de délices égales à celles du Paradis, et non en fosse de souffrances semblables à celles de l'enfer. Nous t'en conjurons par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des êtres miséricordieux ! »

POUR UN ENFANT MORT.

« O mon Dieu ! fais que cet enfant soit notre précurseur dans la vie éternelle, et un gage de notre félicité céleste. Permets qu'il soit notre ardent intercesseur auprès de toi. Nous t'en conjurons par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux. »

A LA VUE DU CERCUEIL.

« Dieu est très-grand, Dieu est très-grand. — Voici ce dont l'Éternel nous a entretenus par la bouche de son Prophète. — O mon Dieu ! augmente en nous la foi en toi et la soumission à tes commandements. Il n'y a de Dieu que Dieu seul : il n'a point d'associé. — A lui appartiennent le règne et la louange. — Il donne la vie et la mort. Il est vivant et immortel. Le bien est dans ses mains. Il peut tout. — O mon Dieu ! bénis-nous au moment de notre mort, et accorde-nous le bonheur éternel ensuite. »

AU MOMENT DE L'INHUMATION.

« Nous exécutons ceci au nom de Dieu et par sa grâce ; dans la voie de Dieu, et conformément au culte du Prophète de Dieu. »

N. B. Après l'inhumation, le maulawi appelle trois fois le mort par son nom, puis il récite le

TELKIN (1).

« O serviteur (ou servante) de Dieu, lorsque les deux anges (2) viendront à toi de la part de Dieu, ne conçois aucune crainte, aucune inquiétude ; réjouis-toi au contraire, et exprime distinctement de bouche ta ferme

(1) Le *Telkin* des Schia, qu'on trouve dans les *Observ. on the musulm. of India*, t. I, p. 131 et suiv., diffère un peu de celui-ci.

(2) Suivant les musulmans, ces deux anges, nommés Munkir et Nékir, interrogent les hommes aussitôt après leur mort sur leur religion, etc., et, selon leurs réponses, ils leur font souffrir diverses sortes de tourments en attendant le jugement de Dieu.

croyance en ces termes : Je confesse qu'il n'y a de Dieu que Dieu seul, qu'il n'a point d'associé. Je confesse que Mahomet est son serviteur et son prophète. Dis bien que tu as reconnu Dieu pour ton Seigneur, l'islamisme pour ta religion, Mahomet (que Dieu lui soit propice et lui accorde le salut) pour ton prophète, le Coran pour ton guide, la Caaba pour ta *quibla* (1), les fidèles pour tes frères; que tu sais que Dieu récompensera le bien et punira le mal ; que le paradis est réservé aux bons et l'enfer aux méchants ; que tu crois fermement à l'indubitable résurrection à venir, au jour où le Très-Haut rappellera à la vie les hommes ensevelis dans les tombeaux. »

PRIÈRE QUE L'ON DOIT DIRE EN PASSANT PRÈS D'UN TOMBEAU.

« Que la paix soit sur toi, ô un tel, fils d'un tel ! — Que Dieu vous fasse miséricorde, comme il l'a faite à votre Prophète, sur qui soient les bénédictions du ciel. »

PRIÈRE POUR DEMANDER A DIEU LA RÉMISSION DES PÉCHÉS D'UN FIDÈLE MORT.

(On doit la faire debout auprès de son tombeau.)

« Louange à Dieu, qui seul survit à tous les êtres, à Dieu dont le règne est le seul qui ne passera point. Je confesse qu'il n'y a de Dieu que lui seul, qu'il n'a point d'égal, qu'il est unique, éternel, simple, seul, qu'il n'a ni femmes ni enfants. Je confesse que Mahomet est son serviteur et son prophète. Que Dieu accorde pour nous une récompense digne de sa grandeur à Mahomet, notre prophète illettré. »

(1) Ou *lieu de direction*. On sait que les musulmans prient toujours le visage tourné vers la Caaba ou temple de la Mecque.

PRIÈRES POUR L'ENTERREMENT DES SCHIITES OU IMAMIENS.

Après avoir récité la profession de foi schiite, le maulawi dit :

« O fils d'Adam N., voilà quels sont les guides. Or, lorsque les deux anges envoyés de Dieu très-haut et très-grand viendront auprès de toi, ils te demanderont : « Quel est ton Seigneur? quel est ton prophète? quelle est ta foi? quel est ton livre ? quelle est ta *quibla ?* quels sont tes guides (imams) ? » Tu dois répondre ce qui suit: « Dieu très-glorieux est mon Seigneur, l'islamisme ma foi, le Coran mon livre, la Caaba ma *quibla,* les douze imâms, savoir : 1, Ali, fils d'Abu Talib ; 2 et 3, Haçan et Hoçaïn ; 4, Huçaïn Zaïn ul Ahidîn ; 5, Mohammed Bakir ; 6, Jafar Sadic ; 7, Muça Kasîm ; 8, Ali Riza ; 9, Muhammed ul Jawwad ; 10, Ali ul Hudah (1); 11, Haçan ul Askarî ; 12, enfin Muhammed Mahdi, que nous attendons comme une preuve à notre croyance, tous ceux-là sont mes guides dans la foi. Ils sont mes intercesseurs ; je les aime et je déteste leurs ennemis dans le monde terrestre et dans l'éternité. »

Le maulawi dit ensuite :

« Reconnais comme une vérité, ô N., que le Dieu que nous adorons est unique, qu'il est grand et glorieux, très-haut et puissant, qu'il est le Seigneur de tous, le seul vrai Dieu.

« Sache aussi que Mahomet est le plus excellent des

(1) Je ne réponds pas de l'orthographe de ce mot; je ne le trouve que dans les *Observ. on the musul. of India,* par Mir Haçan Ali, à qui j'emprunte ces prières des schiites.

messagers de Dieu ; qu'Ali et ses successeurs Haçan, Hoçaïn, etc., sont les meilleurs guides ; que ce qui a été révélé à Mahomet est vrai ; la mort est vraie ; l'interrogatoire de Munkir et de Nékir est vrai ; la fin ou la ruine du monde est vraie ; le pont Sirât est vrai ; la balance est vraie ; l'examen du livre est vrai ; les cieux et la terre sont vrais ; l'enfer est vrai ; le jour du jugement est vrai. Il n'y a pas de doute à avoir sur ces choses. Sache, de plus, que Dieu très-grand et très-glorieux ressuscitera les morts de leurs tombeaux. »

FATIHA ou FORMULES DE PRIÈRES

POUR DEMANDER A DIEU QUELQUE GRACE PAR LE MÉRITE DES SAINTS.

FATIHA DE L'ILLUSTRE MAHOMET, ASILE DE LA PROPHÉTIE (QUE DIEU LUI SOIT PROPICE ET LUI ACCORDE LE SALUT).

« O mon Dieu ! daigne, en faveur du premier des humains, de la plus excellente de tes créatures, de cet apôtre, don de ta miséricorde envers les hommes, du plus parfait des enfants d'Adam, du complément des révolutions des siécles, d'Ahmed, ton élu, de Mahomet, ton prédestiné (que je te prie de combler de tes bénédictions, ainsi que sa race, ses compagnons et sa famille), daigne, dis-je, m'accorder la grâce que je sollicite de ta bonté. »

Le fidèle lira ensuite la surate Fatiha (la Ire), et la surate Ikhlas (la CXIIe). (V. p. 229 et 233.)

FATIHA (SUNNITE) DES QUATRE PREMIERS CALIFES.

« O mon Dieu, en considération de l'intercesseur des pécheurs au jour du jugement, Aboubekr le véridique, le pieux, ainsi que de ses cheveux blancs; en considération d'Omar le réparateur, le pieux, ainsi que de sa justice; en considération d'Osman le possesseur des deux lumières, le pur, ainsi que de sa libéralité; en considération d'Ali l'agréé, le parfait, ainsi que de son courage et de sa générosité, accorde-moi mes demandes (1). »

AUTRE.

« O mon Dieu, par la véracité d'Aboubekr et par son califat, par la fermeté d'Omar et sa qualité de beau-frère du Prophète, par l'illustration d'Osman et sa libéralité, par la parenté d'Ali et sa bravoure, par la noblesse de Fatime et son honorable extraction, par le martyre de Haçan et sa belle vie, par la gloire de Hoçaïn et son martyre, je te supplie de m'accorder toutes mes demandes. »

FATIHA DU VÉNÉRABLE ALI (QUE DIEU SOIT CONTENT DE LUI).

« Que Dieu daigne, en faveur de cette âme pure, le frontispice du livre de la nature, la couture de la page de la création, le premier des humains après les prophètes, l'astre des mortels auquel fait allusion ce verset du Coran : *L'homme a-t-il existé un instant sur la terre, sans que nous nous soyons souvenu de lui* (2)? le joyau

(1) Voyez le texte dans Reinaud, *Mon. musulm.*, t. II, p. 143.
(2) Surate LXXVI, I.

FATIHA (SUNNITE) DE SAINTE AÏCHA (FEMME DU PROPHÈTE).

« O mon Dieu, je te supplie, par la pénitence d'Ève et par son repentir, par la fuite d'Agar et par ses offrandes, par la foi d'Alia (femme de Pharaon) et par son martyre, par la pureté de Marie et par Celui à qui elle donna le jour, par l'intercession de Khadijà et par sa libéralité, par la véracité d'Aïcha et par son attachement au prophète, de m'accorder ce que je demande (1). »

FATIHA DU KANDOURI (2).

« Que l'Éternel arrose de la pluie de sa faveur la terre qui couvre le corps de l'ornement et de la couronne des femmes chastes et pudiques, la bienheureuse Fatime ; des saintes Rocaia (3), Hanifah (4), Khadijé, Hafsa (5), Zénab (6), Aïcha (7), et de toutes les saintes femmes, et qu'il daigne les admettre dans son saint paradis. »

Dans l'intention d'obtenir les grâces qu'il demande, le fidèle récitera la Ire surate et la CXIIe.

(1) Voyez le texte dans Reinaud, *Mon. musulm.*, t. II, p. 128.

(2) Mot persan, synonyme du mot arabe *sofra, nappe* de cuir. Il est ici employé pour désigner une fête musulmane en l'honneur de Fatime, à laquelle les femmes les plus vertueuses peuvent seules prendre part. On ne permet à aucun homme de voir les offrandes qu'elles font à cette occasion à la fille du Prophète. (*Shakespear's, Hind. Dict.*, p. 647.)

(3) Fille du Prophète.

(4) Seconde femme d'Ali.

(5) Femme du prophète.

(6) Autre femme de Mahomet.

(7) La plus chérie des femmes du Prophète. (Voyez l'*Exposition de la Foi musulmane*, p. 145.)

FATIHA DES DEUX IMAMS HAÇAN ET HOÇAIN (QUE DIEU SOIT SATISFAIT D'EUX).

« Que l'Éternel daigne accepter les vœux que je forme pour le repos de l'âme glorieuse des deux braves imams, des deux martyrs bien-aimés de Dieu, les innocentes victimes de la méchanceté, les bienheureux Abou Mohammed el-Haçan et Abou Abd-Allah el-Hoçaïn; et pour tous les douze imams, les quatorze purs (1) et les soixante-douze martyrs de la plaine de Kerbela (2). »

Le fidèle lira ensuite la Ire et la CIIe surate.

FATIHA DU PROPHÈTE (KHIZR OU ÉLIE).

« Pour obtenir la pureté du cœur, et les bénédictions de celui qui exauce les vœux des mortels, et qui seul peut éloigner d'eux tous les maux, je m'appuie sur les mérites du Khwaja Khizr, le grand prophète Élie. »

Le fidèle lira dans cette intention la surate Fatiha.

FATIHA POUR LES TRÉPASSÉS.

« O mon Dieu ! daigne, en faveur des esprits purs qui environnent ton trône ; en faveur de ton prophète

(1) Mahomet, Fatime et les douze imams. (Voyez les *Voyages de Chardin*, édit. de M. Langlès, t. IX, p. 487.) — Ceux qu'on nomme les dix évangélisés sont : Aboubekr, Omar, Osman, Ali, Talha, Zobéir, Saad, Saïd, Abd-Alrahman, Amer. Ceux qu'on nomme les cinq corps (purs) sont : Mahomet, Ali, Fatime, Haçan et Hoçaïn.

Enfin, ceux qu'on appelle les cinq gens du manteau (ahl-aba) sont : Mahomet, Ali, Fatime, Haçan et Hoçaïn. (Voyez au surplus Reinaud, *Mon. mus.*, t. II, p. 121.)

(2) Voyez la *Bibliothèque orientale* aux mots *Kerbela* et *Houssain*. Les Persans célèbrent une fête en mémoire du martyre d'Hoçaïn le 10 du mois de *moharram*.

élu Mahomet, et en faveur aussi des mérites qu'a pu acquérir l'âme du défunt N.; daigne, dis-je, faire luire sur son tombeau le jour de ta miséricorde et de ta faveur ; daigne arroser la terre qui couvre son corps de la pluie de ta grâce, et lui accorder le paradis pour demeure. Accorde la même faveur à tous les trépassés qui ont rendu le dernier soupir dans le sein de l'islamisme. »

La Ire et la CXIIe surate.

FATIHA DU SCHAB-I BARAT (1).

« O notre Dieu ! par les mérites de la lumière de l'apostolat N. S. Mahomet, fais que les lampes que nous tenons allumées en cette sainte nuit soient pour les trépassés un gage de la lumière éternelle que nous te prions de faire luire sur eux. O Dieu, daigne les admettre dans le séjour de l'inaltérable félicité. »

Le fidèle dira dans cette intention la Ire et la CXIIe surate.

FATIHA QUE L'ON DOIT DIRE LORSQU'ON A FINI DE LIRE LE CORAN EN ENTIER.

« O mon Dieu, fais parvenir le mérite de la lecture du Coran que je viens de faire au prophète arabe illettré, à la pleine lune qui a lui dans les ténèbres de l'ignorance, à la lumière de la direction, à celui qui a mérité d'approcher du trône du Trés-Haut, au prince des envoyés célestes, au Seigneur des croyants anciens et nouveaux, à l'avocat des pécheurs et des rebelles, à notre

(1) Le quatorzième jour du mois de *schaban*, particulièrement consacré à prier et à faire des offrandes pour les morts.

seigneur maître et patron, au médecin de nos fautes, et à notre intercesseur auprès de Dieu, notre bien-aimé Abou-Cacem Mahomet, que Dieu soit propice et accorde le salut à lui, à sa famille, à ses enfants, à ses compagnons, à ses femmes, à ses disciples, à sa race, et à toutes les saintes personnes de sa maison. O Éternel! bénis tous tes prophètes, et ceux qui les ont secondés dans leurs travaux apostoliques; donne-leur le paradis pour éternelle demeure. Accorde-nous aussi cette même grâce, ô le plus miséricordieux des êtres (1). »

La Ire et la CXIIe surate.

PRIÈRE NOMMÉE DOUROUD.

« O mon Dieu! sois propice à Mahomet et à sa famille. Accorde ta bénédiction, ta paix et ton salut à tous tes prophètes et envoyés; à tes saints anges, et à tous tes bons serviteurs. Exauce-nous dans ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des êtres (2). »

LE CHAPELET MUSULMAN (*Tasbih*).

N. B. Il est composé de quatre-vingt-dix-neuf grains, et d'un dernier grain plus gros que les autres. Sur chacun des premiers, les musulmans récitent un des noms ou attributs de Dieu (3), et, sur le dernier, le mot *Allah*, Dieu.

(1) On trouvera d'autres fatiha de quelques saints particuliers à l'Inde dans mon mémoire sur la *Relig. musul. dans l'Inde.*

(2) C'est ici que se termine la traduction des prières extraites de l'*Hidayut ool-Islam.*

(3) Il est bon d'observer qu'en arabe chacun des attributs est exprimé par un seul mot, excepté cependant le quatre-vingt-deuxième et le quatre-vingt-troisième; mais, dans ma traduction, j'ai été forcé de me servir quelquefois de périphrases.

Voici cette liste que l'on pourrait appeler aussi *Litanies :*

O clément !
O miséricordieux !
O roi !
O saint !
5 O sauveur !
O protecteur !
O défenseur !
O auguste !
O monarque absolu !
10 O superbe !
O créateur !
O auteur de la nature !
O formateur de l'univers !
O toi qui pardonnes nos offenses !
15 O vainqueur !
O libéral !
O conservateur !
O victorieux !
O toi qui connais tout !
20 O toi qui tiens tout sous ta puissance !
O immense !
O toi qui abaisses les superbes !
O toi qui élèves les humbles !
O toi qui honores !
25 O toi qui avilis !
O toi qui entends !
O toi qui vois !
O juge !
O juste !
30 O aimable !

O savant !
O grand !
O toi qui fais grâce !
O reconnaissant !
35 O élevé !
O très-haut !
O gardien !
O toi qui nourris !
O vengeur !
40 O sublime !
O généreux !
O observateur !
O toi qui exauces les vœux !
O vaste !
45 O sage !
O toi qui nous aimes !
O glorieux !
O cause des causes !
O témoin !
50 O vérité !
O administrateur !
O fort !
O stable !
O maître !
55 O objet de nos louanges !
O toi qui tiras les êtres du néant !
O calculateur !
O toi qui ressuscites !
O toi qui donnes la vie !
60 O toi qui donnes la mort !
O vivant !

O permanent !
O inventeur !
O digne de tout honneur !
65 O unique !
O immortel !
O puissant !
O toi à qui rien n'est impossible !
O toi qui existe avant tous les siècles !
70 O toi qui subsisteras après le temps !
O le premier des êtres !
O l'ancien des jours !
O éternel !
O invisible !
75 O apparent !
O notre patron !
O bienfaisant !
O toi qui acceptes le repentir !
O toi qui nous justifies !
80 O toi qui punis !
O bénin !
O souverain de la nature !
O possesseur de gloire et de majesté !
O équitable !
85 O toi qui nous réuniras tous au jour du jugement !
O riche !
O toi qui enrichis !
O seigneur !
O toi qui éloignes le mal !
90 O toi qui permets qu'il arrive !
O auteur de tout bien !
O lumière !

O guide !
O merveille !
95 O immuable !
O héritier universel !
O directeur !
O patient !
O doux !
100 O Dieu !

L'ES-SALAT (prière pour Mahomet).

N. B. C'est un cantique que les muezzins de presque toutes les mosquées chantent au haut des minarets des mosquées une heure avant l'aurore.

« Salut et paix à toi, ô envoyé de Dieu ! Salut et paix à toi, ô ami de Dieu ! Salut et paix à toi, ô Prophète de Dieu ! Salut et paix à toi, ô la meilleure des créatures de Dieu ! Salut et paix à toi, ô lumière du trône de Dieu ! »

LE SALA.

N. B. Espèce d'hymne que les muezzins des grandes mosquées chantent sur le haut des minarets, le vendredi, à dix heures du matin.

« Hâtez-vous de venir à la prière, avant que le temps soit écoulé. Hâtez-vous de venir à la pénitence, avant que la mort vous surprenne.

« Seigneur Dieu ! en ce jour, ni biens, ni enfants ne sont d'aucune utilité, hors le retour à Dieu avec un cœur sincère.

« Seigneur Dieu! la victoire vient de Dieu; le triomphe est accordé par lui. O Mahomet! donnes-en la bonne nouvelle aux vrais croyants.

« Salut à toi, qui es le prince des anciens et des modernes. Salut au plus auguste de tous les prophètes et de tous les envoyés célestes, et louanges à Dieu, maître souverain de l'univers. »

PRIÈRES PARTICULIÈRES

AU PÈLERINAGE DE LA MECQUE (1).

En sortant de sa maison, le pèlerin doit réciter le fatiha, et dire ensuite :

« Il n'y a qu'un seul Dieu ; je lui demande son secours et son assistance pour tout le temps de mon voyage. »

Puis il prendra congé de sa famille en disant :

« Que Dieu conserve votre foi et votre croyance, et qu'il fasse réussir toutes vos affaires.

« Qu'il vous conserve et vous protége ; qu'il vous préserve de tout mal ; qu'il vous pardonne vos fautes,

(1) Voyez des détails sur ce pèlerinage dans l'ouvrage de M. d'Ohsson, cité plus haut, dans les *Voyages d'Ali-Bey, El-Abassy,* et dans le *Recueil des rits et cérémonies du pèlerinage de la Mecque,* par J. Galland, d'où j'ai tiré quelques-unes des prières suivantes, et toutes celles du pèlerinage de Médine.

et qu'il vous comble de biens, quelque part que vous alliez. »

En mettant le pied dans la rue, il récitera la

SURATE DE LA PUISSANCE (XCVII).

Donnée à la Mecque, composée de cinq versets.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Nous t'envoyâmes le Coran dans la nuit de la puissance (1). Qui te fera connaître le prix de cette nuit glorieuse ? Elle est plus précieuse que mille mois. Elle fut consacrée par la venue des anges et de l'esprit (2). Ils obéirent aux ordres de l'Éternel, et apportèrent des lois sur toutes choses. La paix accompagna cette nuit jusqu'au lever de l'aurore. »

« Dieu est grand ; je me confie à Dieu ; il n'y a de puissance et de protection qu'en Dieu. »

En montant à cheval :

« Louanges soient rendues à Dieu qui m'a donné cette monture ; qu'il soit béni de me l'avoir procurée. Louanges soient rendues à Dieu de nous avoir donné la vraie foi, et de nous avoir fait la grâce de nous envoyer son prophète Mahomet (sur lequel soient les prières et les saluts les plus parfaits). Que Dieu me préserve des difficultés et des incommodités du voyage, des visages tristes et abattus, et de tous les accidents qui pour-

(1) La vingt-septième nuit de la lune de Ramadan.
(2) C'est-à-dire l'ange Gabriel.

raient arriver à ma famille, à mes biens et à mes enfants. Mon Dieu, fais-moi la grâce de voyager dans ce monde, et de ne jamais m'écarter de ton obéissance tant que j'y serai. »

En arrivant au gîte :

« Mon Dieu, fais-moi trouver un gîte de bénédiction ; tu es, Seigneur, le meilleur de tous les gîtes.

« Au nom de Dieu, je me confie en Dieu, et me sers de ses paroles pour me préserver de tout le mal qui a été créé. Le salut soit sur Noé dans ce monde et dans l'autre ; la paix soit sur lui. Mon Dieu, fais-moi jouir de tous les avantages de ce gîte, et préserve-moi de tout le mal qui peut s'y trouver. »

En partant du gîte :

« Louanges soient rendues à Dieu qui m'a préservé de la lassitude et de tous les malheurs qui pouvaient m'arriver. Mon Dieu, fais-moi parvenir en sûreté à un autre gîte, comme tu m'as retiré de celui-ci sain et sauf. »

PRIÈRE QUE L'ON DIT A LA FIN DU NAMAZ.

« O mon Dieu ! je suis dans la disposition de m'acquitter du pèlerinage ; accorde-moi cette grâce, et que mon action te soit agréable. »

CANTIQUE NOMMÉ TELBIYÉ.

« Me voici à ton service, ô mon Dieu ! et prêt à obéir à tes ordres. Tu es unique, ô mon Dieu ! Il n'y a point

d'association en toi. Me voici prêt à te servir et à obéir à tes ordres. Oui, les louanges sont pour toi, les grâces dérivent de toi, l'univers entier est à toi. Il n'y a point d'associé avec toi. »

PRIÈRE QUE L'ON RÉCITE EN ENTRANT DANS LA VILLE DE LA MECQUE.

« O mon Dieu! c'est ici ta région sainte. J'ai articulé les paroles de ton culte. Ta parole est la vérité même. Celui qui entre dans ce temple y trouve son salut. O mon Dieu! préserve du feu ma chair et mon sang, et sauve-moi de ta colère au jour de la résurrection de tes serviteurs. »

PRIÈRE QUE L'ON DOIT RÉCITER AU PREMIER ASPECT DU TEMPLE (*Caaba*).

« Grand Dieu! grand Dieu! grand Dieu! ô mon Dieu! le salut de paix est en toi; le salut de paix est de toi. Vivifie-nous, Seigneur, par le salut de paix, et fais-nous entrer dans la maison du salut. O mon Dieu! augmente la sainteté, la majesté et la grandeur de ta maison. O mon Dieu! agrée ma componction, pardonne mes offenses, efface mes péchés! ô Dieu de miséricorde! ô Dieu de munificence! »

En entrant dans le temple :

« Au nom de Dieu et de la doctrine de l'apôtre de Dieu. Grâces au Seigneur qui m'a conduit à la sacrée *Caaba*. O mon Dieu! ouvre pour moi la porte de ta clémence et de ta miséricorde; ferme devant moi celle du crime et de l'infidélité. »

Auprès de la pierre noire (1) :

« Au nom de Dieu ! grand Dieu ! ô mon Dieu ! je crois en toi, je crois en ton livre, je crois en ta parole, je crois en tes promesses. J'observe les pratiques et les œuvres de ton prophète. O mon Dieu ! ce temple est ta maison, ta demeure, ton sanctuaire ; c'est le séjour du salut. J'ai recours à toi ; sauve-moi des feux de l'éternité. »

Autre prière devant la même pierre :

« O mon Dieu ! que ta clémence me fasse miséricorde. J'ai recours au créateur de cette pierre sacrée, pour qu'il me délivre des dettes de mes crimes, des misères de ce monde, de l'oppression et des souffrances de la tombe. »

En passant devant la porte du temple :

« O mon Dieu ! ta maison est grande : ta face est bienfaisante. Tu es le plus miséricordieux de tous les êtres. Sauve-nous du feu éternel et du démon qui a été chassé à coups de pierres. Préserve du feu ma chair et mon sang. Sauve-moi des tourments au dernier jour, et délivre-moi des peines temporelles et éternelles. »

Devant la station d'Abraham, *mécam Ibrahim* (2) :

« C'est là le lieu de celui qui par ton moyen s'est préservé du feu (3).

(1) Pierre vénérée par les Arabes depuis les temps les plus anciens. Mahomet ne crut pas devoir proscrire l'espèce de culte qu'on lui rend : les pèlerins sont tenus de la baiser respectueusement.

(2) Ou *la chambre d'Abraham*. On y voit la pierre qui, dit-on, servit de marchepied à ce patriarche lors de la construction de la Caaba.

(3) Voyez la note de la page 235.

« Mon Dieu, pardonne-moi, aie compassion de moi; fais-moi miséricorde, et passe par dessus tout ce que tu sais de moi: tu es le cher et l'honorable par excellence. Seigneur, sanctifie mon pèlerinage; récompense mon zèle, pardonne-moi mes fautes, et fais fructifier mes bonnes œuvres; je me préserve par toi de ceux qui te donnent des compagnons; des infidèles, des doutes, de l'hypocrisie, des dissensions, des mauvaises créatures, des mauvais visages, et des malheurs qui peuvent arriver à mes biens, à ma famille et à mes enfants. »

En passant devant l'angle de l'Irac :

« O mon Dieu! préserve-moi de l'esprit d'incertitude, de malice, de sédition; des vices, des mœurs perverses, et de tous les mouvements de la jalousie, de l'avarice et de la concupiscence. »

En passant devant la gouttière d'or (1) :

« O mon Dieu! couvre-moi de l'ombre de ton trône auguste, au jour où il n'y aura d'ombre que ton ombre, de divinité que ta divinité. O le plus miséricordieux des êtres! ô mon Dieu! rafraîchis-moi avec la coupe de Mahomet, sur qui soit paix et salut, et avec un breuvage qui puisse étancher ma soif pour jamais. »

En passant devant l'angle de Syrie :

« O mon Dieu, rends mon pèlerinage digne de toi, qu'il te soit agréable; pardonne-moi mes péchés, soutiens

(1) Ce fut le sultan Ahmed I qui fit fabriquer cette gouttière. Il y en avait auparavant une en argent que Soliman I avait envoyée un siècle auparavant.

mes travaux; bénis mes entreprises. O Dieu saint! O Dieu clément! efface les péchés que tu connais en moi. O Dieu très-saint et miséricordieux. »

En passant devant l'angle de l'Yémen :

« O mon Dieu! j'ai recours à toi; daigne me sauver de l'infidélité, de l'indigence, des tourments de la tombe, des supplices de la vie et de la mort, des afflictions temporelles et éternelles. »

En passant devant l'angle de la pierre noire :

« O Seigneur! donnez-nous ce qui nous est avantageux dans ce monde et dans l'autre. Sauve-nous et des tourments du feu, et des tourments de la tombe.

En touchant les rideaux du temple :

« O Seigneur de cette antique maison, délivre-moi du feu et du diable exécrable.

« Mon Dieu, préserve-moi de tout mal; fais que je sois content des biens que tu m'as donnés, et bénis-les; fais-moi la grâce de t'honorer et de te servir comme tu le mérites. »

PRIÈRE QUE L'ON DIT SUR LA COLLINE DE SAFA.

« Il n'y a de Dieu que Dieu. Il est seul; il est unique. Il n'y a point d'association en lui. L'univers entier est à lui. Les louanges sont pour lui. C'est lui qui donne la vie; c'est lui qui donne la mort. Il est le Dieu vivant et immortel. La félicité est entre ses mains, et sa puissance s'étend sur toutes choses: il n'y a de Dieu que

Dieu. Ne rendez de culte à nul autre qu'à lui. Soyez les obvervateurs de sa loi et de sa doctrine, et ne vous laissez jamais corrompre par les discours pervers des infidèles. »

Dans la vallée qui est entre Safa et Merva, on dit aussi :

« O Dieu ! fais-moi miséricorde, et efface les péchés que tu connais en moi. O Dieu très-saint et très-clément ! »

A Muzdélifé (1), les pèlerins récitent en corps cette prière :

« O mon Dieu ! préserve du feu ma chair, mon sang, mes os et tous mes membres. O le plus miséricordieux des êtres miséricordieux. »

En jetant des pierres (2) dans la vallée, on récite ces paroles :

« Au nom de Dieu. Dieu est grand, en dépit du démon et des siens. — Rends, ô mon Dieu ! les travaux de mon pèlerinage dignes de toi et agréables à tes yeux. Accorde-moi le pardon de mes offenses et de mes iniquités ! »

En buvant de l'eau du puits de *Zemzem* (3), le pèlerin dit cette prière :

« O mon Dieu ! je te demande des sciences utiles, des biens abondants et des remédes pour tous les maux. »

(1) Une des stations du pèlerinage de la Mecque.

(2) L'objet de cette pratique est de retracer la fidélité d'Abraham aux ordres de Dieu. Selon les Orientaux, ce patriarche, traversant ces lieux pour aller immoler son fils, y chassa à coups de pierres le démon, qui lui suggérait de ne point obéir à Dieu. De là les musulmans donnent au démon l'épithète de *lapidé*.

(3) Ou l'*eau qui murmure ;* c'est le puits que l'ange fit découvrir à Agar. (*Genèse*, XXI, 19.)

PRIÈRE D'ADIEU.

« Mon Dieu, fais-moi la grâce que ce ne soit pas aujourd'hui la dernière fois que je visite ta sainte maison : tu es tout-puissant. Seigneur, tu m'as fait la grâce de venir ici dans ton pays où tu m'as protégé ; tu m'as accordé toutes les grâces nécessaires pour accomplir les cérémonies de ton pélerinage. Si tu es content de moi, rends-moi aussi content ; et si tu ne l'es pas, je t'assure, avant mon départ d'ici, que je te préfère, toi et ton saint temple, à toutes les choses du monde ; que tu es l'unique objet de mes désirs. Seigneur, accorde-moi la santé et la grâce de ne point errer dans la foi ; change en bien les maux dont je suis menacé ; enrichis-moi de ton obéissance pendant toute ma vie ; comble-moi des biens de ce monde et de l'autre, car tu es tout-puissant. »

PRIÈRES PARTICULIÈRES

AU PÈLERINAGE DE MÉDINE (1).

En découvrant la ville, le pèlerin doit dire :

« Seigneur, voici la maison sacrée de ton prophète et de ton envoyé Mahomet, sur qui soient ton salut et ta paix. Fais-moi la grâce qu'elle me soit une sauvegarde

(1) Le pèlerinage de Médine est une pratique de surérogation.

contre le feu, les peines éternelles et le compte terrible que j'aurai à te rendre au jour du jugement. »

En entrant dans la ville :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux, le salut et la paix de Dieu soient sur la nation du Prophète. Seigneur, fais-moi la grâce d'entrer et de sortir de ce lieu avec toute la décence requise ; et, en récompense de cette visite, fais que je sois honoré et puissant. »

En entrant dans la mosquée :

« Mon Dieu, pardonne-moi mes péchés, et ouvre-moi les portes de ta miséricorde. »

Auprès du tombeau du Prophète, le fidèle dira :

« La paix soit sur toi, Mahomet !
« La paix soit sur toi, envoyé de Dieu !
« La paix soit sur toi, élu de Dieu !
« La paix soit sur toi, ami de Dieu !
« La paix soit sur toi, personnage digne de louanges !
« La paix soit sur toi, favori de Dieu !
« La paix soit sur toi, distributeur des grâces !
« La paix soit sur toi, mon imam !
« La paix soit sur toi, le dernier prophète !
« La paix soit sur toi, qui nous as apporté de bonnes nouvelles !
« La paix soit sur toi, apôtre !
« La paix soit sur toi, le plus honorable des enfants d'Adam !
« La paix soit sur toi, prince des envoyés de Dieu !

« La paix soit sur toi, sceau des prophètes !

« La paix soit sur toi, envoyé du maître des créatures !

« La paix soit sur toi, sur ta postérité, sur tes compagnons et tes chastes femmes, qui sont les mères des vrais croyants !

« Je te fais des remercîments plus grands que ceux qu'ont faits à Dieu un prophète pour sa nation et un apôtre pour sa tribu. Que la paix de Dieu soit sur notre seigneur Mahomet, soit que l'on en fasse mention dans ses priéres, ou que l'on y manque. Je professe, ô envoyé de Dieu, que l'apostolat t'a été donné, que tu as semé la vraie foi, que tu as donné des conseils salutaires aux nations, que tu as dévoilé les obscurités, et que tu as marché si droit dans les voies du Seigneur, qu'il t'a gratifié de la science certaine.

« Nous sommes venus te visiter en troupe, ô envoyé de Dieu, des pays les plus éloignés, pour exécuter tes commandements. Je te salue et te prie d'intercéder pour moi auprès de Dieu, car mes fautes sont grandes et mes péchés en grand nombre ; mais tu es un intercesseur qui obtiens tout ce que tu demandes.

« Dieu a dit : Si les hommes, après avoir péché, me demandent pardon, et que mon envoyé intercéde pour eux, ils me trouveront tout miséricordieux (1).

« Je suis venu ici chargé de péchés ; intercède auprès de Dieu, et obtiens-moi de lui la grâce de mourir dans ta loi et de ressusciter dans ta compagnie. Intercession, intercession, intercession, ô envoyé de Dieu !

(1) *Coran*, IV, 67.

Le pèlerin dira ensuite en s'adressant à Aboubekr, dont le corps repose auprès de celui du Prophète :

« Je te salue, successeur de l'envoyé de Dieu, et son compagnon dans ses expéditions et dans ses voyages.

« Le salut soit sur toi qui as été l'enseigne et l'étendard de ceux qui ont accompagné le Prophète dans ses guerres et dans sa fuite.

« Le salut soi sur toi, confident de l'envoyé de Dieu, sur qui soient le salut et la paix.

« Je témoigne que tu ne t'es pas égaré de ses voies ni de sa loi, que tu as toujours suivi la justice et la vérité, que tu as assisté les veuves et les orphelins, et accompli les œuvres de piété. Que Dieu te récompense pour nous, pour son envoyé, et pour tous les autres prophètes. Seigneur, fais-moi la grâce de mourir dans l'amitié d'Aboubekr, et de me trouver au jour de la résurrection avec lui et avec ton prophète Mahomet, sur qui soient ta paix et ta bénédiction. »

En s'adressant à Omar, dont le corps repose aussi auprès de celui du Prophète :

« Le salut soit sur toi, personnage du plus parfait discernement; du bras duquel Dieu s'est servi pour répandre la foi. Dieu soit parfaitement satisfait de toi. »

En s'adressant à ces deux saints califes :

« Le salut soit sur vous deux qui dormez dans la compagnie du Prophète, sur qui soient la bénédiction et la paix de Dieu. Le salut soit sur vous deux, amis de l'envoyé de Dieu, sur qui soient la paix et la bénédiction

de Dieu. Nous sommes venus visiter notre Prophète, notre modèle de justice (1), et le mortel du plus parfait discernement (2). C'est par votre canal que nous nous adressons à l'envoyé de Dieu, sur qui soient sa paix et sa bénédiction. »

(1) Aboubekr.
(2) Omar.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LES PARTICULARITÉS

DE LA RELIGION MUSULMANE DANS L'INDE

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LES PARTICULARITÉS

DE LA RELIGION MUSULMANE

DANS L'INDE

D'APRÈS LES OUVRAGES HINDOUSTANIS.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

La religion des Hindous attire généralement l'attention des savants qui s'occupent de l'Inde et des voyageurs qui, après en avoir parcouru les belles provinces, communiquent au public les fruits de leurs recherches. Il n'en est pas ainsi du culte musulman dans l'Inde, qui fut néanmoins pendant plusieurs siècles la religion du gouvernement d'une très-grande partie de la presqu'île en deçà du Gange soumise au sceptre du Mogol, et qui est encore aujourd'hui professé par plusieurs souverains et par vingt-cinq millions d'habitants de cette vaste con-

trée, où il fait journellement des progrès. Les savants en ont peu parlé ; aussi ignore-t-on généralement quel y est précisément l'état de cettte religion, quelles en sont les particularités. Ce manque de données positives se fait surtout sentir à ceux qui veulent lire les ouvrages hindoustanis et persans écrits dans l'Inde, et déchiffrer les inscriptions des monuments musulmans de cette belle partie du monde. On y trouve en effet des allusions fréquentes à des usages religieux qu'aucun auteur n'a décrits, à des personnages qu'aucune biographie n'a fait connaître. D'Herbelot et les écrivains qu'il a mis à contribution pour sa *Bibliothèque orientale* ne servent de rien ; il faut recourir à d'autres sources. Pour remplir en partie la lacune que je signale, j'ai entrepris le travail que je soumets aujourd'hui aux amis de l'Inde. J'ose espérer qu'ils y trouveront quelques renseignements nouveaux sur une religion dont je me suis attaché à faire connaître la doctrine soit exotérique, soit ésotérique (1).

Qu'il me soit seulement permis de citer sur la religion musulmane ce qu'en disent en somme les musulmans eux-mêmes :

« Lorsque les sectateurs de Jésus se furent éloignés de la bonne voie pour se plonger dans l'hérésie et l'incrédulité en soutenant que Jésus était le Fils de Dieu,

(1) L'exotérique, par les ouvrages reproduits dans ce volume : *Doctrine et devoirs de la religion musulmane, Exposition de la foi musulmane* et *Eucologe musulman ;* l'ésotérique, par la publication des allégories morales ou, pour mieux dire, mystiques d'Azz-eddin el Mocaddéci, et du *Mantic unttaïr* de Fariduddin Attar.

le Très-Haut rejeta leur culte et suscita un grand prophète parmi les Arabes, lui mit le sceptre dans la main droite et le Coran dans la gauche, afin de convertir à la seule véritable religion les peuples dispersés sur la surface de la terre. Transporté d'un saint zèle, ce prophète, nommé *Muhammad,* c'est-à-dire « le glorifié, » travailla fortement à extirper le polythéisme et l'infidélité. Également puissant en paroles et en œuvres, il employa les exhortations et les miracles. Sa sainte religion prend tous les jours plus d'extension, et nous espérons que dans la suite des temps, elle sera la seule régnante dans les sept climats du monde, comme elle est la seule véritable qui puisse procurer le salut (1). »

Maintenant, voici l'indication sommaire des principaux ouvrages hindoustanis d'où j'ai tiré les matériaux de ce mémoire. Ces ouvrages sont les suivants :

1° *Bârah mâça,* ou *les douze mois,* poème didactique par Kâzim Alî Jawan, auteur du roman de *Sacontala,* etc. Dans ce poème, qui ressemble beaucoup à celui des fastes d'Ovide et de notre poète français Lemierre, Jawan s'est surtout attaché à décrire avec exactitude les fêtes de l'Inde musulmane ; et comme son ouvrage est moderne, ayant été écrit peu de temps avant sa publication à Calcutta en 1812, il présente l'état actuel de la religion musulmane dans l'Inde. On n'avait rien encore traduit jusqu'ici de cet ouvrage.

2° *Araïsch-i mahfil* (2), ou Statistique et histoire de l'Hindoustan par Mir Scher Ali Afsos, à qui on doit aussi

(1) Les *Mille et une Nuits,* histoire de la princesse Amîna.
(2) C'est-à-dire *l'ornement de l'assemblée.*

un diwan estimé, dont la Bibliothèque de la Compagnie des Indes à Londres possède un exemplaire, une traduction élégante du Gulistan et du Pend-nameh de Saadi, etc. La première partie seulement de l'*Araïch-i mahfil* a été imprimée à Calcutta en 1808; mais l'ouvrage entier existe en manuscrit dans la Bibliothèque du collége de Fort-William, à Calcutta. Après avoir fait la description d'une province, d'une ville, d'un village, Afsos ne manque pas de parler des vertueux personnages qui y ont vécu ou qui y sont ensevelis. C'est ainsi qu'il passe en revue les principaux saints vénérés dans l'Inde musulmane, et son travail mérite d'autant plus de confiance, que l'auteur paraît éclairé et libre des préjugés qui aveuglent souvent ses coréligionnaires. Il commence par avertir dans sa préface qu'il n'a parlé de la plupart de ces saints que pour suivre l'ouvrage qui a servi de base à son travail (1) : « Les deux mondes (le présent et le futur) seraient, dit-il, pleins de saints, que je ne reconnaîtrais pour patron qu'Ali, l'élu de Dieu (2). »

Plusieurs des personnages dont parle Afsos ont été

(1) Afsos veut parler du *Khulâçat uttawârikh* ou *ul'Hind*, qu'il est loin d'avoir servilement traduit. Voyez ce que j'ai déjà dit de cet ouvrage dans mes *Rudiments*, p. 16, et dans le *Journal asiatique*, t. VIII, p. 239 et suiv. A l'époque où je traçai ce dernier article, je n'avais pas en ma possession cet ouvrage, dont j'ai depuis ce temps acheté un manuscrit. Je n'en parlai donc que d'après des notes que j'avais recueillies; sans cela je n'aurais pas dit qu'il s'étend jusqu'à la mort d'Aurang-zeb, puisqu'il ne va que jusqu'au moment où Dara-Scihkoh, frère d'Aurang-zeb, fut pris, en 1069 (1659).

(2) *Araïsch-i mahfil*, p. 5. On voit par ce vers seul, qui est persan, et apparemment une citation, qu'Afsos était *schiite*.

ses contemporains, et il en a connu quelques-uns (1), ce qui est un gage précieux d'exactitude.

Les morceaux qui ont rapport avec les matières traitées dans ce mémoire n'avaient jamais non plus été traduits jusqu'ici.

3° *Diwân-i* (2) *Walî*, ou Recueil des poésies de Schah Wali-Ullah, *Père de la poésie hindoustanie* (*Bâbâ-é-rekhta*), comme le nomment ses compatriotes (3). Wali était du Guzarate et vivait dans la dernière moitié du XVIIe siècle. Son diwan fait le pendant de celui de Moténabbi en arabe, de Hafiz en persan, et de Baki en turc. On n'en avait jamais rien traduit avant moi, et, chose étonnante, il était encore inédit lorsque je l'ai publié, quoiqu'on ait imprimé à Calcutta et ailleurs un grand nombre d'ouvrages hindoustanis bien moins remarquables. Ce fut la lecture de ce diwan qui enflamma d'ardeur poétique Afsos, dont je viens de parler, et lui

(1) Tels sont Schah Gulam Culb-uddin d'Allahabad, aussi célébre par ses poésies que par son éminente piété (*Ar. mahf.*, p. 82); Kammal Schah Mohammed Afzal, de la même ville, auteur de deux diwans ou recueils de poésies, l'un persan et l'autre hindoustani, contemplatif rénommé (*Ib.*, p. 83); Maulavi Roschan Ali, aussi religieux que savant, alors professeur en chef d'arabe au collége de Fort-William (*Ib.*, p. 93).

(2) Un diwan est proprement un recueil de *gazals*, dont les rimes parcourent graduellement toutes les lettres de l'alphabet. Le gazal est un petit poème que l'on ne saurait mieux comparer qu'au sonnet italien. Il se compose de six à douze vers qui ont une même rime. Le sujet est ordinairement érotique ; mais très-souvent l'amour physique n'est qu'un voile pour cacher l'amour spirituel, qui est à l'envi célébré par tous les poétes musulmans. Dans le dernier vers du gazal, le poète à soin de placer son nom, et c'est ce qui fait la difficulté et le charme de ce genre de composition.

(3) Gilchrist, *Hindoostane philology*, p. 484.

donna le désir d'écrire dans sa langue maternelle (1), à laquelle plusieurs de ses compatriotes ont longtemps préféré une langue morte pour eux, comme autrefois en Europe, où le latin usurpait tous les droits des langues nationales.

4° *Diwân-i Faïz,* ou Recueil des poésies de Mohammed Sadr-uddin, dont le surnom poétique ou *Takhallus* est *Faïz*. Cet ouvrage est inédit, et on n'en avait jamais rien traduit jusqu'ici.

5° *Hidâyat-ul-Islâm* (2), ou Eucologe musulman en arabe, en persan et en hindoustani, imprimé à Calcutta en 1804, le même dont j'ai donné la traduction sous le titre d'*Eucologe musulman*, en omettant les *fâtiha* (3) des saints musulmans de l'Inde; mais ces prières m'ont été aujourd'hui utiles pour mon travail.

6° *Gul-i magfirat* (4), ou Histoire des martyrs musulmans depuis Mahomet jusqu'à la mort de Huçaïn à Karbala, par Mir Haïdar Bakhsch Haïdari, imprimée à Calcutta en 1812, et qui n'avait jamais été traduite lors de l'impression de la première édition de ce mémoire, mais qui l'a été depuis ce temps par le savant chanoine Bertrand, pour qui la connaissance de l'hindoustani n'est que très-accessoire à celle qu'il possède des langues anciennes de l'Asie.

7° Collection de proverbes hindoustanis formant la deuxième partie de l'excellent ouvrage intitulé : *A collection*

(1) Préface du *Bâg-i urdû,* traduction du Gulistan, p. 14.
(2) C'est-à-dire *le Guide de l'islamisme.*
(3) On trouvera plus loin l'explication de ce mot.
(4) A la lettre : *la Rose du pardon.*

of proverbs and proverbial phrases in the persian and Hindoostanee languages. Ces proverbes, accompagnés d'une traduction fidèle et de notes intéressantes par feu Thomas Roebuck, savant orientaliste, ami et collaborateur du docteur Gilchrist, ont été publiés à Calcutta par le célèbre indianiste H. H. Wilson.

Je ne parle pas ici des ouvrages que je n'ai cités qu'en passant, tels que le poème de Mir Haçan intitulé *Sihr-ul-bayân* (1), chef-d'œuvre d'esprit et de goût, un des ouvrages les plus remarquables de la littérature hindoustanie; les poésies de Mir Taki, dont j'ai fait connaître un fragment (2), etc.

J'ai donc à décrire, d'après les ouvrages que je viens d'indiquer, les fêtes propres à l'Inde musulmane, et aussi les solennités usitées en Perse ou même dans tout le monde musulman, mais que distinguent dans l'Inde des cérémonies particulières.

Je ne dirai rien du jour spécial consacré chaque semaine par les musulmans au culte de Dieu, c'est-à-dire du vendredi. On doit seulement savoir que ce n'est pas un jour de repos comme chez les Juifs et les chrétiens le samedi et le dimanche, mais qu'on y suspend seulement le travail pendant le service spécial de ce jour-là, dont j'ai donné les prières et les formules des prônes dans l'*Eucologe musulman* (3). Le jeudi est con-

(1) C'est-à-dire *la magie de l'éloquence.*

(2) « Les conseils aux mauvais poètes. »

(3) Des voyageurs qui ont assisté à la prière publique du vendredi, et qui ont pu voir l'imam en chaire appuyé sur un sabre, se sont peut-être imaginé que c'était pour indiquer le mode de propagation dont on croit communément que se sont servis les musul-

sidéré dans l'Inde comme la vigile du vendredi ; de là vient qu'on le nomme *Juma'rât* ou *Jumérât*, « la nuit ou soir du vendredi, » et qu'on prêche dans les mosquées, en préparation du lendemain.

Je parlerai, au contraire, de quelques pratiques superstitieuses nées du contact des musulmans avec les Hindous ; je donnerai enfin la biographie de plusieurs saints musulmans très-célèbres dans l'Inde, mais inconnus hors de ses limites, et dont quelques-uns sont vénérés par les Hindous aussi bien que par les musulmans.

Ce qui frappe surtout dans le culte extérieur des musulmans de l'Inde, c'est l'altération qu'il a subie pour prendre la physionomie indigène ; ce sont ces cérémonies accessoires et ces usages peu conformes ou contraires à l'esprit du Coran, mais qui se sont établis insensiblement par le contact des musulmans avec les Hindous ; ce sont enfin ces nombreux pélerinages aux tombeaux de saints personnages dont quelques-uns ne sont pas même musulmans, et les fêtes demi-païennes instituées en leur honneur.

En effet le culte de Mahomet était trop simple pour un pays où domine une religion allégorique et idolâtrique qui parle aux sens et à l'imagination plutôt qu'à l'esprit et au cœur ; aussi les fêtes musulmanes s'y sont-elles surchargées de cérémonies païennes, et y ont-elles pris un appareil fastueux. Les pélerinages ne sont pas em-

mans pour propager leur religion. Il n'en est rien cependant : cet usage n'existe que dans les villes prises d'assaut, pour indiquer qu'elles ont été réduites par la force des armes ; et c'est tellement une affaire de simple cérémonial, qu'à défaut d'une épée d'acier, on se sert souvent d'une épée de bois.

preints de la sévérité qui distingue celui de la Mecque et de Médine; on dirait que ce sont ceux des Hindous (1).

Il s'élève bien de temps en temps dans l'Inde des réformateurs qui veulent ramener leurs coréligionnaires aux vraies doctrines du Coran. Le plus célèbre, Saïyid Ahmad, périt il y a quelques années les armes à la main pour défendre ses idées rénovatrices (2). En 1836, un autre réformateur s'éleva à Madras et trouva des oreilles disposées à l'entendre (3). Enfin, la secte des Wahabis, ou puritains musulmans, a pénétré dans l'Inde et y a fait des progrès, surtout depuis ces dernières années.

Voici sur les musulmans de l'Inde une note très-intéressante de Mir Schahamat Ali qui a donné dans le *Journal de la Société royale asiastique de Londres,* t. XIII, p. 310 et suivantes, la traduction du *Tacwiyat ulimân* « la fortification de la foi, » traité religieux célèbre, écrit en hindoustani par le maulawi Ismaïl, un des chefs de la secte des Wahabis, dans l'Inde :

« Les chefs de Lakhnau (5) et de Murschidabad sont de la secte des schiites, tandis que ceux de Haïderabad, du Carnatic, de Bhopal, de Tonk, de Delhi et de Bhawalpur sont de celle des sunnites. La majorité des musulmans de l'Inde appartiennent à cette dernière secte. Les

(1) *Araïsch-i mahfil,* p. 179, 180.

(2) Sur ce personnage, voir mon *Hist. de la littérat. hind.*, et le *Journ. asiat.*, avril 1838.

(3) *Asiatic journal,* 1836, p. 150.

(4) Sur cet ouvrage, voir mon *Hist. de la Littér. hind.*

(5) Le *Calcutta Magazine,* numéro de décembre 1845, dit que les musulmans de la province d'Aoude, dont Lakhnau est la capitale, sont tous schiites.

ismaéliens (1) sont en majorité à Bombay et à Surate, et les Bhuras en font partie. Toutefois, tous les musulmans, surtout les femmes, ont généralement dans l'Inde plus de vénération pour la mémoire de Haçan et de Huçaïn que pour celle de Mahomet et des premiers califes. L'usage, considéré comme hérétique par les sunnites stricts, de promener des Tazias à l'anniversaire de la mort des deux imams dont il s'agit, est très-répandu dans l'Inde, et s'y opposer serait considéré par les musulmans ignorants comme une impiété. Cet usage est aussi suivi par beaucoup d'Hindous, surtout par les Mahrattes. Le muharram est célébré dans le Décan et en Malwa avec plus d'enthousiame encore que dans le reste de l'Inde. On fait dans toutes les villes, à cette occasion, de grands préparatifs, comme s'il s'agissait d'une fête de réjouissance et non des cérémonies d'un deuil. Les musulmans de l'Inde tiennent tellement à observer ces rites, qu'ils s'imaginent que l'existence de l'islamisme en dépend ; toutefois, les prédications du maulawi Ismaïl y ont fait renoncer un certain nombre..... »

Il n'y a proprement que deux fêtes parmi les musulmans sunnites, celle de la rupture du jeûne de *Ramadan, 'Id fitr*, et celle des *victimes, 'Id curbân,* nommée aussi dans l'Inde *Bacar'Id, fête du taureau* ou simplement *'Id,* la *fête* par excellence, laquelle est établie en mémoire du sacrifice d'Ismaël (2). Les *schiites* en ont quelques-unes de plus, mais elles n'étaient pas encore suffisantes pour des contrées habituées à la multiplicité

(1) Branche des schiites.

(2) On sait que, selon les musulmans, c'est Ismaël et non Isaac qu'Abraham voulut sacrifier.

des fêtes hindoues. Aussi en a-t-on établi de nouvelles, que sunnites et schiites s'empressent de célébrer, et auxquelles prennent souvent part les Hindous eux-mêmes. Telles sont entre autres les solennités consacrées à la mémoire des *pirs* ou saints, qui sont pour les musulmans de l'Inde ce que les *Déotas* sont pour les Hindous, et les promenades continuelles qu'on fait à leurs tombeaux, particulièrement les jeudis, et à quelques-uns les vendredis (1).

En lisant la description que je vais bientôt donner de chacune de ces fêtes, on croira souvent qu'il s'agit de fêtes hindoues. Telle est par exemple la solennité du *ta'ziya* ou *deuil*, établie en commémoration du martyre de Huçaïn, laquelle est semblable en bien des points à celle du *Durga pujâ* que les Hindous célèbrent dans le mois de Katik (octobren-ovembre) en l'honneur de *Durgâ*, déesse de la mort, épouse de *Siva* ou *Mahadéo*. Le *ta'ziya* dure dix jours comme le *Durga pujâ*. Le dixième jour, les Hindous précipitent dans la rivière la statue de la déesse au milieu d'une foule immense, avec un grand apparat et au son de mille instruments de musique (2) ; la même chose a lieu pour les représentations du tombeau de Huçaïn que l'on jette ordinairement à la rivière (3) avec la même pompe. On verra, dans la description qui sera

(1) Chaque vendredi, beaucoup de jeunes élégants se rendent au tombeau de Pir Jalil, près de Lakhnau, pour se promener et se divertir, tandis que nombre d'individus du bas peuple y viennent conduits par la dévotion, et offrent au saint du *kichrî* (mets composé de pois et de riz bouillis ensemble), des vesces et de l'huile amère, c'est-à-dire de graine de moutarde. (*Ar. mahf.*, p. 100.)

(2) *Araïsch-i mahfil*, p. 133.

(3) Shakespeare, *Dict.*, p. 251.

donnée de cette fête et de plusieurs autres, que les musulmans ont adopté, dans leurs cérémonies religieuses, des usages tout à fait indiens. Telles sont ces processions bruyantes qui rappellent celles de *Jaganâth* (1) et des autres pagodes, où des troupes de bayadères (2) et de courtisanes, cortége peu édifiant, mais indispensable dans toutes les solennités indiennes, accompagnent les dévots. Les oblations offertes par les musulmans en l'honneur de leurs saints sont les mêmes que chez les Hindous ; elles consistent surtout en riz, en beurre clarifié et en fleurs.

Parmi les fêtes dont j'ai à parler, les unes n'ont jamais été décrites ; les autres l'ont été, spécialement par Chardin, qui a parlé aussi de plusieurs dont je n'ai pas à entretenir le lecteur (3), soit parce qu'elles ne sont pas connues dans l'Inde, soit parce que je n'ai rien trouvé à leur sujet dans les ouvrages hindoustanis que j'ai été à même de consulter. Toutefois, celles dont on trouve la description dans Chardin et d'autres écrivains se distinguent, dans l'Inde, comme je l'ai déjà dit, par des pra-

(1) Temple bâti, il y a quatre mille ans, par le rajah Indra-saïn, dans la ville de Parsotam, province d'Orissa (*Ar. mahf.*, p. 143.)

(2) Ce mot, que nous avons adopté dans notre langue, est le portugais *bailadeira*. Ces danseuses ont plusieurs noms en hindoustani; les plus usités sont *Râmjanî*, c'est-à-dire gentille, *nâuchi*, danseuse, et *kanchani*, qui est le plus commun, et qui, selon Bernier (*Voyag.*, XI, p. 59), signifie dorée, de *kanchan*, or.

(3) Telle est la fête de *Sar o tan*, la tête et le corps, célébrée le 20 *safar*, en mémoire du prétendu miracle arrivé à la tête d'Ali, qui, selon quelques schiites, se rejoignit à son corps quarante jours après avoir été coupée. (Voy. les *Voyages de Chardin*, édit. de Langlès, t. IX, p. 67.)

tiques et des cérémonies particulières, et ainsi il a fallu en faire nécessairement mention.

La tolérance indienne est venue diminuer dans l'Inde le fanatisme musulman. Là sunnites et schiites n'ont point entre eux cette animosité qui divise les Turcs et les Persans; ils vivent ordinairement en bonne intelligence et prennent même part, à peu d'exceptions près, aux mêmes fêtes religieuses.

Il est inutile de s'étendre ici sur les deux principales sectes qui divisent les musulmans. On peut comparer la première au culte catholique et la seconde au protestant, et non d'une manière inverse, comme l'a fait Langlès dans une note de son édition de Chardin (1). Ces deux sectes divisent les musulmans de l'Inde; mais, comme je viens de le dire, elles n'excitent généralement entre eux aucune animosité (2). Quelques musulmans même sont pour ainsi dire sunnites et schiites en même temps. Ainsi le célèbre poète Wali loue d'abord en peu de mots les quatre premiers califes Aboubekr, Omar, Othoman et Ali; puis, au long et emphatiquement, Ali et ses fils, Haçan et Huçain, qu'il nomme les *imams du monde.*

Ces deux sectes ont fourni l'une et l'autre à l'église musulmane de l'Inde des saints spécialement honorés par les musulmans de leur secte, mais qui

(1) T. VI, p. 173.

(2) Cependant, lors de la fête de *Moharram*, la police croit quelquefois, par mesure de précaution, devoir obliger les sunnites à ne pas sortir de leurs maisons, de crainte que quelques schiites fanatiques ou dans un état d'ivresse ne se portent envers eux à des voies de fait. (*Asiatic Journal*, XXVII, 355.)

ne laissent pas de l'être aussi par ceux de la secte opposée.

Ce sont les *sunnites* ou « traditionnaires » qui, se considérant orthodoxes, nomment *schiites* (1) ou dissidents les musulmans de la secte d'Ali, qui se donnent eux-mêmes le nom de *'Adaliya,* « défenseurs de la justice, » et qui dans l'Inde sont plus ordinairement nommés *Imâmiyah,* « Imamiens, » c'est-à-dire *partisans des imams.* On les nomme aussi *Ali-Mardân,* « les gens d'Ali (2), » et *Haïdarî,* du mot arabe *Haïdar,* « lion, » qui est appliqué à ce prophète, dont le titre honorifique est *lion de Dieu.*

On sait que les schiites n'admettent pas la *Sunna* ou tradition relative aux actions de Mahomet, reçue par les sunnites ; mais ils admettent comme eux les paroles de Mahomet ou *hadîs,* nom qu'on donne en général aux dits et préceptes des prophètes, mais spécialement à ceux de Mahomet. La science des hadîs est très-difficile, parce qu'il ne suffit pas de savoir le sens des paroles dont il s'agit, mais on doit de plus indiquer ce qui en prouve l'authenticité (3).

A côté des pratiques minutieuses empruntées au caractère indien, doit se placer la dévotion ridicule vouée par les musulmans de l'Inde à certains monuments apocryphes, ou à des reliques fantastiques. Et pour faire quelques citations, tels sont deux grands tombeaux situés à Faïzabad, chacun de la longueur de sept à

(1) Proprement : « séparatistes, sectaires, hétérodoxes. »

(2) *Voyages de Bernier,* t. I, p. 14.

(3) Voir à ce sujet la dissertation de Zehnî Efendi sur la science des Turcs, traduite par Galland.

huit gaz (1), où le peuple, s'imaginant que Seth et Job (2) sont ensevelis, se rend là en foule les jeudis pour réciter des *Fatiha* (3). Tel est le tombeau de *Lamech* ou *Lamag*, père de Noé, qui se trouve, dit-on, à Ali-chang, village de Caboul, et qui, dit-on encore, a donné le nom de *Lamagan* (4) au district où ce village est situé. Telle est la prétendue trace du pied de Mahomet, *cadam-ischarif*, qui se voit près de Bénarès, non loin du palais d'Aurang-zeb et de l'étang nommé *Bachas Mochan*, où beaucoup de gens de toutes les classes se rendent aussi par dévotion le jeudi (5). Tel est enfin le beau,

(1) Mesure de la valeur de trois pieds.

(2) Il y a un autre tombeau de Job près de *Huléh*, ville sur le bord de l'Euphrate. (Voy. Langlès, *Voyages de l'Inde à la Mecque*, par Abd-ulkarim, p. 126.)

(3) *Ar. mahf*, p. 95. *Gulzât-i Irâm*, de *Mir Haçan*. Dans un itinéraire illustré que j'ai traduit du persan à la prière de feu M. de la Roquette, on indique ce tombeau (car il paraîtrait que les deux tombeaux étant contigus paraissent n'en former qu'un) comme étant à trois parasanges de Dehli. Les pieds de ces saints personnages sont au midi, et leur visage est tourné du côté de la Mecque.

(4) *Ar. mahf.*, p. 205. L'auteur de l'*Ayeen Akbery* dit la même chose; mais ce nom se prononce aussi *lagman*, ce qui détruit la prétendue étymologie. De ce mot dérive *lagmani*, qui indique la langue particulière à ce district. (Voy. Hamilton, *East-India Gazetteer*, II, 133.)

(5) *Araïsch-i mahfil*, p. 88. Une autre empreinte du pied de Mahomet se voit dans la ville de Cattack. Elle est gravée sur une pierre apportée de la Mecque et renfermée dans une châsse octogone. On montre auprès de Narraïngang, dans le Bengale, une troisième trace du pied de l'apôtre arabe très-vénérée par les dévots musulmans, qui vont la voir en grand nombre de Dacca et des villes adjacentes. Une cinquième empreinte donne de la célébrité à une mosquée de Gour; enfin des vestiges pareils, aussi fabuleux que les autres, ne sont pas très-rares dans d'autres lieux de l'Inde. (Hamilton, *East-India Gazett.*, I, 472; II, 292.)

mais ridicule monument de *Cuddapah* (1), érigé en 1135 de l'hégire (1723 de J.-C.) pour un poil de la barbe de Mahomet, qui y était conservé dans une boîte d'or (2).

Une des pratiques les plus remarquables dans le culte musulman de l'Inde, et sur laquelle il est bon de s'étendre un peu, ce sont les témoignages extérieurs de vénération que le peuple y prodigue aux saints, qu'on nomme généralement *pîr* ou *walî*. Ils remplacent pour les musulmans, comme je l'ai dit, les dieux nombreux des Hindous. Dans chaque ville, dans chaque village, que dis-je? dans la capitale religieuse de l'Inde païenne, à Bénarès même (3), sont ensevelis un ou plusieurs saints qui sont les patrons de l'endroit, mais souvent inconnus ailleurs. Quelques-uns ont donné leur nom à des villes qui peu à peu se sont formées près de leurs tombeaux. Tels sont *Cutbuddin*, qui a donné son nom à la ville de *Cutb* ou *Cuttub* dans la province de Dehli (4);

(1) Dans la province de *Balaghât*.

(2) Cette boîte avait un couvercle en cristal, percé de petits trous par où on introduisait de l'eau une fois l'an, lors d'une solennité particulière, pendant laquelle des pèlerins venaient de toutes parts visiter la relique.

Mahomet avait l'habitude, lorsqu'il conversait familièrement, de passer la main à sa barbe. Quand il s'en détachait un poil, ses disciples s'en emparaient et le gardaient avec soin. Telle est l'origine de la relique dont il s'agit. Lorsque le célèbre Haïder conquit Cuddapah, il s'appropria ce poil et le fit porter à Séringapatam, où il resta jusqu'à la prise de cette ville par les Anglais. Depuis cette époque, on ne sait ce qu'il est devenu. (Skinner, *Note*; *Asiatic Journal*, N. S. II, 328.)

(3) On trouvera plus loin la vie d'un saint personnage enseveli dans cette ville.

(4) Hamilton, *East-India Gazett.*, I, 473. Voyez plus loin l'article consacré à ce saint personnage.

Huçaïn-Abdal, célèbre dévot musulman, qui a donné son nom à une belle vallée de la province de Lahore et à une sorte de ville où s'élevait son tombeau (1); tel est enfin le nom de *Rauzah*, « tombeau, » qui a été donné à une ville d'Aurang-abad, célèbre par les châsses de plusieurs saints musulmans qui y reposent (2).

Quelques-uns de ces saints ont acquis une grande célébrité; il en est même pour lesquels on a établi des fêtes qui se célèbrent généralement dans toute l'Inde. Je parlerai de ces derniers en passant en revue les différentes fêtes musulmanes de l'Inde. Ils sont au nombre de six; c'est à savoir : *Khwâja Khizr*, considéré communément comme le même que le prophète Élie, et cinq *pirs* ou saints qui sont, je crois, les cinq principaux *pirs* dont les dévots se nomment *panch piriya*, c'est-à-dire *les dévots aux cinq pirs* (3).

L'auteur de la notice sur Saïyid-Ahmad, d'après le *Sirât ulmustaquim* (4), ne parle néanmoins que de trois principaux pirs, chefs des trois principaux « ordres religieux, » ou *tarîqua*, c'est à savoir : le *Tarîqua câdiriya* ou l'ordre des câdiriens d'Abd ulcâdir Jilâni, nommés aussi *Bé-nawâ*, « sans provision » (5), le *Tarîqua chischtiya* de Mu'ïn uddin Chischti et le *Tarîqua*

(1) Hamilton, *East-India Gazett.*, I, 672.

(2) *Ibid.*, II, 471.

(3) Shakespear, *Dict.*, p. 205. Selon feu le général Harriot (*On the oriental origin of Gypsey, Transact. of the Royal Asiatic Soc.*, II, 530), les musulmans donnent dans l'Inde le nom de *panchpiri* à une classe de gens errants qui ont quelque rapport avec nos Bohémiens.

(4) *Journal Asiatic society of Bengal*, t. I, p. 479.

(5) Sicé, *Lois mahométanes*, p. 12.

nakhschbandiya du khâja Bahâuddin Nakhschband, né à Bokhâra en 718 (1318-19) et mort en 791 (1389). Ces ordres religieux sont en tout au nombre de quatorze, et ils portent le nom de leurs fondateurs dont il sera parlé plus loin.

Le major Abbot (1) dit que les cinq pirs dont je viens de parler sont : Bhawalnay de Multan, Schâh Rukn alam Hazrat, Schâh Schamsi, Makhdûm-i-Jahâniyân (l'objet du culte des hommes) Jahângascht et Baba Schaïkh Farid Schakarganj dont il sera parlé plus loin.

Il y a encore en ce moment dans l'Inde des corporations religieuses (*gurûh*) de *pirs* qui ont un chef spirituel. L'*Awadh Akhbâr* du 23 juin 1868 mentionne avec de longs détails le décès et le remplacement d'un de ces chefs nommés *Masnad* ou *Sajâda-naschîn* (assis sur le trône ou tapis) de ces sortes de couvent (*Khâncâh*) musulmans. En voici le récit abrégé :

« Le Miyân Pîr Schâh Sâhib, chef du Khâncâh des grands Cadiriens (2), établis par le Hajî Huçaïn Sahib, est allé au séjour éternel le vendredi 10 de zî càda 1284 (novembre 1867), à l'endroit nommé Batala. Ce personnage avait occupé pendant quarante-deux ans ce poste spirituel, et il s'était toujours distingué par une éminente piété et une grande orthodoxie. En dernier lieu, tandis qu'il était en parfaite santé, il alla visiter les tombeaux du lieu de sa résidence et indiqua la place où il voulait être enterré. Une semaine s'était à peine écoulée

(1) *Journal Asiatic society of Bengal* de 1854, p. 159.

(2) Comme on dit les grands Augustins, les grands Carmes, etc. Les Cadiriens (*câdiriyah*) proprement dits ont été fondés par Abd ul Cadir, dont il sera parlé plus loin.

qu'il lui survint une légère maladie qui prit bientôt de la gravité. Il demanda le quantième du mois et le jour de la semaine, et ses fidèles serviteurs s'aperçurent avec inquiétude de l'altération de ses traits. Il les consola en leur disant: « La volonté du maître est ce qu'il y a de meilleur; Dieu est avec les patients. » On lui demanda de désigner son successeur, et on lui nomma même sept ou huit derviches qui paraissaient dignes de le devenir. Il était alors en contemplation; mais il leva la tête et répondit: « Ce sera celui que Dieu voudra; ne vous en inquiétez pas. » Peu de temps après, il récita *la parole du témoignage* (1), et tout à coup une lumière pareille à l'éclair brilla de telle sorte, que les assistants furent obligés de se fermer les yeux, et au moment même le *pir* remit son âme à Dieu.

« On avait oublié ce que le pir avait dit relativement à sa succession spirituelle, lorsqu'en conformité du verset du Coran (III, 25): « Dieu élève et humilie à son gré, » un chétif derviche à barbe blanche sortit de la foule, et ayant tiré de dessous son bras le turban du saint défunt, il le plaça sur la tête d'un pauvre derviche nommé Myan Schihâbuddin. On considéra cette investiture comme venant de Dieu, et ce derviche fut reconnu et proclamé vicaire (calife) du défunt, bien qu'il y ait entre celui-ci et le défunt la différence qu'il y a entre le soleil et la lune; car le défunt était comblé de faveurs célestes, et on obtenait souvent par son intercession les grâces qu'on demandait. Il avait construit beaucoup de mos-

(2) La profession de foi musulmane: « Il n'y a de Dieu que le (vrai) Dieu, et Mahomet est son prophète. »

quées, de tombeaux, de caravansérails, etc., et le rang qu'il occupait parmi ses contemporains était éminent. Il se priva toujours des plaisirs sensuels, et il était sans cesse auprès des tombeaux des saints. Bien qu'il eût des milliers de disciples qui auraient désiré qu'il honorât leurs maisons de sa présence, il refusa toujours leurs invitations (1). C'était une belle âme qui dans la vie et la mort a suivi strictement la loi et les prescriptions des pirs. »

Certains pirs sont tellement renommés, qu'ainsi qu'on le verra plus loin, le peuple a donné leurs noms aux mois lunaires où se trouvent placées les fêtes qu'on célèbre en leur honneur. On n'a pas établi pour les autres des fêtes particulières; mais quelques-uns sont révérés autant que les premiers : aussi ai-je dû en parler pour rendre mon travail moins incomplet et plus utile. Quant à ceux dont la renommée est purement locale, on sent qu'il est tout à fait impossible que je puisse m'en occuper dans ce mémoire. Un travail sur cette matière serait immense, et ses résultats ne répondraient pas à la difficulté qui l'accompagnerait. On considérerait probablement comme peu intéressant de connaître les noms d'une foule de personnages plus ou moins obscurs et leurs légendes souvent merveilleuses, et qui seraient par cela même peu propres à inspirer la confiance. Le colonel Briggs l'a jugé ainsi en donnant une traduction nouvelle de Firischta; il a négligé de traduire le chapitre concernant les saints musulmans de l'Inde, comme offrant trop peu d'intérêt au lecteur européen. Pour un travail de ce genre, il faudrait d'ail-

(1) On raconte la même chose de Hazin. Voir plus loin.

leurs bien d'autres ressources que les documents qu'on trouve épars dans les ouvrages hindoustanis que j'ai consultés pour ce mémoire et le travail de *Firischta*, qui s'arrête d'ailleurs à l'année 1611. Mais depuis plus de deux siècles que *Firischta* a écrit, des noms de nouveaux saints ont été inscrits dans les *diptyques* de l'église musulmane de l'Inde. Depuis même que l'Angleterre y tient le sceptre du pouvoir, plusieurs musulmans s'y sont distingués par leur piété, et les Anglais, justes appréciateurs du mérite, n'ont pas toujours réussi à se les attacher. Tel fut le Maulawi Abu'l-khaïr, natif de Jaunpur, de l'ordre des *Farûquî* (1), et de la secte de Hanifa. Ce saint personnage refusa une place dans le tribunal de Bénarès que le gouverneur W. Hastings lui proposa. « Résolu, dit Afsos (2), de détourner le visage des biens du monde, il savait se contenter de son sort, et il ne quitta l'angle de la retraite que pour aller jouir de la plénitude des plaisirs immortels en 1198 (1734-4). »

J'ai déjà dit que, parmi les saints vénérés par les musulmans, il y avait quelques personnages qui ont professé le brahmanisme. On trouve même dans le Décan des Indiens à demi convertis à l'islamisme qui ont chez eux des idoles à qui ils rendent un culte (3). De même aussi plusieurs des saints musulmans de l'Inde sont vénérés par les Hindous (4). Tels sont, outre ceux

(1) Ainsi nommés, je pense, parce qu'ils ont pris pour leur patron Omar, surnommé Farûc.

(2) *Araïsch-i mahfil*, p. 93.

(3) *Journ. R. Asiatic Society*, t. XIII, p. 370.

(4) Hamilton, *East-India Gazett.*, t. I, p. 648; *Asiatic Researches*, XVI, 135.

dont je serai dans le cas de parler plus loin, Schâh Lohauni, au tombeau duquel, situé à Monghir, Hindous et musulmans viennent présenter leurs oblations, surtout à l'époque de leur mariage et dans d'autres conjonctures solennelles (1); Schah Arzani, mort en 1832 (1623), dont la châsse, qui est élevée dans le faubourg occidental de Patna, est également visitée par les Hindous et par les musulmans (2).

Cette tolérance réciproque des musulmans et des Hindous prend sa source dans une largeur de vues que l'on ne soupçonnerait pas, surtout dans les musulmans, et qui cependant est entièrement conforme à l'esprit du Coran. Selon Mahomet, en effet, il n'y a qu'une seule vraie religion. Dieu l'a fait connaître aux hommes par ses prophétes et ses saints; ainsi Adam (3) et Noé, Moïse et Jésus-Christ, Zoroastre (4) et Brahma ont, suivant son système, répandu les mêmes doctrines; mais les hommes ne les ont point comprises; ils ont altéré le culte divin, et c'est pour le rétablir dans sa pureté que Mahomet a été envoyé. On voit qu'il n'est donc pas extraordinaire que les musulmans vénérent des personnages étrangers à leur religion.

Parmi les Hindous révérés par les sectateurs du Coran,

(1) Hamilton, *East-India Gazett.*, II, 237.

(2) *Ibid.*, II, 382.

(3) Les musulmans croient qu'Adam est enterré dans l'île de Ceylan, qu'ils appellent *Serendib*, et ils vont en pèlerinage à son tombeau. Ce ne sont donc pas les moines portugais, comme l'assure Voltaire (*Bible raisonnée, métaphysique*, t. IV, p. 22), qui ont inventé la chose : ils n'ont fait que suivre la tradition orientale.

(4) On dit qu'un des douze imams s'est exprimé ainsi en parlant de Zoroastre : *C'était un prophète, ou au moins un sage.*

on peut citer entre autres Baba-Lal et Kabir, dont il sera parlé dans la seconde partie de ce mémoire.

Les musulmans du bas peuple, non contents d'honorer quelques saints hindous, prennent même souvent part aux fêtes païennes de la religion brahmanique, et vont jusqu'à présenter des oblations aux idoles (1).

Parmi ces saints musulmans, plusieurs ont été licencieux à l'extérieur, à l'exemple du fameux poète persan Hafiz, dont tous les orientalistes connaissent les vers mystico-érotiques, lequel est néanmoins réputé *sofi*, et dont le tombeau, situé près de Schiraz, est encore aujourd'hui un lieu fréquenté de pèlerinage (2).

Les titres qu'on donne à ces saints conduisent à une autre observation. Il y a dans l'Inde quatre classes de musulmans : les *saïyids* (3) ou descendants de Mahomet par Huçain, les *Schaïkhs* ou Arabes nommés vulgaire-

(1) Hamilton, *East-India Gazett.*, t. I, p. 648.

(2) On peut citer dans ce nombre *Maulavi Mir Askari*, qui descendait de Huçaïn, et était de la secte imamienne. On dit qu'à l'extérieur cet homme recommandable était sans retenue, mais qu'il était intérieurement contemplatif. Il eut beaucoup de disciples qui, par son moyen, furent instruits de la science spirituelle, et acquirent la perfection dans sa société. Il mourut en 1190 (1776-17) à Jaunpour, où l'on voit son tombeau, qui est un lieu de pèlerinage. (*Ar. mahfil*, p. 93.)

La date de sa mort se tire, dit Afos, des mots : *Que Dieu rafraîchisse le lieu de son repos.* En additionnant la valeur numérique des lettres qui composent ce chronogramme, on a effectivement l'époque ci-dessus.

(3) Les musulmans ont la plus haute idée des Saïyids. Voici ce qu'on lit à leur sujet dans Wali, p. 72 de mon édition : « O Saïyid, ne crains pas le jour du jugement, car la famille du prophète n'a rien à en redouter. »

ment Maures (1), les *Pathans* ou *Afgans,* et les *Mogols.* Ces quatre classes ont chacune fourni à la religion de saints personnages, qui sont souvent désignés par ces dénominations, et par d'autres spécialement consacrées à chacune d'elles, telles que *Mir* pour les Saïyids, *Khân* pour les Pathans, *Mirzâ, Beg, Agâ* et *Khwâja* pour les Mogols. Souvent aussi les mots *Schâh* ou *Sultân,* qui, après un nom propre, désignent un homme revêtu de la souveraine puissance, sont employés comme titres honorifiques devant les noms de ces pirs, peut-être parce qu'ils sont considérés comme souverains de leurs âmes et maîtres de leurs passions (2). Indépendamment de ces titres, leurs noms se composent généralement de trois parties. Le nom propre ou *'alam,* comme Mohammed, Ali, Huçaïn, etc.; le titre honorifique, *lacab,* comme *Saïf-uddaulah,* « épée de l'empire, » *Açaf-jah,* « celui qui est revêtu de la dignité d'Açaf (ministre de Salomon, etc.); le surnom poétique qu'on prend soi-même, et qui de là s'appelle *takhallus,* « appropriation (3). »

(1) Les Arabes mahométans qui s'établirent, sous le calife Walid, sur la côte de Malabar et dans le nord des Indes, sont nommés encore de nos jours *Maures.* Les *Pathans,* on, comme on les nomme plutôt, *Afgâns,* n'ont rien de commun avec ces Arabes, excepté la religion. (J.-R. Forster, *Note sur le Voyage aux Indes orientales* du P. Paulin de Saint-Barthélemy, t. III, p. 133.)

Il paraît qu'on donne le titre de *Schaïkh* aux Hindous convertis à l'islamisme. Cette classe se subdivise à Pondichéry (E. Sicé, *Lois mahométanes,* préface) en trois castes : 1° les *Panjicotti,* « matelassiers ; » 2° les *Sipâhî,* « soldats du pays ; » 3° les *Darzî* et les *Mochî,* « tailleurs » et « cordonniers. »

(2) Hamilton, *East-India Gazett.,* II, 271.

(3) Je ne crois pas que cette dénomination dérive, comme le dit F.-C. Belfour, de l'usage où sont les poètes de placer ce surnom à la fin (*khilâs*) de leurs pièces de vers. (Voyez *The life of Ali Hazin,* p. 21.)

C'est ordinairement un nom abstrait, comme *Tapisch*, « affliction; » *Cudrat*, « puissance, » etc. Au lieu de cette dernière qualification, que les poètes ne manquent jamais de prendre, plusieurs saints sont distingués par un nom patronymique (*Padbî*) qui leur est commun avec toute leur famille religieuse. Tel est celui de *Chischtî*, dont on trouvera la mention plus loin. Chaque pir appartient à une lignée religieuse connue; il remet à ses disciples, en les initiant à la contemplation, l'arbre généalogique *schajar nâma* (1) des individus qui composent sa lignée religieuse, et chaque famille spirituelle forme comme un ordre monastique qui a un supérieur ou président, *masnad* ou *sajjâda nischîn* (2). La succession à cette présidence est indiquée par la remise du turban, du bâton et du manteau du chef décédé (3).

Quant au titre de *pir* que l'on donne généralement à ces saints, il signifie proprement *vieillard*, mais il est pris, dans cette circonstance, pour désigner une dignité spirituelle équivalente à celle des *Gurû* hindous. Les musulmans qui veulent s'adonner à l'étude de la religion et à la pratique de la piété doivent en prendre un pour guide spirituel: « Comme l'ombre, a dit Wali, marche toujours à la suite de ton pir (4). » Beaucoup de ces pirs sont à leur mort vénérés comme saints; de là le

(1) Shakespear, *Dict.*, p. 544.

(2) L'expression anglaise de *chairman* est l'exacte traduction de celle-ci.

(3) On lit dans le livre IV des *Rois*, II, 13, qu'Élisée eut soin de prendre le manteau d'Élie, afin qu'il lui demeurât.

(4) P. 46 de mon édition. On dit d'un homme *vicieux* et *cruel* qu'il est « sans pir » (*bé-pîr*).

mot *pir* est synonyme de *Walî*, et signifie *saint* aussi bien que ce dernier mot.

On s'adresse à ces pirs pendant leur vie, dans les circonstances fâcheuses, pour leur demander l'appui de leurs prières auprès de Dieu. On a souvent recours à eux pour en avoir des amulettes *Ta'wîz'* (1). Les tigres et les léopards sont considérés, autant par les Hindous que par les musulmans, comme étant la propriété des pirs : aussi les naturels du pays ne sympathisent pas avec les Européens pour la chasse du tigre (2). Dans les landes qui forment le delta du Gange et qui se nomment *Sundar-ban*, on voit des dévots musulmans qui prétendent posséder des charmes contre la cruauté des tigres. Ces individus vivent dans de misérables huttes sur les bords de la rivière, et sont très-respectés par les passants, tant hindous que musulmans, qui leur donnent de la nourriture et des *kaurîs* (3) pour se les rendre propices (4).

(1) Feu Reinaud, qui a publié sur les *Monuments musulmans* un ouvrage fort utile, m'a communiqué le dessin d'une de ces amulettes, donnée dans l'Inde à la mère d'un enfant, lequel devait la porter au bras droit. On y lit, avec quelques versets du Coran, les noms de plusieurs saints musulmans de l'Inde plus ou moins célèbres, ceux entre autres de Muïn-uddin, Kabir, Cutb-uddin, Farid-uddin et Nizam-uddin, sur lesquels on trouvera des notices dans ce mémoire.

(2) La raison en est peut-être que les tigres sont utiles là où il y a ce qu'on appelle des *jangles*, c'est-à-dire des bois et de grandes herbes. Ils détruisent les chiens sauvages et les daims, animaux bien plus à craindre pour les métayers, et se retirent lorsque le pays en est purgé. (Hamilton, *East-India Gazett.*, II, 431.)

(3) Coquillage qui sert de monnaie.

(4) Hamilton, *East-India Gazett.*, t. II, p. 605.

Les édifices tumulaires des saints musulmans ont différentes formes qu'il est inutile de décrire ; mais la plupart consistent en une chapelle au milieu de laquelle est placée la châsse du saint. Quelquefois elle est élevée sur une chaussée sans degrés pour y monter, de sorte qu'on ne peut en approcher, et qu'on est obligé de réciter de loin les *Fatihas* (1). Les tombeaux des pirs musulmans se nomment indifféremment *dargâh*, « châsse, » *mazâr*, « lieu de pèlerinage, » *rauza*, « jardin. Ces trois mots indiquent toujours le lieu de repos d'un saint, au lieu que les mots *macbara*, *turbat*, etc., désignent les sépulcres des personnes qui ne sont point l'objet de la vénération publique. Du mot *rauza*, « jardin, » pris dans le sens de *tombeau*, dérive le mot composé *rauza khwân*, qui indique ceux qui font profession de réciter le Coran et des prières sur les tombeaux des saints, et en particulier ceux qui récitent les louanges de Huçaïn à la fête de *Muharram*.

Le culte que l'on rend à ces saints consiste à aller processionnellement à leurs tombeaux à certaines époques solennelles, et généralement les jeudi et quelquefois les vendredi de chaque semaine (2), pour y réciter des prières et y déposer des offrandes. On porte généralement, dans la marche religieuse, des piques nommées indifféremment *Chharî*, « baguette, » *néza*, « pique ou lance, » *jhandâ*, « bannière, » parce qu'on y attache communément un morceau d'étoffe, de manière à en former des drapeaux (3). Arrivé auprès du tombeau, on

(1) *Araïsch-i mahfil*, p. 100.
(2) *Araïsch-i mahfil*, p. 110.
(3) Muhammad Daschtûtî, jeune égyptien très-instruit, qui était

plante en terre ces piques, qu'on laisse jusqu'au moment du retour. Ces processions de pèlerins, qui sont nommées *Medni*, et dans des cas particuliers *Chharî* (1), ont des fakirs à leur tête.

Les offrandes qu'on dépose sur les tombeaux des saints consistent surtout en fleurs, sucreries, pâtisseries, et même quelquefois en vesces (2), en huile amère et en mélasse (3).

On offre aussi de ces dons dans les mosquées. « Il déposa, dit Haçan, des oblations dans la mosquée (4). »

Ces offrandes se nomment *fâtiha*, mot arabe qui signifie proprement *ouverture* et indique le premier chapitre du Coran. De là il s'emploie pour exprimer les formules de prières en l'honneur des saints, après lesquelles on récite ce premier chapitre, et par suite les offrandes faites aux saints concurremment avec ces prières (5). Mais ces fatihas ne s'adressent pas précisément aux saints ; on ne saurait mieux les comparer

venu en France pour étudier la médecine et qui y est mort, m'a dit qu'en Égypte on emploie dans des cérémonies analogues des branches de palmier sans feuilles, nommées *micrâ'* ou *tartaca*.

(1) Voyez l'article sur Madar.

(2) *Phaseolus max* ou *radiatus*.

(3) A ce propos, Afsos demande la permission de faire observer que, tout en admettant que les saints à qui on fait ces offrandes ont eu des révélations et le don des miracles, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils avaient bien mauvais goût, puisqu'on suppose non seulement qu'ils acceptent après leur mort de telles oblations, mais encore qu'ils les désirent. (*Araïsch-i mahfil*, p. 100.)

(4) *Sihr-ulbaïyân*, p. 27.

(5) J'ai donné dans l'*Eucologe musulman*, p. 202 et suiv., la traduction de plusieurs des prières nommées *fâtiha*, et on en trouvera quelques autres dans ce mémoire.

qu'aux collectes de la messe des fêtes catholiques en l'honneur des saints, où on ne les prie jamais directement. Ainsi, malgré la grande dévotion qu'ont envers leurs saints les musulmans de l'Inde, on ne peut pas dire qu'ils leur adressent réellement des prières.

Lorsqu'on charge le *mulla* ou prêtre attaché au tombeau d'un saint de déposer pour soi des oblations sur le monument, ce qu'on lui donne à cet effet se nomme *chirâguî*, c'est-à-dire « offrande pour les frais du luminaire (*Chirâg*) (1). »

Les dons faits pour enrichir les tombeaux des saints se nomment *Nazar aimma*, « présent en mémoire des imams (2). » Les riches propriétaires se font un devoir de donner, non seulement l'emplacement nécessaire tant pour bâtir les tombeaux des saints que pour contenir la foule des dévots, et permettre de tenir auprès du monument un *méla* ou *foire*, mais ils abandonnent encore des terres dont les revenus sont consacrés à élever et conserver ces édifices de la piété, à fournir des traitements aux employés, pourvoir au luminaire, etc. Ces dons pieux se nomment *Pîran* ou *Nazardargâh* (3).

Le *méla* n'est pas précisément une foire telle que nous l'entendons ; c'est le nom qu'on donne aux réunions de pèlerins et de marchands qui, les uns par dévotion, les autres pour gagner de l'argent, et quelques-uns pour l'un et l'autre objet, se rendent dans les lieux considé-

(1) Shakespear, *Dict.*, p. 330.

(2) *Ibid.*, p. 93. — Rousseau, *Dictionary of Mohammedan law*, p. 181.

(3) Rousseau, *Dictionary of Mohammedan law*, p. 180, 184 ; Shakespear, *Dict.*, p. 224.

rés comme sacrés, aux fêtes de certains dieux indiens et des personnages réputés saints parmi les musulmans. Les marchands, trouvant alors en effet l'occasion de débiter leurs marchandises en fournissant aux besoins de la multitude, établissent là un marché (1). Ainsi le mot *méla*, « foire, » ce confond presque avec celui de *ziyârat*, « pèlerinage, » chez les musulmans, *tîrth* chez les Hindous (2). Outre ceux que la dévotion ou l'intérêt y amènent, beaucoup de gens y viennent par curiosité, d'autres pour se livrer au plaisir ; et enfin des voleurs et des filous ne manquent pas de s'y trouver dans l'espoir d'y exercer leur singulière industrie. Ainsi ces réunions se composent de *faquîrs*, de dévots de toutes les classes, de musiciens, de jongleurs, de danseuses et de courtisanes, de merveilleux et de libertins, de fripons et de voleurs (3). La description suivante (4) d'une de ces fêtes, demi-religieuses, demi-mondaines, en donnera une idée exacte. Il s'agit de la foire qui se tient chaque année à Baraïch, dans la province d'Aoude, le premier dimanche de *jeth* (mai-juin), auprès du tombeau du célèbre martyr musulman *Salâr Maç'ud Gâzi*, dont il sera parlé au long dans la première partie de ce mémoire :

« Cette foire annuelle se tient au milieu d'un bois que les bêtes féroces abandonnent alors. Là mille objets

(1) Hamilton, *East-India Gazett.*, I, p. 187.

(2) Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les pèlerinages musulmans ont généralement beaucoup de rapport avec ceux des Hindous, et sont même souvent identiques.

(3) *Araïsch-i mahfil*, p. 100, 111, etc.; Hamilton, *East-India Gazett.*, I, 231.

(4) Elle est extraite du *Bârah mâça*, p. 50 et suiv.

s'offrent de tous côtés aux regards ; on voit partout des escarpolettes ; à chaque arbre est suspendue une balançoire. Des tentes et des bancs de marchands sont établis de tous côtés ; des sucreries de toutes sortes, de toutes couleurs y sont artistement étalées ; des pains de plusieurs espèces, les uns à l'eau, les autres au lait, couvrent les tables des boulangers, tandis que d'un autre côté des viandes rôties ou cuites de différentes façons sont disposées sur des plats. Le riz préparé de plusieurs manières et des monceaux de fruits frais et secs sont offerts aux acheteurs. Il y a surtout un grand débit de bétel qui se vend par paquets de cent feuilles, de petits radeaux nommés *bèra* (1) et des fleurs que les dévots achètent pour offrir au saint en accomplissement de leurs vœux.

« Il y a aussi des musiciens jouant de différents instruments ; des jongleurs exécutant des tours d'adresse variés ; des danseurs du Décan d'une étonnante souplesse. De gracieuses bayadères, d'intrépides sauteurs de corde se font surtout remarquer. Au milieu de ces ravissants spectacles, la liqueur enivrante faite avec l'exsudation des fleurs de chanvre (2) circule de toutes parts ; bientôt hors d'eux-mêmes, les buveurs font entendre des cris de

(1) Ces petits radeaux sont lancés par les musulmans sur les rivières en l'honneur du *Khwâja Khizr*. Voyez l'article consacré à la fête de ce prophète.

(2) *Sabzi*, nommée plus ordinairement *bang*. (F. Gladwin, *Materia medica*, n° 74.) Voyez, sur l'usage de la boisson de chanvre, la Chrestomatie arabe de Silvestre de Sacy, t. I. — Il paraît que les dévots de *Madar*, et probablement aussi de *Salar Maçud*, font un grand usage de cette liqueur. (Voyez l'*Asiatic Journal*, N. S. IV, 75.)

haé, « hélas, » et de *hû*, « Dieu. » Cependant chacun se rend auprès du tombeau vénéré, et, offrant des fleurs ou des sucreries, il y exprime son vœu. Les chanteurs et les joueurs d'instruments de musique rendent à leur manière leurs hommages aux reliques du saint. Parmi des fleurs de lotus et des cyprès, mille bougies, mille lampes et lanternes jettent le plus vif éclat. Tout cela dure depuis le soir jusqu'au matin. Alors les pèlerins satisfaits rentrent dans la ville. On les attend avec impatience, et aussitôt qu'ils arrivent on les entoure. On jette sur eux, par honneur, des pièces de monnaie et des guirlandes de fleurs, et chacun veut leur baiser les pieds. Ils ne parviennent à se retirer de la foule qu'en distribuant des objets qui ont touché le tombeau du saint. »

PREMIÈRE PARTIE

FÊTES DE L'INDE MUSULMANE

FÊTES LUNAIRES

Mois de Muharram (1) (*1er de l'année lunaire des Arabes*).

FÊTE DU MARTYRE DE HUÇAÏN.

Bien que j'aie déjà eu l'occasion dans les préliminaires de parler de cette fête, je dois y revenir spécialement ici,

(1) Voici, au sujet de ce mois, une note extraite d'un journal de Constantinople :

« Le mois de Muharram, qui est le premier de l'année arabe, est un des mois réputés heureux. Les musulmans ont l'usage de se souhaiter la bonne année, et même de donner des étrennes aux enfants et aux serviteurs.

« Dans les premiers jours de ce mois, tous les hauts fonctionnaires se réunissent au palais impérial pour offrir au souverain l'hommage de leurs vœux. Le souverain, de son côté, se rend à la Sublime-Porte pour présider un grand conseil et imprimer, par sa présence et ses exhortations, une nouvelle impulsion à la marche des affaires de l'État.

« Le 10 de Muharram, *Ieum-Achura*, est un jour qui rappelle un grand nombre d'événements heureux ou malheureux, entre autres le repentir d'Adam, l'enlèvement d'Edris (Énoch), la sortie de Noé

au risque de me répéter. Elle est en effet, de toutes les solennités musulmanes de l'Inde, celle qui se célèbre avec le plus de pompe et d'apparat. Elle n'y est point particulière aux *schiites* ou imamiens ; mais elle est surtout célébrée par eux. On la nomme généralement *Muharram*, du nom du mois où elle est placée, et plus spécialement *Dahâ*, mot persan dérivé de *dah*, « dix, » d'où par suite on donne au mois de *Muharram* le nom de *lune de Dahâ* (1). Cette fête est aussi désignée par les mots *'Aschra* ou *A'schûra*, dérivés de *'aschar* qui, en arabe, comme *dah* en persan, signifie *dix*. Ces dénominations viennent de ce que la fête de Huçaïn dure dix jours, c'est-à-dire les dix premiers jours du mois dont il s'agit, pendant lesquels les musulmans ne célébraient pas de mariages. Le dixième et dernier jour est l'anniversaire de la mort du bienheureux imam et est en conséquence nommé quelquefois *cat'*, « occision, » laquelle eut lieu en effet ce jour-là de l'an 61 de l'hégire (10 octo-

de l'arche, la naissance d'Abraham, la délivrance de Jonas, l'ascension de Jésus-Christ, la mort de l'imam Huçaïn, fils d'Ali, etc.

« Chez les musulmans on prépare, ce jour-là, un mets particulier qu'on appelle *achura* (mot qui veut dire dix), et qui contient dix sortes d'ingrédients, tels que riz, pois chiches, blé, raisins, pistaches, baies... Ce mets rappelle le repas que fit Noé en sortant de l'arche, et qui se composa des restes de ses provisions. »

(1) *Bârah mâça*, p. 96. — Nous avons vu dans l'avant-propos que les musulmans de l'Inde donnent les noms des principaux *pirs* aux mois lunaires où se trouvent placées les fêtes célébrées en leur mémoire. Ainsi, il est naturel qu'ils se servent, pour désigner le mois dont il s'agit, d'un des noms de leur plus grande solennité, instituée en l'honneur de celui que les imamiens considèrent comme le roi spirituel et temporel des musulmans, et leur puissant protecteur. (*Araïsch-i mahfil*, p. 2.)

bre 680); « cruel événement, s'écrie Jawan (1), qui jusqu'au jour de la résurrection pénétrera de la douleur la plus profonde tous les musulmans ! »

Huçaïn, aussi bien que son frère aîné Haçan, était fils d'Ali et de Fatime, fille de Mahomet. La narration de sa mort se trouve longuement rapportée dans le *Guli-Magfirat*, p. 201-247, et dans tous les ouvrages qui traitent de l'histoire des commencements de la religion musulmane. Je ne crois pas devoir entrer ici dans des détails qui seraient un véritable hors-d'œuvre ; je me bornerai aux faits principaux tels qu'ils sont exposés par Jawân, en ces mots (2) :

« Trop confiant aux habitants de Cufa, qui lui avaient écrit pour l'engager à venir se mettre à leur tête, Huçaïn quitte Médine. Bientôt, sans asile, il se trouve environné de traîtres et d'assassins (3). Soixante-douze individus seulement, la plupart de sa famille, tous ses amis chéris, lui restent fidèles. Cernés de toutes parts dans la plaine de *Karbala* (4), ils restent pendant trois jours entiers

(1) *Bârah mâça*, p. 94.

(2) *Id.*, ibid.

(3) Les imamiens ont en si grande horreur le général qui fit périr l'imam Huçaïn, exécutant d'une manière atroce les ordres du calife Yazid, que son nom *Schimar* est devenu pour eux une expression injurieuse, synonyme de *vil, infâme, scélérat*, etc. (Shakespear, *Dict.*, p. 550.)

(4) Emplacement sec et aride, situé dans l'*Irac arabi*, où l'on voit encore, malgré les efforts du calife Mutawakkal, le tombeau ou confession, *maschhad*, de Huçaïn. Les musulmans y vont dévotement en pèlerinage, et ont une telle vénération pour la terre de ce lieu, qu'ils en font des chapelets nommés *kantha*, dont ils se servent avec le plus grand respect. Le gros grain se nomme *imâm*, comme le prêtre qui dirige les prières, qui a aussi le nom de *peschnamâz*. (Shakespear, *Dict.*, p. 68 et 646.)

privés de nourriture ; et réduits ainsi à une extrême faiblesse, ils se voient forcés d'abandonner leur vie. Horrible situation ! Que dirai-je de l'état où se trouvaient en cet instant les femmes qui composaient le harem de Huçaïn ? Elles n'avaient d'autre ressource que de pleurer ; mais avec les larmes abondantes qu'elles répandaient, leur âme s'échappait de leur corps. Enfin l'épée de la violence fit périr Huçaïn et tous ses malheureux compagnons, à l'exception du dévot Ali (1), son fils, qui était malade. La tente de Huçaïn, cet auge du ciel, fut pillée et livrée aux flammes ; ses femmes furent abreuvées d'outrages et de mauvais traitements..... Le soleil et la lune, indignés, détournèrent leurs regards de cette scène déchirante.

« En mémoire de ce funeste événement, on a établi la fête lugubre de *Muharram*. Quiconque y prendra part en recevra la récompense dans le ciel. On doit manifester par des pleurs et des cris l'horreur qu'on éprouve pour le lâche attentat qui priva de la vie le petit-fils du Prophète ; ou si on ne peut le faire soi-même, on doit charger quelqu'un de ce devoir..... Dès le moment où la nouvelle lune paraît sur l'horizon, le dévot musulman fait entendre des soupirs et des gémissements, et prépare le festin du deuil, *Bazm mâtam kâ*, à savoir : d'un côté, de l'eau pour étancher la soif des gens altérés ; de l'autre, des vases de sorbets destinés aux pleureurs. Ces oblations sont chaque jour préparées depuis

(1) Le texte porte simplement *'âbid*, dévot ; mais il est sans doute question du second fils de Huçaïn, surnommé *Zaïn ul 'âbidîn*, « l'ornement des dévots, » lequel, étant malade, fut épargné, et survécut ainsi à cette désastreuse journée.

le 1er jusqu'au 18 du mois. En outre, chacun s'étant revêtu d'habits noirs, ayant planté des bannières et disposé des représentations de la tombe de Huçaïn, pleure en se frappant la tête, pour exprimer son chagrin. On prépare une salle tendue de noir, avec une chaire dans la partie supérieure. C'est là qu'on lit, chaque soir des dix jours, la triste narration de l'événement qui est l'objet de cette fête. Celui à qui est confié ce soin (1) accompagne sa lecture de tels gémissements, qu'ils passent toute borne. A leur tour les assistants donnent des marques extérieures de leur douleur, par des lamentations et des cris de *salâm* (2). On chante ensuite un poème élégiaque (3) en l'honneur du saint, poème plein de détails lamentables sur son martyre et qui excite dans l'assemblée de nouveaux sanglots.

« Il y a encore une cérémonie dont je dois faire mention et indiquer le motif. On rapporte que Huçaïn, au moment de périr, voulut, conformément aux dernières volontés de son frère Hasçan, unir à sa fille chérie (4) Cacim, fils de celui-ci, en qualité de son successeur à l'imamat. Il le revêtit donc des vêtements nuptiaux qui convenaient à son gendre, et prononça la formule usitée dans la célébration du mariage. Pour conserver la mémoire de ce fait, ceux qui prennent part au deuil de

(1) *Rauza Khwân*, à la lettre, *le lecteur du jardin* (*tombeau*). On désigne par cette expression la personne chargée de réciter les louanges de Huçaïn. Voyez les observations préliminaires.

(2) Paix (sur Huçaïn).

(3) *Marciya*. C'est probablement l'hymne qu'on nomme *Bhathiyal*, qui est une sorte d'élégie hindoustanie en l'honneur de Hasçan et de Huçaïn. (Shakespear, *Dict.*, p. 148.)

(4) Nommée *Sakîna Kubra*.

Muharram font, au jour anniversaire de la mort de Huçaïn, l'exhibition de ce même cérémonial (1). »

On voit, par la description qui précède, que les voyageurs, qui la plupart ont parlé de cette fête comme étant commune à Haçan, fils aîné d'Ali, aussi bien qu'à Huçaïn, son second fils, se sont trompés (2). Cette solennité n'est établie que pour célébrer la commémoration de la mort, ou, comme s'expriment les musulmans, du martyre de Huçaïn; et si les dévots joignent aux cris de *Huçaïn* ceux de *Haçan*, c'est incidemment, la fin tragique de Huçaïn rappelant naturellement celle de Haçan, qui fut presque aussi malheureuse. Toutefois la fête de ce dernier, bien moins solennelle, se célèbre le 28 de *safar*, jour anniversaire de sa mort.

La fête du *Muharram* dure dix jours, parce que, dit-on, Huçaïn fut poursuivi pendant cet espace de temps (3).

Nous avons déjà vu que les piques ou bannières signalent dans l'Inde les processions musulmanes. Les hampes des bannières qu'on porte aux processions du *ta'ziya* sont surmontées d'une main ouverte, emblême

(1) Cette cérémonie, qui a lieu le septième jour, s'appelle *Menhdi*, du nom du végétal qui sert à teindre les mains et les pieds de couleur rouge, lequel les Arabes nomment *hinna*, et qu'il est d'usage que la future épouse envoie à son fiancé avant le mariage. (Mrs. Hasan Ali, *Observations on the musulmauns of India*, t. I, p. 74 et 377.)

(2) Tavernier donne cette fête comme étant établie en mémoire de Haçan et de Huçaïn; mais il ne parle que d'un seul cénotaphe, et tout ce qu'il dit annonce qu'il n'est question que de Huçaïn. (*Voyages*, t. I, p. 427; Paris, 1677, in-4°.)

(3) *Voyages* de Chardin, édition de Langlès, t. IX, p. 49.

figuratif des cinq membres qui composent la famille du Prophète et symbole particulier des schiites. Beaucoup de musulmans font connaître leurs principes religieux en élevant la main. Les sunnites n'étendent que trois doigts, et les schiites en montrent cinq (1).

On donne aux bannières de *Muharram* le nom spécial de *Schadda* (2). Après les processions, on les plante en terre, autour du lieu de réunion du deuil, comme cela se pratique dans les pèlerinages.

Les représentations de la tombe de Hluçaïn ou, pour mieux dire, de la chapelle qui renferme son tombeau, sont plus ou moins richement ornées. On leur donne le nom méthaphorique de *ta'ziya*, « deuil (3), » ou simplement de *tâbût* ou *dhora*, cercueil (4), et dans certaines localités *dola*, « palanquin, » corruption peut-être du dernier mot. On les porte en procession dans les rues le dixième jour, et elles sont ensuite déposées en terre (5) dans les cimetières spéciaux nommés *karbala*, du nom du lieu où Hluçaïn fut martyrisé, ou bien jetées dans une rivière ou dans un étang, Si ces cénotaphes sont très-riches, on se contente de renoncer à l'image du tombeau, et on rapporte la figure de l'édifice, qu'on place dans l'*imâm-bârâ*. Quelquefois, pour représenter l'in hu-

(1) J.-H. Stocquler, *India*.

(2) Mot dérivé, je pense, de l'arabe *schadd*, « lier, » à cause du pan d'étoffe qu'on attache à la pique, et non pas de *schadd* dans le sens de *caurir*, et encore moins ce mot est-il une corruption de *schuhadâ*, « martyrs, » comme quelques orientalistes le pensent.

(3) Shakespear, *Dict.*, p. 251. Par suite, on donne quelquefois ce nom à la fête même de *Muharram*.

(4) *Asiatic Journal*, XXVII, 102.

(5) *Araïsch-i mahfil*, p. 111.

mation de l'imam Huçaïn, on dépose simplement dans la terre des fleurs que l'on prend sur ces cénotaphes, et cette cérémonie termine le deuil (1).

La salle tendue de noir dont il a été question est sans doute l'édifice nommé proprement *imâm-bârâ*, expression formé du mot arabe *imâm* (2) et du mot hindoustani *bârâ*, employé en composition dans le sens de *maison* (3). Cet édifice est désigné aussi sous le nom de *ta'ziya khâna*, « maison de deuil (4) : il est connu dans l'Inde seule et spécialement destiné à la célébration de la fête funèbre instituée en mémoire du martyre de Huçaïn. Afsos nous apprend que les *imâm-bârâ* sont en très-grand nombre à Calcutta. « Le moindre musulman aisé, homme ou femme, dit-il, en fait construire un attenant à sa maison, avec un petit cénotaphe (5) élevé de deux ou trois coudées, *hath*, sur une sorte de terrasse, *chabûtara*, de la même longueur et largeur. Il l'entoure souvent d'un enclos et y joint d'autres édifices accessoires, sans être arrêté par les frais énormes qu'entraînent ces constructions (6). »

Du reste, on ensevelit quelquefois des individus dans les *imâm-bârâ*. A Laknaü, Açaf-uddaula est enseveli dans

(1) Valentia, *Travels*, t. I, p. 473.

(2) Pris ici dans le sens de *calife*, ou de chef spirituel et temporel des musulmans.

(3) Gilchrist, *Hindoostanee philology*, p. 307.

(4) *Asiatic Journal*, XXVII, 355.

(5) C'est probablement le même qu'on porte en procession, car Valentia parle de cercueils ornés de riches dorures qui sont placés dans *l'imâm-bârâ*, et qu'on porte en procession le matin du dixième jour. (Valentia, *Travels*, I, 473.)

(6) *Araïsch-i mahfil*, p. 130.

son *imâm-bârâ* (1), et le mogol Baquir khan dans celui qu'il fit bâtir au quartier des joailliers (2). On en construit même avec l'intention de s'en servir de lieu de sépulture pour soi et sa famille (3). C'est dans l'*imâm-bârâ* que les fidèles, la plupart vêtus de vert (4) ou de noir, s'assemblent, comme nous l'avons vu, les dix premiers jours de *Muharram* pour entendre lire, du haut de la chaire qui y est dressée, la tragique histoire du martyre de Huçaïn, à laquelle on ajoute quelquefois la narration de la mort d'Haçan et d'autres saints, et le chant ou la récitation de *Marciyas* ou complaintes. Il y a quelques années, à l'occasion de cette fête qui a été célébrée en grande pompe au palais de l'ex-roi d'Aoude, à Calcutta, le roi lui-même a récité le cinquième jour de la fête un marciya, très-probablement de sa composition, car on sait qu'il s'est distingué comme poète. Après quoi les assistants furent éclaboussés d'eau de rose; des distributions d'aumônes eurent lieu, et des rafraîchissements furent donnés aux indigents (5). Tout ce qu'on lit et récite ou chante est exécuté avec un ton et des gestes propres à exciter l'émotion dans le cœur des auditeurs. A chaque pause, les gens qui composent l'assemblée frappent leurs poitrines en prononçant alternativement

(1) Cet imâm-bârâ est constamment illuminé par un grand nombre de cierges; la tombe est jonchée de fleurs, et des *prêtres* y chantent jour et nuit des versets du Coran. (Hamilton, *East-India Gazett.*, t. II, p. 131.)

(2) *Araïsch-i mahfil*, p. 104.

(3) *Id.*, ibid.

(4) Les descendants de Mahomet qui portent la couleur verte ne la quittent pas dans cette circonstance. (Valentia, *Travels*, I, 227.)

(5) *Indian Mail*, du 11 juin 1868.

les noms de *Huçaïn* et de *Haçan* (1). Des bandes de dévots, animés par ces lectures, parcourent les rues en faisant de folles démonstrations de douleur, et comme ils sont pour la plupart armés, il est dangereux de les rencontrer dans cet état de frénésie religieuse (2). Il paraît qu'on provoque quelquefois ces dévots fanatiques, car le 9 juillet 1828, quelques jours avant l'époque où commençait le mois de *Muharram* 1843, la police de Bombay publia une ordonnance conforme aux réglements du gouvernement de 1827, où entre autres choses il était dit que tout musulman qu'on trouverait assistant aux processions des *cercueils* en état d'ivresse, excitant du tumulte ou proférant des discours injurieux tendant à mettre la désunion entre les habitants, serait immédiatement mis en prison, mais que d'un autre côté on se saisirait aussi de ceux qui molesteraient les musulmans en leur jetant des pierres, de la boue, etc., et même des personnes qui interrompraient la procession pacifique (*peaceable*) du cheval, qui a lieu la dernière nuit de la fête (3).

On a déjà vu que le dixiéme jour était celui où l'on transporte dans un lieu désigné les images du cercueil d'Huçaïn, soit pour les jeter dans la rivière, soit pour les déposer en terre. On conduit des chevaux et même des éléphants à ces processions pompeuses ; mais par

(1) Valentia, *Travels*, I, 473.

(2) Par exemple, à l'occasion de la fête de *Muharram* 1243 (juillet 1828), la ville de Lacknau fut le théâtre de plusieurs événements malheureux. Voyez-en le récit dans l'*Asiatic Journal*, XXVII, 355.

(3) *Asiatic Journal*, XXVII, 102.

le cheval dont il est question dans l'ordonnance de la police de Bombay, il faut entendre un mannequin représentant le cheval de Huçaïn percé de flèches de toutes parts (1).

L'eau, qui fait partie du festin de deuil dont il a été parlé, est nommée *sabîl* (2); elle contraste avec le manque de cette liqueur, *la plus estimée de toutes lorsqu'on en est privé, et la moins appréciée lorsqu'on en trouve en abondance* (3), manque que Huçaïn éprouva à Karbala et qui fut une de ses plus terribles souffrances. Parmi les mets destinés aux pauvres, il en est un qui est particulier à cette époque, et qu'on nomme *guînj* (4).

Le récit de ce qui se passe à Calcutta, dans cette circonstance, fidèlement rapporté par l'écrivain musulman Afsos (5), complètera la narration de Jawan que je viens de commenter :

« Le 7 du mois de *Muharram*, dit-il, les musulmans de Calcutta qui veulent prendre part à la fête du *ta'ziya* ou deuil, qui a lieu à cette époque en commémoration du martyre du saint imam Huçaïn, se réunissent, et chargés de bannières et de drapeaux, ils s'acheminent vers un lieu désigné de réunion en faisant entendre des cris perçants et des gémissements lugubres, et ils reviennent ensuite de là dans leurs habitations respectives. Les rues sont encombrées d'une telle quantité de monde, qu'on est forcé de se laisser entraîner par la multitude,

(1) Valentia, *Travels*, I, 227.
(2) Shakespear, *Dict.*, p. 491.
(3) Paroles d'Ali, *Muatakabat-i hindi*, 1re édition, t. I, p. 21.
(4) Voyez sur ce mot le *Dictionnaire hindoustani* de Shakespear.
(5) *Araïsch-i mahfil*, p. 130, 131.

sans être maître d'aller où l'on veut. Cette foule inonde la ville depuis midi jusqu'à la nuit, célébrant à sa manière par des clameurs aiguës la fin déplorable du petit-fils du Prophète. On nomme généralement à Calcutta cette fête funèbre *deuil de midi* (*do pahâr kâ mâtam*). En ce jour solennel, les musulmans, hommes et femmes, portent aux *imâm-bârâ*, grands ou petits, des oblations de volaille rôtie, de pain ou de riz cuit, oblations sur lesquelles ils font réciter le *fâtiha* de Huçaïn. On immole en ce jour une si grande quantité d'oiseaux de basse-cour, qu'on voit couler un ruisseau de sang dans chaque rue de la ville.

« Les musulmans du bas peuple se livrent à cette occasion à des actes ridicules. Celui-ci, pour accomplir un vœu, vient dans un *imâm-bârâ* un réchaud sur la tête et y fait cuire du riz au lait ; celui-là, par le même motif, se présente dans la salle ayant dans la bouche une sorte de serrure pareille à une petite broche ou au mors d'un cheval, laquelle tient au moyen de deux plaques de fer qui s'enfoncent dans les joues et les déchirent quelquefois. Ce sot animal, insensible à la douleur, circule autour du cénotaphe de l'*imâm-bârâ*, et si la serrure se détache et tombe au troisième ou septième tour, il en tire la conséquence que Dieu agrée son vœu, et le petit peuple de s'extasier et de crier au miracle. L'homme au riz au lait veut faire savoir par sa singerie qu'il a un rhume; aussi a-t-il soin de se bien couvrir, ferait-il un chaleur accablante. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que ces gens superstitieux s'imaginent que, s'ils vont faire ces simagrées à un *imâm-bârâ* autre que celui où ils ont promis de se rendre, le riz ne se cuit pas et la

serrure ne tombe pas. Et il ne faut pas croire qu'il dépende des gens instruits d'empêcher ces sottises. Si le saint imam même dont ils célèbrent si ridiculement le martyre paraissait au milieu de nous, il ne pourrait y parvenir. On a dit avec raison : *Chacun a son grain de folie.* Ainsi se passent les dix premiers jours de *Muharram.* »

Ce qui doit surtout frapper l'attention dans les lignes qui précèdent, ce sont ces momeries païennes imitées des Hindous, auxquelles les musulmans se livrent dans les *imâm-bârâ ;* surtout ces sortes de serrures dont ils se scellent la bouche, lesquelles sont fort usitées parmi les faquirs hindous, et dont on peut voir la figure dans différents ouvrages sur l'Inde.

J'ignore s'il y a un *fâtiha* spécial pour Huçaïn ; mais dans l'Eucologe musulman imprimé à Calcutta, on n'en trouve qu'un seul pour cet imam et son frère Haçan ; il est conçu en ces termes :

« Que l'Éternel daigne accepter les vœux que je forme pour le repos de l'âme glorieuse des deux braves imams, des deux martyrs bien-aimés de Dieu, les innocentes victimes de la méchanceté, les bienheureux Abu-Mohammed ul-Haçan et Abu-Abdallah ul-Huçaïn, pour les quatorze purs (1) et les soixante-douze martyrs de la plaine de Karbala (2). »

(1) C'est-à-dire Mahomet, Fatime et les douze imams. (Voyez les *Voyages* de Chardin, édition de Langlès, t. IX, p. 487.)

(2) *Hidâyat-ul-islâm,* p. 268.

Mois de Safar.

FÊTE EN COMMÉMORATION DE LA GUÉRISON DE MAHOMET.

« Dans le mois de *Safar*, Mahomet, l'ami de Dieu, fut malade. La véhémence de la douleur dura jusqu'au treizième jour ; alors seulement elle se calma, et par l'effet de la bonté du Créateur, le Prophète entra en convalescence. D'après ce motif, les musulmans considèrent comme malheureux les treize premiers jours de cette lune. Au treizième, qu'ils nomment *tézi*, « violence, » ils ont l'usage de faire au nom du Prophète des oblations de pois chiches et de froment qu'ils distribuent ensuite par portions (1). »

DERNIER MERCREDI (*Akhir char Schamba*).

« Le dernier mercredi de Safar est, d'une part, considéré par les *schiites* comme constamment de mauvais augure ; tandis que, de l'autre, les *sunnites* se réjouissent en ce jour. Les premiers n'osent pas bouger de leur place ; les autres vont se promener çà et là dans les jardins, où l'on tient même des foires et où des spectacles variés charment la vue (2). »

On trouve dans l'Eucologe musulman imprimé à Calcutta, sous le titre de *Hidâyat ul-islâm* ou *Guide de l'islamisme* (3), deux prières particulières à ce jour-là. La première se dit en faisant l'ablution ; elle est ainsi conçue :

(1) *Bârah Mâça*, p. 104.
(2) *Id.*, ibid.
(3) *Hidâyat ul-islâm*, p. 276.

« Nous nous adressons à toi avec soumission et respect. Tu connais ce qui est dans leurs cœurs. Nous nous recommandons à ta miséricorde, ô le plus généreux des êtres généreux ! »

La deuxième se dit en buvant de l'eau de l'ablution, car il est d'usage de boire un peu de cette eau après s'être purifié (1); elle consiste dans les versets suivants du Coran :

« Salut à vous; entrez avec joie dans le paradis, pour y demeurer éternellement (2). Tel est le discours du Seigneur généreux (3). Salut parmi les créatures à Noé, salut à Abraham, salut à Moïse et à Aaron, salut à Élie (4); paix jusqu'au lever de l'aurore (5). »

« Les Persans, dit Chardin (6), nomment ce mercredi *Châr chamba sûri,* « le mercredi de la trompette, » c'est-à-dire celui de la fin du monde, jour où les quatre grands anges Gabriel, Michel, Raphaël et Azraël sonneront de la trompette pour réveiller les morts. Ils croient ce jour malheureux ; c'est pourquoi ils ne font point d'affaires ce jour-là et ne sortent pas même du logis lorsqu'ils peuvent s'en exempter, appréhendant que tout ce qu'ils pourraient faire n'eût un mauvais succès. Ils tiennent, à l'occasion de ce mercredi-là, tous les mercredis malheureux; jamais les caravanes ne se mettent en chemin le mercredi, et

(1) Voyez mon ouvrage intitulé : *Doctrine et devoirs de la religion musulmane*, p. 148.
(2) *Coran*, XXXIX, 72.
(3) *Coran*, XXXVI, 58.
(4) *Coran*, XXXVII, 120, 130.
(5) *Coran*, XCVII, 5.
(6) *Voyages*, t. IX, p. 90.

bien des gens ne veulent pas ouvrir leur boutique. »

Du reste, le 28 et le 29 de ce mois, quelque jour qu'ils tombent, sont considérés comme malheureux : le premier, à cause que ce fut à pareil jour que Haçan fut empoisonné par sa femme; le second, parce qu'on suppose que des végétaux nuisibles sont produits en ce même jour (1).

Mois de Rabi Ier.

FÊTE DE LA MORT DU PROPHÈTE (*Bârwin wafât*, « le douzième de la mort »).

Le 12 du mois de *Rabi Ier*, on célèbre dans l'Inde la fête de la mort de Mahomet, et ce qu'il y a de singulier, c'est que les Turcs font ce jour-là même la fête du *Mewlud* ou de la naissance du Prophète (2).

« La lune de Rabi Ier, nous dit Jawan, est nommée aussi *Bahârîa*, et par le vulgaire *les douze de la mort*. Selon les sunnites, l'ami de Dieu (Mahomet) quitta ce monde périssable le douzième jour de ce mois (3). Cette affreuse nouvelle s'étant répandue dans le monde y produisit une consternation générale, et chacun s'empressa d'offrir à Dieu ses vœux et ses prières pour le repos de l'âme du grand Prophète. Ces saints exercices durèrent douze jours, et de là vient sans doute la dénomination de *les douze de la mort* que l'on donne à ce mois. C'est à l'imita-

(1) Shakespear, *Dict.*, p. 559.

(2) Mouradgea d'Ohsson, *Tableau de l'empire ottoman*, t. II, p. 358, édition in-8°.

(3) C'est-à-dire le 12 rabi, 1er de la dixième année de l'hégire (8 juin 632 de J.-C.).

tion des premiers musulmans que ceux de l'Inde se réunissent à cette époque pour accomplir les mêmes devoirs.

« Toutefois les *schiites* (1) soutiennent que la mort du Prophète a eu lieu le 28 de *safar* (treize jours plus tôt); il convient de connaître la différence des opinions à cet égard (2). »

Le nom de *bahârî*, « printanier, » qu'on donne à ce mois dans l'Inde, est la traduction du nom arabe du même mois *Rabi'* qui signifie *printemps*. Il est bon de se rappeler ici que l'année des anciens Arabes était solaire et se divisait en six saisons comme celle des Indiens; de là les noms de *premier printemps* (*rabi' awwâl*) et de *second printemps* ou *rabi' Sâni*, donnés aux deux mois de printemps, lesquels désignent actuellement le troisième et le quatrième mois de l'année lunaire musulmane, qui peuvent se trouver dans toutes les saisons de l'année.

L'explication que donne Jawan de l'expression *les douze de la mort* n'est pas très-claire, mais je n'en ai pas d'autre à proposer. Cette expression se retrouve dans le proverbe fort usité : *Le khichrî* (3) *des douze de la mort est pour aujourd'hui et non pour demain*, ce qui indique une abondance qui ne doit pas continuer (4).

(1) Ou *imamiens*. L'auteur du *Bârah Mâça* appartenait à cette secte.

(2) *Bârah Mâça*, p. 19.

(3) Voyez plus haut en quoi consiste ce mets.

(4) Roebuck, en traduisant ce proverbe par les mots : *This in the khichree of the twelfth of Safar*, etc., a commis deux erreurs, la première en rendant incorrectement *bârah wafât;* la seconde en mettant le mois de Safar pour celui de *Rabi' I.* (Voyez *Oriental Proverbs*, part. II, p. 29.)

Mois de Rabi 2e.

FÊTE DE MIRAN-JI.

Ce saint donna son nom à ce mois qui s'appelle en conséquence *Mirân-ji kâ Chând*, « le mois de Mirân-ji. »

Mirân-ji est une double qualification honorifique, composée de *Mirân*, pluriel persan employé par respect et dérivé de *mir* (pour *amîr*), mot arabe qui signifie *prince*, et qui se donne aux *Saïyid* ou descendants de Mahomet, et de *jî*, mot hindoustani qui correspond à notre mot *monsieur* et à l'anglais *master* ou *esquire*. Le nom de ce saint, ou, pour mieux dire, celui sous lequel on le désigne spécialement, c'est *Muhî-uddîn*, expression arabe qui signifie *vivificateur de la religion*, et qui n'est proprement qu'un titre d'honneur. On fait souvent suivre ce nom de l'épithète de *Gaus A'zam*, qu'on donne, dans l'Inde, aux grands contemplatifs musulmans qui tombent en extase (1).

Le *fatiha* de ce saint nous fait connaître le nom de son père, de sa mère, et même de ses frères et de sa sœur. Le voici :

« Saïyid et sultan (2), faquir et khwâja (3), riche et

(1) Le scheikh Mohammed Gaus est un des principaux personnages qui ont porté ce titre. Il est enseveli à Goalior. On lit dans l'*Araïsch-i mahfil* (p. 74) qu'il pouvait soumettre la planète Mars.

(2) *Sultan*, qui signifie *roi*, est, aussi bien que *schah*, qui a le même sens, un titre honorifique des *derviches* ou fakirs. Voyez les *Observations préliminaires*.

(3) Titre honorifique donné spécialement aux Mogols. (Shakespear, *Hind. gram.*, p. 142.)

pauvre, roi et schaïkh (1), derviche et saint N. S. Mir Muhî-uddîn, dont le père est le saïd Salih Zangui, la mére Bibî (2) Fatimah IIe, la sœur Bîbî Nacibah, et les frères Abd-ulrazzac et Abd-ulwahhab. Que, par son intercession, mes vœux soient exaucés !

« A cette intention, le fidèle récitera la première surate du Coran une fois, la cent douzième quinze fois, et la priére nommée *Durûd* (3) onze fois (4). »

Le célèbre poète hindoustani Wali a consacré en l'honneur de ce saint un *cacîda* (5) plein de figures et d'allégories orientales, poéme dont les extraits suivants me paraissent propres à être cités :

« L'éclat de l'islamisme vient de toi... j'espére que tu feras toujours briller à mon intelligence le flambeau de la doctrine spirituelle... *Muhî-uddîn* est ton nôm béni et célèbre ; il est lumineux comme le soleil. L'emplacement où s'assemblent les pélerins autour de ta tombe présente l'image du paradis ; ton regard y fait naître le printemps. La poussière du seuil de la porte de la chapelle où est renfermée ta châsse est préférable au surma d'Ispahan (6) ; les *schaïkhs* qui viennent y

(1) Titre honorifique qui signifie proprement *vieillard*, et qui se donne aussi bien que *saïyid* aux descendants de Mahomet. Toutefois, on nomme spécialement ainsi les musulmans originaires de l'Arabie.

(2) C'est-à-dire *Madame*.

(3) « Parole de louange. » Voir l'*Eucologe musulman*, p. 208.

(4) *Hidâyat-ul-islâm*, p. 267.

(5) Sorte de poème dont les vers *baït* sont sur une même rime. (Voyez Gladwin, *Dissertations on the rhetoric of the Persians*, p. 2.) — Le mot *cacîda*, qui est féminin en arabe, est masculin en hindoustani.

(6) Le surma est un collyre de plombagine, dont le plus estimé est celui d'Ispahan.

prier sont sûrs de trouver l'accès auprès de Dieu. Il a été resplendissant dans le monde comme l'astre du jour, celui qui a pu frotter son front sur les traces de tes pieds. Les contemplatifs seuls peuvent comprendre les secrets de tes paroles, qu'ils considèrent comme égales à celles du Prophète ou même au Coran (1)... Ton assistance donne la force aux faibles, la richesse aux pauvres. Pourra-t-on en ce monde espérer la guérison, si Hippocrate ne reçoit sa science de toi ? Tu as eu dans l'ordre des choses possibles le cachet de la puissance, sans qu'aucun obstacle soit venu t'arrêter. Un simple doute énoncé par toi a la valeur d'un axiome, parce que tu participes aux secrets de Dieu. Comparés à toi, Platon et Avicenne ne sont que des enfants... Que les juifs et les chétiens expriment à l'envi leur dépit contre celui qui te chantera ; pour moi, je serai glorifié dans les deux mondes si tu acceptes *le cacîda* de Wali, quelque indigne de toi qu'il soit. Tous ceux qui entendront les vers que je te consacre en seront charmés, comme ils le sont de ceux d'*Anwarî* et de *Khacânî* (2).

Voici textuellement ce que dit Jawan (3) sur la fête de ce saint fameux :

« Le mois de rabi 2e est aussi nommé par le peuple *lune de Mirân-jî*. La raison en est qu'on célèbre le 11 de ce mois la commémoration de la mort d'un grand saint musulman qui a tracé les régles de conduite des *pirs* et celles de leurs disciples, et par qui un monde entier

(1) On sait que les musulmans le regardent comme la parole de Dieu.

(2) Célèbres poètes persans.

(3) *Bârah Mâça*, p. 24.

est comblé des faveurs célestes. En ce jour, les musulmans de la classe des *schaïkhs* et quelques *schiites* se réunissent auprès de son tombeau, et là, ils adressent à Dieu des vœux, tant pour le spirituel que pour le temporel. Ils récitent le fatiha de ce saint sur des mets et des oblations de sucreries qu'ils distribuent ensuite poliment aux assistants. Avec les contemplatifs qui sont dévots à ce saint ou même qui font partie de l'ordre religieux à la tête duquel il est placé, se trouvent nombre de musiciens et de chanteurs musulmans qui ajoutent par leur talent à l'éclat de cette fête; bien plus, de jeunes bayadères viennent l'embellir par le charme de leurs attraits et la grâce de leurs danses (1). Tout ce monde est donc réuni là le 11 de rabi 2e, et y forme un coup d'œil enchanteur. D'un côté on voit les préparatifs du banquet formé des offrandes faites au saint, de l'autre les démonstrations de respect religieux des troupes de danseuses. Les musiciens jouent du *Dholkî* (2) et du *Saranguî* (3), et battent la mesure en levant la main; les chanteurs prononcent ces mots cadencés : *Oh! oh! pauvre pir persécuté par un roi* (4). En cet instant, les gens qui prennent part au banquet paraissent tous dans l'agitation et le trouble. L'un, hors de lui, tombe se roulant sur la terre comme un animal qu'on va sacri-

(1) Afsos (*Araïsch-i mahfil*, p. 110), parlant du tombeau du schah Arzan, situé près d'Azim-abad (Patna), dit aussi qu'il s'y rend tous les jeudis, avec une grande quantité de peuple, beaucoup de courtisanes et des bayadères qui exécutent des danses jusqu'au milieu de la nuit.

(2) Sorte de petit tambour.

(3) Sorte de violon.

(4) Allusion peut-être à ce qui sera dit plus loin.

fier ; un autre paraissant dans l'affliction ne cesse de pleurer ; il pousse de longs gémissements ou exhale de froids (1) soupirs. Celui-ci, la tête courbée, fait entendre le cri perçant de *Hû* (2) ; celui-là paraît avoir renoncé à la vie ; il tourne autour d'un autre individu et bientôt tombe à ses pieds. Tant que durent ces actes, les assistants ne quittent point la place, persuadés qu'il faut rendre aux saints leur culte d'une manière complète : ils ne se retirent que lorsque tout est terminé. Telle est en général la manière dont on célèbre les fêtes des saints auprès de leurs tombeaux. »

Malgré tout ce qu'on vient de lire sur l'éminente sainteté de *Muhî-uddîn* et sur la dévotion qui préside à sa fête, Roebuck, dans ses *Oriental proverbs*, donne sans citer, il est vrai, aucune autorité, une note sur ce saint où il est représenté comme un licencieux scélérat. Mais cette note a plutôt l'air d'un conte des *Mille et une Nuits* que de toute autre chose ; au surplus, la voici :

« Miran-ji, autrement dit Schaïkh Saddo, vivait à *Sambhal* dans le *Rohilkhand*, d'autres disent à *Amroha* dans la province de Dehli. Il prétendait avoir une grande habileté dans l'art de faire des amulettes et de dire la bonne aventure, ce qui se nomme *Ilm-i taksîr* (3). Un jour un paysan trouva, en labourant, une lampe à quatre mèches qui avait été fabriquée par un fameux magicien

(1) Nous mettrions *brûlants* au lieu de *froids* ; mais à raison de sa singularité, je laisse cette épithète, qui accompagne souvent le mot *soupir* en persan et en hindoustani.

(2) Mot arabe, qui signifie proprement *lui*, et qui sert aussi à désigner Dieu, comme c'est ici le cas.

(3) C'est-à-dire « science du calcul par les chiffres. »

des temps anciens, à laquelle était attachée une propriété telle, que toutes les fois qu'on l'allumait, quatre génies ou esprits familiers, prêts à exécuter les ordres de celui qui l'avait allumée, paraissaient à ses regards, mais restaient invisibles aux autres personnes. Ce paysan donna au Schaïkh la lampe merveilleuse. La première fois que celui-ci l'alluma, il fut alarmé à la vue des génies et tâcha d'éteindre la lampe ; mais les esprits l'informèrent qu'étant une fois appelés ils ne pouvaient se retirer qu'après avoir reçu quelque ordre à exécuter. Le Schaïkh étant d'un naturel lascif, leur ordonna de lui amener une belle femme qu'il avait vue dans un pays éloigné, ce qui fut fait aussitôt. La femme, qui était d'un haut rang, fut très-étonnée et saisie de crainte de se trouver dans un lieu inconnu avec un étranger. Toutefois, tandis qu'il allait par force ou par persuasion satisfaire ses désirs impurs, un des génies l'informa qu'ils ne continueraient à lui obéir que tant que ses actions resteraient dans les limites de la vertu, et que, s'il venait à les dépasser, ils le mettraient à mort. Il renonça pour le moment à son projet; mais la même chose se répéta plusieurs fois, et à la fin la violence de sa passion l'ayant emporté sur la crainte, il satisfit ses désirs et fut conséquemment mis à mort par les génies. D'autres disent qu'il se fit ainsi amener plusieurs femmes et en jouit, mais qu'à la fin, ayant envoyé prendre la fille de l'empereur de Constantinople, cette princesse connut le nom du Schaïkh et celui de sa ville, et qu'en ayant informé son pére, celui-ci écrivit au souverain de Dehli qui envoya des gens mettre à mort le Schaïkh ; puis ils remplirent de terre la lampe et la jetèrent à la rivière.

« Ce scélérat eut néanmoins la réputation d'un saint et même d'un prophète, à cause du pouvoir surnaturel qu'il mit en œuvre par l'entremise de ses esprits familiers, et un superbe *Dargâh*, « châsse, » est élevé à sa mémoire à Amroha. Après sa mort, on dit qu'il est devenu un puissant esprit ou *Jinn* qui, dans l'occasion, inspire les hommes, mais particulièrement les femmes, en les douant de la connaissance de l'avenir et d'autres pouvoirs surnaturels. Il y a aussi d'autres esprits de *Pirs* défunts qui exercent un semblable pouvoir, tels que ceux de *Dariyâ* (1), de *Zaïn Khan*, etc.; mais comme ils sont d'un rang inférieur à celui de *Mirân-ji*, ils se retirent lorsqu'il se présente. De là vient le proverbe : « *Lorsque* MIR *vient, le* PIR *se retire* (2), » proverbe usité pour dire que, lorsque le chef se montre, les agents inférieurs doivent lui céder la place (3). »

Mois de Jumazi Ier.

FÊTE DE MADAR.

Madar est le plus célèbre des saints musulmans de l'Inde; les Hindous s'unissent à ses coréligionnaires pour lui rendre le culte que les catholiques nomment de *dulie*. L'enthousiasme qu'il y inspire a propagé ce proverbe souvent cité : *Quel dommage Madar éprouvera-t-il, si Schuja se rend à Ajmir* (4)? Il a établi un ordre

(1) Ou *Dariâyi*. Voyez dans la seconde partie l'article sur ce saint personnage.

(2) *Oriental proverbs*, partie II, p. 26.

(3) *Oriental proverbs*, partie II, p. 27.

(4) Roebuck, *Oriental proverbs*, II, p. 2. A la lettre : *An pilus*

de faquirs qui s'appellent de son nom *Madariah* et aussi, à ce qu'il paraît, *Tabacâtiyah* (1).

« Le Saïyid Badî-uddin (2) Kotbal Madar était fils du Saïyid Ali d'Alep, fils du Saïyid Baha-uddin, fils du Saïyid Zahir-uddin, fils du Saïyid Ahmad, fils du Saïyid Mohammed, fils du Saïyid Ismaïl, fils de l'Imam Jafar Sadic, fils de l'Imam Mohammed Bakar, fils de Zaïn ul-abidin, fils de l'Imam Huçaïn, fils du prince des croyants Ali.

« Il naquit à Alep en 442 (1050-51), fit le pèlerinage de la Mecque et de Médine à l'âge de cent ans, et reçut de Mahomet la permission de retenir son haleine (3). Sous le règne du sultan Ibrahim Scharqui (*Sherkey*), Mahomet lui ordonna de résider au village de Makanpur (4), qui était désert à cette époque à cause d'un mauvais génie nommé *Makan-déo* qui y portait la déso-

partium genitalium Madari evulsus erit, si, etc. Le mot *schujâ* signifie proprement *brave;* mais il est ici employé pour désigner un individu indéterminé, dans le même sens qu'on emploie *zaïd* en arabe. *Ajmir* est l'ancienne capitale de la province de ce nom, ville où est enseveli *Muïn-uddin*, autre saint célèbre, dont il sera parlé à l'article suivant.

(1) *Observations on the musulmauns of India,* II, 318; Dabistan, *Traduction Troyer,* II, 224; Sicé, *Lois musulmanes*, p. 18.

(2) C'est-à-dire la *merveille de la religion,* et non Badr-uddin, comme on l'a imprimé dans les *Oriental proverbs* (II, p. 219), ce qui signifierait la *lune de la religion.*

(3) *Habs-i dam*, pratique à laquelle les faquirs se livrent, la considérant comme un acte religieux et comme un moyen de prolonger la vie, d'après le principe que chaque homme a un nombre déterminé de respirations à prendre, et qu'ainsi plus lentement il respire, plus longtemps il vit. (Shakespeare, *Dict.,* p. 365.)

(4) Village près de Firozabad, province d'Agra. (Carey, *Map of Hindoostan.*)

lation. Madar y alla, renferma le génie (1), rendit ainsi ce lieu habitable, et le nomma *Makan-pur* ou ville de *Makan*, nom qu'il a conservé. Ce prophète (2) passa là son temps dans des exercices religieux. Il avait aussi le pouvoir de faire des miracles, ce qui fut bientôt connu dans l'Hindoustan ; aussi alla-t-on le visiter de toutes parts. Il eut quatorze cent quarante-deux (*fourteen hundred and forty two*) fils, trois desquels naquirent d'une même mère. Il mourut le 7 jumazi 1er 837 (20 décembre 1433), et à cause de sa grande réputation de piété, et du pouvoir qu'il avait de faire des miracles, l'anniversaire de sa mort a été célébré depuis ce temps par une réunion à Makan-pur. Ce prophète était âgé de trois cent quatre-vingt-quinze ans neuf mois et vingt-six jours. Son tombeau fut élevé par le sultan Ibrahim Scharqui. »

La notice qui précède est due à un fakir *madarien*, c'est-à-dire de l'ordre de Madar, nommé *Karîm-uddin*. Lord Valentia l'a insérée dans ses *Voyages*, tome I, page 477 ; mais elle n'a pas été traduite dans l'édition française de cet ouvrage. Cette notice paraît exacte quand au fond, si l'on a soin de faire la part de l'enthousiasme qui a dirigé la plume de l'écrivain. Elle coïncide, pour la généalogie et le lieu de naissance, avec le *fatiha* de ce saint, fatiha qu'on récite sur son tombeau et qui est conçu en ces termes :

(1) De là peut-être le proverbe *Schah Madar*, *frappe le faible*, pour exprimer quelqu'un qui tyrannise ceux qui ne peuvent lui résister, mais qui n'ose pas attaquer ceux qui sont plus forts que lui. (Roebuck, *Oriental proverbs*, II, 96.)

(2) L'enthousiasme envers Madar le fait considérer comme tel.

« Par l'âme pure du pivot (1) des contemplatifs et des spiritualistes : le foyer des lumières et des plaisirs célestes ; le centre des bienheureux *pirs ;* à savoir le *pir Badî-uddin Zindah Schah Madar* (que Dieu sanctifie son précieux tombeau); par l'âme pure de son père *Ali Halabi* (2) et de sa mère *Bibi Khâs ulmulûk* (3), connue sous le nom de *Bibi Hazira* (je demande à Dieu une telle grâce).

« Le fidèle lira à cette intention le premier chapitre du Coran, une fois : le cent-douzième, trois fois ; et la prière *Durud*, trois fois. »

Les mille quatre cent quarante-deux enfants sont, sans nul doute, des enfants spirituels ou des disciples ; cela ne peut faire de difficulté. Quant à la prétendue longévité de Madar, qui, selon son biographe, fut de quatre siècles, elle tient à l'idée dont il a été question sur l'art de retenir son haleine, et à ce que, l'époque de sa naissance n'étant pas connue, on s'est plu à l'éloigner de l'époque de sa mort qui est la seule certaine, car on aime à trouver dans les saints personnages des perfections qui ne sont pas dans les autres hommes. Il sera plus loin question d'un autre saint qui a vécu, à ce qu'on dit, plus de trois cents ans.

Je dois actuellement entretenir le lecteur de la fête établie en l'honneur de Madar ; voici en quels termes en parle Jawan (4):

(1) *Madar*. L'auteur joue sur ce mot, qui est le nom propre du saint dont il s'agit, et qui signifie *pivot, foyer, centre*, etc.

(2) Le texte porte *chalabi*, mais je pense que c'est une erreur et qu'il faut lire *halabi* ou d'Alep.

(3) A la lettre : *la famille des rois*.

(4) *Bârah Mâça*, p. 33.

« Les gens du peuple, et surtout les femmes, donnent ordinairement le nom de *Madar* à la lune de *Jumazi Ier*. Or, Madar est le surnom du saint désigné par les gens distingués sous le titre honorifique de *Badî-uddin*, mais plus connu sous le nom de *Madar*. On se sert aussi de piques pour cette solennité. Ceux qui veulent prendre part à la fête en plantent dans leurs villes respectives; cependant des musiciens se présentent battant une sorte de grand tambour (*dhol*), tandis que des fakirs dansent en criant : *ô Madar;* bien plus, ils traversent, en chantant les louanges de ce saint célèbre, des feux allumés exprès.

« Le tombeau de Madar est à Makan-pur. Le 17 de jumazi 1er, jour fixé pour la fête de ce saint, ses dévots s'y rendent des lieux les plus éloignés. Une foule immense remplit le village; des piques sont dressées de tous côtés, et, dans la nuit, une immense quantité de lampes et de lanternes dissipent l'obscurité. Ensuite on transporte toutes les piques au tombeau de *Madar*, où chacun vient pour demander une grâce ou pour exprimer un vœu. »

Dans la citation qui précède, nous voyons un nouvel exemple de l'adoption des cérémonies et des usages indiens dans le culte musulman. Cette course à travers le le feu est évidemment empruntée aux Hindous, chez qui il y a même une fête dont le rit principal consiste à traverser cet élément qu'ils ont déifié sous le nom d'*Agni;* cet acte se nomme *dhammâl* (1).

« Le tombeau de *Madar* est placé au milieu d'un grand

(1) Shakespear, *Dict.*, p. 427.

édifice carré à chaque face duquel il y a une fenêtre qu'on ouvre de temps en temps. Il est de la forme ordinaire et couvert d'une étoffe d'or. Au-dessus est un dais de même étoffe qui est parfumé avec profusion d'essence de roses (1). »

Une pierre est, dit-on, suspendue sur cette tombe par des moyens inconnus. De là le proverbe : « Pour une rangée de briques, il faut le souffle de Madar (2), » pour indiquer quelqu'un qui entreprend quelque chose d'extraordinaire sans faire attention à son incapacité.

Afsos entre dans plus de détails que Jawan. « C'est, dit-il, à Makan-pur, village du district de Canoje, que se trouve la châsse du saïd Badi-uddin, connu sous le nom de Schah Madar. Ce personnage est généralement très-vénéré, surtout par les gens du bas peuple ; car les faquirs qui appartiennent à sa lignée religieuse peuvent être rangés aussi dans cette classe, attendu qu'ils sont pour la plupart fort ignorants. Du reste, les faquirs nommés *azâd*, « indépendants (3), » assurent que cette descendance spirituelle n'est pas bien établie. Quoi qu'il en soit, les stupides dévots à ce saint ont adopté la couleur noire comme signe distinctif. Ayant donc attaché à des piques dorées des drapeaux noirs, ils parcourent souvent les rues des villes munis de ces étendards et faisant un grand bruit. Cette procession tumultueuse a surtout lieu dans le mois de jumazi 1er. Chaque année,

(1) *Voyages de Valentia*, trad. franç., I, 285.

(2) Roebuck, *Oriental proverbs*, part. II, p. 219. Voyez plus loin l'explication de cette expression.

(3) Ils se rasent la barbe, les sourcils et les cils, et font vœu de chasteté. (Shakespear, *Dict.*, p. 38.)

à cette époque, une quantité considérable d'hommes et de femmes, généralement des classes inférieures, se rendent des lieux les plus éloignés au village de Makan-pur. Ayant à leur tête des faquirs de l'ordre de Madar, les pèlerins marchent en corps portant la plupart des étendards tels que nous venons de les décrire, et quelques-uns jouant de l'instrument nommé *rabab* (1). On nomme cette procession *chari* (2), ce qui indique qu'on y porte des piques, et on lui donne aussi la dénomination générique de *medni* (3). Les pèlerins restent pendant plusieurs jours auprès du tombeau du saint, occupés à présenter leur vœux et leurs oblations ; et lorsque le 17 du mois est passé, ils retournent dans leurs pays respectifs.

« L'usage d'aller en pèlerinage à Makan-pur est assez ancien ; mais on ignore complètement quel est celui qui l'a établi. Toutefois il est à présumer qu'il est dû à des gens ignorants et de basse condition, comme l'indique la foule méprisable qui s'y rend et qui s'imagine que ce pèlerinage est préférable à celui de la Mecque. Au surplus, on ne peut, par tout ceci, se former une opinion motivée sur la sainteté vraie ou fausse de Madar.

(1) Sorte de violon, d'où dérive le nom de *rabâbiyah*, qu'on donne en Barbarie aux femmes qui dansent au son de cet instrument. De ce mot, les habitants des ports de la Méditerranée ont fait *rababéou, rababelle*, « extravagant, extravagante. »

(2) Nom de l'espèce de *pique* qu'on porte à la procession des dévots de Schah *Madar*, et dans d'autres processions analogues. De là, ce mot indique cette procession même. Ces piques se nomment aussi *jhanda*, et cette procession *Madar Jhanda*. (*Asiatic Journal*, N. S., IV, 75.)

(3) Corps de pèlerins allant visiter le tombeau d'un saint. (Voyez les *Observations préliminaires*.)

Le cazi *Nur-ullah Sosatri* le place parmi les *schiites* ou *imamiens* (1), dans son ouvrage intitulé *Majalis ulmu-minîn* (2); mais Dieu seul sait au juste ce qui en est (3). »

Comme on le voit dans la notice qui précède, Madar est le patron d'un ordre de faquirs qui portent le nom de *Madariyah* ou *Madar panthi*, « sectateurs de Madâr, » et même de *Dafâli*, « tambourineurs (4). » Ces derviches ont plusieurs traits de ressemblance avec les *Sanniaci* hindous. Comme eux ils vont presque nus en toute saison et ont leurs cheveux tressés; ils se frottent le corps avec de la cendre de bouse de vache, et portent des chaînes de fer autour de leurs reins et à leur cou (5). H. H. Wilson assure qu'ils sont sunnites (6); la couleur noire qu'ils ont adoptée pour leurs drapeaux en est effectivement une preuve, car le noir est la couleur des sunnites, tandis que le vert est celle des *imamiens* ou *schiites* (7). Toutefois, Madar descendait d'Huçaïn, ce qui paraît prouver qu'il était *schiite*, et en effet, Afsos nous apprend qu'il a été considéré comme tel dans un ouvrage qu'il cite. Selon le même Wilson, la principale pratique des madariens consiste à faire usage du *Bang* (li-

(1) L'auteur de cette notice était de cette secte. (Voyez les *Observations préliminaires*.)

(2) *Assemblées des croyants.*

(3) *Arâisch-i mahfil*, p. 76.

(4) Parce qu'ils se servent de l'instrument nommé *dafla* dans leurs cérémonies religieuses. (*Obs. on the mus. of India*, II, 318.)

(5) *Asiatic Journal*, N. S., IV, 76.

(6) *Asiatic Journal*, N. S., IV, 75.

(7) *Asiatic Journal*, N. S., IV, 75. — De Sacy, *Chrestomathie ar.*, t. I, p. 49, nouvelle édition.

queur enivrante tirée des feuilles de chanvre qu'on nomme *warac khiyâl*, « feuille d'imagination, » ou de l'exsudation de ses fleurs), dans l'espoir de se procurer des visions. Selon lui, tout en admettant la mission divine de Mahomet, les madariens n'ont pas une grande vénération pour son titre de prophète et montrent peu de respect envers ses institutions. D'après leurs légendes, Mahomet n'a eu d'accès au paradis que par la vertu des mots *Dam Madar*, « le souffle de Madar, » qui est la devise de la secte et à laquelle la tradition attribue plusieurs effets miraculeux. Ces mots *Dam Madar* sont aussi une sorte de cri de guerre parmi les musulmans, souvent employé par les soldats au moment de l'attaque (1).

Mois de Jumazi 2e.

FÊTE DE MUÎN-UDDIN CHISCHTI (2).

Ce saint est un des plus célèbres de l'Inde musulmane, et son tombeau est encore aujourd'hui constamment entouré d'une foule de pèlerins, même hindous. Quelques-uns poussent le fanatisme jusqu'à prendre une pierre ou une brique de l'édifice. Ils emportent ces débris et le placent dans leur maison, qui devient ainsi à son tour un lieu de pèlerinage par suite de la possession de cette précieuse relique. Mahaji et Daulat Rao

(1) *Asiatic Journal*, N. S. IV, 75; *Asiatic Researches*, t. XVI, p. 135.

(2) Ce saint est probablement le même que M. E. Sicé (*Lois musulmanes*, p. 18) nommé Schâh-ulhamid Kaderwalî, et de la mort duquel on célèbre à Pondichéry l'anniversaire le 10 de jumazi 2e.

sindia, quoique Hindous et fidèles observateurs du culte brahmanique, firent de riches présents au tombeau de ce saint, ainsi qu'aux prêtres musulmans ou *Pir Zada* (1) qui y étaient attachés (2).

« Le mois de jumazi 2e, dit jawan (3), est ordinairement nommé par les gens sans instruction *Khaja Muïn-uddin*, du nom d'un saint musulman très-célèbre, le Khaja *Muïn-uddin Chischti*, qui mourut en ce mois. Le tombeau de ce personnage distingué est à Ajmir. C'est là que, suivant ce que j'ai entendu dire, les arcs des rois se tendent d'eux-mêmes. La cérémonie des piques a également lieu pour ce saint; partout chacun s'empresse de les disposer. On se fait surtout un devoir d'aller à cette époque en pèlerinage à Ajmir, et si on ne peut s'y rendre, on dresse au moins des piques. »

Laisons parler actuellement Afsos (4):

« Le Khaja *Muïn-uddin Chischti*, dit-il, l'essence des contemplatifs, était fils de *Gaiyâs-uddin Chischti*, de la race d'Huçaïn, et par conséquent saïyid. Il naquit dans le *Sejestan* en 537 de l'hégire (1142-43). Quand il fut âgé de quinze ans, il eut le malheur de perdre son père; mais le spiritualiste Ibrahim Candûzi le prit en amitié, lui fit sentir l'importance de la doctrine spiritualiste et le détermina à chercher le chemin de la contemplation. Il ne tarda pas à se plonger dans la dévotion la plus fervente et les pratiques d'austérité les plus

(1) A la lettre, fils de *pir*.
(2) Hamilton, *East-India Gazett.*, t. I, p. 28.
(3) *Bârah Mâça*, p. 38.
(4) *Arâïsch-i mahfil*, p. 150.

rudes. A vingt ans il retira des avantages religieux de la société du Schaïkh *Abd-ulcadir Guilâni* (1). Ensuite, comme le sultan *Schihab-uddin Guri* conquit l'Hindoustan et vint à Dehli, alors *Muïn-uddin*, résolu de vivre dans la retraite, se retira à *Ajmir*, où un très-grand nombre de personnes parvinrent, en suivant ses avis, à leur but spirituel. Il y mourut le samedi 6 rajab 636 (12 février 1239), après avoir vécu quatre-vingt-dix-sept ans solaires. Son tombeau se voit encore aujourd'hui dans cette ville sur le bord du *Jahlara*, où il attire habituellement un grand nombre de pèlerins. Tous les souverains qui ont régné sur l'Inde, depuis la mort de ce grand personnage, n'ont pas manqué de déposer des oblations sur ce tombeau vénéré. On peut citer en particulier *Jalal-uddin Mohammed Akbar* (2), monarque extrêmement religieux, qui alla plusieurs fois à pied d'Agra à Ajmir visiter le tombeau de ce saint et celui du Saïyid Huçaïn Machhadi, surnommé *Khinj sawâr* (3). Ce dernier était sans doute schiite, et Muïn-

(1) C'est-à-dire de la province de Guilan en persan, d'où se forme *guilâni*. En arabe, cette province se nomme *Jilân*, d'où dérive *jilâni*, qui est synonyme du premier mot. Voyez dans la seconde partie de ce mémoire l'article consacré au saint personnage dont il s'agit.

(2) L'auteur veut parler ici du grand Akbar, que le Père Catrou, dans son *Histoire du Mogol*, nous représente presque comme chrétien. Suivant cet écrivain, Akbar ne croyait pas à sa religion, et protégeait ouvertement le christianisme; il avait fait élever dans son palais une statue à la Sainte-Vierge. Je crois qu'en général il faut recevoir avec défiance les assertions du P. Catrou, qui paraît avoir eu pour but principal, en écrivant son ouvrage, de donner de l'importance aux travaux apostoliques des Pères Jésuites dans l'empire du Mogol.

(3) C'est-à-dire *monté sur un cheval boiteux*.

uddin l'était aussi très-probablement, ainsi que le donnent à entendre quelques vers qui restent de lui, vers où respire l'amour du saint *amir Ali.* »

Le pèlerinage d'*Akbar* avait un motif que n'indique pas *Afsos,* mais que les mémoires de *Jahanguir* (sultan Salim) nous découvrent. « Jusqu'à ce que mon père eût atteint l'âge de vingt-huit ans, y est-il dit, il n'avait eu aucun enfant qui eût survécu à sa naissance au-delà d'une heure astronomique ; et cette circonstance était pour lui le sujet d'nne profonde affliction. Aussi offrait-il au trône de la toute-puissance de nombreuses et instantes supplications afin d'obtenir à cet égard l'objet de ses vœux. Tandis qu'il languissait dans cet état d'anxiété, un de ses amirs, qui connaissait le respect sans bornes qu'il portait aux derviches et la confiance qu'il avait dans l'influence des hommes de cette classe, lui dit un jour que, prés de la sépulture du respectable Muïn-uddin Chischti, à Ajmir, résidait un *Pir* ou saint reclus, distingué par la pureté de sa vie et de ses mœurs, en quoi, disait cet amir, il n'avait pas son égal, non seulement dans l'Inde, mais dans le monde entier. Dans la chaleur de son zèle et de son espoir, mon père déclara que, si la Providence lui accordait un enfant qui survécût, il ferait à pied tout le chemin qu'il y a de la capitale, c'est-à-dire d'Agra à Ajmir, distance qui n'est pas moins de cent quarante *kos,* dans la seule vue d'aller porter ses vœux et ses offrandes au tombeau du saint personnage. Comme la résolution de mon pére partait d'un cœur sincère, six mois précisément aprés la mort du dernier de mes fréres morts enfants, le vendredi 17 de rabi 1er de l'an 978 de l'hégire (18 août 1570),

le Très-Haut fit entrer sur la scène de l'existence l'humble auteur de ce récit.

« Fidèle à ses engagements, mon père, dont le séjour est à présent dans les demeures célestes, accompagné de quelques-uns des amirs les plus considérables de sa cour, partit d'Agra; et faisant route à pied à raison de cinq *kos* par jour, il se présenta lui-même, à son arrivée à Ajmir, devant la tombe qui renferme les restes de Muïn-uddin. Quand il se fut acquitté de ses dévotions, il se mit sur-le-champ en devoir d'aller trouver le derviche à la piété et aux mérites duquel il était redevable d'avoir obtenu l'objet de ses ardentes supplications. Le pieux reclus se nommait *Schaïkh Salîm ;* et mon père s'étant rendu à sa demeure me mit entre ses bras, le suppliant de prier Dieu pour la conservation de ce cher enfant..... « *Puisque vous avez remis cet enfant entre mes bras,* dit le derviche, je le nomme *Muhammed Salîm.* Mon père, acceptant ces témoignages d'intérêt de la part du derviche, comme d'heureux augures très-favorables à ses espérances, retourna à sa capitale, d'où il continua à entretenir ensuite, durant l'espace de quatorze ans, une correspondance et des rapports très-intimes avec ce saint reclus (1). »

Le lieu où résidait *Schâh Salîm* était un village nommé *Sikri*, devenu depuis ce temps une ville appelée *Fathpur-Sikri* (2). Sur ce rocher, le plus élevé des montagnes

(1) J'ai emprunté ces lignes à l'article que l'illustre orientaliste de Sacy a donné sur la traduction anglaise des mémoires de Jahanguir, par D. Price. (*Journal des Savants*, 1830, p. 362 et suivantes.)

(2) « Sikri, dit Afsos, était un village à douze kos d'Agra. Akbar y bâtit un château de pierres, par l'ordre du schaïk Salim Chichti,

qui l'environnent, on voit encore le tombeau du saint au centre d'une place entourée d'arcades majestueuses (1).

Les membres de la lignée à la tête de laquelle est placé Muïn-uddin se nomment Chischtiyah. On en trouve surtout en Afganistan et au Penjab. Salim Chischti appartient à cette même lignée, ainsi que plusieurs autres personnages renommés par leur sainteté, parmi lesquels on distingue le Saïyid Schâh *Zuhûr*, sur qui on trouvera une notice dans la deuxième partie de ce mémoire.

A l'exemple d'Akbar, le célèbre Haider appela son second fils *Tippou* (2) *sultan*, du nom d'un *pir* vénéré dans le Carnatic et pour qui il avait une dévotion particulière (3).

Mois de Rajab.

JEUNE SURÉROGATOIRE.

« Les musulmans parlent beaucoup de l'excellence du mois de *Rajab*. Ceux d'entre eux qui observent le jeûne de trois mois le commencent à l'apparition de la nouvelle lune de celui-ci. De ce que ce jeûne a été

et aussi différents beaux édifices, monastères et mosquées. Ensuite, lui ayant donné le nom de *Fath-pur* (ville de la victoire), il en fit sa capitale (c'est-à-dire le lieu de sa résidence)... » (*Araïsch-i mahfil*, p. 74.)

(1) Hamilton, *East-India Gazett.*, I, 553.

(2) *Tippu* signifie *tigre* en langue canara, ou peut-être lion, car en hindoustani on confond un peu ces deux animaux. *Scher*, en effet, signifie *tigre* et *lion*, et s'emploie dans ce dernier sens comme nom propre, aussi bien que *singh*, qui ne signifie que *lion*.

(3) Le tombeau de ce saint personnage, élevé à Arcate, est actuellement même un lieu fréquenté de pèlerinage. (Hamilton, *East-India Gazett.*, II, 271.)

observé mille fois dans le monde musulman, on le nomme *Hazâri* (1). Comme il est très-méritoire, beaucoup de gens l'accomplissent exactement. Pendant ce temps, la plupart des fidèles font chaque vendredi des distributions de riz préparé de différentes manières et placé sur des plats de bois. Les oblations se font au nom du Saïyid *Jalâl Bukharî*, saint très-célèbre dans les horizons (2). »

Les anciens Arabes considéraient aussi ce mois comme sacré et le consacraient au jeûne. Il était défendu de faire la guerre durant son cours, aussi bien qu'en *Moharram, Zi-cada* et *Zi-hijja* (3). Les trois mois du jeûne surérogatoire sont *Rajab, Scha'bân* et *Ramazân*. Ce jeûne dure jusqu'au 7 de *Schawâl :* les sept derniers jours se nomment blancs. On rompt néanmoins le jeûne le 1er *Schawâl,* jour du *'Id-fitr* dont il sera parlé plus loin.

Les musulmans de l'Inde jeûnent aussi le 10 muharram, dont il a déjà été question, et même le 10 de *Zi-hijja,* qui est le jour de la fête nommée *'Id-duhâ* ou *'Id-curbân,* quoiqu'on lise dans M. d'Ohsson (4) que le jeûne est interdit ce jour-là.

Le Saïyid Jalâl ou pour mieux dire Jalâl-uddin Bukhâri, qui a aussi le titre de schaïkh, était fils de Mahmoud et petit-fils de Jalâl. On le nomme *le seigneur des créatures, Makhdûm-i jahâniyân.* Afsos nous apprend (5) qu'il naquit dans la nuit nommée *Barât,* qui est consa-

(1) De *hazâr,* mille.
(2) *Bârah Mâça,* p. 59.
(3) Sale, *Observations historiques et critiques sur le mahométisme.*
(4) *Tableau de l'empire ottoman,* t. III, p. 10, édit. in-8°.
(5) *Araïsch-i mahfil,* p. 166.

crée à la mémoire des morts (1), c'est-à-dire le 14 schaban 707 de l'hégire (8 février 1307). Quoiqu'il fût disciple de son père, qui était lui-même un saint personnage, et qu'il ait été son successeur spirituel, toutefois il retira de très-grands avantages religieux du schaïkh Rukn-uddin Abou'lfath Surhawardi (2). Étant venu à Delhi, il profita aussi des instructions du schaïkh Nacir-uddin, surnommé *lampe de Dehli* (3). Il mourut un mercredi, jour du *'Id-curban* (4) de l'année 775 (24 mai 1374). Il est enseveli à Utch, ville de Multan (5).

Les faquirs nommés *Jalâliya* (6) et *Malang* sont les disciples ou sectateurs de Jalâl Bukhâri. Les seconds vont tout nus, s'il faut en croire l'auteur du *Khulâçat ut-tawarîkh*.

Mois de Scha' ban (7).

SCHAB-I BARAT OU FÊTE DES TRÉPASSÉS (8).

« Une grande fête des musulmans a lieu le 14 du mois de *Scha'ban ;* on la nomme *Schab-i barât* ou *nuit de la délivrance*. En ce jour solennel, les fidèles s'étant

(1) Voyez l'article suivant.
(2) Il sera parlé de ce saint personnage à l'article sur Zakariya.
(3) Voyez l'article sur Nizam-uddin.
(4) Voyez l'article sur le mois de *Zi-hijja*.
(5) *Araïsch-i mahfil*, p. 166.
(6) Shakespear, *Dict.*, p. 209.
(7) On nomme ce mois *Dûdh ka mahina*, « mois du lait, » parce que les offrandes aux morts consistent généralement en lait. (Shakespear, *Hind. Dict.;* Mrs Mir Hazan Ali, *Observ. on the musulm. of India*, 1, 300.)
(8) Cette fête, qui précède le ramazan de quinze jours, est aussi célébrée en Turquie, et on l'y nomme *Candil guijéci*, « la nuit des lumières. »

réunis, font, au nom de tous ceux dont le séjour est le royaume de l'éternité, des oblations considérées comme inviolables (1); elles consistent en pains, en *Halwa* (2) et en vases pleins d'eau (3). »

Concurremment avec ces oblations, on allume des lampes et on récite le *fatiha* suivant, nommé *fatiha des lampes* (*Fatiha chirâgân*):

« O notre Dieu, par les mérites de la lumière de l'apostolat, N. S. Mahomet, fais que les lampes que nous tenons allumées en cette sainte nuit soient pour les trépassés un gage de la lumière éternelle que nous te prions de faire luire sur eux. O notre Dieu, daigne les admettre dans le séjour de l'inaltérable félicité.

« Le fidèle dira dans cette intention la première et la cent deuxième surate du Coran (4). »

Le *fatiha* ordinaire pour les trépassés diffère de celui-ci ; en voici la traduction :

« Par les mérites du prophète saint et intègre Mohammed Mustafa (que Dieu lui soit propice et lui accorde le salut), par son nom pur et son esprit éclairé qui remet les fautes, et par l'âme pure du défunt N., que Dieu daigne faire luire sur son tombeau le jour de sa miséricorde et de sa faveur ; qu'il daigne arroser de la pluie de sa grâce la terre qui couvre son corps, et lui accorder le paradis pour demeure. Et que le mérite de cette oblation s'applique aussi à ceux qui ont quelque

(1) *Achûtâ*, qu'on ne doit pas toucher : épithète consacrée aux comestibles offerts aux trépassés.

(2) Sorte de pâtisserie douce, faite avec de la farine, du *ghî* (beurre clarifié) et du sucre.

(3) *Bârah Mâça*, p. 65.

(4) *Hidayat ul-islam*, p. 272.

droit à la protection de N.; par les âmes pures de tous les trépassés qui ont vivifié leurs mérites par l'espoir en Dieu, et de tous ceux, en un mot, qui ont vécu et sont morts dans le sein de l'islamisme.

« Dire la première et la cent deuxième surate du Coran (1(. »

Cette fête est aussi célébrée en Perse ; voici comment en parle le célèbre voyageur protestant Chardin (2) :

« Les Persans disent que cette nuit-là Dieu délivre, par l'intercession de Mohammed et d'Ali, grand nombre d'âmes de gens de leur religion hors de l'enfer (3), les en faisant tirer par l'ange Gabriel... Ils enseignent qu'il y a un grand mérite à aller ce jour-là prier sur les sépulcres des morts et à faire beaucoup d'aumônes. Cette fête est une des mieux observées. Elle dure trois jours, qu'ils appellent jours *de charité et de bonnes œuvres*... La dévotion consiste à s'asseoir sur les sépulcres, à parler chacun à ses parents et à ses bons amis trépassés, à les appeler, à se lamenter, à prier, et puis on fume, et après on mange ce que chacun a apporté, fruits, gâteaux et confitures, dont on fait part largement aux pauvres gens, à l'intention des morts..... »

Mois de Ramazan.

JEUNE.

« Le mois de Ramazan est par la bonté du Très-Haut celui du jeûne musulman. Les fidèles heureux et con-

(1) *Hidayat ul-islam*, p. 272.
(2) Tome IX, p. 140, édition de Langlès.
(3) Ou plutôt de ce qu'on peut appeler *le purgatoire*.

tents observent scrupuleusement ce jeûne depuis l'apparition de la nouvelle lune jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par une autre. Les gens à qui Dieu donne l'aisance en partage ne manquent pas de tenir chaque jour une petite collation toute prête pour le moment de la rupture du jeûne : elle consiste en sorbets composés de sucre et d'eau de rose ou de saule d'Egypte (1), avec des amandes, des pistaches et des dattes coupées par morceaux, ou en d'autres mets légers préparés avec du lait. Ils font d'abord cette collation et prennent ensuite leur repas ; puis ils se livrent au repos ; mais ils ont soin de se lever à la dernière heure de la nuit pour prendre encore quelques aliments (2). »

COMMÉMORATION DE LA MORT D'ALI.

« Le 21 de ce mois est le jour de la commémoration du martyre du grand Ali, qui fut le successeur (3) et le frère (cousin germain) du Prophète. Tous ceux qui veulent rendre un hommage lugubre à cet élu de Dieu se réunissent en assemblée pour entendre la lecture du récit (4) circonstancié de cet événement malheureux, et

(1) *Bed muschk*. Voyez, dans l'ouvrage intitulé : *Les Oiseaux et les Fleurs*, la note p. 142 et suivantes, où j'ai expliqué ce qu'il faut entendre par *bân*, synonyme de *bed muschk*. Je renvoie avec d'autant plus de confiance à cette note, qu'elle a eu l'approbation des principaux orientalistes de l'Europe, et notamment de Silvestre de Sacy. (Voyez sa *Chrest. arabe*, nouvelle édition, t. I, p. 258.)

(2) *Bâra Mâça*, p. 74.

(3) On sait que les schiites ou imamiens considèrent les trois premiers califes comme illégitimes. L'auteur, qui est de cette secte, parle conformément à ces principes.

(4) Le même peut-être qui se trouve dans le *Gul-i magfirat*,

chanter l'hymne funèbre destinée à en conserver la mémoire. Un profond recueillement préside à la réunion ; des larmes abondantes coulent de tous les yeux, de froids (1) soupirs s'exhalent de tous les cœurs (2). »

Mois de Schawâl.

ID FITR.

Dans tout le monde musulman, le 1er du mois de *Schawâl* est consacré à célébrer l'*Id fitr* ou fête de la rupture du jeûne nommée aussi spécialement *'Id* (fête). Après avoir exécuté, pleins de contentement, la prière nommée *Dogâna* (3), les fidèles s'adressent mutuellement des félicitations (4,) et, se réunissant dans des assemblées brillantes, ils se livrent à la joie et à l'allégresse. Chacun fait et reçoit des visites ; mais on ne va offrir ses congratulations aux personnes élevées en dignité que muni de présents (5), et celles-ci, en échange de ce qu'on leur offre, donnent un vêtement d'honneur ou font quelque autre cadeau. C'est ainsi que la journée se passe (6). »

p. 47 et suivantes, et que je ne donne pas ici, parce que les détails qu'on y lit sont dans d'Herbelot et ailleurs. La même fête se célèbre en Perse. (Voyez *Chardin*, t. IX, p. 208.)

(1) On a déjà vu cette expression.

(2) *Bârah Mâça*, p. 74.

(3) Prière où l'on fait deux inclinations de corps.

(4) A peu près comme à Pâques dans plusieurs contrées chrétiennes.

(5) On ne se présente dans l'Inde, devant un supérieur, qu'une offrande à la main ; toutefois, cet usage a été aboli pour l'Inde britannique. (*Asiatic Journal*, t. XXVIII, p. 631.)

(6) *Bârah Mâça*, p. 79.

Il est inutile de donner plus de détails sur cette fête, qui se trouve longuement et exactement décrite dans le *Tableau de l'empire ottoman* de M. d'Ohsson (1) et dans plusieurs autres ouvrages.

Mois de Zi-cada.

« Il n'y a point de fête en ce mois (2) ; de là il est nommé *Vide* (*Khâlî*) et considéré comme malheureux. Aussi les musulmans ne se marient-ils jamais en ce mois et ne contractent-ils aucun autre engagement pendant sa durée (3). »

Mois de Zi-hijja.

ID COURBAN.

« Dans le mois de Zi-hijja ou de pèlerinage, les musulmans ayant pris l'*Ihrâm* ou manteau pénitentiel (4), font religieusement le tour de la *Caaba*. Ceux qui ne peuvent avoir le bonheur d'exécuter ces saintes cérémonies doivent, du moins, prendre part à la fête nommée *'id curbân* (fête du sacrifice), qui se célèbre le 10 de ce mois (5), en immolant dévotement une victime. Cette grande fête se distingue par la joie pure et la gaîté

(1) Sous le nom de *beïram*, qui en turc signifie fête, comme *'id* en arabe.

(2) Chardin place par erreur l'*id-curban* le 10 de ce mois, erreur que fen M. Langlès n'a pas eu soin de relever. (Voyez les *Voyages de Chardin*, t, IX, p. 7 et ailleurs.)

(3) *Bârah Mâça*, p. 85.

(4) Voyez sur ce vêtement mon *Exposition de la foi musulmane*, p. 167.

(5) C'est la fête que les Turcs nomment *Curbân-beïram*.

franche qui y président. Nulle n'est plus agréable à Dieu (1). »

Il est tout à fait superflu de s'étendre sur cette fête qui est commune à tout le monde musulman. M. d'Ohsson et différents écrivains l'ont décrite avec exactitude. Toutefois il est essentiel de faire observer qu'il y a dans l'Inde un lieu particulier (2), attenant aux mosquées, destiné à la célébration de l'*'îd*. C'est une sorte de chapelle sans toit, avec de petits minarets et un autel. Ce lieu, qu'il ne faut pas confondre avec l'*imâm-bârâ*, dont il été question à l'occasion de la fête de Muharram, se nomme *curbân-gâh*, *lieu du sacrifice*, ou *'îd-gâh*, lieu de l'îd, » place où l'on célèbre la solennité nommée par antonomase, *'îd*, « fête (3). »

ID GADIR.

« Il y a encore, le 18 du mois de *zi-hijja*, une autre grande fête, mais qui est seulement célébrée par les imamiens. Je veux parler de l'*îd-gadîr* (4), auguste solennité dont l'esprit se souviendra toujours volontiers, dont l'oreille entendra toujours avec plaisir l'heureuse mention. Tout le monde ne forme qu'une seule langue pour vanter l'excellence de cette fête établie en commé-

(1) *Bârah Mâça*, p. 89.

(2) Le même qu'on nomme Minbar en arabe, et qui paraît différent du *Muçalla* placé en plein air, où le peuple se réunit pour faire la prière en certaines occasions. (S. de Sacy, *Chr. arabe*, t. I, p. 192.)

(3) Shakespear, *Dict.*, p. 161; Rousseau, *Dict.*, p. 90; Hamilton, *East-India Gazetteer*, t. II, p. 723.

(4) Ou *fête de l'étang*.

moration de la déclaration expresse que fit en ce jour Mahomet, par l'ordre de Dieu, qu'Ali, l'émir des croyants, le roi de la sainteté, devait être son sucesseur (1); comme le lieu où cet événement se passa se nomme *gadîr khum* (2), le nom de *gadîr* a été donné à cette fête. Quiconque se réjouira en ce jour méritera de placer les pieds dans le royaume de l'éternité (3). »

Six des fêtes que je viens de décrire sont reconnues par le gouvernement britannique ; c'est à savoir : le *Schâb barat*, le *'Id*, le *Bacr-'d*, la fête de *Muharram*, l'*Akhir châr schamba* et le *Bârwîn wafât*.

FÊTES SOLAIRES.

Mois de Jeth (mai-juin).

FÊTE DE SALAR MAÇUD GAZI.

« Les tombeaux de Rajab Salar et de Salar Maç'ûd surnommé *Gâzi* (4), c'est-à-dire le *guerrier*, sont à

(1) *Wacî-i mustafâ*, c'est-a-dire *héritier* ou *mandataire de Mahomet*, expression qui est un des titres d'Ali. Voyez la *Bibliothèque orientale*, au mot Ali.

(2) Lieu de station pour les caravanes, à moitié chemin de la Mecque à Médine, où se trouvent de petites fosses presque toujours pleines d'eau. (*Chrest. arabe* de S. de Sacy, t. I, p. 193.) — La même fête se célèbre chez les Persans. (Voyez les *Voyages de Chardin*, édit. de Langlès, t. VI, p. 310.)

(3) *Bârah Mâça*, p. 89.

(4) Mirza Abu Tâlib (*Voyages*, p. 374) nomme ce saint Maç'ûd Gâzî de Gorrakhpur. Gilchrist (*Hindoostanee Philology*) dit qu'il a donné son nom à la ville de Gazipur.

Bahraïch (1). On dit que Rajab Salar était frère du sultan pathan de Dehli Taglic Schah (2); mais il y a dissentiment quant à ce qui concerne Salar Maçud Gâzî. Les uns disent qu'il était Saïyid ou descendant de Mahomet par Huçaïn, et qu'indépendamment de cela, il était neveu du sultan Mahmoud le Gaznevide. D'autres disent qu'il était Pathan (ou Afgan). Quoi qu'il en soit, il souffrit le martyre (3), et son tombeau (4) est un lieu où se rend par dévotion une quantité innombrable de peuple. Une fois l'an surtout, des pèlerins y viennent en corps des lieux les plus éloignés. Quelques-uns d'eux, ordinairement des marchands de rang inférieur, sortent pour s'y rendre de leur ville ou village, munis de lances ornées de drapeaux rouges, et ayant à leur tête des joueurs de tambours chantant et faisant résonner leurs instruments. Les dévots à ce saint ont soin de se rendre à son tombeau deux ou trois jours avant le premier dimanche de jeth (mai-juin), qui est celui de sa fête, ou, pour mieux dire, de ses noces. Selon eux, ce jour-là même fut celui du mariage de ce saint et aussi de son martyre. Il était couvert, disent-ils, des vêtements nup-

(1) « Ville ancienne du royaume d'Aoude, située sur les bords du Sarjou. Elle est extrêmement vaste et importante. On voit dans ses environs beaucoup de manguiers; de beaux jardins l'entourent de tous côtés. » (*Araïsch-i mahfil*, p. 97.)

(2) Et père du sultan Firoz, roi de Dehli. (Voyez l'*Ayeen Akbery*, t. II, p. 33 et 104, édition in-8°.)

(3) C'est-à-dire il fut tué en combattant les infidèles (les Hindous) à Bahraïch.

(4) Il est simplement en brique et en pierre dans une petite mosquée. Dans une mosquée voisine se trouvent des tombeaux d'autres saints personnages.

tiaux, lorsqu'il fut frappé. Un individu, de la caste des marchands d'huile, habitant de Radoli, a soin d'envoyer chaque année au tombeau du saint un lit, un siége et d'autres objets accessoires nécessaires pour un mariage, persuadé que Maçud Gazi renouvelle annuellement ses noces. Cet usage, qui existe depuis longtemps dans la famille de cet homme, a encore lieu aujourd'hui.

« Les gens du peuple ont une grande confiance au saint martyr dont nous parlons ; à les en croire, il place sous la protection de Dieu ceux mêmes qui ne sont pas exempts d'infamie.

« Autour de la chapelle qui renferme la châsse de Maçud Gazi, il y a un certain nombre d'arbres où les fanatiques se pendent avec des cordes par les mains, les pieds, le cou ou différemment, convaincus que ces vains actes de pénitence leur feront obtenir ce qu'ils désirent. Les hommes, toujours parmi le vulgaire, nomment ce grand personnage *gâjnâ dulhâ* (1), et les femmes *sâlâr chinala* (2). La raison de ces dénominations, c'est que la femme qui entre dans cette chapelle y tombe en défaillance et s'imagine sottement que cet accident provient de ce que le saint l'a sucée. Malédiction sur cette pensée ! Anathème contre ce soupçon ! La vérité est qu'un grand lustre éclaire la partie supérieure de la châsse ; que la chapelle est très-petite et l'entrée fort étroite, et qu'il ne cesse d'y avoir une grande presse de gens qui vont et viennent ; aussi règne-t-il dans le tombeau une chaleur étouffante, au point que tous ceux

(1) « Le bonheur du marié ; » de *gajnâ*, « être heureux, » et de *dulhâ*, « nouveau marié. »

(2) « Salar le libertin. »

qui y entrent sont inondés de sueur. Les femmes, étant plus délicates que les hommes, ne tardent pas à se trouver dans un état de faiblesse tel, qu'elles s'évanouissent. Tout ce qu'on raconte outre cela n'est que mensonge et imposture. Ce qu'il y a de certain, c'est que, si ni Madar (1) ni Salar n'avaient paru dans le monde, les gens du peuple, qui dépensent tout ce qu'ils possèdent pour célébrer leurs fêtes, pourraient amasser de l'argent : que dis-je? il n'est pas jusqu'aux simples marchands d'herbes et aux bouchers qui ne devinssent riches (2). »

Les lignes qui précèdent établissent que Salar Maçud Gâzî, autrement dit *Gâzî Miyân* (3), lequel était proche parent, c'est-à-dire neveu (4), du sultan Mahmoud, est, des deux personnages qui portent spécialement le titre de *sâlâr* (mot persan qui signifie *chef*, *capitaine*), le seul qui soit réputé saint. En effet, il y a dans le texte deux mots différents pour exprimer les tombeaux respectifs de ces deux personnages, *turbat* pour le premier et *dargâh* pour le second. Or, ce dernier mot n'est employé qu'en parlant du tombeau d'un saint, ainsi qu'on l'a vu dans les *Observations préliminaires*, au lieu que le premier désigne les sépulcres des personnes qui ne sont point l'objet de la vénération publique, et indique par conséquent que Rajab Salar n'est pas considéré comme saint.

(1) Voyez plus haut l'article consacré à ce saint.

(2) *Araïsch-i mahfil*, p. 46, 47.

(3) *Miyân* est un titre d'honneur qui équivaut à *monsieur*. C'est aussi une expression d'amitié qui se dit à un mari, à un amant.

(4) Shakespear, *Dict.*, p. 581.

Afsos vient de nous donner, avec la légende la plus accréditée sur Salar, le motif du nom de *noce* que porte sa fête, la description des pénitences hindoues auxquelles les dévots se livrent devant le tombeau du saint, et il explique d'une manière satisfaisante les accidents qui arrivent dans la chapelle où se trouve la châsse. L'indianiste H. H. Wilson dit que cette cérémonie se nomme *Gâzî Miyân-ka Schâdî*, c'est-à-dire *le mariage de Gazi*, et il pense que *schâdî* est ici une corruption du mot *schahâdat*, « martyre (1). » Je ne saurais admettre cette conjecture. D'abord le mot *schâdî* ne se trouve point dans les ouvrages hindoustanis qui me fournissent les matériaux de ce mémoire, mais ses synonymes, *biyâh* et *'urs*, qui n'ont aucun rapport avec *schahâdat*. En second lieu, cette légende n'a rien de ridicule et n'exige pas que, pour l'expliquer, on ait recours à des suppositions :

L'extrait suivant nous fera connaître plus particulièrement la fête consacrée à Salar Maçud, le plus célèbre des saints musulmans de l'Inde après Madar, dont il a déjà été question.

« Dans le mois solaire de jeth (2), un grand nombre de musulmans plantent des bannières qu'ils nomment *lance du saint* (*Pir ka néza*), c'est-à-dire *Sâlâr Maç'ûd Gâzi*. Les gens du peuple d'entre les musulmans sont très-dévots à cet élu de Dieu, qu'ils ont pris pour leur patron. Pleins de confiance en lui, ils répètent souvent

(1) Voyez l'*Asiatic Journal*, t. IV, N. S., p. 75.

(2) Second mois indien, qui commence du 9 au 13 mai, et finit au même temps du mois de juin.

son nom en forme d'oraison jaculatoire, ou profèrent ces mots : *O grand saint!* Le tombeau de ce personnage célèbre est situé à Bahraïch, dans le royaume d'Aoude. Le brave Nabab Açaf ud-daula (1), perle sans prix de la nacre du vizirat, ne manquait pas de s'y rendre à l'époque du pèlerinage, qui est en même temps celle d'un foire célèbre (2). »

« Dès avant le jour de la fête de ce saint, fête qui porte le nom de *noce* et que le peuple considère comme devant être consacrée au plaisir, on plante ces sortes de bannières sur le bord de la rivière, et sous chacune d'elles on place des lampes alimentées de beurre clarifié. Quelques individus fixent ces piques à leur ceinture et paraissent tellement hors d'eux-mêmes qu'ils excitent l'étonnement des spectateurs. L'un joint les mains avec respect, l'autre saute de joie ; l'un soupire, l'autre se prosterne pour prier. On voit enfin mille actes différents, mille attitudes diverses. Beaucoup de gens viennent là pour demander à Dieu des grâces par l'intercession du saint ; et offrant des fleurs et des sucreries, ils disent : *Que mon désir soit accompli*, tandis que des musiciens, frappant leurs cymbales, font entendre ces mots : *Celui-là voit*

(1) Souverain d'Aoude, qui a régné de 1756 à 1775. Il a été célébré par Sauda, Haçan de Dehli et Mir Taki d'Agra, poètes hindoustanis qui jouissent d'une très-grande réputation, et dont les ouvrages ont été imprimés à Calcutta. Dans l'avant-propos de la traduction que j'ai publiée des *Conseils aux mauvais poètes* de ce dernier écrivain, je l'ai fait mal à propos contemporain de Schâh Alam I, fils d'Aurangzeb, tandis qu'il l'était de Schâh Alam II, qui a régné de 1761 à 1806.

(2) On en a vu la description dans les *Observations préliminaires*.

ses désirs satisfaits qui entend les chants qui célèbrent Gajna dulha (1). Chaque année, des piques avec des étendards verts et rouges (2) sont donc placées, comme nous venons de le dire, dans une étendue de plusieurs *kos* (3) que garantissent des rayons brûlants du soleil d'élégantes bannes de différentes couleurs (4). Là se tient un marché sur deux lignes, où l'on trouve tout ce qu'on peut désirer. De jeunes Indiennes à taille de fée, à figure de lune, s'y promènent dans des *manjholî* et des *rath-garî* (5), et de nombreux curieux, qui n'ont d'autre but que de se divertir, remplissent les avenues. Les dévots au saint viennent à Bahraïch, autant qu'ils le peuvent, à l'époque dont nous venons de parler. Dès le jour qui précède la fête, on en fait les apprêts; et au matin du premier dimanche de *jeth*, on se dirige vers la châsse. Ce qui est vraiment singulier, c'est que les gens du bas peuple disposent tout ce qui est nécessaire pour une noce véritable, persuadés qu'en ce jour Salar Maçud renouvelle son mariage. De leur côté, les gardiens du tombeau de ce saint, ayant au matin placé sur un siége la *languî* (6)

(1) Voyez plus haut l'explication de ce nom, que les gens du peuple donnent au saint dont il s'agit.

(2) Le vert est la couleur des schiites, qui célèbrent spécialement cette fête; le rouge est, comme dans le culte catholique, l'emblême du martyre.

(3) Mesure de distance, dont la valeur diffère dans presque chaque province. Elle est néanmoins généralement de 42 au degré. (Hamilton, *East-India Gazett.*, II. 722.)

(4) Voyez l'ouvrage de l'abbé Dubois, intitulé: *Mœurs et institutions de l'Inde*, t. I, p. 208.

(5) Le *manjholi* est une petite voiture à deux roues. Le *rath-gârî* est une voiture à quatre roues.

(6) Pièce d'étoffe dont les Indiens se couvrent le milieu du corps. On sait que la plupart d'entre eux n'ont que ce seul vêtement.

qui lui avait servi, la trempent dans de l'eau (1) qui devient par là, selon eux, préférable à l'eau de la vie (2); ils distribuent ensuite cette eau comme une relique, et l'échangent contre l'or et l'argent. Je n'y suis jamais allé ; mais j'ai entendu raconter tout cela bien des fois. Cent personnes restent là, par dévotion, liées volontairement à des arbres. Mille boiteux, manchots, aveugles et lépreux demeurent auprès du monument, dans l'espoir d'être guéris. Si un ouragan (3), phénomène fréquent en ce mois, a lieu le jour de la fête, les dévots du saint ne manquent pas de dire que c'est lui qui, déployant sa gentillesse, fait balayer par un *div* (4). »

Les pèlerins, au retour de leur pèlerinage au tombeau

(1) La même chose se pratique à Constantinople pour le manteau de Mahomet. (Voyez M. d'Ohsson, *Tabl. de l'Emp. ott.*, t. II, p. 391, édit. in-8°.)

(2) Voyez sur cette eau l'ouvrage intitulé : *Les Oiseaux et les Fleurs*, p. 180, et l'article suivant.

(3) *Andhî*, mot hindoustani, synonyme de l'arabe *tûfân* qui, dans l'Inde et surtout dans le Bengale, a le sens d'*ouragan*. Le mot *andhî*, que connaissent tous ceux qui ont entendu parler l'hindoustani ou lu quelques pages en cette langue, a bien embarrassé, je ne sais trop pourquoi, feu Langlès, qui était cependant à même de le trouver facilement dans les nombreux dictionnaires hindoustanis qu'il possédait. Voici comment il s'exprime au sujet de ce mot dans une note sur le *Voyage de Hodges*, t. II, p. 142 :

« *Aoundy*, ouragan. J'ignore l'origine de ce mot, sur lequel toutes mes recherches ne m'ont procuré aucun renseignement. Je serais tenté de croire qu'il y a erreur de la part de M. *Hodges*, car plusieurs savants voyageurs que j'ai consultés m'ont avoué ne point connaître ce mot, et ne se rappelaient pas l'avoir entendu prononcer dans l'Inde; peut-être est-ce une corruption du mot français *ondée*. »

(4) *Méchant génie;* les *pari* ou fées sont les bons génies. Le morceau qui précède est extrait du *Bârah Mâça*, p. 29.

de Saïyid Salar, mettent autour de leur cou des guirlandes de fleurs jaunes, pour indiquer qu'ils se sont livrés à cet acte de dévotion.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce saint, comme plusieurs autres personnages indiens, est à la fois vénéré par les musulmans et les Hindous: des premiers, parce qu'il tua, dit-on, des milliers d'Hindous et qu'il mourut pour la foi; des seconds, parce qu'ils pensent que ce ne put être que par la puissance de Dieu qu'il fit ces actes de prouesse.

Mois de Bhâdon.

FÊTE DU BÉRA OU DE KHAJA KHIZR.

Khâja Khizr (1) est un personnage sur le compte duquel les opinions des Orientaux varient.

Il semblerait qu'il est le même dont il est question dans le Coran, XVII, v. 59 et suiv., comme du serviteur de Moïse qui alla avec lui au confluent des deux mers. Toutefois, les commentateurs pensent qu'il s'agit ici de Josué, fils de Nûn. Khizr est regardé comme le protecteur des voyageurs sur mer (2). Dans les poèmes hindoustanis (dans le *Khâwar-Nâma*, par exemple), c'est Khizr qui sauve les hommes des naufrages. Il est représenté comme un vieillard, vêtu de vert, à barbe blanche, un chapelet à la main.

Comme Élie ne mourut pas, mais fut enlevé dans le ciel

(1) Il y a une tribu de Cabul qui se nomme *Khaja khizri*. (*Ayeen Akbery*, t. II, p. 164.)

(2) D'Ohsson, *Tabl. de l'Emp. ott.*, t. I, p. 187.

(IV, Rois, II, 11), il est naturel que les musulmans se soient imaginé qu'il puisse être le même que Khizr (1), sous les traits duquel il aurait apparu. Les Juifs pensaient aussi qu'Élie devait se montrer encore sur la terre, car ils crurent que Jésus-Christ (Mathieu, XVI, 14) et que Jean-Baptiste (Jean, I, 3) étaient Élie (2). On a aussi considéré Khizr comme étant le même que Phinées, petit-fils d'Aaron (3); et enfin les Turcs le confondent avec saint Georges. Pour allier ces diverses opinions, quelques-uns prétendent que la même âme a animé ces trois différents personnages. Quoi qu'il en soit, Khizr, selon les musulmans, découvrit la source de l'eau de la vie, et il en est le gardien.

Les musulmans de l'Inde croient en outre qu'il était fort habile dans la divination ; de là ils nomment *Khabar-i Khizrî*, « nouvelle de Khizr, » une nouvelle que l'on devine, comme, par exemple, lorsque le public comprend les intentions du gouvernement. Wali a dit en ce sens dans un de ses gazals : « Une nouvelle m'est parvenue de la part de Khizr ; sa lettre, c'est le rubis de tes lèvres humides (4). » Ils le considèrent enfin comme le patron des eaux, et célèbrent en son honneur la fête dont on lit dans Jawan (5) la description suivante :

(1) Dans le *Fatiha* de ce saint personnage, on le désigne sous le nom de *Khâja Khizr*, *Mihtar Iliyâs*. On le trouvera plus loin.

(2) Au surplus, voyez Hamaker, *Liber de expugnatione Memphidis et Alexandriæ*, p. 161-2; et voyez aussi *Observ. on the mus. of India*, t. I, p. 288.

(3) *Exode*, VI, 25; *Nombres*, XXV, 13, etc.

(4) P. 28 de mon édition.

(5) *Bârah Mâça*, p. 62.

« Dans le mois de Bhâdon (1), qui est de trente-un jours, tous ceux dont les désirs ont été accomplis se font un devoir de coopérer à mettre à flot le bateau *nao*, en l'honneur de *Khâja Khizr*, et de faire, selon leurs moyens, à ce saint personnage, des offrandes consistant surtout en lait et en grains concassés. Les vendredis, et dans quelques endroits les jeudis (2) du mois dont il s'agit, les dévots à Khizr, ayant préparé le *béra*, le portent au soir au bord de la rivière, avec mille cérémonies. Là, grands et petits, ayant allumé des lampes et des bougies, font leurs oblations respectives, tandis que des nageurs réunis poussent d'un commun accord le radeau au milieu de la rivière, et procurent au spectateur un coup d'œil ravissant. »

Dans le vers ridicule dont la traduction suit, le poète fait allusion à l'eau de la vie, dont Khizr est le gardien, et au *béra* qui lui est consacré : « Qui pourrait sans *béra*, dit-il, s'approcher de cette bouche, d'où déborde l'eau précieuse de la vie ? »

Il y a deux sortes de bateaux ou radeaux qu'on lance sur la rivière en l'honneur de Khizr, lesquels se nomment *béra* (3). Les grands, désignés aussi sous le nom

(1) Ce mois, qui commence du 9 au 13 août, et finit à la même époque de septembre, est le dernier de la saison des pluies. Au même temps de l'année, les Égyptiens font sur le Nil des cérémonies analogues à celles qui sont ici décrites.

(2) Il y a dans le texte *Schab-i jum'a*, « la nuit du vendredi, » qui est sans doute synonyme de *Jum'a rât*, « nuit ou vigile du vendredi. »

(3) Ce mot est employé dans le sens de *bateau* par les Gypseys ou Bohémiens, dont le langage paraît dérivé de l'hindoustani. (Voyez le curieux et intéressant mémoire du colonel Harriot sur l'origine orientale des Gypseys, *Transactions R. A. S.*, t. II, p. 518 et suivantes.)

générique de *nao* (ναῦς, *navis*, *nef*), et de *Iliyâs kî kischti*, « bateau d'Élie, » qu'on lance annuellement avec pompe à la fête de Khizr ; les petits, que chaque musulman se fait un devoir de mettre à flot sur les rivières, les vendredis du mois de Bhadon, après y avoir placé une ou plusieurs lampes, des fleurs, etc., ce qui fait de loin un coup d'œil charmant (1). Ces petits *béra* sont ordinairement de terre (2) ; on les voit par centaines sur les rivières de l'Inde, à l'époque indiquée. L'artiste voyageur Hodges, qui ignorait ce que c'était, en fut surpris d'étonnement.

« En passant par Murched-abad (3), dit-il, dans la soirée d'un jour saint pour les musulmans, je m'amusai beaucoup à voir la rivière couverte d'une quantité innombrable de lumières qui flottaient sur la surface de l'eau ; c'était un spectacle vraiment extraordinaire et dont il était difficile d'abord de se former une idée satisfaisante ; mais je découvris bientôt par mes recherches que, dans ces occasions, les musulmans fabriquent un grand nombre de petites lampes qu'ils lancent sur la rivière après les avoir allumées ; comme elles durent plusieurs heures, le courant les entraîne à une distance considérable (4). »

Les voyageurs nous apprennent que les habitants des îles Maldives, qui du reste professent la religion musulmane, lancent annuellement un petit vaisseau chargé de parfums, de gommes et de fleurs odoriférantes, et le

(1) Shakespear, *Dict.*, p. 168, 387.
(2) *Transactions R. A. S.*, t. II, p. 539.
(3) Ancienne capitale du Bengale, située sur le Gange.
(4) *Voyage pittoresque de Hodges*, trad. par Langlès, t. I, p. 80.

laissent aller au gré des flots et des vents comme une offrande au roi de la mer (1). Nul doute que ce roi de la mer ne soit *Khizr*, le patron des eaux.

Le fatiha de Khadja Khizr est ainsi conçu :

« Pour obtenir la santé spirituelle et corporelle, je m'appuie sur les bénédictions de celui qui satisfait les vœux des mortels et repousse loin d'eux les malheurs, à savoir Khaja Khizr, l'illustre Élie.

« Le fidèle dira dans cette intention la surate fatiha (2). »

FÊTE DE GOGA.

« Les musulmans sont aussi très-dévots à *Goga*, qu'ils nomment autrement *Zâhir pir*. Ils se dévouent à lui d'esprit et de cœur, et se livrent à divers actes d'humilité. Pendant le mois de Bhadon, dans la vue de célébrer sa fête, ils parcourent les rues, armés de piques, jouant de différents instruments de musique et célébrant par leurs chants, en chœur, les louanges du saint. Ces processions durent un mois. A la fin de cet espace de temps, ils se réunissent et plantent tous leurs piques en un même lieu. Il se tient en ce jour une grande foire, remarquable par des divertissements de tout genre et des spectacles curieux. J'ai entendu dire que le tombeau de ce saint personnage est dans le Duab ; toutefois, l'usage dont je parle est suivi partout (3). »

Malcolm (*Cent. India*, II, 177) parle aussi de Goga,

(1) Hamilton, *East-India Gazetteer*, t. II, p. 192.
(2) *Hidayat ul-islam*, p. 270.
(3) *Bârah Mâça*, p. 64.

pir auquel les Hindous sont dévots autant que les musulmans et que ces derniers nomment Zâhir pir. Ce saint est pieusement invoqué par les femmes Pindarî lorsque leurs maris partent pour leurs expéditions de pillage (1).

Goga ou Chohan Goga était fils de Vacharaja, qui a acquis une grande célébrité par le courage qu'il déploya en défendant son pays contre l'invasion de Mahmoud. Il était souverain d'un pays sur le Satleje qui avait pour capitale Chihera. En défendant cette ville, il périt avec ses quarante-cinq fils et soixante neveux. L'anniversaire de sa mort est célébré de nos jours encore dans tout le Rajpoutana (2).

(1) H. Elliot, *Suppl. Glossary.*
(2) *Annals af Rajastan,* t. II, p. 447.

DEUXIÈME PARTIE

SAINTS DE L'INDE MUSULMANE

POUR LESQUELS ON N'A PAS ÉTABLI DE FÊTES SPÉCIALES.

ABD-ULCADIR.

Ce saint personnage surnommé *Gaus ul-azan,* « le grand redresseur (1), » naquit, selon Afsos (2), à Jil, près de Bagdad, en 471 (1078-79), et reçut le manteau de l'initiation religieuse des mains du schaïkh *Abû saïyid.* Il était doué d'une grande vertu et avait le don des miracles. Une foule de gens, pleins de confiance en lui, devinrent ses disciples, et des milliers d'individus furent, par son entremise, instruits dans la doctrine ésotérique de la religion (3). Encore à présent, un grand nombre de personnes reconnaissent sa sainteté et ont

(1) « On entend par là le personnage unique qui, en tout temps, est le lieu vers lequel sont tournés les regards de Dieu. C'est le pôle (on le nomme aussi *cutb,* pôle) qui répand l'esprit de vie sur la nature supérieure et inférieure. » — Voyez la notice de M. de Sacy sur l'ouvrage intitulé : *Tarifat* (*Not. et Ext. des Mss.,* t. X, p. 81), et *Journal des Savants,* 1831, p. 458.

(2) *Araïsch-i mahfil,* p. 61.

(3) C'est-à-dire *le sufisme* (*taçauuf*).

beaucoup de dévotion à lui. On lui donne le nom de *Schaïkh* à cause de sa science et de sa vertu ; mais il était *Saïyid*, c'est-à-dire de la race d'Huçaïn. Il vécut plus de quatre-vingt-dix ans (solaires) et se mit en route pour la demeure de l'immortalité en 571 (1175-76).

Abd-ulcâdir a écrit plusieurs ouvrages mystiques renommés (1). Je crois que c'est le même dont il a déjà été question à l'article de *Muïn-uddin*.

Il paraît qu'Abd-ulcâdir Guilâni est vénéré dans tout le monde musulman, entre autres en Algérie, où le fameux Abd-ulcâdir a bien pu être ainsi nommé par allusion au nom de ce saint. Il y avait à Alger un cénotaphe (*cubba*) de ce personnage ; mais il a été démoli ; son véritable mausolée se trouve au centre de Bagdad (2).

SARWAR.

« Sultan Sarwar, fils du saïyid Zaïn-ulabidin (3), se livra, dès l'âge le plus tendre, à la piété et à l'abstinence ; aussi, à peine adolescent, acquit-il une grande

(1) *Araïsch-i mahfil*, p. 62. — Il y a, sur un des traités mystiques de ce personnage célèbre, un commentaire en dialecte hindoustani du Décan, par Abd-ulla Huçaïni Kes-diraz de Kalbargah. Cet ouvrage est cité dans le catalogue de la bibliothèque de Tippu, par M. Ch. Stewart, et dans le catalogue manuscrit de la bibliothèque du collége de Fort-William, à Calcutta ; il est intitulé : *Naschât-ul'ischc*, c'est-à-dire *les plaisirs de l'amour* (*divin*).

(2) *Voyages d'Abou T'alib*, p. 374.

(3) Le tombeau de ce saint personnage est à quatre kos de Moultan ; on s'y rend en pélerinage de tous les côtés à l'époque des chaleurs, et on y reste quelques jours. J'ignore si ce Zaïn-ulabidin est le même dont il est parlé dans l'*Aryeen Akbery*, t. II, p. 152.

pureté de cœur. Ayant été obligé de combattre dans la ville des *Balutch* (1) contre une troupe d'idolâtres, il périt martyr avec son frère. Sa femme mourut de chagrin, et un jeune fils les suivit aussi dans la tombe, en sorte qu'ils furent tous ensevelis en ce lieu dans un même sépulcre qu'on nomme le *tombeau du martyr*.

« On raconte qu'un marchand se rendait de Candahar en Multan, lorsque, arrivé près du tombeau de Sarwar, son chameau se cassa une patte. Fort embarrassé de savoir comment il transporterait la charge de l'animal, il adressa des prières à Dieu sur le tombeau du saint, et aussitôt la patte se raccommoda. Le marchand, reconnaissant, fit une oblation à l'instant même, et ayant rechargé son chameau, il continua sa route. La nouvelle de cet événement se répandit partout, et par suite le tombeau de Sarwar devint un lieu de pèlerinage. On cite, entre autres, un aveugle, un lépreux et un impotent qui s'y rendirent et qui eurent le bonheur d'être guéris de leurs infirmités par la grâce de Dieu. Ces cures miraculeuses accrurent encore la confiance en Sarwar ; aussi, à l'entrée de l'hiver, vient-on de tous côtés et de fort loin déposer sur son tombeau de nombreuses offrandes (2).

« A douze kos de Sialkot, dans la province de Lahore, est un lieu nommé *Dhonakal*, qui est consacré à sultan Sarwar. Les musulmans s'y rendent toute l'année en pèlerinage, mais surtout pendant les deux mois des chaleurs, temps où hommes et femmes viennent en

(1) Apparemment Kelat, leur capitale. (Voyez Hamilton, *East-India Gazetteer*, II, p. 81.)

(2) *Âraïsch-i mahfil*, p. 165.

foule de la plupart des provinces y déposer leurs diverses oblations (1). »

Sarwar a donné son nom à un ordre de faquirs qui se nomment en conséquence *Sarwariyah* ou *Jaláli*, probablement d'après le premier mot de son surnom honorifique (2).

DARIAYI.

« Schah Schams-uddin Dariayî, célèbre par les prodiges qu'il a opérés, est enseveli à Dépal-dal, dans la province de Lahore. Entre autres miracles qui lui sont attribués, on raconte qu'un Hindou, nommé Dépali, trés-fervent dans sa religion, quoique disciple de Dariayî, lui demanda la permission d'aller, à une certaine époque, se baigner dans le Gange avec ses coréligionnaires. Le saint lui recommanda simplement de lui rappeler ce désir, au jour fixé pour ce bain religieux. Dépali le fit : *Ferme les yeux*, lui dit alors Dariayî ; il les ferma et se trouva tout de suite sur les bords du Gange, où, ayant joint ses parents et ses amis, il se baigna avec eux. Ayant ensuite ouvert les yeux, il se retrouva en la compagnie de son guide spirituel, ce qui le surprit extrêmement. Lorsque ses coréligionnaires furent de retour dans leurs maisons et qu'ils le trouvèrent arrivé dans le pays, ils pensèrent qu'ils les avait devancés ; mais quand ils surent la manière dont tout s'était passé, ils furent plongés dans l'océan de l'admiration.

« Un autre fait plus extraordinaire encore, c'est le

(1) *Araïsch-i mahfil*, p. 184.
(2) Sicé, *Lois musulmanes*, p. 13.

suivant : quelques années après la mort de Dariayi, des charpentiers ayant abattu un arbre de *Séris* (1) qui croissait auprès de son tombeau, le coupèrent en plusieurs pièces pour l'employer à des constructions. Tout à coup une voix terrible se fit entendre, la terre se mit à trembler, et le tronc de cet arbre se releva de lui-même. Les ouvriers épouvantés s'enfuirent, et l'arbre ne tarda pas à reverdir.

« Ces événements miraculeux n'ont pas peu contribué à répandre la dévotion envers ce saint; aussi son tombeau est-il, jusqu'à ce jour, un lieu de pèlerinage très-fréquenté. Grands et petits, hommes et femmes s'y rendent les jeudis, surtout ceux de la nouvelle lune, et y font des oblations, persuadés d'obtenir par ce moyen l'accomplissement de leurs vœux. Le plus singulier, c'est que les gardiens du tombeau de Dariayi sont des Hindous descendants de Dépali. En vain les musulmans ont voulu leur retirer ces fonctions pour les exercer eux-mêmes; ils n'ont pu y réussir, et cet état de choses a duré jusqu'au temps d'Alamguir (2). J'ignore ce qui en est à présent (3). »

CUTB-UDDIN.

Ce personnage, de l'ordre de Chischti, est un des saints musulmans de l'Inde les plus célèbres et les plus vénérés (4). Il a donné son nom au monument élevé

(1) *Mimosa seris.*

(2) Probablement Alam-Guir II, qui a régné de 1753 à 1756.

(3) *Araïsch-i mahfil*, p. 75.

(4) Il y a un long article sur ce saint dans Dorn, *History of the Afgans*, t. II, p. 2 et suiv.

près de cette ville (1), et connu sous le nom de *Cutb minar* ou minaret de Cutb. Cet édifice superbe et majestueux, chanté par plusieurs poètes indiens, se dégrade malheureusement chaque année de plus en plus. Près de la châsse de *Cutb* (2) sont plusieurs belles maisons formant une place carrée avec un puits au milieu. Ces maisons avaient appartenu au dernier sultan de Dehli et aux princes de la famille royale qui venaient quelquefois visiter par dévotion le tombeau du saint (3). Schâh 'Alam et plusieurs autres membres de la famille de Timour sont ensevelis dans la ville de Cutb, et l'empereur Akbar II (4) y avait aussi fait préparer un mausolée pour lui et pour l'impératrice.

(1) Voyez-en la description exacte dans Hamilton, *East-India Gazett.*, I, 473, et dans la *Description des monuments de Dehli en 1852*, dont j'ai donné la traduction d'après le texte hindoustani du Saïyid Ahmad Khan, dans le *Journal Asiatique*, en 1861 (p. 82-89 du tirage à part).

(2) Ce mot n'est pas pris ici dans le sens mystique qu'il a quelquefois, et que S. de Sacy a bien développé dans sa traduction de *Pend-nameh* ou *Livre des conseils d'Attar*, p. LVIII. On l'emploie pour *Cutb uddîn*, qui est le titre honorifique du saint dont il s'agit, et qui signifie le *pôle de la religion*. C'est à peu près comme en turc, où l'on dit *Bâqui* au lieu de *'Abdul-bâqui*, « serviteur de l'Éternel. »

(3) Hamilton, *East-India Gazett.*, I, 473.

(4) Aux yeux des naturels de l'Inde, les Anglais gouvernaient alors sous les ordres du Grand Mogol. Ils étaient censés ses lieutenants. Afsos l'exprime clairement : « L'Hindoustan, dit-il, est depuis quelque temps dominé par une multitude de petits souverains qui s'arrachent l'un l'autre leurs possessions. Aucun d'eux ne reconnaît comme il faut l'autorité légitime du Mogol, si ce n'est cependant messieurs les Anglais, *lesquels n'ont pas cessé d'être soumis à son obéissance ;* en sorte qu'actuellement, c'est-à-dire en 1222 (1807), ils reconnaissent l'autorité suprême d'Akbar schah, fils de schah Alam. » (*Ar. mahf.*, p. 211.)

« Le khadja *Cutb-uddin Bakhtiar kâki*, fils du khadja Kamal-uddin Muça, naquit en Fargana (1). Dieu daigna l'attirer à lui dès sa plus tendre jeunesse; le prophète Khizr (2) lui apparut et fit pénétrer dans son âme la lumière céleste. A l'âge de douze ans il vit en songe le khadja Muïn-uddin Chischti (3), qu'il considéra depuis ce temps comme son guide spirituel, et ayant voulu jouir de sa présence, il se mit en route pour aller le joindre. Arrivé à Bagdad, il y trouva plusieurs saints personnages de la société desquels il retira beaucoup d'avantages spirituels. Puis il vint à Multan où il se lia d'amitié avec Bahâ-uddin Zakariyâ (4), et sachant que Muïn-uddin résidait dans l'empire du sultan Schams-uddin Altamsch (5), il se dirigea vers Dehli. De son côté Muïn-uddin, mu par l'inspiration divine, se rendit aussi en cette ville. Là ces deux élus de Dieu, qui étaient déjà attachés par des liens spirituels, purent se connaître temporellement et se communiquer leurs pensées. Cependant ils ne restèrent pas longtemps dans le même lieu. Muïn-uddin se retira à Ajmir, et Cutb-uddin se retira à Dehli, où une foule de gens participèrent par son moyen à l'abondance des grâces divines. Ce fut là que, le 14 rabi 1er 630 (29 décembre 1232), il quitta ce monde périssable pour aller

(1) Pays et ville de Transoxane.

(2) Voyez, dans la première partie, l'article consacré à ce prophète.

(3) Voyez l'article consacré à ce saint.

(4) Voyez l'article suivant.

(5) Empereur pathan de Dehli, qui a régné de 1210 à 1225.

habiter le séjour de l'éternité. Son tombeau est situé à trois kos de la ville (1). »

Le sépulcre de Cutb-uddin est constamment fréquenté par de nombreux pèlerins ; mais il s'y rend, comme auprès des châsses des autres saints célèbres de l'Inde, encore plus de curieux que de dévots. La description suivante que fait le poète hindoustani Faïz d'une scène dont il fut témoin en ce lieu renommé donne une triste idée du genre de personnes qui vont à ce pèlerinage.

« Je passai un jour près du tombeau de Cutb-uddin ; j'y vis une sémillante marchande, gentille comme une bayadère, belle comme une houri..... Elle vendait du *bang* (2), de la bière et du vin, tandis que ses yeux portaient le trouble dans les cœurs..... Il y avait là une réunion étonnante de monde..... La guitare et le violon résonnaient de toutes parts; partout on vendait des liqueurs enivrantes..... Des gens estropiés se tenaient debout comme des bougies; beaucoup de gens du peuple et des esclaves, dont les oreilles portaient les boucles de la servitude, conversaient paisiblement entre eux.... tandis que d'autres, pris de vin, se donnaient des coups de poing et de pied, et ne tardèrent pas à tirer leurs épées. La belle marchande, qui avait attiré mon attention, voulut fuir cette scène de désordre, mais elle fut inhumainement assassinée, et la pleine lune de sa beauté, qui était dans son apogée, alla s'évanouir dans le périgée de la mort..... Tout le monde fut

(1) C'est-à-dire dans la ville de *Cutb* ou *Cuttub*, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

(2) Il a déjà été parlé de cette liqueur enivrante.

bouleversé par cet événement funeste qui eut lieu vers le soir. Quelques-uns furent dupes de leur curiosité; mais plusieurs infâmes scélérats périrent.

« O Faïz ! fuis les gens méprisables, reste jour et nuit en la compagnie des bons. »

ZAKARIYA.

Le schaïkh Bahâ-uddin Zakariyâ, fils du schaïkh Cutb-uddin Mohammed et petit-fils de Kamal-uddin Coraïschi, naquit à Kotkaror en 565 (1169-70). Quoiqu'il fût encore enfant lorsque son père quitta ce monde, il continua néanmoins à s'occuper de la science spirituelle et ne tarda pas à parvenir au degré de l'excellence. Ensuite, ayant désiré voyager, il parcourut l'Iran et le Touran, et vint à Bagdad, où il s'attacha au schaïkh Schihab-uddin Sulrawardi (2). Après avoir été son disciple pendant quelque temps, il lui succéda dans sa dignité spituelle, en sorte que le schaïkh Iraquî et Mir Huçaïn retirérent de notre saint des avantages religieux. Puis ce grand personnage vint de Bagdad à Multan, où il demeura. Là aussi plusieurs hommes recommandables acquirent par son moyen des faveurs spirituelles. On dit qu'une amitié étroite l'unissait au schaïkh Farîd-uddin Schakar-ganj (3). Pendant longtemps, en effet, ils vécurent en-

(1) Ville de Multan.

(2) Célèbre contemplatif dont Saadi fut, dit-on, disciple, auteur de plusieurs ouvrages mystiques renommés; il naquit en 539 (1144), mourut en 632 (1234), et son tombeau est à *Bagdad*. (Voyez la notice sur les vies des sofis, de Jami, par Silvestre de Sacy, dans le tome XII des *Notices des manuscrits;* et voyez aussi Langlès, *Voyage à la Mecque*, p. 120.)

(3) Voyez son article.

semble dans un même lieu. Enfin le 7 safar 665 (7 septembre 1266), un pir du Turan apporta une lettre cachetée à son adresse et la remit au schaïkh Sadr-uddin, fils du schaïckh Zakariyà. Celui-ci s'empressa d'aller porter la missive à son père; mais en la lisant, Zakariyà remit son âme à son créateur. Un cri unanime s'éleva alors dans la maison : *L'ami,* disait-on, *s'est réuni à l'ami.*

« On raconte de ce saint personnage plusieurs miracles qu'il serait trop long de rapporter ici. Il est enseveli à Multan, où son tombeau est un lieu de pèlerinage.

« Le schaïkh Sadr-uddin, son fils, lui succéda dans sa dignité spirituelle, et il forma, comme son père, un grand nombre de disciples, parmi lesquels plusieurs se distinguèrent par leur sainteté et leurs vertus; il quitta lui-même ce monde périssable en 709 (1309). Le schaïkh Rukn-uddin (1), son fils, marcha sur les traces de son père et de son aïeul, et à sa mort, il fut enseveli, comme son grand-père, dans la ville de Multan (2). »

SCHAH FARID-UDDIN (3).

« Farid-uddin Schakar-ganj, fils du schaïkh Jalal-uddin Sulaiman, et issu de Farukh schah Cabuli, naquit à

(1) Ce schaïk avait le surnom patronymique de Suhrawardi, comme on l'a vu à l'article sur le mois de Rajab. Son grand-père Zakariya avait été disciple de Schihab-uddin Suhrawardi, et apparemment il avait pris son surnom et l'avait transmis à ses descendants. (Voyez les *Observations préliminaires.*)

(2) *Araïsch-i mahfil,* p. 164; voyez aussi l'*Ayeen Akbery,* II, 113; et Hamilton, *East-India Gazett.,* II, 242.

(3) On trouve des détails très-intéressants sur ce saint dans un article de Mohan Lal (*Journal As. soc. Bengal,* oct. 1837), et un dessin représentant son tombeau dans le n° 7 de l'année 1852.

Ghanawal, près de Multan. Là, il fut en relation avec le khaja Cutb-uddin Bakhtiar Kaki, et retira de sa société de grands avantages. Il se rendit ensuite à Dehli avec ce saint guide, et, plein d'ardeur, il entra dans la vie spirituelle. Quelques-uns disent que, conformément à l'ordre du khaja susdit, il alla d'abord de Multan en Candahar et en Sistan (1), et qu'après avoir acquis les connaissances nécessaires, il vint à Dehli, où il fut admis comme disciple auprès de Cutb-uddin. Ce fut alors qu'il renonça tout à fait aux désirs des sens et se livra à des mortifications cruelles, à de pénibles pratiques de dévotion. Ensuite, ayant quitté son directeur dans la voie du salut, il se retira à Hansi (2), où il vécut paisiblement jusqu'à la mort de ce dernier. A cette époque, il alla de nouveau à Dehli pour retirer le froc et le bâton (3) que Cutb-uddin tenait de son maître spirituel et qu'en mourant il avait recommandé de remettre à Farid. Muni de ce précieux dépôt, il quitta cette ville et alla résider à Patan (4), où un monde entier obtint par son entremise la faveur céleste. Il mourut dans cette ville le samedi 5 moharram 667 (15 septembre 1368), et y fut enseveli.

« Chacun sait que, par l'effet des regards de Farid, des monceaux de terre se changeaient en sucre. Tel est

(1) Grande province de Balouchistan.

(2) Ville de la province de Dehli.

(3) Voyez les *Observations préliminaires*.

(4) Ce nom, qui est commun à plusieurs villes de l'Inde, indique ici une ville de la soubahie du Multan, autrement dite Ajodan, située dans le *sirkar* ou district de Dehalpur. (*Ayeen Akbery*, t. II, p. 286.)

le motif du surnom de *Schakar-ganj*, « trésor de sucre, » qui lui a été donné (1).

CALANDAR.

« Le Schaïkh Scharaf bû Ali Calandar (2) naquit à Panipat (3), ville située à trente kos N.-O. de Dehli. A l'âge de quarante ans, il vint dans cette capitale, et eut l'avantage d'être introduit auprès du khaja Cutb-uddin (4); mais néanmoins il ne pensa pendant vingt ans qu'aux sciences extérieures. Enfin la lumière divine vint éclairer le miroir de son cœur; il jeta tous ses livres dans la Jamna et se mit à voyager pour son instruction religieuse. Arrivé en Asie-Mineure, il y retira de grands avantages de la société de Schams Tabriz (5) et de Maulavi Rum (6), ainsi que de plusieurs autres saints

(1) *Araïsch-i mahfil*, p. 166.

(2) On trouve une ode de ce spiritualiste dans les *Transactions de la Soc. littér. de Bombay*, t. I, p. 107.

(3) C'est près de cette ville que se donna, entre les musulmans et les mahrattes, en 1761, la bataille de Panipat, que remportèrent les premiers, et qui a été célébrée en hindoustani dans un poème intitulé : *Jang-namah*, c'est-à-dire le *Livre du combat*. (Mackensie, *Collection*, II, 145.) Il y en a aussi une description en hindoustani et en anglais dans le *Tuhfâé Elphinstone*.

(4) Voyez plus haut l'article consacré à ce saint.

(5) C'est-à-dire *Schamsuddin Tabrézi*, célèbre poète persan, distingué par sa sainteté, qui fut le maître de Jalal uddin Rûmi. On trouve un fort beau gazal de lui dans les *Transact. of the Bombay, Litter. society*, p. 108. M. Jules Boilly, peintre distingué, a, dans sa jolie collection de manuscrits persans, un exemplaire correct du diwan de ce poète, copie qui a appartenu à Scheidius.

(6) C'est-à-dire le Maulawi Jalal uddin Rûmi, très-célèbre spiritualiste musulman, fondateur de l'ordre des *Maulavi*, et auteur

personnages. Il revint ensuite à son pays et vécut constamment dans l'angle de la retraite jusqu'au moment où Dieu daigna l'appeler à lui. Un grand nombre de gens ont été les témoins oculaires de ses miracles, et de nos jours encore son tombeau est un lieu de pèlerinage très-fréquenté (1). »

Ce personnage, l'un des saints les plus célèbres de l'Inde musulmane, mourut, s'il faut en croire M. W. Hamilton (2), en 724 (1323-24); mais si, à l'âge de quarante ans, il fut effectivement en relation avec Cutb-uddin, qui décéda, ainsi qu'on l'a vu plus haut, en 630 (1232-33), la date donnée par M. Hamilton ne doit pas être exacte, car elle supposerait que Calandar avait plus de cent trente ans lorsqu'il mourut.

Dans sa jeunesse, Akbar II, sultan de Dehli, fut conduit au tombeau de Calandar par son malheureux père, Schâh 'Alam, qui consacra au saint une boucle de ses cheveux. Cette cérémonie impose l'obligation de laisser, sans la toucher, pendant un certain espace de temps, la portion de cheveux qu'on a taillée ; on doit ensuite venir couper ces cheveux au lieu même qui a été choisi la première fois pour cette consécration. L'empereur tenait beaucoup, disait-on, à consommer ce rite; mais comme ce pèlerinage aurait pu occasionner de grandes dépenses qu'il n'aurait pu se dispenser de faire sans que ce fût pour lui un sujet de confu-

d'un poème très-renommé, connu sous le titre vague de *Masnavi*. A l'époque dont il s'agit, il résidait à Cogni (Iconium). (D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*.)

(1) *Araïsch-i mahfil*, p. 64.

(2) Hamilton, *East-India Gazetteer*, t. II, p. 367.

sion, on lui persuada de renoncer à accomplir cette cérémonie (1).

On trouve le fatiha de ce saint dans l'Eucologe musulman (2) imprimé à Calcutta. Il est conçu en ces termes :

« A cause du prince des contemplatifs, du chef des spiritualistes, l'illustre Schâh Scharaf bû Ali Calandar (que Dieu sanctifie son précieux tombeau), et aussi par l'âme pure de Schah Scharaf-uddin Yahya Muniri, d'Ahmad khan et de Mubarak khan (que Dieu sanctifie leurs tombeaux), que le Très-Haut daigne accepter les oblations et les prières que je lui offre.

« Dans cette intention, le fidèle dira le premier chapitre du Coran ; ensuite le verset du trône (3) trois fois ; le quatre-vingt-quatorzième chapitre trois fois ; le premier trois fois ; le cent douzième dix fois ; la prière *Durûd* (4) dix fois. »

AULIYA.

« Le prince des schaïkhs Nizam-uddin Auliyâ (5), fils d'Ahmad, fils de Daniel, naquit à Gazna en 630 (1232-33). Lorsqu'il fut arrivé à l'âge de raison, il se rendit à Badaun (6), et là il se livra avec le plus grand succès aux

(1) Hamilton, *East-India Gazetteer*, t. II, p. 367.

(2) *Hidayat ul-islam*, p. 269.

(3) C'est-à-dire les versets 255-258 du second chapitre du Coran.

(4) Voyez l'*Eucologe musulman*.

(5) Auliyâ est le pluriel de wali, employé emphatiquement pour le singulier. Ce saint est aussi connu sous le surnom de *Zarrîzar-Bakhsch*, « donneur d'or en or. » (Préface du *Bâg o Bahâr*.)

(6) Ville dans la province de Dehli, qui n'est actuellement remarquable que par son antiquité. (*Ayeen Akbery*, t. II, p. 87 ; Hamilton, *East-India Gazetteer*, I, 291.)

sciences extérieures. Commme dans l'argumentation il triomphait presque toujours de ses condisciples, on le surnomma vainqueur de l'assemblée (*mahfil schikan*). A vingt ans il alla à Ajodhan (1), où il eut le bonheur d'être disciple de Farid-uddin Schakar-ganj (2), qui lui communiqua la science intérieure. L'ayant ensuite quitté, il se rendit à Dehli (3) pour la conduite spirituelle des hommes. Une foule de gens dévoués à la recherche des vérités religieuses trouvèrent en effet un grand secours auprès de lui. On peut citer entre autres les schaïkhs Wajh-uddin à Chandéri (4), Nacir-uddin Chirag-i Dehli (5), Alâ-ulhak et Raji Siraj dans le Bengale, Yacub et Kamal à Malwa, Huçâm-uddin en Guzarate, le schaïkh Burhân-uddin et le khwaja Haçan dans le Décan, l'amir Khusrau à Dehli, les respectables Mujis à Ujjaïn, et Guiyâs à Dahar (6), etc. Ses descendants et ses héritiers spirituels continuèrent, jusqu'au temps d'Aurang-zeb, à diriger dans la voie de Dieu leurs coréligionnaires ; mais depuis cette époque on ne sait rien sur cette lignée.

(1) Ville de Moultan, dont il a déjà été parlé.

(2) Voyez l'article consacré à ce saint personnage.

(3) On montre encore à Dehli un puits creusé, dit-on, par Nizâm-uddîn Auliyâ en 1321. (*Bhola Nauth, the Travels of a Hindoo*, t. II, p. 225.)

(4) Ville de Malwa.

(5) C'est-à-dire l'*aide de la religion, lampe de Dehli*, enseveli dans cette ville. (*Ar. mahf.*, p. 166; *Ayeen Akbery*, II, 87.) Il y a un autre saint nommé aussi Schâh Nacir-uddin, qui est enseveli à Jalindhar, ville de la province de Lahore. Une foule de pèlerins, surtout à l'époque des chaleurs, viennent déposer sur son tombeau leurs offrandes, et exprimer en même temps leurs vœux. (*Araïsch-i mahfil*, p. 172.)

(6) Ancienne ville de Malwa, qui a été la capitale de cette province.

« L'historien Firischta donne à la naissance de Nizam-uddin une date différente de celle que je viens d'indiquer. Selon lui, le père de ce contemplatif vint de Gazna dans l'Hindoustan et résida dans la ville de Badaun où naquit notre saint au mois de safar 634 de l'hégire (octobre 1236). Il avait à peine cinq ans lorsque son père, homme extrêmement recommandable, prit la route de l'éternité. Sa mère eut le plus grand soin de lui et le conduisit à Dehli, quand il eut atteint l'âge de discrétion. Ce fut en cette ville qu'il apprit ce qu'on enseigne ordinairement aux enfants.

« Nizam-uddin fut admis dans le paradis un mercredi 18 rabi 1er 725 (4 mars 1326), et fut enseveli à peu de distance de Dehli, où l'on voit encore son tombeau près de celui du khwâja Cutb-uddin (1). Cet ami de Dieu est, par sa grande piété, un des saints les plus éminents de l'Hindoustan. La chaîne de son initiation religieuse aboutit, en remontant, au schaïkh Abd-ulcadir Jilani (2). »

KABIR.

Kabir est un célèbre Hindou unitaire, vénéré par les musulmans aussi bien que par ses coréligionaires. Il établit une nouvelle secte, c'est-à-dire celle des *Kabir panthi* ou « partisans de la secte (*panth*) de Kabir, » à laquelle Nanak, fondateur de celle des Sikhs, emprunta les notions religieuses qu'il propagea avec plus de succès (3).

(1) Voyez l'*Ayeen Akbery*, II, 87.

(2) Voyez l'article consacré à ce saint personnage. La notice qui précède est extraite de l'*Araïsch-i mahfil*, p. 60.

(3) H.-H. Wilson, *A sketch of the religious sects of the Hindus*. (*Asiatic Researches*, XVI, 53.)

« S'il faut en croire, dit Afsos, un bon nombre de gens, c'est à Ratanpur, dans le royaume d'Aoude, que se trouve le tombeau du tisserand Kabir. Cet homme célèbre, qui vivait sous le sultan Sikandar Lodi (1), demeura longtemps à Bénarès occupé de pratiques de piété. Les faquirs le considèrent comme orthodoxe et possesseur de perfection. Ils récitent sans cesse de sa composition des dohras (2) où respire la connaissance et l'amour de Dieu (3). »

Pendant sa vie il fut, comme après sa mort, également vénéré par les Hindous et par les musulmans. Les brahmanes voulaient brûler son corps, les musulmans le mettre en terre, mais la légende rapporte que sur ces entrefaites le cadavre disparut (4).

LAL.

« Baba Lâl était un derviche (également Hindou) qui habitait Dhianpur, dans la province de Lahore. Il s'énonçait avec éloquence et facilité, et employait ce talent à développer les principes immuables de l'unité de Dieu et à expliquer les autres attributs divins. Aussi accourait-on auprès de lui et éprouvait-on un plaisir inouï à

(1) Souverain de Dehli, de la dynastie afgane ou pathane des Lodi, lequel régna de 1488 à 1516.

(2) Vers en deux hémistiches ou distique. Dohra est le synonyme hindi de *baït* en arabe. H.-H. Wilson a donné la traduction de plusieurs vers de Kabir dans l'excellent mémoire sur les sectes des Hindous, tome XVIe des *Recherches asiatiques*. (Voir l'article Kabir dans mon *Hist. de la littér. hind.*)

(3) *Araïsch-i mahfil*, p. 95.

(4) *Ayeen Akbery*, II, 16.

l'entendre. Il a laissé un grand nombre de vers *hindoustanis* sur les matières religieuses, vers que beaucoup de gens lisent régulièrement comme une tâche journalière. La dévotion à ce saint personnage est trés-répandue, tant parmi les gens distingués que parmi le peuple. On dit que Dara Schikoh, fils aîné de Schah Jahan et frére d'Aurang-zeb, voyait souvent Baba Lâl, et qu'ils s'entretenaient ensemble des choses de Dieu. Effectivement, le munschi Chandarban Schah Jahani a écrit en persan un ouvrage qui contient les conservations pieuses de ces grands personnages (1). »

De même que Kabir, Baba Lâl est considéré comme fondateur d'une secte hindoue qui porte son nom, c'est-à-dire celle des *Baba lâlis* (2).

DOLA.

« Schâh Dola, l'essence des contemplatifs, fut d'abord esclave de Kamaiyândar Siyalkotî; mais l'amitié des faquirs rendait son état heureux. Il voyait surtout souvent le saïyid Nadir, et jouissait de son édifiante compagnie. Nadir vint à mourir et jeta sur Schâh Dola un dernier regard qu'animait la faveur céleste. Aussitôt celui-ci entra dans un nouvel état; sa vue intérieure se purifia et put voir la lumiére spirituelle. Puis étant venu de Siyalkot à Chotî Gujarat (3), il y fixa sa résidence, y bâtit des réservoirs (4), des puits, des mosquées, des

(1) *Araïsch-i mahfil*, 176.
(2) *Asiatic Researches*, XVI, 26 et 53.
(3) Le petit Gurazate.
(4) Proprement, *des étangs*.

ponts, et embellit ainsi cette ville alors peu florissante. Il fit construire entre autres un pont fort solide à cinq kos d'Amn-abad, sur la rivière de Dek, dans la grande route qui conduit à Lahore, et procura ainsi un avantage immense à un nombre infini de personnes. Sa générosité était telle, que, s'il eût été le contemporain d'Hatim (1), personne n'aurait cité le nom de celui-ci. Quelque chose que lui offrissent ses contemporains qui venaient le visiter, de près et de loin, en fait d'or, de denrées et d'autres objets, ils retiraient de lui trois ou quatre fois autant. En la dix-septième année du règne d'Alam-guir (2), ce saint personnage remit son âme à Dieu et fut enseveli près de la ville qu'il avait placée, par son séjour, dans un état prospère, ville où sa châsse est encore aujourd'hui un lieu fréquenté de pèlerinage (3). »

ZUHUR.

« Le saïyid Schâh Zuhûr était un homme d'un grand sens et d'une grande piété ; aucun faquir ne pouvait lui être comparé quant à l'éloignement qu'il avait pour le monde et à l'austérité de sa vie. Il fit bâtir près

(1) Cet Arabe, célèbre par sa générosité, est le héros d'un roman persan qui a été récemment traduit en anglais par D. Forbes. Il en existe une traduction hindoustanie imprimée sous le titre emphatique de *Arâïsch-i mahfil*, « l'ornement de l'assemblée, » titre que porte aussi l'ouvrage d'Afsos, que j'ai souvent cité.

(2) Plus connu sous son autre titre honorifique d'Aurang-Zeb (*ornement du trône*). La dix-septième année de son règne correspond à l'an 1675 de J.-C.

(3) *Araïsch-i mahfil*, p. 185.

d'Allahabad un monastère fort petit et construit simplement en terre, qui existe encore.

« Il se plaisait à se livrer aux pratiques les plus pénibles de la dévotion, comme à réciter les prières à rebours (1). Sa sainteté l'élevait au-dessus de tous ses contemporains, et ses miracles avaient rendu son nom célèbre. J'ai entendu raconter celui-ci par son père : le défunt nabab Umdat-ulmulk Amir khan, gouverneur d'Allahabad, fut atteint d'une affreuse maladie chronique. Il eut en vain recours aux médecins les plus habiles ; ils ne purent le guérir. Un jour un des seigneurs qui l'approchaient ayant fait devant lui l'éloge de Schâh Zuhûr, le nabab conçut le désir de voir ce contemplatif, et le fit prier de venir le visiter. En entrant dans les appartements du prince, Schâh Zuhûr prononça ces mots : *Les prières des faquirs attirent la miséricorde de Dieu ; leur présence éloigne le malheur*. A l'instant la maladie perdit de son intensité, et le nabab se trouva soulagé. Enfin, dans quelques jours, *le grand médecin* se rendit aux prières du saint personnage et accorda au nabab une parfaite guérison. *Non, il ne faut pas avoir confiance aux remèdes seuls ; les prières des faquirs sont quelquefois plus efficaces*.

« Schâh Zuhûr était imamien et de la lignée spirituelle nommée *Chischti* (2). Ses excellents maîtres furent aussi des contemplatifs, surtout le Sayid Schâh Fath Muhammad, qui était extrêmement distingué dans

(1) Singulière pratique de piété. (Voyez Golius, *Lexicon arab. lat.*, p. 2453, au mot *nakas*.

(2) *Silsila-i chischtiyah*. Voyez, dans la première partie, l'article sur Muïn-uddin Chischti.

les sciences extérieures et intérieures, et très-célèbre dans son siècle. Beaucoup de gens reconnaissent sa sainteté et rapportent de lui des faits surnaturels. J'en ai entendu raconter plusieurs par Myân Schâh Gulâm-i raçûl, descendant direct de Schâh Zuhûr Muhammad, lequel était très-religieux et très-véridique (du reste, je ne sais si Gulâm-i raçûl vit encore, et j'ignore aussi qui est celui qui, dans cette lignée est *Sajjâda Nischîn*, c'est-à-dire y tient le premier rang spirituel). Je suis né en présence de Schâh Fath Muhammad. On raconte qu'il se flattait d'être âgé de trois cents ans et d'avoir vu bâtir la forteresse d'Allahabad, en quoi la plupart des gens le considéraient comme véridique. Il est en effet possible que, dans ces derniers temps, Dieu ait voulu faire naître dans la famille du Prophète (1) une personne d'une nature extraordinaire et qu'elle ait vécu autant d'années. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet homme distingué a poussé sa carrière jusqu'en ces dernier temps. Mon père a eu plusieurs fois l'honneur de le voir; il reconnaissait la réalité de ses miracles et parlait souvent de l'efficacité de ses amulettes. Ce serviteur de Dieu était réellement plein de qualités morales et avait revêtu le manteau de la pauvreté spirituelle. Mais comme on finit toujours par mourir, *le gain de la vie n'étant autre chose que la mort*, il termina son existence à Allahabad. On ne connaît ni sa secte ni sa descendance spirituelle et temporelle (2). »

(1) Les *saïyids* sont de la famille de Mahomet, dont ils descendent par Huçaïn.

(2) *Araïch-i mahfil*, p. 83.

HAZIN (1).

« Il y a à Bénarès un grand nombre de sépulcres musulmans, parmi lesquels on distingue celui du schaïkh Muhammad Ali Hazin Guilani (2). Ce saint personnage avait, de son vivant, fait construire son tombeau, et venait quelquefois le jeudi (3) s'asseoir auprès et distribuer des aumônes. *Il voit sans effroi approcher la mort,* a dit un poète hindoustani, *celui qui la considère comme l'entrée à l'immortalité; que dis-je? la mort ne fait pas changer d'état l'homme qui a su mourir, même dans sa vie.*

« Le schaïkh dont nous parlons réunissait aux sciences intérieures les extérieures. Son habileté à écrire tant en vers qu'en prose était son plus petit mérite. Il fut la gloire des écrivains de son temps, et il doit servir de modèle à ceux du nôtre. Il se rendit dans l'Hindoustan pendant le règne de Muhammad schâh. Après être

(1) Ce personnage est auteur de cacidas, d'un diwan, de contes persans et de mémoires très-intéressants, qui ont été publiés en persan et en anglais par F.-C. Belfour, aux frais de l'*Oriental translation fund,* sous le titre de : *The life of M. A. Hazin, written by himself.* (Voir aussi un article sur Hazin dans *Ouseley's, orient. collections,* II, 36 et suiv., et dans mon *Histoire de la littérature hindoustanie.*)

(2) On du Guilan, non pas qu'il y fût né, car il vit le jour à Hispahan en 1692, mais parce qu'il en était originaire et qu'il y résida longtemps. (Belfour, *The Life of Ali Hazin, written by himself,* p. 50, 135, 169.)

(3) Jour spécialement consacré, comme nous l'avons déjà vu, à la commémoration des trépassés et aux exercices religieux faits pour le repos de leur âme.

resté quelques années à Dehli (1), il alla à Bénarès où il vécut dans l'angle de la solitude, n'allant jamais voir qui que ce fût, ni les grands ni les petits; et loin de rien recevoir de personne, donnant fréquemment aux pauvres selon ce que ses moyens lui permettaient. Sa vie fut constamment irréprochable; il ne ressentait d'autre désir que celui d'être uni à Dieu. Il avait des révélations et le don des miracles; on dit même que le soleil lui était soumis, et qu'à son gré il pouvait opérer d'autres prodiges non moins extraordinaires.

« Tout le monde sait que ce contemplatif sans hypocrisie, loin de conseiller au nabab d'Aoude Schuja-uddaula d'attaquer les Anglais, l'avait au contraire sagement engagé à rester en paix avec eux. Il mourut après la déroute de Baxar (2), en 1180 (1766-67), et alla habiter le paradis (3).

Rien ne serait plus facile que de prolonger ce mémoire en parlant de plusieurs autres saints vénérés

(1) Ce fut là qu'il écrivit ses mémoires, qui ne vont pas au-delà de cette époque, ouvrage où respire la piété la plus fervente, et qui donne une idée fort avantageuse d'Hazin. On voit par sa lecture qu'il avait des idées très-larges relativement à la religion, ce qui rentre du reste tout à fait dans l'esprit du Coran et le système des sufis. On y lit qu'il connaissait le christianisme par les livres saints et par les missionnaires chrétiens; mais, loin de se convertir, il s'affermit davantage, dit-il, dans sa croyance.

(2) Ville de la province de Bihar, célèbre par la grande victoire que les Anglais remportèrent près de là en 1764 sur les armées réunies de Schujauddaulah et de Cacim khan, nabab du Bengale. (Hamilton, *East-India Gazett.*, I, 304.)

(3) *Araïsch-i mahfil*, p. 88.

dans l'Inde musulmane et qui ont acquis de la célébrité. J'ai trouvé, dans les ouvrages hindoustanis que j'ai pu consulter, des notices sur plus de cent *pirs* intéressants à connaître; mais ne voulant ni ne pouvant parler de tous ceux qui méritaient une mention particulière, j'ai dû me borner à un petit nombre, J'ai donné des articles spéciaux sur vingt personnages, et incidemment des notes sur un nombre à peu près égal. Je crois que c'est suffisant.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.
PRÉFACE V
PASSAGES DE LA SAINTE BIBLE qui, d'après l'opinion des docteurs musulmans, se rapportent à Mahomet ou à sa mission. 21

DOCTRINE ET DEVOIRS DE LA RELIGION MUSULMANE.

CHAPITRE PREMIER. — De Dieu 27
CHAP. II. — Des anges 36
CHAP. III. — Du démon 37
CHAP. IV. — Des livres inspirés 39
CHAP. V. — De l'Évangile 41
CHAP. VI. — Du Coran 42
CHAP. VII. — Des prophètes 45
CHAP. VIII. — De Jésus-Christ 49
CHAP. IX. — De Mahomet 54
CHAP. X. — De la création et de la chute de l'homme 59
CHAP. XI. — De la justification par la foi 61
CHAP. XII. — De la sanctification 65
CHAP. XIII. — Du culte de Dieu seul, ou de l'islamisme 71
CHAP. XIV. — Du culte extérieur 79
CHAP. XV. — Des devoirs sociaux 83
CHAP. XVI. — Des infidèles 89
CHAP. XVII. — Des incrédules 95
CHAP. XVIII. — De la mort 102
CHAP. XIX. — De la résurrection 104
CHAP. XX. — Du jugement 107

Digitized by Google

Pages.
CHAP. XXI. — Du purgatoire..... 112
CHAP. XXII. — De l'enfer..... 113
CHAP. XXIII. — Du paradis..... 116
CHAP. XXIV. — Prières..... 122

EXPOSITION DE LA FOI MUSULMANE.

CHAPITRE PREMIER. — De Dieu..... 129
CHAP. II. — Des anges..... 135
CHAP. III. — Des livres de Dieu..... 137
CHAP. IV. — Des prophètes de Dieu très-haut et des saints.. 141
CHAP. V. — De l'autre vie..... 148
CHAP. VI. — De la prédestination et de la prémotion..... 156
CHAP. VII. — De la foi et de la religion..... 158
§ Ier. — Des rits..... 161
§ II. — Obligations, prohibitions..... 162
§ III. — Des vices..... 173
§ IV. — Des vertus..... 176
§ V. — Péchés des différents membres..... 179
§ VI. — De l'infidélité..... 182
§ VII. — Divers avis..... 195
§ VIII et dernier. — Profession de foi et prières..... 200

EUCOLOGE MUSULMAN.

La bonne parole..... 207
Profession de foi..... 207
Profession de l'unité de Dieu..... 207
Profession de foi des schiites ou imamiens..... 208
La parole de louange..... 208
Bref acte de foi..... 208
Acte de foi détaillé..... 209
Prière contre l'incrédulité..... 209
Bism Allah (*invocation à Dieu*)..... 209
Le Tekbir..... 209
Le Tehlil..... 210

Pages.
Prière que l'on doit faire lorsqu'un événement fâcheux arrive. 210
Prière avant le repas..... 210
Prière après le repas..... 210
Le *Tesmié*..... 210
Le *Tahmid*..... 210
Prières que l'on dit pendant l'ablution (*Oudou*) 210
Avant l'ablution..... 211
En se servant du cure-dents 211
En se rinçant la bouche 211
En reniflant l'eau par les narines 211
En se lavant le visage..... 211
En se lavant la main droite..... 212
En se lavant la main gauche 212
En se frappant la tête..... 212
En se frottant les oreilles..... 212
En se baignant le cou..... 212
En se lavant le pied droit..... 213
En se lavant le pied gauche..... 213
Prière que l'on dit en buvant de l'eau de l'ablution..... 213
Prière que l'on dit en se peignant les sourcils 214
Après..... 214
Prière que l'on récite en se peignant la barbe..... 214
Prière après l'ablution 214
A la première Ricat..... 215
A la seconde Ricat..... 215
L'*Ézan*, ou annonce de la prière 215
Prière que le muezzin doit dire avant l'*Ézan* 215
La parole de l'*Ézan*..... 216
Prière après l'*Ézan*..... 216
L'*Ikamat*..... 216
Prière que l'on récite debout à la porte de la mosquée..... 217
En mettant le pied droit dans le temple..... 217
En entrant dans le temple..... 217
En mettant les pieds sur le tapis de la prière..... 217
Le Salat ou Namaz..... 218
Avant la prière du matin 218
Avant la prière de midi 218
Avant les Ricats de surérogation..... 219
Avant la prière de l'après-midi 219
Avant la prière du soir..... 219

Pages.
Avant la prière de la nuit. 219
Le *Salat witr* 220
Le *Sana* 220
Le *Tasbih* 220
Le *Counout* 221
Le *Tahiat* 221
Salutation aux anges gardiens 222
Le verset du trône 222
Tasbihs des cinq prières de la journée, qui se disent cent fois à chaque heure canonique. — A la prière du matin. 223
A celle de midi. 223
A celle de l'après-midi 223
A celle du soir 223
A celle de la nuit. 223
Munajat (*oraison*). 223
Prière avant celle que l'on fait en entrant dans la mosquée. . . 224
Avant la réunion du vendredi 224
Avant la prière d'obligation du vendredi. 224
Après la réunion 224
Prière avant de commencer le jeûne. 224
Avant de rompre le jeûne. 225
Le *Tarawih* 225
Avant le *Tarawih* 225
Première prière que l'on dit après les deux Ricats 225
Seconde prière après les quatre Ricats. 225
Le *Tamjid* 226
Profession de foi répétée. 227
Avant la prière de l'*Id-fitr*. 227
Avant la prière de l'*Id-dua*. 227
Le *Tekbir-Teschric* (prière particulière à cette fête) 227
Avant d'offrir le sacrifice 228
Avant d'immoler la victime. 228
SURATES (ou chapitres) DU CORAN qui s'emploient dans la prière. — Surate de l'introduction (Ire) 229
Surate des Éléphants (CV) 230
Surate des Coreïchites (CVI) 230
Surate de la main secourable (CVII). 231
Surate du Kaucer (CVIII). 231
Surate des infidèles (CIX) 232
Surate du secours (CX). 232

Pages.
Surate d'Abou-lahab (CXI) 233
Surate du culte pur de Dieu (CXII) 233
Surate de l'aurore (CXIII) 233
Surate des hommes (CXIV et dernière) 234
La prière publique des vendredis 234
Formule de la Khoutba (prière du prône) 234
Autre formule 240
Khoutba de l'Id-fitr 243
Khoutba de l'Id-uzzuha 250
Prière pour les morts 257
Avant la prière funèbre 257
Second Tekbir 257
Troisième Tekbir 257
Quatrième Tekbir 258
Pour un enfant mort 258
A la vue du cercueil 259
Au moment de l'inhumation 259
Le Telkin 259
Prière que l'on doit dire en passant près d'un tombeau 260
Prière pour demander à Dieu la rémission des péchés d'un fidèle mort 260
Prières pour l'enterrement des schiites ou imamiens 261
FATIHA ou FORMULES DE PRIÈRES, pour demander à Dieu quelque grâce par le mérite des saints. — Fatiha de l'illustre Mahomet 262
Fatiha (sunnite) des quatre premiers califes 263
Autre 263
Fatiha du vénérable Ali 263
Fatiha de la bienheureuse Fatime, fille du Prophète 264
Fatiha (sunnite) de sainte Aïcha, femme du Prophète 263
Fatiha du Kandouri 265
Fatiha des deux imams Haçan et Hoçaïn 266
Fatiha du prophète (Khizr ou Élie) 266
Fatiha pour les trépassés 266
Fatiha du Schab-i Barat 267
Fatiha que l'on doit dire lorsqu'on a fini de lire le Coran en entier 267
Prière nommée Douroud 268
Le Chapelet musulman (*Tasbih*) 268
L'Es-Salat (prière pour Mahomet) 272

Pages.
Le Sala 272
PRIÈRES PARTICULIÈRES au pèlerinage de la Mecque. — Prière que le pèlerin doit dire en sortant de sa maison 273
Surate de la puissance (XCVII) 274
En montant à cheval 274
En arrivant au gîte 275
En partant du gîte 275
Prière que l'on dit à la fin du Namaz 275
Cantique nommé Telbiyé 275
Prière que l'on récite en entrant dans la ville de la Mecque .. 276
Prière que l'on doit réciter au premier aspect du temple (*Caaba*) 276
En entrant dans le temple 276
Auprès de la pierre noire 277
Autre prière devant la même pierre 277
En passant devant la porte du temple 277
Devant la station d'Abraham (*Mécam Ibrahim*) 277
En passant devant l'angle de l'Irac 278
En passant devant la gouttière d'or 278
En passant devant l'angle de Syrie 278
En passant devant l'angle de l'Yémen 279
En passant devant l'angle de la pierre noire 279
En touchant les rideaux du temple 279
Prière que l'on dit sur la colline de Safa 279
Dans la vallée qui est entre Safa et Merva 280
A Muzdélifé 280
En jetant des pierres dans la vallée 280
En buvant de l'eau du puits de *Zemzem* 280
Prière d'adieu 281
PRIÈRES PARTICULIÈRES au pèlerinage de Médine. — Prière que le pèlerin doit dire en découvrant la ville 281
En entrant dans la ville 282
En entrant dans la mosquée 282
Devant le tombeau du Prophète 282
Devant le tombeau d'Aboubekr 284
Devant le tombeau d'Omar 284
En s'adressant à Aboubekr et à Omar 284

MÉMOIRE SUR LES PARTICULARITÉS DE LA RELIGION MUSULMANE DANS L'INDE.

Pages.
OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES..... 289

PREMIÈRE PARTIE. — FÊTES DE L'INDE MUSULMANE.

Fête du martyre de Huçaïn..... 321
Fête en commémoration de la guérison de Mahomet..... 334
Le dernier mercredi..... 334
Fête de la mort du Prophète..... 336
Fête de Miran-ji..... 338
Fête de Madar..... 344
Fête de Muïn-uddin Chischti..... 352
Jeûne surérogatoire..... 357
Schab-i barât, ou fête des trépassés..... 359
Jeûne..... 361
Commémoration de la mort d'Ali..... 362
Id Fitr..... 363
Id Courban..... 364
Id Gadir..... 365
FÊTES SOLAIRES. — Fête de Salar Maçud gazi..... 366
Fête du Béra ou de Khaja Khizr..... 374
Fête de Goga..... 378

DEUXIÈME PARTIE. — SAINTS DE L'INDE MUSULMANE.

Abd-ulcadir..... 380
Sarwar..... 381
Dariayi..... 383
Cutb-uddin..... 384
Zakariya..... 388
Schah Farid-uddin..... 389
Calandar..... 391
Auliya..... 393

Pages.
Kabir..... 395
Lal..... 396
Dola..... 397
Zuhûr..... 398
Hazin..... 401

VA1 1529609 SBN

Digitized by Google